

OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
EX.2

Gazette officielle du Québec

PARTIE 1

Avis juridiques



Éditeur officiel
Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$7 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$2 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRÉ
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LES AGENCES HONORE SENECAL INC. 1266-1773	110, boul. Crémazie, ch. 511, Montréal	10 12 1971	1975 à 1978 incl.
AMATEURS ACTIFS DE DANSE DU QUEBEC INC. 1231-8630	Longueuil	27 01 1972	1974 à 1978 incl.
LES AMBULANCIERS DE LA RIVE SUD (LONGUEUIL) INC. 1334-0526	824, rue Ste-Thérèse, Longueuil (Chambly)	24 05 1972	1974 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION COPTE CANADIENNE DU QUEBEC THE CANADIAN COPTIC ASSOCIATION OF QUEBEC 1349-6146	755, rue Montpellier, app. 1505, St-Laurent (Montréal)	29 06 1972	1974 à 1978 incl.
ASSOCIATION DE L'AMITIE DU QUEBEC ET DU PROCHE ORIENT 1232-2038	329, rue Viger, Montréal	18 02 1972	1975 à 1978 incl.
ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL (AEC) INC. 1229-6232	Montréal	22 02 1972	1974 à 1978 incl.
ASSOCIATION DES DETAILLANTS D'ESSENCE DE QUEBEC 1332-0312	580 est, Grande-Allée, suite 260, Québec	24 11 1972	1975 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE LA FORMATION DES MAITRES DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (A. G. E. F. M. U. S.) INC. 1229-6380	Sherbrooke	20 03 1972	1974 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA D'ALMA LTEE 1311-1026	Alma (Lac-St-Jean-Est)	01 03 1972	1974 à 1978 incl.
ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE LA RIVE SUD DU QUEBEC INC. 1349-6336	153, rue St-Urbain, Granby (Shefford)	29 09 1972	1974 à 1978 incl.
ASSOCIATION DES PARENTS DU CENTRE ST JEAN BAPTISTE INC 1236-0624	700, rue Duvernay, Longueuil (Chambly)	12 01 1972	1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
L'ASSOCIATION DES PARENTS DU VIEUX (QUEBEC) 1349-6328	Québec	14 07 1972	1974 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DE VILLE DE ST-JOSEPH INC. 1265-7888	Ville St-Joseph (St-Hyacinthe)	21 12 1971	1975 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION DES PREPARATEURS D'OFFICINE DU QUEBEC INC. 1331-9785	126, rue St-Pierre, Québec ...	04 10 1972	1975 à 1978 incl.
ASSOCIATION GRECQUE CANADIENNE POUR LES DROITS DU CITOYEN <i>GREEK-CANADIAN CITIZENS RIGHTS ASSOCIATION</i> 1304-3625	6065, Park Avenue, Montréal	09 05 1972	1974 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION IRLANDAISE DE DEVELOPPEMENT CIVIL LTEE <i>THE IRISH CIVIL DEVELOPMENT ASSOCIATION LTD</i> 1246-7981	4925, rue Ardennes, Montréal-Nord	16 02 1972	1974 à 1978 incl.
ASSOCIATION LES AMIS DU HOCKEY DE RIMOUSKI INC 1331-9801	24, rue Ste-Marie, Rimouski .	12 09 1972	1974 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION MUNICIPALE DE LACHINE <i>LACHINE MUNICIPAL ASSOCIATION</i> 1353-6610	Lachine (Montréal)	21 09 1972	1975 à 1978 incl.
ASSOCIATION PROVINCIALE DES ETUDIANTS EN TECHNIQUE D'EDUCATION SPECIALISEE INC 1312-3526	Montréal	27 04 1972	1974 à 1978 incl.
L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES INVENTEURS INC. <i>THE PROVINCIAL INVENTORS ASSOCIATION INC</i> 1320-3203	4101 est, rue Jarry, Montréal	12 06 1972	1974 à 1978 incl.
ASSOCIATION RECREATIVE DES PROPRIETAIRES DE L'ILE DORVAL <i>DORVAL ISLAND HOMEOWNERS RECREATIONAL ASSOCIATION</i> 1338-8780	Ile-Dorval (Montréal)	11 07 1972	1974 à 1978 incl.
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC. 1338-7766	Cap-de-la-Madeleine (Champlain)	28 04 1972	1974 à 1978 incl.
ATLANTIS CONSOLIDATED INTERNATIONAL LTD. 1347-6908	Québec	19 07 1972	1975 à 1978 incl.
L'AUBERGE DES SUCRES DE SQUATTECK LTEE 1349-6229	St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue (Témiscouata)	08 05 1972	1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
L'AUBERGE SUR LES PLAINES D'ABRAHAM 1307-0925	1244, av. de Luxembourg, Sillery	09 06 1972	1974 à 1978 incl.
BAR ET RESTAURANT LE FENDOIR INC. . . . THE CLEAVER BAR AND RESTAURANT INC. 1333-1426	3555, boul. Métropolitain, suite 800, Montréal	27 11 1972	1974 à 1978 incl.
BASE DE PLEIN-AIR PONT-ROUGE 1230-4796	Pont-Rouge (Portneuf)	15 05 1972	1974 à 1978 incl.
KAREN BEBEL INC. 1348-9448	Montréal	29 04 1972	1975 à 1978 incl.
LE BIVOJ DU CEGEP DE SAINT- HYACINTHE 1350-6878	2200, av. Pratte, St-Hyacinthe	11 07 1972	1974 à 1978 incl.
BLOC-JEUNESSE ST-JEROME INC. 1336-4385	St-Jérôme	08 09 1972	1974 à 1978 incl.
BONAVENTURE FLOOR COVERING INC. . . . 1347-7369	323 est, rue Faillon, Montréal	27 06 1972	1974 à 1978 incl.
BOUTIQUE DU FOYER FEU ET FLAMME INC. 1338-4185	9085, boul. Pie-IX, Montréal	23 05 1972	1974 à 1978 incl.
LA BOUTIQUE DU JOUET SEPT-ILES INC. . . SEPT-ILES TOY SHOP INC. 1249-3085	472, place du Commerce, Sept-Iles (Saguenay)	08 08 1972	1975 à 1978 incl.
BRUINS JUNIOR B DE GRAND'MERE INC. . . 1236-6795	Grand-Mère (Champlain)	21 02 1972	1975 à 1978 incl.
CAMP RAPIDE-BLANC INC. 1348-9414	La Tuque (Champlain)	20 03 1972	1974 à 1978 incl.
CEGELEC, FORGE & FONDERIE INC. CEGELEC, FORGE & FOUNDRY INC. 1337-5142	1400, boul. Industriel, Laprairie	07 12 1972	1975 à 1978 incl.
CENTRE AMITIE (S.O.S.) RIMOUSKI INC. . . . 1338-7931	115, Ste-Thérèse, app. 2, Rimouski	17 07 1972	1975 à 1978 incl.
LE CENTRE CULTUREL DU LAC ST-JEAN INC. 1332-2250	Alma (Lac-St-Jean-Est)	06 10 1972	1974 à 1978 incl.
CENTRE D'ANESTHESIE PEDIATRIQUE DE MONTREAL INC. 1338-6321	Montréal	29 05 1972	1975 à 1978 incl.
CENTRE D'ANIMATION VALLEYFIELD 1337-1216	36B, rue Ste-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield	25 09 1972	1975 à 1978 incl.
LE CENTRE DE BENEVOLAT DE LA TUQUE 1348-9398	471, rue Commerciale La Tuque (Champlain)	13 07 1972	1975 à 1978 incl.
LE CENTRE DE BENEVOLAT DE LOUISEVILLE 1348-9372	201, av. Ste-Marie, Louiseville (Maskinongé)	28 07 1972	1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
CENTRE PAROISSIAL DE CHATEAU-RICHER INC. 1348-9307	Château-Richer (Montmorency)	01 08 1972	1974 à 1978 incl.
LE CHOEUR PIE X DE SHERBROOKE INC .. 1322-5362	Sherbrooke	15 06 1972	1974 à 1978 incl.
LA CIDRERIE DE LA VALLEE DU CHATEAUGUAY INC. 1338-6982	Franklin (Huntingdon)	30 06 1972	1976 à 1978 incl.
CLUB AUTO SPORT MC CLAREN DE WARWICK 1247-0050	Warwick (Arthabaska)	27 03 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB AUTO STOP (C A S) INC	Granby (Bedford)	25 04 1972	1974 à 1978 incl.
LE CLUB D'AGE D'OR DE POINTE CALUMET 1417-5962	Pointe-Calumet (Deux-Montagnes)	22 11 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB D'AUTO-NEIGE DE LA REGION DE LAC-MEGANTIC 1308-8604	Lac-Mégantic (Frontenac) ...	24 12 1971	1974 à 1978 incl.
CLUB D'AUTO-NEIGE FOSSAMBAULT STE-CATHERINE INC. 1332-2334	Fossambault (Portneuf)	31 10 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE FORILLON INC. 1348-9877	L'Anse-aux-Griffons (Gaspé) ..	31 05 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC. 1417-2969	563, 5 ^e Rue, Cap-de-la-Madeleine (Champlain)	28 11 1972	1974 à 1978 incl.
LE CLUB DE LOISIR DES EMPLOYES DE LA VILLA DU POULET SAGUENAY LAC ST JEAN INC. 1268-1474	340, boul. du Centenaire, Jonquière (Chicoutimi)	06 06 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE MOTO-NEIGE AU PETIT FANAL INC. 1258-7903	St-David (Yamaska)	27 01 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE MOTO-NEIGE LES BALADINS DE SAINTE-RITA 1336-4187	Ste-Rita (Rivière-du-Loup) ...	10 03 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB DE MOTO NEIGE LYNX DE CHANDLER INC 1245-0946	Chandler (Gaspé-Est)	03 02 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE MELOCHEVILLE ET ST-TIMOTHEE 1332-0213	Melocheville (Beauharnois) ..	29 11 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB DE MOTOS-NEIGE LA CHAUDIERE INC. 1336-4310	St-Ludger (Frontenac)	13 10 1972	1975 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-HILAIRE INC. ... 1333-4172	St-Hilaire-de-Dorset (Frontenac)	11 10 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LAMES D'ARGENT INC. 1332-0320	Laval	27 06 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE PECHE 2 CULTURES «ANGLERS CLUB» 1447-6410	2435, boul. Mercure, Drummondville-Sud	12 07 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE PLEIN AIR DE CHANDLER INC ... 1290-1310	Chandler (Gaspé-Est)	03 10 1972	1975 à 1978 incl.
LE CLUB DE PLEIN AIR SABLE FIN 1318-1938	Trois-Rivières	21 02 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB DE PONEYS ST-REMI 1338-8509	St-Rémi (Napierville)	24 05 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB DE RALLYE AUTOMOBILE CADISHAW INC. 1338-4631	Shawinigan	29 05 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB DE SKI CHICOUTIMI INC. 1246-1141	Laterrière (Chicoutimi)	27 01 1972	1974 à 1978 incl.
LE CLUB DE VOILE DE ROUYN-NORANDA INC. 1353-7758	Rouyn (Témiscamingue)	10 08 1972	1975 à 1978 incl.
LE CLUB DES MAIEUTES INC. 1273-4117	94A, rue St-Denis Jonquière (Chicoutimi)	17 12 1971	1975 à 1978 incl.
CLUB DES MONTAGNARDS DE ST-NARCISSE INC 1276-3967	St-Narcisse (Champlain)	15 03 1972	1974 à 1978 incl.
LE CLUB DES MONTAGNES DE NOTRE-DAME DES BOIS 1320-8566	Notre-Dame-des-Bois (Frontenac)	26 04 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB DES QUARANTE ET PLUS LASALLE INC 1417-3884	7520, rue Edouard, LaSalle (Montréal)	11 07 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB EDPHY DE LA TUQUE INC. 1353-1041	629, rue Réal, La Tuque (Champlain)	27 09 1972	1974 à 1978 incl.
LE CLUB JAMAÏQUE INC 1267-9262	167, av. Bigaouette, Québec	03 02 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB KINSMEN DE SHERBROOKE INC. 1269-9542	Sherbrooke	13 03 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB KIWANIS DE SHAWINIGAN (QUEBEC) INC 1270-0167	Shawinigan-Sud	29 04 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB KIWANIS ST-EUSTACHE INC. 1331-3960	168, rue Joly, St-Eustache (Deux-Montagnes)	13 10 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB LES BOHEMES INC 1239-5992	St-Placide-de-Bearn (Témiscamingue)	10 04 1972	1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
CLUB MONT CARLETON LTEE 1336-6265	Carleton (Bonaventure)	05 12 1972	1975 à 1978 incl.
LE CLUB MONT GOSFORD INC 1263-7609	St-Augustin-de-Woburn (Frontenac)	22 02 1972	1975 à 1978 incl.
CLUB MOTOCROSS DES LAURENTIDES 1276-8214	415, boul. Ste-Adèle, Ste-Adèle (Terrebonne)	24 04 1972	1975 à 1978 incl.
LE CLUB MOTO-NEIGE LANORAIE 1271-2469	380 ouest, rue Grande-Côte Lanoraie-d'Autray (Berthier)	10 01 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB OPTIMISTE RIVIERE DES PRAIRIES (MONTREAL) INC 1327-2919	Montréal	15 05 1972	1975 à 1978 incl.
LE CLUB POPULAIRE DE MATANE 1274-6871	Matane	10 02 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB RECREATIF DAVISON INC 1288-5596	42, rue Fabre, Salaberry-de- Valleyfield	18 02 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB RECREATIF ST-JEAN-BAPTISTE 1236-0681	Montréal	04 04 1972	1976 à 1978 incl.
CLUB ST LOUIS DE GRANDE-BAIE INC..... 1235-7695	Grande-Baie (Chicoutimi) ...	17 03 1972	1975 à 1978 incl.
LE CLUB SOCIAL CLE D'ALLAH INC..... 1332-1377	Notre-Dame-de-la-Doré (Lac-St-Jean-Ouest)	22 11 1972	1974 à 1978 incl.
CLUB TOURADI DE ST-GUY..... 1350-6803	St-Guy (Rimouski)	28 11 1972	1975 à 1978 incl.
COFSKY, DENOMME, LEMIRE INC..... 1247-6578	901, rue St-Louis, Terrebonne	04 04 1972	1975 à 1978 incl.
COMITE D'ANIMATION SPORTIVE D'OMERVILLE 1338-7899	Omerville (Stanstead)	29 05 1972	1975 à 1978 incl.
LE COMITE DES CITOYENS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. 1335-7975	Pointe-aux-Trembles	20 11 1972	1974 à 1978 incl.
COMITE DES CITOYENS DE ST-BLAISE INC 1239-1397	St-Blaise (Iberville)	27 01 1972	1974 à 1978 incl.
LE COMITE DES CITOYENS DE ST CYRIAC INC 1246-7353	Jonquière (Chicoutimi)	01 05 1972	1975 à 1978 incl.
LES COMMERCANTS HOMMES D'AFFAIRES DE LA BAIE INC. 1332-0627	466, rue Bagot, Bagotville ...	06 11 1972	1974 à 1978 incl.
LA COMPAGNIE DE TRANSIT INTERNATIONAL ISCO LTEE ISCO INTERNATIONAL TRANSIT COMPANY LTD 1286-5481	11101, boul. Parkway, Anjou (Montréal)	17 12 1971	1974 à 1978 incl.
CONPREFAB INC..... 1349-2483	1007 ouest, boul. St-Germain, Rimouski	05 09 1972	1975 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
CORPORATION DU TRICENTENAIRE DE STE-ANNE DE LA POCATIERE INC. 1349-5528	La Pocatière (Kamouraska) ..	27 09 1972	1975 à 1978 incl.
CORPORATION INFORMATION POPULAIRE DE L'EST DU QUEBEC (CIPEQ) INC. 1312-0472	124, rue Ste-Marie, Rimouski	14 12 1971	1974 à 1978 incl.
CORPORATION TOURISTIQUE DE LA VALLEE INDIENNE INC. 1417-3348	St-Denis-de Brompton (Richmond)	27 01 1972	1974 à 1978 incl.
COURSES PROVINCIALES DE MOTO-NEIGE (ROBERVAL) INC 1249-8291	Roberval (Lac-St-Jean-Ouest)	17 02 1972	1974 à 1978 incl.
LES DEVELOPPEMENTS VIKING LIMITEE .. VIKING DEVELOPMENTS LIMITED 1337-0994	625 ouest, boul. Dorchester, suite 800, Montréal	04 12 1972	1975 à 1978 incl.
DISCOTHEQUE LA TARENTULE INC. 1337-4509	Shawinigan-Sud	06 12 1972	1974 à 1978 incl.
LES 10 X DE LAVAL	Laval (Ile-Jésus)	04 08 1970	1974 à 1978 incl.
DOMAINE DU LAC LAGON INC. 1349-5510	475, rue Richelieu, Québec ..	22 08 1972	1974 à 1978 incl.
EAU DE SOURCE ALASKA INC. 1339-4275	874, boul. de Lachapelle, Pointe-Calumet (Deux-Montagnes)	14 10 1972	1975 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES CHAMBRAND INC	Longueuil (Chambly)	21 02 1972	1975 à 1978 incl.
LES ENTREPRISES V. D. I. INC	582, 90 ^e Avenue, LaSalle (Montréal)	06 12 1972	1974 à 1978 incl.
EPICERIE DELIGNY INC. 1346-4334	Québec	26 05 1972	1974 à 1978 incl.
ESTAMPE CANADIENNE LIMITEE	516, rue Mgr-Laflamme, Chicoutimi	16 06 1972	1974 à 1978 incl.
EXORPER INC	985, des Braves, Québec	07 01 1972	1974 à 1978 incl.
LA FEDERATION DE CULTURE PHYSIQUE AMATEUR DU QUEBEC 1349-1345	3506, av. Prud'Homme, Montréal	08 05 1972	1974 à 1978 incl.
FEDERATION ESTRIENNE DES CLUBS DE MOTO-NEIGE 1338-9028	75, rue Chartier, Sherbrooke .	06 04 1972	1975 à 1978 incl.
LES FESTIVALS DE L'EST DU QUEBEC INC. 1338-9432	Matane	15 06 1972	1975 à 1978 incl.
FRATERNITE ORIENTATRICE POUR LA REGENERATION DE LA TERRE (F.O.R.T.) 1332-0791	10678, av. Pêloquin, Montréal	29 05 1972	1975 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
THE FRIENDS OF ST MICHAELS' INC 1261-2768	6600 est, rue Jarry, Montréal	01 03 1972	1974 à 1978 incl.
HOTEL DUBUC INC 1254-8756	Howick (Châteauguay)	07 02 1972	1974 à 1978 incl.
IMPRIMERIE BEGIN INC 1223-5016	48, rue Sous-le-Fort, Québec	17 02 1972	1975 à 1978 incl.
IMPRIMERIE DEGELIS INC 1226-7837	Dégelis (Témiscouata)	15 02 1972	1974 à 1978 incl.
INFORMATION TOURISTIQUE SAGUENAY INC 1267-2929	Chicoutimi	28 02 1972	1975 à 1978 incl.
INTERFAITH INC 1338-5380	Montréal	23 05 1972	1974 à 1978 incl.
LES INTREPIDES DES DEUX MONTAGNES INC 1252-6018	St-Eustache	19 01 1972	1974 à 1978 incl.
LES INVESTISSEMENTS M.L.R.S. LTEE 1272-2872	235 est, boulevard Dorchester, chambre 604, Montréal	09 12 1971	1974 à 1978 incl.
LES INVESTISSEMENTS P.L.N. LTEE 1272-3169	Montréal	28 01 1972	1974 à 1978 incl.
JEANVIL INC 1268-3181	St-Laurent (Montréal)	13 03 1972	1974 à 1978 incl.
LA JEUNE CHAMBRE BEL-AIR INC. 1349-8118	Beloeil (Verchères)	11 09 1972	1975 à 1978 incl.
LA JEUNE CHAMBRE DE BROMONT INC... 1241-2540	Bromont (Brome)	15 02 1972	1975 à 1978 incl.
LA JEUNE CHAMBRE DE CHARNY INC. 1332-2789	Charny (Lévis)	13 10 1972	1974 à 1978 incl.
JEUNE CHAMBRE DE ST-GABRIEL INC. 1350-6522	St-Gabriel (Joliette)	13 10 1972	1974 à 1978 incl.
KALATOX (KALEIDOSCOPE D'AIDE AUX TOXICOMANES) INC. 1332-9644	1838, rue Dufresne, Montréal	22 12 1971	1974 à 1978 incl.
PIERRE L'ALLIER & ASSOCIES INC 1231-4167	Labelle	04 04 1972	1974 à 1978 incl.
LAVAL LEASING INC 1328-2991	880, boul. Sauvé, Laval (Île-Jésus)	28 04 1972	1974 à 1978 incl.
LIGUE AMICALE DE REPENTIGNY INC 1248-1578	34, de la place Rupert, Repentigny (Montréal)	04 01 1972	1974 à 1978 incl.
LA LIGUE DE BALLES LENTES D'ALMA INC 1290-2102	Alma (Lac-St-Jean-Est)	06 04 1972	1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
LIGUE DE HOCKEY MINEUR DE CHATEAUGUAY CENTRE CHATEAUGUAY CENTRE MINOR HOCKEY LEAGUE 1245-5812	Châteauguay-Centre (Châteauguay)	19 01 1972	1975 à 1978 incl.
LES LIGUES DE BASE-BALL BEAU CHATEAU DE LA REGION SUD-OUEST INC 1331-1824	239, rue Dubé, Châteauguay-Centre	07 12 1972	1975 à 1978 incl.
LOISIRS JEUNESSE ANIMEX INC. 1349-8035	Laval (Île-Jésus)	11 09 1972	1975 à 1978 incl.
LES LOISIRS SAVIO DE VILLENEUVE INC. . 1349-8019	Villeneuve (Québec)	20 03 1972	1974 à 1978 incl.
LOISIRS TOURBILLON STE-THERESE INC. . 1286-0946	Montréal	06 12 1971	1975 à 1978 incl.
MAISON JEUNESSE DE MONT LAURIER INC 1313-2998	Mont-Laurier (Labelle)	25 04 1972	1974 à 1978 incl.
MARINA CAPITAINE BERNIER INC. 1332-2797	Lévis	13 10 1972	1975 à 1978 incl.
LA MARINA DE GRONDINES INC	St-Charles-des-Grondines (Portneuf)	07 10 1972	1975 à 1978 incl.
MELROSE PIZZERIA & RESTAURANT INC. . 1217-0387	5802, chemin Côte-St-Luc, Montréal	09 12 1971	1974 à 1978 incl.
LES MEUBLES JACQUES DESJARDINS INC. . 1333-2614	Mont-Joli (Rimouski)	12 10 1972	1975 à 1978 incl.
NOURICO INC. 1338-5489	384 est, 45 ^e Rue, Charlesbourg (Québec)	13 07 1972	1974 à 1978 incl.
L'ORDRE LOYAL DES MOOSE (LOGE MONT-ROYAL 1766) INC. LOYAL ORDER OF MOOSE (MOUNT-ROYAL LODGE 1766) INC. 1334-5442	3956A, boul. St-Laurent, Montréal	06 12 1972	1974 à 1978 incl.
PAVILLON SPORTIF LAC NOMINGUE INC 1313-4127	Lac-Nominingue (Labelle) ...	02 05 1972	1974 à 1978 incl.
QUYON AND DISTRICT SNOWMOBILE CLUB 1353-3989	Pontiac	17 01 1972	1974 à 1978 incl.
RAJZLA AND LEIZER LIEBERMAN FREE LOAN SOCIETY 1337-0721	Montréal	12 10 1972	1975 à 1978 incl.
THE RAY STEVENS PEOPLE INC	Montréal	07 01 1972	1975 à 1978 incl.
LE RELAIS DE BEAUTE EPIDERMAL LTEE . 1348-1734	Montréal	17 07 1972	1974 à 1978 incl.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation	Rapports non produits
REMBOURRAGE BROCHU INC. 1349-3861	301, avenue Joliette, Sept-Iles (Saguenay)	06 11 1972	1974 à 1978 incl.
RESSOURCES REGENT LTEE <i>REGENT RESOURCES LTD</i> 1336-9608	415 ouest, rue St-Jacques Montréal	29 11 1972	1974 à 1978 incl.
ROSEMERE SOCCER ASSOCIATION INC. 1349-1527	Rosemère (Terrebonne)	31 05 1972	1975 à 1978 incl.
SHERBROOKE SPORTING GOODS INC. 1309-4313	985, Galt East, Sherbrooke ...	29 01 1972	1974 à 1978 incl.
SIESTEX INC. 1332-0577	Sherbrooke	17 05 1972	1974 à 1978 incl.
SOCIETE D'INTEGRATION AU TRAVAIL DU QUEBEC INC. 1349-1287	Québec	31 07 1972	1975 à 1978 incl.
LA SOCIETE D'OPERA ST-PAUL <i>ST PAUL'S OPERATIC SOCIETY</i> 1334-6242	Lachine (Montréal)	18 10 1972	1974 à 1978 incl.
SPIRDA INC. 1336-9277	Montréal	23 11 1972	1974 à 1978 incl.
TAXI PEPIN INC. 1336-4054	St-Jean (Iberville)	16 11 1972	1974 à 1978 incl.
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DOLBEAU MISTASSINI INC 1253-9383	Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest) .	05 01 1972	1975 à 1978 incl.
LES TUILES DE BOIS DURS LAURENTIENNES LTEE <i>LAURENTIAN HARDWOOD TILES LTD</i> 1226-4842	Joliette	09 03 1972	1974 à 1978 incl.
VETEMENTS DE SPORT KRAVEN INC. <i>KRAVEN SPORTSWEAR INC.</i> 1349-6112	Montréal	07 09 1972	1975 à 1978 incl.
VILLE MARIE JAYCEES 1349-1220	280, av. Dorval, suite 200, Dorval (Montréal)	10 07 1972	1974 à 1978 incl.
LES VOYAGEURS DE LONGUEUIL 1417-4049	Longueuil (Chambly)	11 07 1972	1974 à 1978 incl.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALET DES LACS LA LOUTRE ET PASCAL INC. 1356-4802	06 12 78	aucune
CLUB AUTO NEIGE CARAVANE DE RAWDON 1339-7195	28 11 78	aucune
ROXBORO ENTREPRISES LIMITED 1292-2464	18 10 78	Le nom de la compagnie est changé en celui de: LES ENTREPRISES ROXBORO LIMITEE ROXBORO ENTERPRISES LIMITED
75932-o		<i>Le directeur du Service des compagnies.</i> HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 5, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ACCESSOIRES ELECTRONIQUES M. K. LTEE M. K. ELECTRONIC SUPPLIES LTD. 1332-9420	1107, Hyman Drive, Dollard-des-Ormeaux, Montréal	22 11 1972
AGENCE DE DESSIN ARCHITECTURAL L. L. P. INC. L. L. P. ARCHITECTURAL DRAFTING AGENCY INC. 1334-7984	1255, boul. Laird, Mont-Royal (Montréal)	09 05 1973
AGENCE DE PUBLICITE ACADIA LTEE ACADIA ADVERTISING LTD. 1349-1154	Montréal	24 10 1972
L'AGENCE DE VENTES MIKEN INC. MIKEN SALES AGENCY INC. 1337-2578	Place Bonaventure, Montréal .	15 01 1973
AGENCE SOCIALE ET MATRIMONIALE JUNON INC. 1313-3509	Montréal	06 09 1972
AGENDA QUEBEC INC. 1348-2435	Longueuil (Chambly)	19 05 1972
ALFA CANTEEN LTD 1288-4565	912, avenue McEachran, Outremont (Montréal)	02 09 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES ALIMENTS CONGELES PINGOUIN LTEE <i>PENGUIN FROZEN FOODS LTD.</i> 1349-5221	6909, rue Marconi, Montréal	17 08 1972
ALIMENTS CONTINENTAL LTEE <i>CONTINENTAL FOODS LTD</i> 1349-1204	7101, route Transcanadienne, St-Laurent (Montréal)	27 10 1972
LES ALIMENTS LINDA INC. <i>LINDA FOODS INC</i> 1301-9930	5775, rue Souigny, Montréal	29 12 1971
ALUMINIUM ABCO LTEE <i>ABCO ALUMINUM LTD.</i> 1331-6310	Hull	19 04 1973
AMENAGEMENT D'IMMEUBLES V.T. LTEE <i>V.T. PROPERTY DEVELOPMENT LTD.</i> 1331-0974	Montréal	01 05 1973
AMENAGEMENTS REIMOR INC. <i>REIMOR DEVELOPMENT INC.</i> 1335-9930	Montréal	08 01 1973
AMEUBLEMENTS & SERVICE A.C.R. LTEE 1228-9807	Montréal	06 03 1972
P.A. AMIOT INC. 1347-4820	Montréal	15 06 1972
ARTISANAT HELENE INC. 1376-2562	Boucherville (Chambly)	05 07 1972
ARTOSPHER INC. 1347-6882	Québec	24 05 1972
ASSOCIATION DES COUREURS AUTOMOBILES DU QUEBEC LIMITEE 1308-5451	Montréal	29 12 1971
ATLANTIC PACIFIC INVESTMENTS LTD. 1234-8397	612, rue St-Jacques, suite 703, Montréal	06 10 1971
AUDIO-CRAFT CORP. 1347-4754	6013, boul. Robert, suite 203, St-Léonard (Montréal)	28 06 1972
AUTOMOBILES PINE BEACH INC. <i>PINE BEACH MOTORS INC.</i> 1337-4905	415, rue Bourque, suite 104, Dorval (Montréal)	22 11 1972
AVIATION LEBEL LTEE <i>LEBEL AVIATION LTD.</i> 1347-6940	Montréal	27 07 1972
BARAY HOW CORPORATION 1348-2740	5, place Ville-Marie Montréal	28 08 1972
LE BATEAU-THEATRE L'ESCALE INC 1290-5899	Hull	03 10 1972
BERTOL RESEARCH LTD. 1238-4160	Montréal	23 11 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
BIGATHOM INC. 1333-9395	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	07 05 1973
J. EMILE BIGRAS & FILS INC. <i>J. EMILE BIGRAS & SONS INC</i> 1307-8076	Pointe-Gatineau (Hull)	13 09 1972
BOIS P. S. LTEE <i>P. S. LUMBER LTD</i> 1331-7938	4507, rue Claudette, St-Vincent-de-Paul (Laval)	28 12 1972
LES BOUGIES PRESTIGE INC. <i>PRESTIGE CANDLES INC.</i> 1349-4984	60, champlain St-Mart-C, place-Bonaventure, Montréal	07 08 1972
BOUTIQUE DE CHAUSSURES LA BELLE INC. 1332-6905	251, Mount-Royal Ave. East, Montréal	15 01 1973
LA BOUTIQUE MADELISE INC. 1330-7772	5159, côte des Neiges, Montréal	26 03 1973
BOUTIQUE VANYA INC. 1332-3209	456 ouest, Ste-Catherine, Montréal	09 11 1972
JOHN A. BUCKLAND LTEE..... <i>JOHN A BUCKLAND LTD</i> 1228-3560	7021, de la Foire, Anjou (Montréal)	25 01 1972
CANADIAN VICTOR LYNN CORP..... 1302-0961	Montréal	02 06 1972
CENTRE CAPILLAIRE DORION INC. 1331-4661	100, boul. Harwood, suite 10-12, Dorion (Vaudreuil)	11 04 1973
LE CENTRE D'ALIMENTATION DES LAURENTIDES INC. 1347-7070	Ste-Sophie (Terrebonne)	18 05 1972
CENTRE DE DISTRIBUTION EN GROS T N LTEE <i>T N WHOLESALE DISTRIBUTION CENTER LTD</i> 1296-4623	Montréal	21 11 1972
CENTRE DE DONNEES MECANIQUES MONTREAL LTEE <i>MONTREAL KEY DATA CENTER LTD</i> 1254-1314	3169 est, Ste-Catherine, Montréal	14 02 1972
CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET DE PEDAGOGIE (1971) INC. 1279-3709	260 ouest, rue Faillon, Montréal	01 09 1971
CENTRE DE RENOVATION T.M.R. LTEE <i>T.M.R. RENOVATION CENTRE LTD</i> 1349-4299	Montréal	02 11 1972
CENTRE D'EDUCATION CANINE C.D. INC..... 1335-8452	Montréal	16 01 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CENTRE D'EDUCATION PHYSIQUE LEONARD INC. LEONARD'S HEALTH EDUCATION CENTER INC. 1348-6295	Montréal	06 07 1972
CENTRE D'INSPECTION MECANIQUE TRASO LTEE 1329-9573	Sorel (Richelieu)	21 03 1973
LE CENTRE DU VELOURS DU QUEBEC INC. QUEBEC VELVET CENTER INC. 1217-1112	Montréal	16 12 1971
LES CERAMIQUES ST-LAURENT (1973) LTEE ST-LAWRENCE CERAMICS (1973) LTD. 1344-4039	Québec	28 07 1972
CHALUMEAU ET REGULATEUR DE LAVAL LTEE LAVAL TORCH AND REGULATOR LTD 1349-3655	Montréal	26 09 1972
CHARCUTERIE ST-MATHIEU INC. 1330-3870	1679, Ste. Catherine St. West, Montréal	30 04 1973
THE CHASE INVESTMENT CORPORATION 1245-5200	1115, Sherbrooke Street West, suite 2301, Montréal	01 10 1971
LA CHAUMIERE ST-MICHEL INC. 1348-4340	8955, boul. St-Michel, Montréal	12 07 1972
CHAUSSURES MONA LISA INC. 1350-7595	Montréal	13 03 1973
CIMETIERE DE CAROSSERIES D'AUTO ALLAN INC. 1334-0047	5314, St-Dominique Street, Montréal	13 10 1972
CINEGESCO INC. 1348-4324	210, rue St-Jacques, suite 310, Montréal	28 08 1972
CLINIQUE TISSULAIRE Y. EMOND INC. 1349-2616	Montréal	14 09 1972
MICHEL CLOUTIER, TAILLEUR INC. 1332-2821	3637, boul. Métropolitain, Montréal	27 10 1972
CLUB DE FASTBALL LES ROYAUX DE MONTREAL INC. MONTREAL ROYALS FASTBALL CLUB INC. 1331-3838	501, 8e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Montréal)	10 04 1973
CLUB INTERNATIONAL DES SPORTIFS LIMITEE INTERNATIONAL SPORTSMAN'S CLUB LIMITED 1332-9073	220est, Grande-Allée, Québec	16 11 1972
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION B.N.S. LTEE B.N.S. CONSTRUCTION CO. LTD. 1347-4481	Montréal	18 07 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE DE GESTION SOLEIL INC. <i>SUNSHINE MANAGEMENT INC.</i> 1334-7349	615, Dorchester Blvd. West, suite 820, Montréal	06 04 1973
COMPAGNIE DE TRANSPORT ROY & FILS LTEE 1305-1289	55, pl. Ste-Claire, Laval	13 06 1972
LA COMPAGNIE D'HUILE DE VISON DE MONTREAL LTEE 1347-6643	Montréal	26 11 1971
LA COMPAGNIE D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS US LTEE <i>US IMPORT AND EXPORT COMPANY LTD.</i> 1330-0694	4760, ch. Côte-des-Neiges, Montréal	19 04 1973
COMPU-STOCK INC. 1248-2642	Montréal	15 11 1971
LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DU QUEBEC INC. 1332-7325	1094, 7e Avenue, Pointe-aux-Trembles (Montréal)	31 01 1973
CONSTRUCTION ET INVESTISSEMENTS SILPAC INC. <i>SILPAC CONSTRUCTION AND INVESTMENTS INC.</i> 1348-8739	Anjou (Montréal)	21 07 1972
CONSTRUCTION GEMINI INC. <i>GEMINI CONSTRUCTION INC.</i> 1333-4313	3042, rue Routhier, Longueuil (Chambly)	16 03 1973
CONSTRUCTION K. & K. LTEE <i>K. & K. CONSTRUCTION LTD.</i> 1348-6444	6978, Hutchison, Montréal ...	03 08 1972
CONSTRUCTION LAMBDA INC. <i>LAMBDA CONSTRUCTION INC.</i> 1334-2621	235 ouest, rue Sherbrooke, app. 113, Montréal	28 03 1973
CONSTRUCTION NOBEL INC. <i>NOBEL CONSTRUCTION INC.</i> 1333-0774	1000, rue Lawlor, suite 202, St-Laurent (Montréal)	16 03 1973
CONSTRUCTION RIOUX & FILS INC. <i>RIOUX & SONS CONSTRUCTION INC.</i> 1333-9973	312, boul. Ste-Foy, Longueuil (Chambly)	13 12 1972
LES CONSTRUCTIONS ANTHOM INC. 1334-7836	4, place Ville-Marie, ch. 514, Montréal	07 05 1973
LES CONSTRUCTIONS PIERRE GAGNON LTEE 1333-0279	7902, rue Robert, Lasalle (Montréal)	09 01 1973
CONSULTANTS EN PERSONNEL HORIZON INC. <i>HORIZON PERSONEL INC.</i> 1337-5134	800 ouest boul. Dorchester, suite 511, Montréal	26 01 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CORPORATION DE CAPITAL MONARQUE <i>MONARCH CAPITAL CORPORATION</i> 1334-1003	415, St. James Street West, Montréal	16 03 1973
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ORIENTAL <i>ORIENTAL INVESTMENTS CORPORATION</i> 1333-2424	Montréal	02 10 1972
CORPORATION EVERSTAN (QUE.) LIMITEE <i>EVERSTAN CORPORATION (QUE.) LIMITED</i> 1258-1591	Montréal	05 10 1971
LA CORPORATION EXECUTIVE DE L'AMERIQUE DU NORD <i>NORTH AMERICAN EXECUTIVE CORPORATION</i> 1258-2623	3250, Forest Hill Avenue, Apt 1905, Montréal	15 11 1971
CORPORATION QUEGEX <i>QUEGEX CORPORATION</i> 1298-4225	2015, rue Drummond, pièce 750, Montréal	15 06 1972
CORRIVEAU, TREMBLAY & BENOIT LTEE 1349-7698	865, rue Marché-Central, Montréal	14 09 1972
CORVIN MEAT PACKERS LTD. 1347-4549	3558, Colonial Avenue, Montréal	29 03 1972
CREATIVE FINANCIAL SERVICES INC. 1338-3146	Montréal	08 06 1972
CROWBAR INTERNATIONAL ASSOCIATES LTD. 1347-4531	Montréal	19 05 1972
D.R.P. & ASSOCIATES LTD 1329-1869	5757, Decelles, Montréal	04 05 1972
PETER DAN INC. 1333-1640	9023 A, Airlie, Lasalle (Montréal)	19 07 1972
A. DANA INVESTMENT INC 1229-1498	5900, boul. Décarie, Montréal	24 03 1972
DECOMART INC. 1348-5396	Montréal	17 08 1972
DECORA E.F.C. INC. 1338-3195	925, av. Church, Verdun (Montréal)	16 05 1972
DECORENOV INC. 1337-2289	7164, de la rue St-Hubert, Montréal	29 01 1973
DESSIN COCOFORMA INC. <i>COCOFORMA DESIGN INC.</i> 1331-1162	3460, place Decelles, Montréal	05 02 1973
DIAMOND TOWING LTD 1317-9551	Laval	10 04 1972
DING-A-LING FASHIONS INC. 1227-0716	6201, avenue du Parc, Montréal	20 12 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
DIONNE, GUENETTE & ASSOCIES INC. 1253-1588	640, rue Cathcart, Montréal ..	03 12 1971
DISCO-STAC INC 1253-2412	399, avenue Clarke, Westmount (Montréal)	25 10 1971
LES DISQUES MIRACLE INC <i>WONDER RECORDS INC</i> 1334-6598	Montréal	26 03 1973
DISTRIBUTION INTERNATIONALE KAROU INC. <i>KAROU INTERNATIONAL DISTRIBUTION INC.</i> 1350-6464	484, rue Mc. Gill, Montréal .	29 01 1973
LES DISTRIBUTIONS VIA LE MONDE INC 1312-5067	135 est, rue Sherbrooke, suite 205, Montréal	23 09 1971
DISTRIMEDIA INC. 1253-5886	Montréal	29 03 1972
DIVAD INVESTMENTS LTD 1253-5969	1, place Ville-Marie, suite 750, Montréal	14 01 1972
LES DOMAINES BUCCI INC <i>BUCCI ESTATE INC.</i> 1337-3113	1255, carré Phillips, suite 301, Montréal	10 01 1973
LES DRAPERIES MARTIN (EST) LTEE <i>MARTIN DRAPERIES (EASTERN) LTD.</i> 1349-4448	Montréal	21 09 1972
JACQUES DUMAS INC. 1349-0693	St-François-de-Sales-de-la- Rivière-du-Sud (Montmagny)	30 05 1972
DUPERRE DESIGN INC. 1348-5727	5201 ouest, avenue Sherbrooke, Montréal	03 08 1972
EAGLE'S NEST REALTY INC 1255-4028	4111, tour de la Bourse, place Victoria, Montréal	06 03 1972
EBENISTERIE DU SAGUENAY LIMITEE 1347-8961	Boulevard Talbot, Chicoutimi	24 07 1972
LES ECURIES FOISY INC. 1333-9825	Roxton Falls (Shefford)	02 02 1973
LES EDITEURS DE MUSIQUE JOVIALE INC. <i>PLAYFUL MUSIC PUBLISHERS INC</i> 1350-6555	Montréal	26 03 1973
LES EDITIONS MONDANBAULT INC 1312-6644	Montréal	28 09 1971
L'ENTREPOSEUR DU SPORTIF J.M. INC. 1337-2503	6850, chemin de la Savane, St-Hubert (Chambly)	02 10 1972
LES ENTREPRISES BERDAND INC. 1333-9353	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	07 05 1973
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION TOUPIN INC. 1332-8612	6645, rue Molson, Montréal .	12 03 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES DE PUBLICITE TROIZEL INC. 1336-6588	2236, rue St-Thomas, Longueuil (Chambly)	26 03 1973
LES ENTREPRISES DES AVENTURIERS CANADIENS INC 1235-3702	Mascouche (L'Assomption)	26 11 1971
LES ENTREPRISES DES JALESNES LTEE 1336-6570	Montréal	13 02 1973
ENTREPRISES DU FOYER NOVA INC 1337-2388	415, rue St-Jacques, suite 315, Montréal	03 12 1972
LES ENTREPRISES DUCLE LTEE. DUCLE ENTERPRISES LTD. 1254-9333	Montréal	01 09 1971
LES ENTREPRISES E L M A LTEE 1229-6521	1965, rue Brébeuf, Longueuil (Chambly)	24 09 1971
LES ENTREPRISES GEORGES HOULE LTEE GEORGES HOULE ENTERPRISES LTD. 1316-6392	Laval	10 11 1971
LES ENTREPRISES HBM INC. 1336-0862	Montréal	06 03 1973
ENTREPRISES INTERNATIONALES TERRE-SCIENCE INC. 1333-3059	Montréal	30 11 1972
LES ENTREPRISES J. P. ZELLER INC. 1333-9700	395, rue Bruce, Kirkland (Montréal)	23 01 1973
LES ENTREPRISES JEAN DUCLOS INC. 1296-6156	65 ouest, Rabastalière St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	16 03 1972
LES ENTREPRISES LAFOREST ET TONDI INC. 1331-3143	7289, rue Lajeunesse, Montréal	03 05 1973
LES ENTREPRISES P. CARRIERE LTEE 1315-4372	8102, rue St-Denis, Montréal	29 09 1972
ENTREPRISES PRIMEVERES INC. 1330-9992	6135, boul. Léger, app. 24, Montréal	03 05 1973
LES ENTREPRISES QUEBEC NIPPON INC 1277-6811	Montréal	27 01 1972
LES ENTREPRISES R. GORDON INC. R. GORDON ENTERPRISES INC. 1348-5891	3255 est, Métropolitain, Montréal	01 09 1972
LES ENTREPRISES ROBERT GILLET INC. 1350-6837	Québec	11 10 1972
LES ENTREPRISES ROBERT LESSARD INC. 1313-5371	1041 sud, rue Bowen, Sherbrooke	30 05 1972
LES ENTREPRISES VERGNEAUX INC. 1331-1428	253, 4 ^e Avenue, Iberville	10 05 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES VRANA INC. 1348-5735	St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	08 05 1972
EPICERIE CHEZ GEORGES INC. 1222-0844	415, avenue Arnaud, Sept-Iles (Saguenay)	02 11 1971
EQUIPEMENTS DE RECREATION QUEBEC INC. QUEBEC RECREATION EQUIPMENT INC. 1336-8998	8320, boul. Parkway, Anjou (Montréal)	22 12 1972
ERIBOIS INC. 1348-5636	Montréal	29 08 1972
EXPORTATIONS MARCALEX LTEE. MARCALEX EXPORT LTD. 1330-8333	Montréal	18 04 1973
FAIRLAND REALTY INC. 1258-6798	5194, d'Allet, St-Léonard (Montréal)	04 10 1971
PHILIPPE FAULE & ASSOCIES INC. PHILIPPE FAULE & ASSOCIATES INC. 1331-6963	3, Westmount Square, suite 414, Montréal	26 04 1973
FERLITO CONSTRUCTION LTD. 1259-1111	319 est, St-Zotique, Montréal	01 10 1971
FERME GILLES GENDRON INC. 1348-5297	7705, de l'Acadie, app. 406, Montréal	14 08 1972
FERMIQUE INC. 1309-1939	Montréal	29 12 1971
FIBROVER INC. 1347-8573	Orsainville (Québec)	08 05 1972
LES FILMS ARTIQUES INC. ARTIC FILMS INC. 1349-3010	Montréal	29 09 1972
LES FILMS INTERNATIONAUX CAPITOL LTEE CAPITOL INTERNATIONAL PICTURES LTD 1304-0738	210 ouest, rue St-James, suite 800, Montréal	05 10 1971
FONDEDILE CANADA INC. 1336-7636	Montréal	10 10 1972
FONDERIE A S M LTEE A S M FOUNDRY LTD. 1337-5050	85 ouest, rue de Castelnau, Montréal	01 12 1972
GASTON FONTAINE INC. 1217-2961	St-Jean	01 12 1971
FUNNY PUTT INC. 1352-7551	188, Toulouse, suite 7, Longueuil (Chambly)	08 05 1972
G.B. METAL INC. 1238-6074	623, Lavoisier, Repentigny (L'Assomption)	01 05 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
G. E. P. I. C. INC. 1333-4297	1, place Ville-Marie, Montréal	27 03 1973
G. R. E. M. A. M. T. INC. 1229-6430	Montréal	02 11 1971
GAGEX INC. 1253-8088	Val-d'Or	19 05 1972
GAI QUEBEC (INTERNATIONAL) INC. 1336-9152	Montréal	26 10 1972
GALERIE MIRABELLE INC. 1350-6480	110, place Crémazie, suite 640, Montréal	01 02 1973
LES GALERIES DU VIEUX POSTE LTEE 1334-5210	123, côte Vertu, St-Laurent (Montréal)	20 02 1973
GALPIN INVESTMENTS LTD. 1261-8260	Montréal	12 10 1971
GARAGE STE-SOPHIE LTEE 1349-8142	Ste-Sophie	29 09 1972
GENERAL AND SPECIALIZED MARINE PRODUCTS CORP. 1274-2300	Montréal	02 11 1971
GENERAL PROTECTIVE COATING LTD. 1338-5679	Hull	28 04 1972
GERBECO INC. 1332-6913	524 ouest, Jean-Talon, Montréal	18 01 1973
GLOBOS INVESTMENTS LTD. 1309-4180	Montréal	16 11 1971
GRAND PRIX SPORTSWEAR 1972 INC. 1221-3625	5425, rue Casgrain, ch. 901, Montréal	29 03 1972
GRAPHICODE INVESTMENTS INC. 1288-7832	4515 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	25 04 1972
JACQUES GUENETTE & ASSOCIES COURTIERS D'ASSURANCE INC. 1331-1188	Montréal	05 04 1973
H C G INVESTMENTS LTD. 1300-0963	Montréal	14 02 1972
LES HABITATIONS LE ROC INC. 1334-3637	1438, Mackay, Montréal	17 04 1973
HANDIBEC INC. 1330-6162	445 ouest, rue Jean-Talon, suite 303, Montréal	22 02 1973
HOMOLOCO INC. 1348-6881	Drummondville	02 08 1972
HUBBARD & MEURY INC. 1292-8875	Salaberry-de-Valleyfield	07 08 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ILE BIZARD PLASTIC INC 1295-3501	Rue St-Charles, St-Raphaël- de-l'Ile-Bizard (Montréal)	28 01 1972
IMMEUBLE CLAUDE LALONDE (MONTREAL) INC. 1349-2269	Montréal	21 09 1972
LES IMMEUBLES G.L.D. INC 1304-8293	Jonquière	30 06 1972
LES IMMEUBLES L'ESCALE DU NORD (ABITIBI) INC. 1333-5153	La Sarre (Abitibi)	20 09 1972
LES IMMEUBLES PARAGON QUEBEC LIMITEE <i>PARAGON PROPERTIES QUEBEC LIMITED</i> 1333-6961	5165 ouest, Sherbrooke, Montréal	07 11 1972
IMMEUBLES SELAN INC. 1331-2525	77 est, boul. St-Elzéar, Vimont (Laval)	22 01 1973
LES IMMEUBLES VICOMTE (LAVAL) LTEE 1216-3465	Montréal	25 10 1971
LES IMMEUBLES ZANGWILL LTEE <i>ZANGWILL PROPERTIES LTD.</i> 1337-0986	215 ouest, rue St-Paul, Montréal	05 01 1973
LES IMMEUBLES ZINTRAG LTEE <i>ZINTRAG PROPERTIES LTD.</i> 1332-0734	2070, boul. de Maisonneuve, Montréal	09 11 1972
IMPORTATION & DISTRIBUTION N & C LTEE <i>N & C IMPORTING & DISTRIBUTING LTD.</i> 1333-6243	8460, rue le Creusot, St-Léonard (Montréal)	26 02 1973
LES IMPORTATIONS C.R. INC. 1332-6715	1000 est, rue Port-Royal, Montréal	06 02 1973
LES IMPORTATIONS IBO INC. 1336-7503	Montréal	26 01 1973
LES IMPORTATIONS SARAJO LTEE <i>SARAJO IMPORTS LTD.</i> 1267-1137	Montréal	28 10 1971
LES INDUSTRIES CYCLONE INC. <i>CYCLONE INDUSTRIES INC.</i> 1333-1731	Granby	25 09 1972
LES INDUSTRIES DE PLINTHE CHAUFFANTE (MONTREAL) INC. <i>HEAT LINE INDUSTRIES (MONTREAL) INC.</i> 1333-2994	8670, 10 ^e Avenue, Montréal .	19 09 1972
LES INDUSTRIES MARNAK INC. <i>MARNAK INDUSTRIES INC.</i> 1349-6930	Montréal	15 11 1972
INDUSTRIES MIRAREZ INC. <i>MIRAREZ INDUSTRIES INC</i> 1276-0138	1250, rue St-Amour, Saint- Laurent	20 12 1971

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES INDUSTRIES RAICHE LTEE <i>RAICHE INDUSTRIES LTD</i> 1331-8381	1216 est, rue Ste-Catherine, Montréal	11 07 1972
INNOMARK INC. 1316-8513	Montréal	08 06 1972
INTERNATIONAL AUDIO LTEE <i>AUDIO INTERNATIONAL LTD.</i> 1330-7061	Montréal	09 03 1973
LES INVESTISSEMENTS I. C. R. (MONTREAL) LIMITEE <i>I. C. R. INVESTMENTS (MONTREAL) LIMITED</i> 1337-2529	2615, Van Home, Montréal	17 11 1972
JARDINS DE SEPT-ILES INC. 1292-9246	Sept-Iles (Saguenay)	16 03 1972
LE JOURNAL L'EVEIL DE LASALLE INC. 1326-3272	11, rue Lafleur, LaSalle (Montréal)	23 05 1972
KENSIC INC. 1350-6621	Lucerne (Gatineau)	20 09 1972
KOKAN EXPLORATIONS LIMITED 1296-8327	635, Dorchester Blvd. West, Suite 604, Montréal	27 09 1971
KREUZER LAPENA & ASSOCIATES INC. 1270-2247	Montréal	13 09 1971
SERGE LABELLE INC. 1332-8000	10, chemin de la Baie, Slaberry-de-Valleyfield	12 10 1972
LABORATOIRES D'ACOUSTIQUE INDEPENDANTS LTEE <i>INDEPENDENT ACOUSTIC LABORATORIES LTD</i> 1228-9625	4003, Décarie, suite 221, Montréal	22 03 1972
LAFORTUNE & LEDUC INC. 1336-0565	Montréal	22 01 1973
LANGIL INC. 1348-6378	Boucherville (Chambly)	11 07 1972
LAVOIE ASSURANCE INC. 1271-7153	5004, rue St-Denis, Montréal	21 01 1972
LERDE INC. 1347-6080	3714 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	27 06 1972
LIBRARY GIFT SHOP (T.M.R.) INC. 1348-6279	7, rue Corn Wall, Mont-Royal (Montréal)	21 07 1972
LIMOUSINE ET TAXI GRAND MONTREAL INC. 1335-6274	4444, boul. Lasalle, suite 706, Verdun (Montréal)	30 03 1973
LOCATION & TRANSPORT GENARASKA INC. <i>GENARASKA LEASE & FREIGHT LINES INC.</i> 1336-0698	Montréal	19 02 1973

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LOCATION R.L. INC. R.L. LEASING INC. 1347-6023	8403, rue le Creusot, St-Léonard (Montréal)	24 07 1972
LES LOISIRS POLA INC. 1331-3473	4877 est, rue Bélanger, Montréal	09 04 1973
MADISON CREDIT SERVICES (QUEBEC) LIMITED 1273-3150	1255, University St., Montréal	12 10 1971
MAGASIN DE CHAUSSURES ET CORDONNERIE DE CHAMBLY INC 1346-0241	2476, rue Bourgogne, Chambly	08 06 1972
LES MAGASINS EN FRANCHISE DE QUEBEC LIMITEE QUEBEC DUTY FREE SHOPS LIMITED 1336-8543	1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 701, Montréal	18 12 1972
LA MAISON DE LA PIZZA & DU SPAGHETTI NATALINO INC. NATALINO'S PIZZA & SPAGHETTI HOUSE INC. 1333-2515	6339, rue St-Hubert, chambre 305, Montréal	21 02 1973
LA MAISON DU POISSON & HOMARD CAPE COD INC. CAPE COD FISH & LOBSTER HOUSE INC. 1332-7424	1838 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	26 02 1973
MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIES INC. MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIATES INC 1218-5807	Montréal	20 12 1971
MANUFACTURE D'HABITS ST-HYACINTHE INC. 1218-0089	St-Hyacinthe	22 09 1971
LES MANUFACTURES AUTO-THERMOS INC. AUTO-THERMOS MFG. INC. 1336-9475	Montréal	14 11 1972
LE MANUFACTURIER DE POTEAUX DU QUEBEC LTEE 1308-9891	Montréal	30 09 1971
MANUFACTURIERS DE DRAPERIE MONDIALE INC. WORLD WIDE DRAPERY MANUFACTURERS INC. 1332-0387	3575, St-Lawrence Blvd, Room 209, Montréal	28 11 1972
MARCHE G. R. LTEE 1338-4177	3604, Notre-Dame St. West, Montréal	05 05 1972
MARCHE SIMON LTEE SIMON MARKET LTD 1334-0773	Montréal	13 03 1973
MARCLIFF INVESTMENTS LTD. 1274-0221	4885, Queen Mary Rd. Room 38, Montréal	04 01 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
RENEE MARTEL INC. 1330-4373	Montréal	07 05 1973
MENANTI INC. 1338-4326	7348-A, St-Denis Street, Montréal	30 06 1972
MESSAGERIE LARAY INC. <i>LARAY EXPRESS INC.</i> 1348-0157	Val'd'Or	22 06 1972
METS FINS DECARIE LTEE. <i>DECARIE FINE FOODS LTD.</i> 1334-4171	5143, Decarie Blvd., Montréal	29 03 1973
MEUBLES AVON INC. <i>AVON FURNITURE INC.</i> 1338-4383	510, rue Champlain, Laval ...	21 06 1972
MINES PINTO LTEE <i>PINTO MINES LTD.</i> 1275-8058	485, McGill Street, Montréal.	23 02 1972
MINOTERIES AFRICAINES INC. <i>AFRICAN MILLING INC.</i> 1333-2606	Montréal	28 08 1972
LA MODE DES ETOILES (COTE VERTU) INC. 1330-1148	3683, Côte-Vertu Road, St-Laurent (Montréal)	25 04 1973
MONTENACH AUTOMAT INC. 1349-3291	Longueuil	26 09 1972
MONTREAL INVOICING EQUIPMENT INC 1216-7888	600 ouest, boul. Dorchester, Montréal	24 09 1971
MORNING STAR IMPORTS INC 1267-1566	Montréal	10 01 1972
MUPLEX DISTRIBUTION INC 1253-4905	Montréal	29 02 1972
N. M. L. TLD 1220-3618	415 ouest, St-Jacques, Montréal	27 10 1971
NIMBUS EQUITIES LTD 1336-2173	Montréal	04 10 1972
NORBOUR INC. 1333-9403	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	07 05 1973
NORTH AMERICAN DOMES INC 1253-9755	2033 est, Jean-Talon, suite 204, Montréal	01 03 1972
NORTH & SOUTH AMERICAN CONSTRUCTION CO LTD 1284-8313	5301, avenue Esplanade, Montréal	11 02 1972
NUFAMCO INC. 1333-8827	444, rue McGill, Montréal ...	18 01 1973
THE ORBA GROUP INC 1264-4498	418, rue St-Sulpice, Montréal	09 02 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
P.D.M. INC. 1304-9010	4, place Ville-Marie, suite 514, Montréal	01 06 1972
PEINTRES M-M LTEE 1349-8241	Pointe-Gatineau (Gatineau)	29 08 1972
PEMREP INC. 1337-2669	Montréal-Nord	16 11 1972
PHOTOGRAPHIE ARISTOCRATE INC. 1334-3694	98, rue Dauvergne, Longueuil (Chambly)	07 03 1973
LES PLACEMENTS CABERCA INC. 1338-7345	7045 est, rue Sherbrooke, Montréal	29 06 1972
LES PLACEMENTS J.C.T. LTEE 1333-5302	1101, rue Parc-Lafontaine, Montréal	21 02 1973
LES PLACEMENTS KECO INC. 1347-9530	Magog (Stanstead)	29 05 1972
LES PLACEMENTS LANTOU LTEE 1349-5056	Montréal	14 09 1972
PLACEMENTS MINIERS ALGON LTEE 1333-5344	2015, rue Drummond, suite 832, Montréal	20 02 1973
LES PLACEMENTS MOGAN LTEE <i>MOGAN HOLDINGS LTD</i> 1276-2209	388 ouest, rue St-Jacques, Montréal	21 03 1972
LES PLACEMENTS PIERRE-PAUL INC. 1338-7477	1115, rue Montcalm, Laval	20 06 1972
LES PLACEMENTS T.M.R. INC. 1338-7600	Montréal	07 07 1972
LES PLACEMENTS T.S.L.M. INC. <i>T.S.L.M. INVESTMENTS INC.</i> 1349-3614	7, Drapeau, place Bonaventure, Montréal	29 09 1972
LES PLACEMENTS TETREAULTVILLE LTEE 1336-1027	8132, rue Hochelaga, Montréal	03 01 1973
LES PLACEMENTS V I P INC <i>V I P INVESTMENTS INC</i> 1267-5575	Montréal	22 12 1971
LE POURVOYEUR DE GRAND-REMOUS INC. 1331-8936	Mont-Laurier (Labelle)	02 04 1973
MARCEL PRIVE INC. 1333-3380	1180, croissant Deauville, Duvernay (Laval)	11 12 1972
PROCEDE PRECIS DE COULEUR DE L'EST LTEE <i>PRECISE COLOUR PROCESSING EAST LTD</i> 1347-6494	Montréal	26 07 1972
LES PRODUCTIONS CAPARO INC. 1338-8277	Montréal	27 06 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES PRODUCTIONS COBRA INC. <i>COBRA SOUND PRODUCTIONS INC.</i> 1336-9251	8031, rue Avon, app. 3, Montréal-Ouest	28 06 1972
PRODUCTIONS M.D. INC. <i>M.D. PRODUCTIONS INC.</i> 1333-9015	6420, avenue Victoria, suite 15, Montréal	26 01 1973
LES PRODUCTIONS MARMELADES LTEE <i>MARMALADE PRODUCTIONS LTD.</i> 1332-7010	1, Westmount Square, Montréal	22 02 1973
LES PRODUCTIONS S.N.L. INC. 1349-0578	Montréal	11 09 1972
LES PRODUITS KOTEL INC. <i>KOTEL PRODUCTS INC</i> 1270-1959	Montréal	11 01 1972
PROJIND INC. 1338-8665	Lachine (Montréal)	05 07 1972
PROMAXI INC. 1280-9448	660, Robichaud, Charlesbourg (Québec)	26 11 1971
PROMOTIONS ATLAS INC. 1336-4914	Montréal	22 02 1973
QUEBEC INTERHOTEL CORPORATION LIMITÉE 1323-6245	862, pl. de Bourgogne, app. 1, St-Foy (Québec)	05 05 1972
QUELUBE INC. 1348-1767	Québec	17 08 1972
R.L.S. DISCO GOLF INC. 1348-8499	1285, boul. Talbot, Chicoutimi	19 06 1972
REAL INTERNATIONAL D'AMERIQUE DU NORD INC. <i>REAL INTERNATIONAL NORTH AMERICA INC.</i> 1330-8655	1, place Ville-Marie, suite 1721, Montréal	02 05 1973
REDHILL FOOD CONSULTANTS INC 1312-1785	500 ouest, rue St-James, Montréal	09 05 1972
REMORQUAGE BERTHIAUME INC. <i>BERTHIAUME TOWING INC.</i> 1349-7466	4300, rue Gascon, Montréal	11 09 1972
RESTAURANT DU PETIT ALLEMAND INC. 1347-6221	Montréal	10 08 1972
RESTAURANT NOIR & BLANC INC. <i>BLACK & WHITE RESTAURANT INC.</i> 1239-2262	Montréal	01 12 1971
RESTAURANT PATOF INC. 1336-8147	1500 est, boul. Maisonneuve, suite 405, Montréal	11 12 1972
RICHARD ASSURANCE INC. 1282-2706	225 ouest, Saint-Jacques, Montréal	25 02 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
RIKOMETER INDUSTRIES INC. 1348-7483	Laval	25 07 1972
ROCH-MASS REALTIES LTD. 1349-5940	Montréal	19 09 1972
ROD VIL-MONT INC. 1302-3205	7523, rue St-Hubert, Montréal	31 01 1972
RODEL AUTOMOTIVE INC. 1235-2878	Montréal	13 03 1972
ROLL MAR ALUMINIUM INC. 1349-5924	Lachenaie (Joliette)	29 08 1972
ROSEMERE ALUMINIUM INC. 1348-1643	Montréal	23 06 1972
S.S. MARINE INC. 1274-2326	100, de Gaspé, Verdun (Montréal)	24 04 1972
SAGABER INTERNATIONAL LTD. 1283-2572	640, Cathcart Street, Montréal	02 11 1971
ST-LAWRENCE WIRE AND CABLE INDUSTRIES INC 1299-8670	500 ouest, rue St-Jacques, Montréal	14 06 1972
SALONS DE SANTE GAMMA LIMITEE <i>GAMMA HEALTH SALONS LIMITED</i> 1332-7788	1117, Ste. Catherine West, Suite 912, Montréal	18 12 1972
SEATON-WADE & CO LTD 1283-7142	630, Dorchester Blvd. West, Suite 3220, Montréal	25 04 1972
SECRETAREX INC. 1330-0629	5070, boul. Couture, St-Léonard (Montréal)	12 04 1973
SERVICE D'AUTO MINOS INC. <i>MINOS AUTO SERVICE INC.</i> 1331-3283	7001, av. Parc, Montréal	27 04 1973
SERVICE DE PROMOTION G.N.R. INC. <i>G.N.R. PROMOTION SERVICE INC.</i> 1349-5791	Montréal	27 09 1972
SERVICE INTERNATIONAL HYDROSTAT LTEE <i>INTERNATIONAL HYDROSTAT SERVICE LTD.</i> 1331-3556	800, carré Victoria, suite 612, Montréal	06 03 1973
LES SERVICES D'ENTRETIEN BRAFOR INC. 1295-4756	Matane	03 10 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION J. & W. INC. J. & W. MAINTENANCE & RENOVATION INC. 1336-8915	15718 ouest, boul. Gouin, Montréal	05 01 1973
LES SERVICES D'IMPRESSION GENERALE AU CADRE O.S.S. INC. O.S.S. SCREEN OVERALL PRINTING SERVICES INC. 1339-2584	Montréal	05 06 1972
SERVICES FINANCIERS FRANKLIN LTEE FRANKLIN FINANCIAL SERVICES LTD 1259-6110	Westmount	23 09 1971
LES SERVICES FINANCIERS LYNX LIMITEE LYNX FINANCIAL SERVICES LIMITED 1332-1039	440 est, rue Sherbrooke, Montréal	21 11 1972
SHAFT LOOK LTD. 1347-5991	383, rue Notre-Dame, Montréal	18 07 1972
SHELMARNE CORP. 1356-0842	Montréal	07 02 1972
SKIPEL INC. 1347-5967	Québec	07 08 1972
LA SOCIETE D'AMENAGEMENT CAMPIVALENTIEN INC. 1349-5775	Montréal	29 08 1972
SOCIETE DE GESTION FINANCIERE G.F.D.L. LTEE 1252-7339	225 ouest, rue St-Jacques, Montréal	24 02 1972
LA SOCIETE DE GESTION FRIGON LTEE 1294-8444	Montréal	30 03 1972
SOCIETE DE GESTION GENEREC INC GENEREC HOLDING CORPORATION INC 1313-0026	Dorval (Montréal)	12 09 1972
SOCIETE DE GESTION LE GRAND DUC LTEE GRAND DUKE HOLDING CORPORATION LTD. 1332-9123	Québec	05 02 1973
SOCIETE DE PLACEMENTS G.L.L.S. INC. 1335-9666	Montréal	05 02 1973
LA SOCIETE D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DE MOTEUR LTEE 1325-9916	Val-d'Or (Abitibi)	01 05 1972
LA SOCIETE D'INVESTISSEMENTS KALOUM LIMITEE 1336-7081	1430, rue St-Marc, Montréal .	06 03 1973
LA SOCIETE GARLIN INC. 1329-9805	Chicoutimi	13 04 1973
SOCIETE IMMOBILIERE ZIRCON INC. 1333-0931	123, rue Bellevue, Otterburn Park (Rouville)	31 10 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
SOGEPRIIM INC. 1349-5734	180 est. boul. Dorchester Montréal	22 09 1972
STANGARD INC. 1333-0659	6120, rue Renoir Montréal-Nord	12 12 1972
FRANK STEWART SYMONS INC. 1312-9291	Ste-Catherine-de-Hatley (Stanstead)	08 06 1972
STUDIO D'AMAIGRISSEMENT FORME MIRACLE DE RIMOUSKI INC. MIRACLE FIGURE REDUCING STUDIO OF RIMOUSKI INC. 1348-1437	Rimouski	24 07 1972
STUDIO 612 INC. 1288-2080	Montréal	06 03 1972
SYSTEMES D'ALARME ANTI-VOL POUR CAMIONS ET VOITURES DEFENSEUR (QUEBEC) LTEE DEFENDER TRUCK AND CAR BURGLAR ALARM SYSTEMS (QUEBEC) LTD. 1336-8303	Montréal	25 09 1972
LES SYSTEMES DU CINEMA EN CASSETTE R. E. B. INC R. E. B. CASSETTE CINEMA SYSTEMS INC. 1331-8340	Montréal	14 11 1972
LES SYSTEMES NANETTE PATOU INC. NANETTE PATOU SYSTEMS INC. 1349-8373	Montréal	11 10 1972
T.B.A. DISTRIBUTIONS INC. 1228-1424	3241 est. rue Jarry, Montréal	02 02 1972
TAPIS LALONDE LTEE 1417-9394	1484, rue de l'Eglise St-Laurent (Montréal)	18 08 1972
TELECOMMUNICATIONS BETEC INC. BETEC TELECOMMUNICATIONS INC. 1339-2477	666, Sherbrooke Street West, Suite 1102, Montréal	04 04 1973
TENNA-COM CABLE INC. 1315-3754	Lachine	17 05 1972
PERRY TEVAN PRODUCTIONS INC. 1338-8871	Montréal	20 06 1972
THORMAC INC. 1332-8349	415, avenue Bourque, Dorval	15 02 1973
TRAILER POOL RENTAL (QUEBEC) INC. 1280-5198	154, Beaurepaire Beaconsfield (Montréal)	17 05 1972
TRANSPORT E.M. LTEE 1349-8159	39, 88e Avenue, Laval	19 07 1972
TRAVAUX DE CIMENT MOLISE LTEE MOLISE CEMENT WORK LTD 1337-1752	Montréal	13 10 1972

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
TRIC-O-BAR (QUEBEC) INC. 1325-1392	490, rue Bienville, Beloeil (Verchères)	13 10 1971
TRICOT BELIER INC. RAM KNITTING INC. 1349-0099	Montréal	10 08 1972
UNIVERSAL TRAVELLERS CLUB INTERNATIONAL INC 1286-5820	Montréal	04 10 1971
V & V NOVELTY PROMOTION INC 1287-5746	Montréal	08 02 1972
LES VETEMENTS DE CUIR APOLLON INC. APOLLO LEATHER GARMENT INC. 1348-2443	5425, av. Casgrain, Montréal	31 08 1972
ROGER VIOLETTE INC. 1347-5629	Jonquière	17 07 1972
VOYAGE MOYEN-ORIENT INC. MID-EAST TRAVEL INC. 1348-7616	Montréal	19 07 1972
VOYAGES CONTACT INTERNATIONAL INC. INTERNATIONAL CONTACT TRAVEL INC. 1349-4364	Montréal	15 07 1972
WALSH INDUSTRIES LTD. 1287-6199	Montréal	15 11 1971
WEST AND LEASING LTD. 1287-7676	Montréal	23 12 1971
WEST ISLAND CYCLE SPECIALTIES INC. 1348-9976	15800 ouest, boul. Gouin Ste-Geneviève (Montréal)	27 07 1972
WEST PARK CONSTRUCTION CORPORATION 1327-3263	239, boul. Deguire, app. 607, St-Laurent	18 05 1972

75932-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AUTO-LAVE WINDSOR INC. 1211-1563	18 06 71	09 01 79
CANADIAN FLEETWOOD CORPORATION 1260-0136	09 10 62	29 01 79
CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT ATHLETIQUE DE MONTREAL 1355-2831	18 02 74	29 01 79
HAMEL & DORE INC. 1254-2361	22 02 61	13 01 79
LES IMMEUBLES HOME SMITH (MONTREAL) LIMITEE 1310-6737	23 11 72	29 01 79
LYNCROFT REALTY CORP. 1273-1469	04 05 59	09 01 79
LE PLATRIER DE ST-GEORGES INC. 1174-8332	01 08 68	15 01 79
LES PRODUITS H.R. BELL (1974) INC. 1352-4269	17 01 74	11 01 79
LES SPORTIFS DE BEAUPORT INC. 1364-4612	30 06 75	06 01 79
75932-o		

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
ABF FORMULES D'AFFAIRES AUTOMATISEES (QUEBEC) LIMITEE ... 1228-2034	06 03 70	7
AMENAGEMENT FAVEREL INC. 1475-9310	20 12 77	4
ARTCERAM INC. 1506-9735	13 09 77	5
L'ASSOCIATION DE PARALYSIE CEREBRALE DU QUEBEC, INC. 1353-5711	07 04 49	14

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
ASSOCIATION DES AMIS BENEVOLES DU CENTRE HOSPITALIER JACQUES-VIGER 1470-4720	28 09 76	8	
ASSOCIATION DES ANCIENS DU PATRO LAVAL	13 05 70	10	
L'ASSOCIATION DES DAMES AUXILLIAIRES DE L'HOPITAL SAINT-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES 1323-6997	13 01 70	9	
ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CIDRE DU QUEBEC INC.	20 10 71	4	
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE BARDY INC.	19 11 71	9	
ASSOCIATION DES MARCHANDS PLACE CHAMBLY INC.	10 12 68	6	
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES MANICOUAGAN INC.	17 05 74	21	
L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA VILLE DE VAUDREUIL INC. 1313-6445	13 03 72	6	
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE VILMONT INC. 1369-3593	15 08 74	7	
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC MEILLEUR-MIRABEL ..	26 10 76	11	
ASSOCIATION LE TAYGETE DE MONTREAL INC.	19 09 77	7	
ASSOCIATION QUEBECOISE DES SPORTIFS EN CHAISE ROULANTE 1461-5173	21 08 75	7	
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA DEFENSE DE LA LIBERTE RELIGIEUSE 1473-3646	20 01 77	4	
ASSOCIATION RECREATIVE ET CULTURELLE DE RICHMOND INC. 1463-6336	11 12 75	4	
LES ASSURANCES ARTHUR DESILETS LTEE	13 09 71	4	
ASSURANCES BEAUDRY, GAUDRY & ASSOCIES INC.	16 09 77	3	
ASSURANCES J.A. BLONDIN INC.	04 07 75	4	
ATELIER DE PNEUS HOUDE INC.	26 11 71	3	
BASE DE PLEIN-AIR COMMUNAUTAIRE PORTCARTOIS INC.	02 08 76	22	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
A. BELANGER (DETAIL) LIMITEE 1104-6588	02 01 51	4	
G.H. BERGER LTEE 1238-1265	02 12 71	4	
P.E. BOISVERT AUTO LIMITEE 1143-9718	28 02 55	5	
CAMP GATINEAU INC. 1332-7028	10 02 72	20	
CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE LA TUQUE INC. 1355-4076	29 03 74	12	
CENTRE DE PHYSIOTHERAPIE PIERREFONDS INC. 1367-3454	27 12 73	3	
LE CENTRE DE PLEIN AIR POUR LES PERSONNES DE L'AGE D'OR DE LA REGION DU TEMISCOUATA INC. 1479-8946	28 07 77	11	
CENTRE DES LOISIRS DE ST-NARCISSE DE CHAMPLAIN INC. 1245-0508	25 10 71	11	
CENTRE STE-ANNE-DE-BEAUPRE, INC. 1165-6014	19 12 67	9	
CENTRE SOCIAL DE L'ISLET INC. 1186-1747	24 05 67	7	
CENTRE VIDEO LOTBINIERE INC. 1360-7726	12 12 74	7	
CENTRE VIDEO POPULAIRE C.V.P.O.P. 1358-6433	19 08 74	7	
LA CHAINE DES AFFAIRES DE TROIS-PISTOLES INC. 1507-4016	05 10 77	7	
D. & P. CHARRON LTEE 1350-7546	05 09 67	4	
CLINIQUE DENTAIRE GRENET INC. 1359-5723	07 10 74	3	
CLUB D'AVIONS TELEGUIDES ALOUETTE INC. 1468-3650	09 07 76	4	
CLUB DE GOLF OKA INC. 1145-8585	12 02 60	10	
CLUB DE L'AGE D'OR DE STE-HEDWIDGE DE ROBERVAL 1507-8041	19 10 77	7	
CLUB DE L'AGE D'OR D'HUBERDEAU 1370-1578	16 12 74	7	
CLUB DE L'AGE D'OR LES BONS AMIS 1354-2584	18 01 74	9	
CLUB DE RADIO HIBOU BLANC INC. 1475-7322	25 09 77	9	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CLUB DE SKI DE FOND LA SAVANE INC. 1464-3399	21 01 76	5	
CLUB DU BON ACCUEIL DE WATERVILLE 1509-6712	21 12 77	7	
CLUB MOTO-NEIGE LANGEVIN INC. 1271-2071	18 05 71	11	
CLUB RICHELIEU BERTHIER 1463-5965	12 12 75	9	
LE CLUB SOCIAL DE SHERBROOKE INC. 1265-0198	31 07 41	10	
CLUB SOCIAL ET RECREATIF L'ARTISAN INC. 1369-0847	03 09 74	11	
CLUB SOCIAL L'EVASION INC. 1316-3233	28 11 69	11	
CLUB SOCIAL VIE ET JOIE INC. 1466-8271	04 06 76	11	
CLUB SPORTIF ET CULTUREL LES PIONNIERS LAC TAPANEE INC. 1475-2562	15 03 77	9	
CLUB VITALITE DE L'AGE D'OR D'ALMA 1294-7420	07 12 70	9	
COLMONT INC. 1478-2064	16 08 77	4	
COMITE CULTUREL DE WARWICK 1474-9501	07 03 77	9	
COMITE DES LOISIRS DE BRIGHAM (1974) INC. 1359-3140	24 09 74	8	
COMMUNAUTE LA TERRE INC. 1286-0011	13 10 71	4	
CONSTRUCTION A.D.J. INC. 1475-4428	21 03 77	8	
LA CORPORATION AMBULANCIERE DE BEAUCE INC. 1471-7557	25 11 76	9	
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE SAINT-FREDERIC DE BEAUCE 1336-7412	16 01 73	7	
LA CORPORATION DES FETES NATIONALES POUR L'EST DU QUEBEC 1474-1003	10 02 77	11	
LA CORPORATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE DE RIMOUSKI INC. 1235-2605	17 09 70	11	
GEORGE COUREY INC. 1108-9976	26 01 35	5	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
LE COURTIER UDEC (ESTRIE), INC. 1471-4331	10 11 76	4	
LE COURTIER UDEC (MONTREAL) INC. 1477-7221	17 05 77	4	
LE COURTIER UDEC (QUEBEC), INC. 1477-7247	17 05 77	4	
DELAGAR LIMITED 1134-4058	29 12 54	5	
DEMOLITION A.M. DE L'EST DU QUEBEC INC. 1337-6843	31 07 73	5	
LES DEVELOPPEMENTS MAURICE COLLIN LTEE 1271-5702	21 06 68	5	
AUGUSTE DOUCET INC. 1235-0252	27 12 68	8	
ECOLE DE BALLET DE SEPT-ILES INC. 1235-9055	20 11 69	4	
L'ECOLE DES SPORTS DE VICTORIAVILLE INC. 1272-9026	10 04 72	5	
LES EDITIONS DU REMUE-MENAGE INC. 1464-0254	12 03 76	6	
LES ENTREPRISES DUBOIS ET LEVESQUE INC. 1502-8053	30 03 76	3	
LES ENTREPRISES JUSTIN DESY LTEE 1191-9875	14 11 69	4	
LES ENTREPRISES MABU INC. 1470-6584	01 10 76	3	
LES ENTREPRISES PARE INC. 1278-9087	08 07 69	6	
ENTRETIEN CHARTEAU LTEE 1477-5274	11 05 77	4	
LES EQUIPEMENTS MAILLOUX INC. 1355-0009	19 03 74	5	
EXPO-SCIENCE DE L'ESTRIE INC. 1362-1354	27 02 75	6	
LA FONDATION GEORGES PERRAS 1292-4565	19 04 66	7	
FONDATION MARIUS COTE 1282-3993	19 09 55	15	
GADEG INC. 1261-6025	05 01 68	7	
GARAGE BUISSIÈRES INC. 1177-8131	08 02 60	4	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
GARAGE MENARD & GINGRAS INC. 1479-8565	29 07 77	4	
JARDERIE LES ABEILLES BRICOLEUSES INC. 1461-7096	16 06 76	5	
GESTIONS LEPINE, JARRY LTEE 1505-8795	06 12 76	4	
LES IMMEUBLES BERGERON LTEE 1238-1505	20 07 64	4	
LES IMMEUBLES KIAMIKA INC. 1351-9996	22 11 73	5	
LES IMMEUBLES MELVILLE INC. 1463-3572	28 11 75	4	
LES INDUSTRIES CIDEL INC. 1469-8294	02 09 76	3	
LES INDUSTRIES G.A.R.R. LTEE 1358-8728	30 08 74	3	
L'INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES ADMINISTRATIFS 1258-2615	01 09 55	12	
LES INTREPIDES DE SHERBROOKE INC. 1509-4485	12 12 77	5	
INVEXNORD INC. 1623-5715	16 02 78	4	
ISOLATION CELLULOSE INCORPOREE 1471-5676	16 11 76	6	
JEUNE CHAMBRE DE RIMOUSKI INC. 1244-9252	24 11 66	9	
LACHANCE ET ST-GEORGES INC. 1465-7910	25 03 76	4	
LAITERIE CHIBOUGAMAU, LTEE 1246-0093	08 10 69	3	
LALANBERGE LTEE 1270-9226	02 03 71	3	
GEO. LAMBERT INCORPOREE 166-6682	17 03 50	4	
J.A. LEVEILLE & FILS INC. 1230-7278	18 09 58	4	
LIGUE DE HOCKEY JUNIOR RICHELIEU INC. 1265-9983	14 10 69	16	
LA LIGUE DE TAXI DE LEVIS-LAUZON INC. 1356-3606	28 11 73	5	
LES LOISIRS DE RACINE INC. 1314-1247	24 01 72	9	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
LES LOISIRS DE ST-HEDWIDGE DE ROBERVAL, INC. 1291-8199	08 08 62	10	
LES LOISIRS LE GRILLON 1264-3532	15 10 56	9	
LOISIRS ST-SIMON INC. 1289-6338	14 10 64	7	
LOPRE INC. 1272-4860	31 08 70	4	
JONI LOWRIE LTD. 1209-3506	01 03 71	5	
MACONNERIE GHISLAIN LEVESQUE INC. 1467-6001	04 06 76	4	
D. MAYRAND VARIETES INC. 1135-5682	13 10 64	3	
MOLSON, ROUSSEAU & CIE LIMITEE 1338-2080	01 06 70	10	
MOTEL IDEAL ST-HUBERT INC. 1479-3640	11 07 77	4	
MOUVEMENT INFORMATION ET DEVELOPPEMENT ST-EDOUARD INC. 1464-1815	16 01 76	7	
L.O.T.J. DE HAM NORD 1264-9240	04 06 74	13	
L'O.T.J. DE ST-SEBASTIEN (FRONTENAC) INC. 1297-0042	28 10 65	9	
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEU DE ST-BENOIT-LABRE (BEAUCE) INC. 1470-8960	18 10 76	8	
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX INCORPOREE DE ST-ROBERT, RIMOUSKI, P.Q. 1268-5327	21 08 61	9	
PIECES D'AUTOS G.A.S. INC. 1140-0769	28 01 63	3	
LES PLACEMENTS MIRACLE INC. 1100-2953	28 02 68	4	
LES PLACEMENTS PELLETIER LTEE 1279-4301	20 09 66	3	
M. & R. PROULX INC. 1475-0186	08 03 77	4	
QUEBENET INC. 1366-1426	10 07 75	3	
RENOUEMENT CONJUGAL QUEBEC INC. 1472-3373	14 12 76	28	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
REPFAB INC. 1371-6451	10 03 75	4	
RIGAUD PROPOTIES LTD. 1281-0008	24 02 64	4	
SADAC INC. 1476-7537	20 04 77	4	
SAINTE PETER THOLOPOTAMIAN SOCIETY OF MONTREAL 1279-6637	29 03 66	10	
LE SALON INTERNATIONAL DU LIVRE (S.I.L.) 1461-7443	05 09 75	9	
SCHENLEY CANADA INC. 1130-7618	24 04 64	8	
SERVICE RADIO GENERAL X.M. CHARLEVOIX 1360-8278	21 02 75	6	
THE SKAL CLUB OF MONTREAL INC. 1284-4239	19 04 50	12	
SOCIETE DE TAXI WINDSOR INC. 1213-0837	16 08 71	7	
SOCIETE D'EDITIONS INTERPRETATION 1507-2838	30 09 77	4	
SOCIETE INFORMATIQUE COMPUTEL INC. 1508-0732	27 10 77	5	
LA SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS DE L'OUTAOUAIS 1293-4063	23 04 46	10	
LA SOCIETE ST-JEAN BAPTISTE DU DIOCESE DE SHERBROOKE 1236-0723	28 09 51	18	
SOMOLOQ INC. 1462-7350	23 10 75	7	
SPLENDID HOSIERY MILLS INC. 1115-1842	28 01 59	3	
STATION DE SKI ST-GERARD, INC. 1190-2137	19 12 68	4	
SUPER TRANSPORT (1966) LTEE 1285-4543	13 12 66	4	
LES SYSTEMES DE PROTECTION CONTRE INCENDIE C.D. LTEE 1357-2573	17 06 74	3	
TAPIS L. EMARD LTEE 1104-8618	12 05 59	4	
TRANSPORT LYONNAIS INC. 1361-4060	24 01 75	3	
TRANSVISION WINDSOR INC. 1197-5695	22 10 57	4	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
VETEMENTS PHENIX INC. 1467-2984	20 05 76	3	
VICTORIA MASONIC TEMPLE INC. 1274-6178	28 09 56	8	
WILLIAMS CHEVROLET. OLDSMOBILE, CADILLAC LTEE 1133-1444	25 11 54	5	
75932-o	<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>		

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANCAISE A.D.E.L.F. INC. 1627-7956	ASSOCIATION DES DIFFUSEURS ET EDITEURS DE LIVRES EN LANGUE FRANCAISE A.D.E.L.F. INC.	27 06 78
CANTINE AUTOMATE DE QUEBEC INC. 1222-5280	CAFETERIA VILNARD INC.	20 07 66
J.M. CHAGNON INC. 1623-9022	JEAN-MARIE CHAGNON INC.	27 02 78
LA COMPAGNIE DE CARTONNAGES CITE LIMITEE CITY PAPER BOX COMPANY LIMITED 1282-0478	CITY PAPER BOX COMPANY LIMITED	24 11 41
COMPAGNIE MINIERE BAIE BATEMAN INC. (Libre de responsabilité personnelle) BATEMAN BAY MINING COMPANY INC. (No Personal Liability) 1236-4899	BATEMAN BAY MINING COMPANY (No Personal Liability)	24 05 55
CORPORATION DE PLACEMENT CHASBAR CHASBAR INVESTMENT CORPORATION 1245-5168	CHASBAR INVESTMENT CORPORATION	10 09 65
LES ENTREPRISES M.P. MIREAULT INC. 1128-2720	MAXIME NETTOYEURS LIMITEE	07 04 48
HAMEL, RUEL, BEAULIEU & ASSOCIES LTEE .. 1264-9083	HAMEL, RUEL & ASSOCIES LTEE	16 11 71
LES PLACEMENTS C.G.B. INC. 1283-3265	SALIM INC.	20 04 71
RESTAURANT DEUX MONTAGNES INC. TWO MOUNTAINS RESTAURANT INC. 1143-7738	TWO MOUNTAINS RESTAURANT INC.	06 05 65

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
WINBEC INC. 1368-8866	ROBERT HERAUT ET FILS INC.	04 07 74
75932-o	<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>	

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
A. P. V. CREPACO MONTREAL LIMITEE 1117-6401	10 12 52	1490, rue Mazurette, Montréal
A. R. B. CONSTRUCTION LTEE 1353-1215	07 02 67	5675, Chemin Chambly, Saint-Hubert
AGENCE DE CREATION EN ARTS VISUELS PRISME INC. 1471-2335	01 11 76	205-B, rue Vassal, Drummondville
LES AGENCES DE VENTES MERCIER INC. 1509-4204	06 02 78	7380, rue Baldwin, Anjou
LES ALIMENTATIONS DOMCO LIMITEE 1102-5566	11 02 53	6300-02 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
LES ALIMENTS J. D. LTEE 1479-1784	05 07 77	1565 B, boulevard Taschereau, Longueuil
AMENAGEMENT C. H. A. LTEE 1358-9288	03 09 74	33, Montclair, Hull
ARMATURES J. P. R. INC. 1366-6748	25 08 75	2630, rue Monsabre, Montréal
ARTICLES DE BUREAU LANDRY INC. 1192-7605	02 01 70	320, Taché, Joliette
ASSELIN TRANSPORT LTEE 1192-0014	14 05 69	370, 104 ^e Rue, Saint-Georges (Champlain)
ASSOCIATION DES CADRES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE 1479-0662	29 06 77	L'Ecole polytechnique, campus de l'Université de Montréal, Montréal
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'EPIPHANIE INC. 1624-5292	16 03 78	1, place Melançon, L'Epiphanie
ASSOCIATION DES MARCHANDS PLACE CHAMBLY INC. 1244-8080	10 12 68	15, place Chambly, Chambly

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES MANICOUAGAN INC. 1356-7458	17 05 74	Route 138, lac Petit-Bras, Baie-Comeau	
L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE 1229-0490	08 08 68	180 est, rue Dorchester, suite 200, Montréal	
ASSOCIATION RECREATIVE DE TEMPLETON 1201-7091	11 02 65	13, rue Labelle, Gatineau	
ASSURANCES J.C. POULIN INC. 1365-5527	28 05 75	3542, boulevard de la Concorde, suite 101, Laval	
L'ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC. 1365-1500	25 04 75	3553, rue St-Urbain, Montréal	
ATELIER MECANIQUE A. ET M. INC. 1479-4663	13 07 77	5101, boulevard l'Industriel, Montréal-Nord	
LES ATELIERS ROLAND GINGRAS INC. 1193-3165	06 10 69	8647, 8 ^e Avenue, Montréal	
AUCLAIR, DOSTALER & ASSOCIES INC. 1311-3238	24 04 62	1337 est, rue Fleury, Montréal	
LES AUTOBUS DE DOLBEAU LTEE 1314-9828	19 12 61	247, 7 ^e Avenue, Dolbeau	
AUTOBUS JEAN-TALON LTEE 1332-0874	15 11 72	8560, 1 ^{re} Avenue, Charlesbourg	
JEAN AVARD QUEBEC INC. 1330-1718	03 05 73	2395, Benjamin-Sulte, Montréal	
ALBERT BACMAN LUMBER CO. LTD. 1148-0506	02 10 56	1155 ouest, Sherbrooke, bureau 405, Montréal	
BAR A.G. INC. 1363-4720	12 05 75	367, rue St-Hubert, Granby	
BEAUCE PUBLICATIONS LTEE 1236-9740	19 04 61	165, 123 ^e Rue, Saint-Georges	
GASTON BLANCHET, COURTIER EN ALIMENTATION INC. 1506-3241	24 08 77	397, rue Blanchet, Deauville	
BLOOMSTONE DEVELOPMENTS INC. 1311-6165	03 03 55	1745, avenue Cédar, bureau 608, Montréal	
BOISERIES ST-PIE INC. 1461-2220	05 08 75	298, rue Chaput, Saint-Pie	
BUSINESS AND INDUSTRIAL PHOTOGRAPHERS LIMITED 1112-7651	21 08 56	4208, avenue West Hill, Montréal	
CABLOVISION BAS ST-LAURENT LTEE 1357-5915	04 07 74	126, rue Soucy, Matane	
LE CAMP OVILA FOURNIER 1465-8702	29 03 76	10650, rue Laverdure, Montréal	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
PIERRE CAMPEAU LTEE 1221-9374	08 02 72	6900, avenue Papineau, Montréal	
RAYMOND CAMUS INC. 1244-7850	03 04 62	500, place d'Armes, Montréal	
CENTRE D.S.M.R. INC. 1464-1260	13 01 76	2727 ouest, rue King, Sherbrooke	
CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE LA TUQUE INC. 1355-4076	29 03 74	364, avenue du Coteau, La Tuque	
CENTRE SPORTIF DE L'ASSOMPTION INC. 1234-5914	20 03 58	270, rue Ste-Anne, Assomption	
LA CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE 1244-8353	31 12 63	1255, carré Phillips, bureau 412, Montréal	
LES CHATELAINES DE SEPT-ILES INC. 1245-6398	26 11 68	911, rue Bérubé, Sept-Iles	
CHAUSSURES C. LANGLOIS & FILS INC. 1357-3357	21 06 74	20, rue Principale, Granby	
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-BRUNO No. 6751 1466-5046	04 01 76	1107, rue Goyer, Saint-Bruno-de-Montarville	
LES CHEVALIERS DE VARENNES INC. 1287-1562	31 07 62	54, rue Jodoin, Varennes	
LA CLINIQUE DE PYSIOTHERAPIE DE CHICOUTIMI INC. 1461-6908	02 09 75	616, avenue Montcalm, Chicoutimi	
CLINIQUE VETERINAIRE DE CHARLESBOURG INC. 1478-3138	02 06 77	1202 est, 80 ^e Rue, Charlesbourg	
LE CLUB ALCAN 1230-9993	14 07 48	1, place Ville-Marie, Montréal	
CLUB CHASSE ET PECHE MICHEL LAMARRE INC. 1471-5155	15 11 76	70 ouest, rue Trans-Canada, Lévis	
CLUB DE GOLF DE NAPIERVILLE INC. 1354-2824	08 02 74	30, rang Cyr, Napierville	
LE CLUB DE LA MONTAGNE DES SABLES, INC. 1276-4031	17 07 68	766, boulevard 138, Saint-Tite-des-Caps	
CLUB DE MOTO CHACALS VALLEE-MATAPEDIA 1507-9999	26 10 77	Route Nationale ouest, Val-Brillant	
LE CLUB DE MOTOS-NEIGE D'AMOS INC. 1332-0197	13 12 72	1292 est, route 111, Amos-Est	
CLUB «O» CARREFOUR INC. 1155-9598	29 12 67	2315, 1 ^{re} Avenue, Québec	
CLUB SOCIAL VIE ET JOIE INC. 1466-8271	04 06 76	1991, rue Bardy, Québec	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
COMITE D'INTEGRATION DES HANDICAPES PHYSIQUES DU QUEBEC 1477-5183	11 05 77	751, rue Mistral, Montréal	
COMITE DU CENTRE DES LOISIRS DE ST-LOUIS-DE-FRANCE CTE CHAMPLAIN 1473-7878	02 02 77	671, avenue des Loisirs, Saint-Louis-de-France	
COMITE SOCIO-CULTUREL DE ST-TITE INC. 1462-6725	16 10 75	531, rue Notre-Dame, Saint-Tite	
COMPAGNIE CINEMATOGRAPHIQUE CANADIENNE LIMITEE 1289-6296	07 03 38	1405, rue Alexandre-Desève, Montréal	
LA COMPAGNIE DE CARCAJOU LTEE 1243-1185	22 02 61	415 ouest, rue Collard, Alma	
LA COMPAGNIE DE CHEMISES BERGERAC INC. 1330-9984	23 03 73	6670, rue St-Hubert, Montréal	
LA COMPAGNIE FOURRURE INTERNATIONALE 1109-1089	01 05 53	5549, avenue MacDonald, Montréal	
COMPAGNIE FRANCE FILM 1112-0409	06 10 36	1405, rue Alexandre-Desève, Montréal	
LA COMPAGNIE SYSMED INC. 1509-4840	14 12 77	276, rue St-Jacques, suite 707, Montréal	
LES CONFECTIONS NICOLETAINES INC. 1503-0554	14 04 76	359, rue St-Pierre, Montréal	
CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ESTRIE 1507-1574	13 09 77	1425 ouest, rue King, Sherbrooke	
LE CONSEIL DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC 1323-7755	04 05 62	50 ouest, boulevard Crémazie, bureau 304, Montréal	
LE CONSEIL REGIONAL DE LA RECHERCHE EN EDUCATION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN 1362-2410	30 06 75	272, avenue du Séminaire, Chicoutimi	
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EST DU QUEBEC 1476-9129	25 04 77	100 ouest, rue de l'Evêché, Rimouski	
LES CONSTRUCTEURS ROY & BEAUDOIN INC. 1369-0946	23 07 74	66, rue Belval, Saint-Timothée	
CONSTRUCTION GASTON BERGERON LTEE 1364-8845	28 07 75	1395, Grand-Rang, Saint-Tite	
CONSTRUCTION IBERJEAN LTEE 1266-7218	14 07 70	1025, boulevard Bécancour, Bécancour (Nicolet)	
LES CONSTRUCTIONS J.Y.R. BERGERON INC. 1473-4289	24 01 77	128, rue Valmur, Québec	
COPLAFAM LTEE 1461-2410	05 08 75	1130 ouest, rue Sherbrooke, suite 920, Montréal	
LA CORPORATION DE CONSTRUCTION NASKAPI 1628-1735	10 07 78	83, rue Atlantic, Schefferville	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
LA CORPORATION DES BOUTONS STANDARD 1114-9416	16 05 63	5333, avenue Casgrain, suite 1201, Montréal	
CORPORATION PROVINCIALE DES CUISINIERS QUEBECOIS INC. 1508-1870	01 11 77	311 sud, rue Dorchester, Québec	
LA CORPORATION REGIONALE DU SERVICE DE PREPARATION AU MARIAGE DE L'ESTRIE INC. 1332-3506	03 07 73	58, rue Académie, Sherbrooke	
DELTA FURNITURE CO. LTD. 1116-3607	11 02 64	9473, rue Meilleur, Montréal	
DEPANNEUR THIBEAULT ET CARRIER INC. 1510-8830	08 02 78	12, Pointe-Beaudette, Victoriaville	
DERIX INC. 1252-2124	09 06 71	1185, route du Moulin, Saint-Nicolas	
THERESE DESROSIERS INC. 1501-6017	30 12 75	359, rue St-Pierre, Montréal	
DIAMOND TAXICAB ASSOCIATION LIMITED 1285-7702	07 06 22	909, St-Grégoire, Montréal	
DISTRIBUTION MUSANTIQUA INC. 1333-1210	29 01 73	100, 9 ^e Avenue, Richelieu (Rouville)	
DOMINION COMMODITY CO. LTD. 1109-0156	07 05 52	4980, rue Buchan, Montréal	
ECHAFAUDAGE FALARDEAU INC. 1220-6181	22 12 71	2650, 4 ^e Avenue, Québec	
LES ENTREPOTS G.M.R. INC. 1477-3840	09 05 77	240, rue Roy, Granby (Shefford)	
LES ENTREPRISES AURE INC. 1630-4792	13 10 78	513, rue Principale, Granby	
LES ENTREPRISES C.O.R. INC. 1477-0044	26 04 77	13, rue Bellevue, Baie-Saint-Paul	
LES ENTREPRISES CLAUDETTE BERNARD INC. 1329-8120	16 04 73	2630, rue Monsabré, Montréal	
LES ENTREPRISES DESTOURO LTEE 1252-5200	29 04 70	4502, rue du Parc, Montréal	
LES ENTREPRISES PREPA LTEE 1480-6681	31 10 75	7081, rue de Bordeaux, Montréal	
LES ENTREPRISES ROBERT C. DUBOIS LIMITEE 1475-3479	17 03 77	400, boulevard Lévesque, Laval	
ENTRETIEN CHARTEAU LTEE 1477-5274	11 05 77	8171 nord, rue Chicot, Mirabel	
ENTRETIEN D'IMMEUBLES LAPOLLA LTEE 1370-1891	29 10 74	9167, avenue du Parc, Montréal	
EQUIPE D'INVENTAIRE C.V. INC. 1354-6478	11 03 74	10, place Etain, Lorraine	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
EXCAVATION RICARD INC. 1218-6563	02 07 71	3594, rue de Rouen, Montréal	
F.D.-JUL INC. 1333-4222	05 03 73	2595, boulevard Père-LeLièvre, Québec	
FAMILY FINANCE (1964) CORPORATION 1114-1835	08 07 64	2045, rue Peel, suite 304, Montréal	
FEDERATION DES CLUBS SOCIAUX DE L'HYDRO- QUÉBEC, REGION LAURENTIDES 1624-1606	03 03 78	500, boulevard des Laurentides, Saint- Antoine	
FEDERATION PROVINCIALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS POUR L'AIDE A L'INADAPTE 1289-9209	30 09 71	1195, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine	
FENESCO INC. 1474-5038	23 02 77	1565 ouest, rue de Louvain, Montréal	
FERME DOMINIQUE SAVIO 1254-0118	14 02 68	5430, rang des Soixante, Saint-Jean- Baptiste	
LES FILMS RENE MALO INC. 1371-1445	28 01 75	430, rue Bonsecours, app. 2, Montréal	
FOBEL INC. 1323-2822	16 03 62	3859, boulevard Décarie, Montréal	
FORCIER ET FRERES LTEE 1465-6631	18 03 76	401, avenue de La Sarre, Malartic	
FRASERVILLE DRUG, INC. 1168-7803	13 07 53	Parc Industriel, Rivière-du-Loup	
GERVAIS GAZ PROPANE INC. 1168-1053	02 09 66	74, rue Rouleau, app. 2, Victoriaville	
GESTION J.H. LETOURNEAU LTEE 1305-6528	03 07 48	2895, rue Turcot, Saint-Hyacinthe	
GIORA INVESTMENTS INC. 1263-1172	16 08 55	1745, avenue Cédar, bureau 608, Montréal	
GOBEIL EQUIPEMENT LTEE 1163-5083	01 03 63	2138, boulevard St-Jean-Baptiste, Chicoutimi	
R. GODREAU AUTOMOBILE LTEE 1353-3484	16 05 56	441, rue Principale, Cowansville	
MARY GOODMAN CORPORATION 1263-7096	08 09 59	9845, rue St-Urbain, Montréal	
GUANDRE INC. 1264-5230	20 11 69	2300, rue Bennett, Montréal	
E. HAMEL & FILS INC. 1364-6583	28 08 75	31, rue Meloche, Sainte-Anne-de-Bellevue	
H.W. HOLLINGER LTD. 1265-6914	14 11 57	400 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal	
L. HOLSTEIN & CO. (1956) LTD. 1266-1229	07 03 56	1475, rue de Bleury, Montréal	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
A. HOULE & FILS INC. 1466-2472	14 04 76	850 ouest, rue St-Vallier, Québec	
IMIT INC. 1286-1134	16 01 47	58, rue Pie-IX, Thetford Mines	
LES IMMEUBLES BELKIN LTEE 1112-7909	10 11 56	4615, avenue Draper, Montréal	
LES IMMEUBLES DUVALNIER INC. 1359-2332	19 09 74	1034, 3 ^e Avenue, Val-d'Or	
IMMEUBLES MULTAN LTEE 1369-3262	13 08 74	6865, chemin Norwalk, suite 601, Côte-Saint-Luc	
LES IMMEUBLES OTIS INC. 1278-4765	05 10 70	2712, boulevard Lafèche, Hauterive	
LES IMMEUBLES R. BEAUCAGE INC. 1510-6297	30 01 78	493, rue Notre-Dame, bureau 303, Repentigny	
IMMOBILEC INC. 1348-6758	27 07 72	1976, rue Longerie, Montréal	
INDUSTRIES Y.S. LTEE 1630-1806	03 10 78	500 ouest, rue Sauvé, suite 103 A, Montréal	
L'INSTITUT DE RECHERCHE DU MONTREAL GENERAL HOSPITAL 1331-5890	13 03 73	1650, avenue Cédar, Montréal	
LES INVESTISSEMENTS VICTO LTEE 1509-5805	16 12 77	50, place Crémazie, suite 719, Montréal	
JAYTON INVESTMENT CORP. 1268-0930	18 04 58	6555, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 240, Montréal	
JERDEB ENTERPRISES LTD. 1312-3567	06 07 65	1360, rue Mazurette, Montréal	
LABORATOIRE CAROL INC. 1360-1471	07 11 74	154, Kennedy, Saint-Maxime	
LAITERIE MONT ST. BRUNO DAIRY INC. 1145-2190	06 07 55	57 ouest, rue Rabastalière, Saint-Bruno- de-Montarville	
LAJOIE & RENAUD INC. 1157-9026	24 11 53	373, boulevard L'Ormière, Loretteville	
JEAN-PAUL L'ALLIER & ASSOCIES INC. 1473-0741	12 01 77	93, rue St-Pierre, Québec	
LANDBEC INC. 1360-7254	10 12 74	1510, chemin Ste-Foy, Québec	
THE LAW-BER-TED CORPORATION 1238-2131	26 04 28	2045, rue Peel, bureau 304, Montréal	
LENSOL CORPORATION 1309-8918	23 07 64	800, place Victoria, Montréal	
GERARD LEVESQUE LTEE 1357-9818	13 12 74	28, rue St-Joseph, Rivière-du-Loup	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
LOCAR INC. 1289-3657	18 06 68	2709, rue Morgan, Sainte-Foy
LOCATION ADANAC INC. 1355-1833	22 03 74	6660, rue Bombardier, Saint-Léonard
LOCATION HORIZON LTEE 1348-7129	16 11 73	5165, chemin Queen Mary, suite 510, Montréal
LONGUEUIL PATTERN WORK INC. 1139-3220	27 06 69	76, avenue Grant, Longueuil
MACONNERIE GHISLAIN LEVESQUE INC. 1467-6001	04 06 76	13, rue Tessier, Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)
MACONNERIE VALLIERES INC. 1464-8687	19 02 76	1034, avenue Godard, Val-Bélair
MAISON DE SOBRIETE ST-TITE INC. 1508-6804	17 11 77	556, rue Notre-Dame, Saint-Tite
MARCHE A. GABOURY ET FILS INC. 1263-8474	06 12 65	2650, boulevard Rosemont, Montréal
MARINE & SPORT DU CAP INC. 1472-3597	15 12 76	190, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine
MESGO INC. 1338-2205	22 09 72	1592, rue Principale, Granby
METRO MERCHANDISING CORPORATION 1214-8904	27 05 71	5761, chemin Honoré-de-Balzac, bureau 701, Côte-Saint-Luc
METRO-MIX LIMITEE 1148-1819	21 08 63	261, boulevard l'Ange-Gardien, L'Assomption
MODERN TEAK HOUSE DECOR INC. 1219-5392	27 11 71	3425, chemin Côte-Vertu, Saint-Laurent
MODES SPORTSWEAR INC. 1114-8186	24 01 44	9150, rue Meilleur, bureau 401, Montréal
MOKADOR INC. 1478-9275	27 06 77	32, rue Ste-Anne, Québec
MOLSON, ROUSSEAU & CIE LIMITEE 1338-2080	01 06 70	800, place Victoria, bureau 1814, Montréal
MONTEREY CONSTRUCTION CORPORATION 1117-8910	26 07 55	1550 ouest, boulevard Maisonneuve, suite 1111, Montréal
MONTJOYE INC. 1276-5046	10 07 64	800, carré Victoria, bureau 2104, Montréal
LES MUSKEGS DU LAC ST-JEAN, INC. 1309-6805	03 05 72	624 ouest, rue Paré, Alma
ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. LOGE ATLAS DE MONTREAL 1330-1056	16 06 73	5130, rue St-Hubert, Montréal
OXYGENE RIOUX INC. 1278-5994	13 03 69	390 est, 2 ^e Rue, Rimouski

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
P.R. EXPRESS INC. 1293-9773	29 05 72	6660, rue Bombardier, Saint-Léonard	
Y. & R. PAQUETTE INC. 1510-9481	06 02 78	15790, rang Ste-Marie, Saint-Jérôme	
JACQUES PARADIS & ASSOCIES LTEE 1333-3547	12 12 72	6950, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg	
PATATES DINO INC. 1204-2263	15 06 65	71, rue Foch, Granby (Shefford)	
PATENAUDE & FRERES INC. 1501-3097	08 12 75	62, rue Irwin, Granby	
PATRO DE CHARLESBOURG INC. 1245-3965	07 06 67	400 est, 77 ^e Rue, Charlesbourg	
PAVAGE & EXCAVATION MONT-LAURIER INC. 1258-1807	15 07 71	480, rue Coursol, Mont-Laurier	
PERRAULT & PERRAULT LIMITEE 1344-0730	24 03 27	5126, rue d'Iberville, Montréal	
ALAN S. PESNER & ASSOCIES LTEE 1366-2677	18 07 75	1110 ouest, rue Sherbrooke, suite 1701, Montréal	
JOSEPH PICARD & FILS, INC. 1187-8824	19 06 61	893, rue Principale, Saint-Pierre-de-la- Rivière-du-Sud (Montmagny)	
PINCOURT HEIGHTS DEVELOPMENT CORPORATION ... 1265-4026	26 08 57	6555, chemin Côte-des-Neiges, bureau 240, Montréal	
PLACEMENTS ATLAS INC. 1287-9904	26 11 47	700, rue St-Pierre, Saint-Hyacinthe	
LES PLACEMENTS R.D.P. INC. 1471-0917	26 10 76	59, rue d'Auteuil, Québec	
PLACEMENTS SHAROSE LTEE 1501-5688	29 12 75	1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 600, Montréal	
LES PLACEMENTS SOCORP LIMITEE 1463-0750	13 11 75	1130 ouest, rue Sherbrooke, suite 920, Montréal	
LES PLASTIQUES PUBLICITAIRES SUBEC INC. 1306-5842	12 08 71	10215, boulevard St-Laurent, Montréal	
PLAZA GRANBY INC. 1263-9597	21 09 65	1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 520, Montréal	
PLOMBERIE DENIS FOREST INC. 1505-8035	29 11 76	2000, rue de Bellechasse, Montréal	
PLOMBERIE ST-LUC INC. 1151-5764	24 03 66	395, boulevard St-Luc, Saint-Luc	
W.E. POULIOT INC. 1130-2791	27 04 48	111, West End Drive, Châteauguay	
LES PRODUCTIONS LE TAMANOIR INC. 1368-0079	30 04 74	3466, rue St-Denis, Montréal	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
LES PRODUCTIONS PAUL VINCENT INC. 1480-0239	03 08 77	3522, avenue Vendôme, Montréal	
QUEBEC TITLE INSURANCE AGENCY, INC. 1286-2504	15 01 57	1625-A ouest, rue Sherbrooke, Montréal	
RADIO-TAXI CARILLON INC. 1243-2373	30 12 71	462, avenue Brochu, Sept-Îles	
REMORQUE TRANS-CAPITALE INC. 1624-1275	07 03 78	249, avenue du Pont-Scott, app. 406, Vanier	
RESTAURANT L'ENTRECOTE BORDELAISE INC. 1463-3648	28 11 75	1458, rue Crescent, app. 2, Montréal	
MICHEL ROUSSEAU & ASSOCIES INC. 1476-5762	14 04 77	2, place Québec, bureau 624, Québec	
CLAUDE ST-AMANT INC. 1463-7490	18 12 75	223, rue St-Hubert, Granby	
ST-HENRI SPRING SERVICE CO. INC. maintenant connu sous le nom de: SERVICE DE RESSORTS ST HENRI INC. 1265-5502	06 10 53	130, rue St-Philippe, Montréal	
THE SAINT LAWRENCE STEVEDORING COMPANY, LTD. 1122-2429	05 09 08	5250 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal	
SALLE A MANGER LA GASPESIEENNE INC. 1192-7126	02 02 70	2539 est, rue Ontario, Montréal	
ARNOLD SANDERS & ASSOCIATES INC. 1290-3894	28 01 65	393, rue St-Jacques, Montréal	
SAXONY HOLDINGS CORPORATION 1314-2690	11 08 67	3620, rue St-Zotique, Montréal	
LUIGI SDRUSCIA INC. 1503-5645	21 05 76	328, rue Champlain, Saint-Jean	
SERENA QUEBEC 1283-9031	30 09 69	6646, rue St-Denis, Montréal	
LE SERVICE D'ADMINISTRATION GUY LANDRY INC. 1271-1420	21 11 66	4096, rue St-Hubert, Montréal	
SERVICE DES LOISIRS ST-EDOUARD-DE-FABREVILLE ... 1255-8094	22 03 60	4525, boulevard Frénette, suite 124, Laval	
SERVICE DES LOISIRS ST-ESPRIT DE ROSEMONT 1257-6310	16 10 69	5460, 6 ^e Avenue, Montréal	
LES SERVICES DE GESTION SAGRAP LTEE 1356-6807	22 05 74	1060, chemin Churchill, Montréal	
LES SERVICES DE PROTECTION BURNS INTERNATIONAL LTEE 1267-5534	06 05 66	2615, rue Van Horne, suite 211, Montréal	
SERVICES DE SECURITE COLLINS & DOOLEY LTEE 1623-6671	20 02 78	3984, rue Masson, Montréal	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUES S.T.I. INC. 1505-1873	30 09 76	225, rue St-Jacques, Montréal
LOUIS SHEFF INC. 1272-6543	19 12 59	5165, chemin Queen Mary, bureau 509, Montréal
SHEFTEX CORPORATION 1115-4044	25 02 50	55 ouest, avenue du Mont-Royal, Montréal
SOCIETE DE GESTION DE TERREBONNE INC. 1510-1603	16 01 78	455, boulevard des Seigneurs, Terrebonne
SOCIETE DE PLACEMENTS ROMIK LTEE 1282-8083	25 08 61	1, place Ville-Marie, bureau 930, Montréal
SOCIETE D'INVESTISSEMENT DACME INC. 1630-7068	23 10 78	55, rue d'Auteuil, Québec
SOCIETE IMMOBILIERE MONTEBELLO INC. 1349-5742	14 09 72	3083, chemin des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy
SOCIETE METROPOLITAINE DE GESTION C.L.D. INC. 1370-7989	20 12 74	4365, rue Bélanger, Montréal
SPINNING CRAFT CO. LTD. 1116-6337	14 09 56	2669, rue Charlemagne, Montréal
SPLENDID HOSIERY MILLS INC. 1115-1842	28 01 59	55 ouest, rue de Louvain, 2 ^e étage, Montréal
STATION THERMALE COTE ST-LUC LTEE 1365-8190	13 06 75	6640, chemin de la Côte-St-Luc, Montréal
STUDIO CANDIDE CAMERAS INC. 1133-8845	09 10 64	2390, avenue Raymond, Saint-Hyacinthe
BEN SURKES INC. 1501-4038	12 12 75	824, avenue Eiffel, Laval
THIRTY SIX DEVELOPMENTS LTD. 1284-4171	18 02 59	1745, rue Cédar, bureau 608, Montréal
TOPHAT DEVELOPMENTS LTD. 1286-3130	22 05 59	1745, avenue Cédar, bureau 608, Montréal
TRIMMACTION INCORPOREE 1469-1174	09 08 76	194, rue Harold, Gatineau
TWENTY SEVEN DEVELOPMENTS LTD. 1283-9585	17 04 59	1745, avenue Cédar, bureau 608, Montréal
UNIRACOR LTEE 1503-6668	13 12 77	630 ouest, boulevard Dorchester, suite 3200, Montréal
LES USINAGES RENAUD INC. 1502-9853	09 04 76	1859, rue Berlier, Laval
VINS PHILIPPE DANDURAND INC. 1121-2008	16 10 66	355 est, rue St-Paul, Montréal
VOYAGES BOBI INC. 1368-8601	02 07 74	6520, avenue Darlington, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
VOYAGES LE BOURLINGUEUR INC. 1630-8033	25 10 78	5046, de Bellechasse, Montréal	
WICKLOW INVESTMENT CORPORATION 1287-8161	07 04 60	5475, avenue Rosedale, suite PH3, Montréal	
ZISTRONIQUE LIMITEE 1630-5054	17 10 78	3265, rue Côte-Rosemont, Trois-Rivières- Ouest	
75932-o		<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
CLINIQUE FAMILIALE ST-VINCENT (1977) INC. 1509-8874	250 est, rue King, Sherbrooke	01 01 78	CLINIQUE FAMILIALE ST-VINCENT INC. COMPAGNIE DE GESTION DE SHERBROOKE INC.
DOMAINE GENTILLY INCORPOREE 1631-1268	3350, boulevard Laurier, Saint-Hubert	01 11 78	DOMAINE GENTILLY INCORPOREE DOMAINE BROMONT INC. BROMONT INC. LES INVESTISSEMENTS BROMONRIVE INC.
LACROIX, LANDRY & ASSOCIES INC. 1629-9844	Québec	18 09 78	GABY LANDRY & ASSOCIES INC. LACROIX & ASSOCIES INC.
75932-o			<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUEBEC LTEE 1631-5608	30 avenue Elmwood, Outremont	21 11 78
AGENCE DE SECURITE MAURICE BARIL INC. 1629-3250	70, rue Guillet, Cap-de-la-Madeleine	25 08 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
AGENCE DE VOYAGES A.G. LTEE A.G. TRAVEL AGENCY LTD. 1631-5343	400, boulevard des Laurentides, Laval	20 11 78
ALIMENTATION JEAN MARCEAU INC. 1631-5210	539, avenue Principale, Saint-Marc-des-Carières	20 11 78
LES AMBULANCES LACOLLE INC. 1631-5749	4, carré de Beaujeu, Notre-Dame-du-Mont-Carmel-de-Lacolle	22 11 78
LES AMENAGEMENTS LAC VICTORIA LTEE VICTORIA LAKE DEVELOPMENTS LTD. 1628-1487	Hull, partie Ouest	10 07 78
LES AMENAGEMENTS B. R. M. (CANADA) LTEE 1631-6143	1000 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2110, Montréal	22 11 78
LES AMEUBLEMENTS B. L. B. INC. 1631-0880	120, route Madock, (secteur Nord), Chicoutimi	06 11 78
LES AQUEDUCS ET CHEMINS DU DOMAINE LAC MCDONALD INC. THE AQUEDUCTS AND ROADS OF LAKE MCDONALD ESTATE INC. 1630-6383	11257, rue Frigon, Montréal	18 10 78
LES ASSOCIES DU BOUT DU PORT INC. 1631-6465	356, rue Berri, Montréal	23 11 78
ASSURANCES GERARD DUBE & ASSOCIES INC. 1631-0724	Beauport	03 11 78
ASSURANCES MICHEL BOUCHARD INC. 1630-7951	1649, Damiron, Ancienne-Lorette	21 11 78
ASSURANCES ROLAND TURGEON INC. 1629-1973	144, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines	25 09 78
ATELIER ROPART INC. 1631-4460	3104, Dupont, Longueuil	16 11 78
LES ATELIERS TRUDEL INC. 1630-8926	7, Richelieu, Côteau-du-Lac	26 10 78
AUTO N. ROSA INC. N. ROSA AUTO INC. 1631-5640	Lac-Mégantic	22 11 78
AUTOMOBILES CHRISTIAN INC. 1631-7315	3394 est, rue Jean-Talon, Montréal	27 11 78
BAR L'ARLEQUIN INC. 1631-8164	2455, rue Triquet, Sainte-Foy	01 12 78
PIERRE BEAUDOIN, ARTISAN INC. 1631-3017	Chicoutimi	14 11 78
GERARD BEAULIEU INC. 1631-5095	380, chemin St-Béatrix, Saint-Béatrix	20 11 78
BIJOUTERIE LE DOIGT D'OR INC. 1631-2001	12938, rue Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles	14 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES BOIS D'ENTRELACS INC. 1631-2860	2501, Tour de la Bourse, place Victoria Montréal	13 11 78
LES BOIS FRANCS RICHARD LAVALLEE INC. 1630-3166	710, rang St-Esprit, Berthier	05 10 78
FRANCOIS BORDELEAU ET FILS INC. 1631-0070	Saint-Timothée	02 11 78
OMER BOUCHARD & FILS INC. 1631-4767	35, rue St-Paul, Saint-Coeur-de-Marie	20 11 78
BOUCHERIE L. DUBE INC. 1631-4379	Saint-Pascal	16 11 78
BOUTIN & GUIMOND INC. 1630-4800	135, rue Fortin, Repentigny	13 10 78
BOUTIQUE ALAIN ST-LOUIS INC. 1631-5780	7883, Henri-Julien, Montréal	21 11 78
LES BOUTIQUES DE L'ESTRIE INC. 1630-8520	Saint-Paul-d'Abbotsford	30 10 78
BRASSERIE ST-CHARLES INC. 1630-9122	Kirkland	27 10 78
BRIEN, LACHANCE, LAPOINTE & ASSOCIES INC. 1630-8009	655, avenue de Nogent, Charlesbourg	26 10 78
PIERRE CAMIRAND INC. 1629-1965	197 ouest, rue St-Charles, Longueuil	21 08 78
CAMPING CHUTES-AUX-IROQUOIS INC. 1629-6147	Labelle	08 09 78
CARREFOUR BROMONT INC. 1631-4478	Bromont	16 11 78
CENTRE DE TRAITEMENT DES VARICES LONGUEUIL INC. 1628-9852	Territoire de la Communauté urbaine de Montréal	11 08 78
CENTRE DU MOTEUR C.F. INC. 1631-3520	730, chemin du Golf, Drummondville	15 11 78
CENTRE MUSICAL VICTORIAVILLE (1978) INC. 1631-4312	Victoriaville	16 11 78
CENTRE SHELL LUCERNE (1978) INC. 1631-2795	3980, côte de Liesse, Mont-Royal	09 11 78
L.A. CHARBONNEAU INC. 1631-2316	575, rue Ste-Rose, La Prairie	09 11 78
CHAREST ET DION INC. 1631-3868	8500, boulevard Henri-Bourassa, bureau 255, Charlesbourg	16 11 78
LA COMPAGNIE DE GESTION J.T. LTEE 1631-5533	2046, rue Guertin, Saint-Laurent	27 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CONFECTION HUGUETTE & MARIE INC. 1631-0492	40, rue Louis-Cyr, Saint-Jean-de-Matha	31 10 78
LES CONSTRUCTIONS CAMLON INC. 1630-7712	7920, rue Lefebvre, suite 206, LaSalle	27 10 78
LES CONSTRUCTIONS DENIS LAROCQUE INC. 1631-4650	313, place du Côteau, Bois-des-Filion	16 11 78
LES CONSTRUCTIONS GAETAN BROCHU INC. 1631-4601	Victoriaville	17 11 78
LES CONSTRUCTIONS ROBERT LAHAIE INC. 1631-6135	392, St-Georges, Windsor	22 11 78
CONVERSION 2001 INC. 1631-6234	8010, 18 ^e Avenue, Montréal	23 11 78
CORBEIL, RICHARD & ASSOCIES INC. 1630-9585	Duvernay-Est (Laval)	01 11 78
LUDGER COTE INC. 1631-5814	217, rue Fillion, Matane	21 11 78
CREATIONS GUY COUTURE INC. 1631-4551	3139, Royale, Giffard	17 11 78
CREATIVITES INTERNATIONALES DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DE MONTREAL LIMITEE 1629-9323	5154, des Erables, Montréal	25 09 78
CREPE BRETONNE DE LAVAL INC. 1631-2837	Laval	13 11 78
DEBOISEMENT DESGRON INC. 1631-3405	1271, rue St-André, Port-Alfred	15 11 78
DEBOSSELAGE P ET J INC. P & J AUTO BODY INC. 1630-7522	720, rue Marin, Montréal	25 10 78
DECORATIONS P.M.S. INC. 1631-1839	35, rue Sylvestre, Val-d'Or	08 11 78
LES DENEIGEMENTS J. PLOUFFE INC. 1631-4577	Perry Road, Lac-Brome	17 11 78
DEPANNEUR CENTRAL ST-LAURENT INC. 1631-2183	585, boulevard Laure, Sept-Iles	09 11 78
DEPANNEUR MARCEL GAGNON LTEE 1631-6499	412 est, Taschereau, Rouyn	23 11 78
DEPANNEUR V.P. INC. 1631-0609	95, rue Poitras, Saint-Gabriel-de-Brandon	03 11 78
GERARD DESILETS INC. 1631-6036	Scotstown	21 11 78
DISTRIBUTIONS BERCO INC. 1631-4320	Victoriaville	16 11 78
ECOLE DE MUSIQUE LAC-ST-JEAN INC. 1631-5277	12, boulevard de l'Anse, Roberval	20 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ENCAN ST-PATRICE INC. 1631-5566	Saint-Patrice-de-Beaurivage	28 11 78
LES ENTREPRISES DENIS FORTIER INC. 1631-5665	Route Rurale numéro 1, Rock Forest	22 11 78
ENTREPRISES GLECOR INC. 1630-1954	50, route 133, Saint-Mathias	13 11 78
LES ENTREPRISES HARRISSON-PREVOST INC. 1631-5152	Route 143, Saint-Nicéphore	20 11 78
LES ENTREPRISES JEAN-CLAUDE DROLET INC. 1631-6432	9281, rue Airlie, LaSalle	22 11 78
LES ENTREPRISES LAMBEL INC. 1631-0740	Saint-Barnabé	06 11 78
LES ENTREPRISES MARCEL CHEVALIER INC. 1631-4882	209, rue Laval, Chomedey	20 11 78
LES ENTREPRISES PIERRE TOUSSAINT LTEE. 1631-1417	70 ouest, 56 ^e Avenue, Blainville	07 11 78
LES ENTREPRISES R.P.N. INC. 1631-4486	734, chemin St-Jean-Baptiste, Saint-Henri	16 11 78
LES ENTREPRISES REAL GALIPEAU INC. 1631-6077	Longueuil	22 11 78
LES ENTREPRISES REGINALD LAPOINTE INC. 1630-4354	Port-Cartier	11 10 78
LES EQUIPEMENTS M.L.R. INC. 1631-5699	1394, 2 ^e Avenue, Acton Vale	22 11 78
EVALUATION I.C.R. INC. I.C.R. APPRAISALS INC. 1631-5525	1538 ouest, rue Sherbrooke, suite 424, Montréal	27 11 78
FERME BEAUREGARD INC. 1631-4676	Route Rurale numéro 3, Waterloo	20 11 78
FERME MICHEL MORISSETTE INC. 1630-9841	Route Rurale numéro 1, Saint-Hyacinthe-le- Confesseur	01 11 78
LA FERME POWERS INC. 1631-1052	Lévis	03 11 78
FERRONNERIE COTE, BOIVIN (1978) INC. 1631-4775	Chicoutimi	20 11 78
LES FOURNITURES TECHNIQUES DE REPENTIGNY INC. 1631-1888	257, rue Notre-Dame, Repentigny	08 11 78
COLIN FULLER INC. 1630-9882	Sutton	31 10 78
GARAGE CLAUDE CAMPEAU INC. 1629-8762	257, boulevard Labelle, Sainte-Rose (Laval) ..	18 09 78
GARAGE D. & D. INC. 1631-6044	105, terrasse Allaire, Pont-Viau, (Laval)	02 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
GARAGE DES PROMENADES INC. 1631-4213	8300, Chambly, Saint-Hubert	16 11 78
GESTION CARAGON INC. 1631-5285	441, rue Elgin, La Baie	20 11 78
GESTION FRANK BARRY INC. 1631-4155	3045, rue Louis-Veuillot, Montréal	15 11 78
GESTION VENNE INC. 1631-3090	2137, chemin Bord-du-Lac, Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard	14 11 78
GESTIONS DESALLIERS INC. 1628-5736	Val-d'Or	25 07 78
P.E. GRAVEL INC. 1631-0849	60, St-Benoit, Chicoutimi	06 11 78
LE GROUPE GALAXIE INC. 1630-9452	Sainte-Foy	03 11 78
LE GROUPE RELAIS INC. 1631-4429	Val-Bélair	16 11 78
LES HABITATIONS CAROUGEISES INC. 1631-5400	Charlesbourg	23 11 78
LES IMMEUBLES B.A.F.T. INC. 1630-3000	153, rue de la Chaudière, Saint-Nicolas	04 10 78
LES IMMEUBLES BELINZI INC. 1631-7463	204, place Angora, Dollard-des-Ormeaux (Montréal)	29 11 78
LES IMMEUBLES BROMA INC. 1630-4347	300, rue Brochu, Sept-Iles	24 11 78
LES IMMEUBLES CHAR-MONT INC. CHAR-MONT REALTIES INC. 1631-6358	1095, rue Berlier, Chomedey (Laval)	23 11 78
LES IMMEUBLES G. GRAND'MAISON INC. 1631-2340	Laurentides	09 11 78
LES IMMEUBLES J.P. PELLETIER INC. 1631-4387	Saint-Pascal	16 11 78
INDUSTRIES DAVIO INC. 1631-2068	6484, boul. Bourque, Rock Forest	09 11 78
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES G. BRADLEY LTEE 1631-7505	1, place Ville-Marie, suite 3635, Montréal	30 11 78
LES INVESTISSEMENTS G.M.T.L. LTEE 1630-4560	290, de la Bretagne, Alma	11 10 78
LES INVESTISSEMENTS ISABELLE LTEE 1631-2258	72, rue Proulx, Saint-Constant	09 11 78
ISOLATION LAPOINTE INC. 1630-6011	920, Colbert, Charlesbourg-Est (Charlesbourg)	18 10 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
JOUETS ET HOBBY LE FARFADET (MONTREAL-NORD) INC. 1631-4171	6425, boulevard Léger, Montréal-Nord	16 11 78
JOUETS ET HOBBY LE FARFADET (ROSEMERE) INC. 1631-4189	401, boulevard Labelle, Rosemère	16 11 78
JUCHA LTEE 1631-5483	Montréal	23 11 78
KOURBEX, INC. 1630-3810	Saint-Denis-de-Brompton	10 10 78
LANTOC LTEE 1631-6721	Lac-Mégantic	24 11 78
RAYMOND LEGER & FILS INC. 1631-6689	Saint-Lazare	24 11 78
LOCATIONS P.M. INC. 1630-5179	Fabreville (Laval)	13 10 78
MANUFACTURE D'HABITS LAURENT GERVAIS INC. 1631-1110	1550, Bouvier, Saint-Louis-de-Terrebonne	06 11 78
LE MARCHE BEN ETHIER INC. 1631-6945	16, rue Waddell, Sainte-Thérèse	27 11 78
MARCHE MAC INC. 1631-6374	201, avenue Murdoch, Noranda	23 11 78
MENUISERIE J.C. BELLEY INC. 1629-7525	La Baie	14 09 78
METAL REGENT INC. 1629-5024	Le Gardeur	01 09 78
MEUBLES G. ET H. BRASSARD INC. 1630-3497	1426, rang Ste-Famille, Chicoutimi	05 10 78
LES MEUBLES NICOJEAN INC. 1631-5558	2696, rue Aurigny, Sainte-Foy	28 11 78
MODE 2000 INC 1630-9676	1174, 1 ^{re} Avenue, Limoilou (Québec)	02 11 78
LES MOTEURS ELECTRIQUES DE BEAUCE INC. 1631-3850	Sainte-Marie	22 11 78
LE MOULIN DU NORD INC. 1631-6168	301, chemin Petit-Esprit, l'Epiphanie	22 11 78
MOULURES M. WARNET ET FILS INC. 1630-3729	776, boulevard Curé-Labelle, Blainville	10 10 78
NETTOYEUR HUNTINGDON INC. 1631-3918	22, rue Lake, Huntingdon	17 11 78
LES OPERATIONS FORESTIERES LEMO INC. 1631-6283	113, avenue Fleury, Chibougamau	24 11 78
PALETTES GRAND'MERE INC. 1631-2647	4700, 4 ^e Rue, Grand-Mère	15 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
PANTOUFLAMME INC. 1630-9627	Shawinigan	31 10 78
ROGER PAQUIN & ASSOCIES INC. 1630-5328	3830, St-Hubert, Montréal	16 10 78
LES PAYSAGISTES TISSERAND & FRERE INC. 1631-2688	Laval	06 11 78
PHOTOBEC INC. 1630-5534	Longueuil	13 10 78
PHOTOSE INC. 1630-9940	615, boulevard Sénécal, Chambly	31 10 78
LES PIECES D'AUTOS A.M.G. INC. 1631-6770	1592, rue Principale, Saint-Philémon	24 11 78
PISCINE NAPIERVILLE INC. 1631-4734	Napierville	17 11 78
LES PLACEMENTS A.S.F. INC. 1630-9825	1495 sud, avenue du Pont, Alma	01 11 78
LES PLACEMENTS DE LUCA INC. 1631-3041	10812, St-Réal, Montréal	14 11 78
LES PLACEMENTS SUROLY LTEE 1631-1714	Montréal	07 11 78
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE C.P.A. INC. 1630-2424	1765, rue St-Georges, Longueuil	02 10 78
LES PORCHERIES VERSAILLES INC. 1630-8751	Saint-Grégoire	30 10 78
POULIES MASKA INC. 1509-8957	Sainte-Claire	04 01 78
PRODUCTIONS AUDIO-ANALYSTES INC. 1631-4916	943, montée de Liesse, Saint-Laurent	20 11 78
LES PRODUITS CHIMIQUES P.C.S. INC. 1627-6966	5227, rue Wellington, Verdun	22 06 78
PROMAPLUS INC. 1631-3454	4711, rue Couture, Saint-Léonard	15 11 78
LES PROMENADES CYR INC. 1631-2225	Cap-aux-Meules	09 11 78
PROVENCHER, BEAUCHAMP & ASSOCIES INC. 1630-3117	2225, boulevard Lapinière, Brossard	04 10 78
RADIATEURS D'AUTOS R.C. INC. R.C. AUTO RADIATORS INC. 1630-1103	2079, boulevard Labelle, Chomedey (Laval) ..	29 09 78
REFRIGERATION KUROWSKI INC. 1630-9213	10, 4 ^e Rue, Roxboro	31 10 78
RENOVATIONS RAZ INC. 1631-5707	6754, René-Gaulin, Montréal	22 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
RESTAURANT CHEZ NAT INC. 1631-2522	8675 est, rue Sherbrooke, Montréal	10 11 78
RESTAURANT ET CHARCUTERIE PARAMOUNT INC. ... PARAMOUNT DELICATESSEN AND RESTAURANT INC. 1631-4288	2028 et 2040 est, rue Beaubien, Montréal	16 11 78
RESTAURANT LA SOUPE CHAUDE INC. 1631-5616	Rimouski	21 11 78
RESTAURANT MON NAN INC. 1631-6317	1098, rue Clark, 2 ^e étage, Montréal	23 11 78
RESTHOPER INC. 1631-3157	925 (B), Pacific, Lachine	15 11 78
RIREJACMO INC. 1630-2960	301, de la Madone, Mont-Laurier	04 10 78
H.-G. ROCHON INC. 1631-6796	Trois-Rivières-Ouest	24 11 78
J. SENECHAL & BEAUX-FRERES INC. 1631-3470	305, Frigon, Repentigny	14 11 78
SERIPEC INC. 1628-3681	1625 ouest, Chabanel, bureau 440A, Montréal	17 07 78
SERVICE D'ARBRES IDEAL INC. 1631-6176	60, rue Jack, Châteauguay	22 11 78
SERVICES ADMINISTRATIFS J.M. LTEE	Beloeil	24 10 78
SHERBRO, INC. 1631-0617	Sherbrooke	06 11 78
J. ARTHUR SIROIS INC. 1631-6888	312, des Oblats, LaSalle	27 11 78
SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA BAIE INC. ... 1630-8389	New Richmond	31 10 78
LA SOCIETE D'INFORMATIQUE DE GESTION DE MONTREAL INC. 1631-4445	Montréal	16 11 78
SOLUVAC INC. 1631-5756	Saint-Georges (Beauce)	21 11 78
STORATEC INC. 1631-3751	1143, des Cèdres, Saint-Rédempteur	21 11 78
SUPERLAB (QUEBEC) INC. 1631-5939	3425, St-Denis, Montréal	21 11 78
SYSTEMES INTERIEURS ST-LAURENT (QUEBEC) INC. ... 1631-4130	11220, rue Hamon, Montréal	15 11 78
TECMUN F.M. INC. 1630-2028	237, rue Principale, Granby	02 10 78
TELESTOP INC. 1631-4262	3955, rue St-Denis, suite 101, Montréal	15 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
TENUE DE LIVRE C. & C. INC. 1630-8157	324, boulevard St-Jacques, Neufchâtel (Québec)	24 11 78
TREMBLAY, LEFRANCOIS & ASSOCIES INC. 1631-1946	2478, boulevard Rome, Brossard	08 11 78
VARIETES LA COMMODE INC. 1631-4163	444, boulevard Labelle, Fabreville (Laval) ...	16 11 78
VERDURE SOLEIL INC. 1631-5236	Sainte-Marie	20 11 78
VETEMENTS DE SPORT N.A.G. (1978) LIMITEE N.A.G. SPORTSWEAR (1978) LIMITED 1631-5327	Montréal	20 11 78
VETEMENTS ELLE AIME LIMITEE	3400, boulevard Losch, bureau 14, Saint-Hubert	09 11 78
LES VIANDES PRATTE INC. 1631-3108	Sainte-Foy	15 11 78
VITRERIE A.M.A. INC. A.M.A. GLASS INC. 1631-7059	2351, de Villiers, Montréal	27 11 78
VOGRAIN INC. 1628-7617	Route Rurale numéro 1, Bedford	01 08 78
VOYAGE FLEURIMONT INC. 1631-7422	263, rue Lomas, Sherbrooke	28 11 78

75932-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ACTION JEUNES TRAVAILLEURS DE LANAUDIÈRE INC. 1630-7548	Joliette	25 10 78
ASSOCIATION CHASSE ET PECHE DE LANGUEDOC 1629-0306	Languedoc (Abitibi) Partie-Nord	11 08 78
L'ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE DES FONDS INC. 1631-8636	6, rue Notre-Dame, Cap-Chat	01 12 78
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CREDIT DU SAGUENAY INC. 1631-4619	Chicoutimi	17 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION DES RESIDANTS DU LAC VERT (GAUTY), CANTON TURGEON 1630-5443	(Sainte-Véronique) Turgeon	16 10 78
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE DU QUEBEC 1631-5103	110 ouest, rue Crémazie, suite 30, Montréal	20 11 78
LES ATELIERS D'EXPRESSION EXPRIMART 1630-9072	Montréal	30 10 78
CENTRE DE JEUNESSE DE HALDIMAND INC. HALDIMAND YOUTH CENTRE INC. 1631-5673	Haldimand (Gaspé)	22 11 78
CENTRE DE PLEIN AIR CAP-CHAT INC. 1630-7274	Cap-Chat	26 10 78
LE CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER 1631-1508	9, rue Front, Aylmer	10 10 78
CLUB D'AGE D'OR LES BONS AMIS DE STE-CLOTILDE 1630-4529	5225 ouest, rue Notre-Dame, Montréal	12 10 78
CLUB DE TIR A LA VOLEE DE RIVIERE-DU-LOUP INC. 1626-7890	Rivière-du-Loup	19 05 78
CLUB DES AMATEURS DE LA PHOTO DE MONTREAL INC. 1630-6391	1806 est, rue Rachel, Montréal	18 10 78
CLUB OPTIMISTE BON-CONSEIL INC. 1631-7398	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	27 11 78
CLUB OPTIMISTE TRING-JONCTION INC. 1631-0658	Tring-Jonction	03 11 78
COIFFEUR MODE I INC. 1631-1896	835 ouest, St-Vallier, Québec	08 11 78
COMITE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL DE MOFFET 1626-6512	Moffet	28 08 78
COMITE 450 1630-7993	2129, Beaugard, Marieville	29 11 78
COMMUNICATIONS VIRUS INC. 1628-3947	4870, boulevard St-Laurent, Montréal	18 07 78
LES DYNAMOS DE L'OUTAOUAIS 1630-1681	720D, boulevard St-René, Gatineau	09 11 78
FONDATION MARIEVILLE INC. 1631-0088	Marieville	02 11 78
GARDERIE ANDRE-LAURENDEAU 1627-7212	1111, Lapierre, ville La Salle	11 10 78
LA GARDERIE COMMUNAUTAIRE DE VERDUN 1628-8094	Verdun	30 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
GESTION DES TROIS PIGNONS INC. 1629-4514	1850, rue Bercy, suite 1518 A, Montréal	31 08 78
LIGUE DE BALLE-LENTE LES GANTS FEMININS INC. ... 1626-9169	Salaberry-de-Valleyfield	04 08 78
MUSEE FLOTTANT DU NAVIGATEUR	425, Désiré, Saint-Joseph-de-Sorel	28 09 78
PATRO LAPIN INC. 1631-7257	21, boulevard des Alliés, Québec	27 11 78
PAVILLON COMMUNAUTAIRE DE NOUVELLE INC. 1630-4313	Route 132, Nouvelle-Est	11 10 78
REGROUPEMENT DES MARCHANDS VITROPLUS INC. ... 1631-7349	276, St-Jacques, bureau 210, Montréal	27 11 78
RESEAU THEATRE PLUS	525, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec	25 08 78
SOCIETE LE RADOUB	Québec	27 11 78
TROUVARIRS	10, 19 ^e Rue. Laval-des-Rapides (Laval)	27 11 78
LE VILLAGE DES COMPAGNONS ARTISANS DU PONTIAC, INC. 1629-8309	Luskville, Pontiac	18 09 78

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ADMINISTRATION CAMIL INC. 1505-6187	12 11 76	10 11 78	Etendant les objets.
AMENAGEMENT PAYSAGER D. ST-CYR INC. 1506-5964	30 08 77	07 11 78	Etendant les objets.
BOIS TURCOTTE VAL D'OR LIMITEE	27 09 49	29 08 78	Changeant le nom - ancien nom: TURCOTTE LUMBER VAL D'OR LIMITED.
BOUTIQUE LA LIAISON INC. 1469-3055	19 08 76	22 11 78	Changeant le nom - ancien nom: LINGERIE R.M. INC.
CHARBONNEAU LOUAGE D'AUTOS INC. 1308-2409	7 10 62	21 11 78	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L. P. S. Date	Modifications
CLUB ARAMIS ST-HYACINTHE INC. 1479-1289	19 10 77	29 11 78	Etendant les objets.
LES ENTREPRISES MABU INC. 1470-6584	01 10 76	30 11 78	Etendant les objets.
LES ENTREPRISES YVON DUFOUR INC. 1369-7396	23 09 74	03 11 78	Etendant les objets.
EPICIERS UNIS GIFFARD INC. 1354-6106	06 02 74	30 11 78	Augmentant le capital.
GAGNE R & G INC. 1121-6041	25 05 54	11 10 78	Modifiant le capital.
B. ET R. GAUTHIER INC. 1238-4368	11 05 70	30 11 78	Modifiant le capital.
GLOBENSKY LOUAGE D'AUTOS INC. 1296-4268	17 10 62	21 11 78	Modifiant le capital.
G. GUILLEMETTE & FILS INC. 1207-6212	20 02 70	16 11 78	Modifiant le capital.
INSTITUT DE VALORISATION HUMAINE DE RIMOUSKI INC. 1473-3828	21 01 77	10 11 78	Etendant les objets.
GEORGES E. LING LTEE 1181-6246	23 01 52	23 11 78	Modifiant le capital.
LITHO 24 INC. 1477-7957	24 05 77	30 11 78	Changeant le nom - ancien nom: LES DIS- TRIBUTIONS MARCEL BOUCHER INC.
LOCATION L.M.S. DU CANADA LTEE 1128-3579	18 12 50	30 11 78	1) Modifiant les dispositions des lettres pa- tentes; 2) modifiant le capital.
LOCATIONS REGIS BOLDUC INC. 1479-8599	29 07 77	10 11 78	Changeant le nom - ancien nom: LOCA- CATIONS BOLDUC & LABBE INC.
LES LOISIRS DE ST-ISIDORE-D'AUCKLAND INC. 1234-9684	29 03 72	24 11 78	Modifiant la valeur des biens immobiliers.
MENUISERIE D. POULIOT INC. 1156-3871	28 12 66	16 10 78	Modifiant le capital.
PLACEMENTS SUZANNE OUMET INC. 1278-5259	15 07 66	29 11 78	Modifiant le capital.
SERVICE DES BENEVOLES DE L'HOPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI INC. 1629-9885	22 09 78	07 12 78	1) Etendant les objets; 2) augmentant la valeur des biens immobiliers.
SOCIETE CANADIENNE DE GESTION EN REASSURANCE, INC. 1249-1452	26 05 70	30 10 78	Modifiant le capital.
SOCIETE DE GESTION MEDICAD INC. 1467-0103	12 05 76	30 11 78	Abrogeant les dispositions.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
SOLARMEC LTEE 1467-4642	20 05 76	30 11 78	1) Changeant le nom - ancien nom: LES ENTREPRISES LARMEC LTEE; 2) changeant le nombre des administrateurs de 4 à 50; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
75932-o			<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
ACOUSTIQUE CONRAD GRENIER INC. 1339-4515	16 06 73	9, rue l'Espérance, Lévis	
ALUMINIUM ELRON INC. 1470-7251	12 10 76	6185, boulevard Taschereau, suite 120, Brossard	
LES AMENAGEMENTS MITGLICK INC. 1471-5429	15 11 76	1, carré Westmount, bureau 1212, Westmount	
ANJOU FOOD SERVICES LTD. 1213-8558	31 05 71	774 ouest, rue St-Paul, Montréal	
ANNIS INC. 1232-9223	16 12 68	398, boulevard Blais, Berthier-sur-Mer	
LES ASPHALTES CONDOR LTEE 1502-8566	01 04 76	9570, Maurice-Duplessis, Montréal	
L'ASSOCIATION CULTURELLE DES AMIS DU KERALA .. 1505-0875	23 09 76	351, 8 ^e Avenue, LaSalle	
ASSOCIATION DES LOISIRS DU DOMAINE DES 4 SAISONS INC. 1306-7616	12 07 68	3064, rue Taillon, Saint-Calixte	
ASSURANCES MICHEL CHAPEAU INC. 1331-1840	10 05 73	1666, rue Thierry, bureau 100, LaSalle	
L'ATELIER 7 INC. 1289-3517	18 02 66	7, avenue Sainte-Geneviève, Québec	
LES BAGSHAW LTD. 1122-2072	01 09 67	330, place Barberty, Dollard-des-Ormeaux	
ROGER BOLDOC INC. 1239-7543	10 01 72	7895, rue Nantes, Brossard	
JOCELYNE BOURASSA INC. 1330-6709	08 03 73	3427, rue St-Hubert, Montréal	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
C.I.A.O. & CIE LTEE 1228-8775	11 05 71	1081 nord, bas l'Assomption, L'Assomption	
C I R COMBUSTION ET SYSTEMES LTEE 1244-0707	05 09 69	7 A, terrasse Corbeil, Laval	
CAMP GATINEAU INC. 1332-7028	10 02 72	La Pêche	
CENTRE AVICOLE LAURIER (1974) INC. 1369-3007	12 08 74	200, 69 ^e Avenue, Saint-Zotique	
LA CIE DE POLISSAGE ET PLACAGE ACME LTEE 1140-2484	14 11 68	334, boulevard Guimond, Longueuil	
CLUB ARAMIS INC. 1170-4285	04 02 55	Route Rurale numéro 1, Asbestos	
CLUB SPORTIF ET CULTUREL LES PIONNIERS LAC TAPANEE INC. 1475-2562	15 03 77	Sainte-Anne-du-Lac	
COMMUNICATIONS A.B.C. INC. 1476-4880	13 04 77	42, avenue de la Brunante, Outremont	
COMMUNICATIONS — 6 INC. 1248-1925	10 10 63	621, avenue Smart, Côte-Saint-Luc	
LES CONSTRUCTIONS BOUCHARD ET TREMBLAY INC. 1504-2906	16 07 76	462, chemin Grande-Côte, Rosemère	
LES CREATIONS HAWKESBURY LTEE 1250-1482	21 01 70	750, boulevard Laurentien, Saint-Laurent	
CREATIVE MARKETING INCORPORATED 1125-7995	09 10 63	400 ouest, boulevard Métropolitain, Pointe-Claire	
D.D. TRANSPORT LTEE 1251-3982	18 08 64	11560, 4 ^e Avenue, Montréal	
DANCO LTEE 1250-9857	26 11 58	911, rue Malo, Mont-Saint-Hilaire	
DAOUST & MAINVILLE, COUVREURS INC. 1361-4854	28 01 75	74, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac	
DEMOLITION A.M. DE L'EST DU QUEBEC INC. 1337-6843	31 07 73	261, rang Presqu'Ile, Charlemagne	
DESSAR LTEE 1464-0544	05 01 76	3295 est, boulevard Gouin, bureau 107, Montréal-Nord	
DUPRAS-FALET INC. 1344-5309	24 08 73	1000 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1903, Montréal	
LES ENTREPRISES E. HAMEL LTEE 1139-4525	11 03 64	31, rue Meloche, Sainte-Anne-de-Bellevue	
LES ENTREPRISES M.S.C. INC. 1348-5958	08 08 72	7333, boulevard des Roseraies, bureau 503, Anjou	
LES ENTREPRISES TILMAR INC. 1335-6175	17 07 73	100, boulevard Alexis-Nihon, Saint-Laurent	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
EXCEL SERVICE INC. 1119-0386	25 08 65	155 A, chemin Tylee, Rosemère	
EXPO-SCIENCE DE L'ESTRIE INC. 1362-1354	27 02 75	Route Rurale numéro 1, Stoke (Richmond)	
FERME SOULANGES LTEE 1504-0298	28 06 76	200, 69 ^e Avenue, Saint-Zotique	
FERME VAUDREUIL INC. 1478-8582	20 06 77	200, 69 ^e Avenue, Saint-Zotique	
JOSEPH FLAMER LTD. 1259-9692	15 09 59	615 ouest, boulevard Dorchester, bureau 630, Montréal	
LA FONDATION DU BOYS' FARM AND TRAINING SCHOOL 1330-1510	10 05 73	Montréal	
FRANCO CONSTRUCTION LTEE 1261-0473	02 06 64	8279, rue Guyenne, Saint-Léonard	
FRONTENAC PAPER PRODUCTS LTD. 1116-3920	26 11 66	1990, rue Francis-Hugues, Chomedey (Laval)	
GAUDET & LAURIN INC. 1142-6400	09 02 67	5971, rang Ste-Cécile, Chénéville	
GENERAL PATTERN AND WOODWORKING CO. LTD. 1116-3318	23 09 59	246, avenue Braebrook, Pointe-Claire	
GESTION J.G.A. INC. 1370-8037	20 12 74	660, rue Robitaille, Saint-Lambert	
GESTION LAURENT GAGNON INC. 1624-8908	31 03 78	1, parc Samuel-Holland, bureau 2000, Québec	
GESTION R.G.R. INC. 1629-2179	21 08 78	0117, rue Clément, LaSalle	
D. GREGOIRE LTEE 1368-0830	03 05 74	200, 69 ^e Avenue, Saint-Zotique	
J. P. GREGOIRE INC. 1264-2898	08 06 62	Route Rurale numéro 1, North Hatley	
HARRELL-GAPIN ENTERPRISES LIMITED 1296-7493	12 03 68	3285, boulevard Cavendish, bureau 600, Montréal	
HOTELLERIE L'EXQUISITE INC. 1473-6136	27 01 77	99, rue St-Laurent, Beauport	
LES HUILES PENCO-OLYMPIC INC. 1200-4123	13 08 70	701, 1 ^{re} Avenue, Québec	
LES IMMEUBLES MANIDU INC. 1366-0071	30 06 75	3095, rue St-Victor, Laval	
LES INDUSTRIES PERMATAC INC. 1350-9765	03 12 73	1120, rue Berlier, Laval	
LES INVESTISSEMENTS SAWASH LTEE 1334-1946	26 01 73	246, avenue Braebrook, Pointe-Claire	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
LES JARDINS DE MERICI INC. 1275-3489	10 06 71	7, jardins de Mérici, Québec	
JAY PLASTICS CO. LTD. 1136-7539	26 08 60	8875, boulevard Langelier, Saint-Léonard	
KAFEX INC. 1226-4446	13 09 71	1462, rue de Vinci, Sainte-Foy	
KLEINERT COMPANY LIMITED 1111-4121	19 05 34	36, avenue Cedar, Pointe-Claire	
LABRECHE INVESTMENTS INC. 1270-3534	05 08 66	1740, chemin Norway, Mont-Royal	
LAITERIE CHIBOUGAMAU, LTEE 1246-0093	08 10 69	2200, route 169, Chambord	
LAITERIE ROBERVAL-ST-FELICIEN LTEE 1164-9399	14 08 69	2200, route 169, Chambord	
LATENDRESSE BIJOUTIERS, CENTRE LANGELIER INC. 1626-9342	25 05 78	1600, boulevard le Corbusier, Laval	
LIBRA SEVENTY INC. 1297-7757	11 06 70	5600, avenue Greenwood, Côte-Saint-Luc	
MAGASIN TURCOTTE LTEE 1338-5133	05 07 73	435, boulevard Curé-Labelle, Laval	
MAISONS MOBILES LOUVAIN LTEE 1141-0560	18 02 66	Route Rurale numéro 1, Lennoxville	
MAYRAND LIMITEE 1270-8616	24 03 48	5650 est, boul. Métropolitain, Saint-Léonard	
J. JACQUES McCANN INC. 1268-5848	13 02 48	5875, boulevard Léger, bureau 230, Montréal-Nord	
MEDYREL INC. 1335-9807	02 08 73	379, boulevard des Laurentides, Saint-Antoine	
METROPOLE ORNAMENTAL IRON WORK LTD. 1125-0172	22 02 63	7215, rue Etienne-Volant, Montréal	
MILO JEWELRY INC. 1116-9133	23 06 60	1777, rue Bégin, Saint-Laurent	
MOLDEX PLASTICS & TOOL INC. 1348-7525	08 06 72	8700, le Creusot, Saint-Léonard	
LES MOULURES LEVIS LTEE 1159-2037	22 12 48	945, avenue Jean-Marchand, Lauzon	
NAUTITEC INC. 1370-2717	04 11 74	3, 28 ^e Avenue, Ile-Perrot	
NIBOR INC. 1277-6092	16 12 53	3160, rue Cap-à-l'Aigle, Laval	
ORICY INC. 1503-4226	12 05 76	4, rue St-Jean, Notre-Dame-des-Prairies	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
PARAMOUNT FARMS BAKERY LIMITED 1278-8717	02 11 61	55, avenue Lafleur, Lasalle	
LES PLACEMENTS ALFRED TARDIF INC. 1356-6724	28 02 74	150, domaine la Pinède, Saint- Sauveur-des-Monts	
LES PLACEMENTS SIECLE LTEE 1368-0814	03 05 74	1417, boulevard Elizabeth, Laval	
POLYCOPIE RAPIDE DE MONTREAL INC. 1501-6538	05 01 76	265, chemin St-Ambroise, Oka (Deux-Montagnes)	
LES PROMOTIONS FARAGO INC. 1258-8208	22 03 71	301, boulevard Deguire, bureau 947, Saint-Laurent	
QUINCAILLERIE GAZAILLE INC. 1105-5840	23 04 68	1055, chemin Hemming, Drummondville	
RAINVILLE & FRERES INC. 1213-8376	14 04 71	74, rue Cordon, Saint-Mathias	
SERVICES DE PEINTURE APEX LTEE 1334-4635	13 04 73	325, avenue Monmouth, Mont-Royal	
STUDIO DE DANSE MERYEM RAINVILLE PEARSON INC. 1479-3632	11 07 77	2720, rue des Ormeaux, Montréal	
STUDIOS D'ORGUES ET PIANOS DE ST-JEAN INC. 1505-6427	15 11 76	27, rue St-Jacques, Saint-Jean	
C. SYME UPHOLSTERING LTD. 1108-7137	28 12 61	4723, boulevard Couture, Saint-Léonard	
TAVERNE P. LEPROHON INC. 1333-4966	24 11 72	6454, place Val-d'Anjou, Anjou	
J.-L. THERRIEN INC. 1330-0926	28 05 73	Saint-Hubert	
TRANSPORT H. LARIVIERE INC. 1479-7310	25 07 77	2789, boulevard Mercure, Saint-Nicéphore	
TRANSVISION COWANSVILLE INC. 1300-4924	31 12 65	354, rue Principale, Granby	
VENTES KEME INC. 1502-7600	26 03 76	240, Allancroft, Crescent	
VILLAS BOIS DE BOULOGNE INC. 1240-3135	27 02 70	Route Rurale numéro 1, Lennoxville	
WALSH & BRAIS INC. 1118-0262	21 01 60	7690, boulevard Marie-Victorin, Brossard	
YOUVILLE INVESTMENT CORP. 1327-7694	15 09 59	615 ouest, boulevard Dorchester, bureau 630, Montréal	
ZAMPINO CONSTRUCTION INC. 1288-0548	24 05 67	1030, rue Cherrier, bureau 404, Montréal	

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972 chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Ecolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs	QPV — Québec transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers	QPE — Québec transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi	QPT — Québec transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage	QCR — Québec transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage	QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage	QCV — Québec transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location	QL — Québec location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime	QSM — Québec transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien	QSA — Québec transport spécialisé — aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire	QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-18575

Q-20000-12-PT

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

585 est, boulevard Charest

Québec, Qué.

G1K 7W5

Attendu que le Règlement 16 sur le transport en commun contient des dispositions relatives aux permis de transport aéroportuaire, notamment à l'aéroport de Val-d'Or;

Attendu que le paragraphe *b* de l'article 16.1 de ce règlement définit le transport aéroportuaire comme «un transport de personnes et de leurs bagages, le cas échéant, moyennant un prix *per capita* au moyen d'un autobus ou un véhicule de promenade entre un aérogare et des lieux débarcadères ou *vice versa*»;

Attendu que l'article 16.14.2 dudit règlement permet à la Commission de délivrer *proprio motu* un permis de transport aéroportuaire à toute personne titulaire d'un permis de propriétaire de taxis aux fins de fournir, en tout ou en partie, un service de transport aéroportuaire;

Attendu que par la décision QPV-936 du 8 septembre 1977, la Commission autorisait, en faveur des titulaires de permis de propriétaire de taxis pour l'agglomération A-49, agglomération de Val-d'Or, dont les noms, adresses et numéro de permis apparaissent ci-après, un permis de transport aéroportuaire aux fins de fournir un tel service de et vers l'aéroport de Val-d'Or;

Attendu que, conformément aux dispositions du paragraphe *b* de l'article 16.1 et de l'article 16.14.5, il y a lieu, pour un tel service aéroportuaire, de fixer un prix *per capita* entre l'aérogare de Val-d'Or et des lieux débarcadères et *vice versa* ainsi que de déterminer le parcours à suivre;

Considérant le paragraphe *b* de l'article 29 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions du Règlement 8 concernant les normes de tarifs, de taux ou de coûts;

Considérant les dispositions du paragraphe *b* de l'article 16.1 et de l'article 16.14.5 du Règlement 16 sur le transport en commun;

Considérant les dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Par ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

a) de fixer le prix *per capita* entre l'aéroport de Val-d'Or et des lieux débarcadères et *vice versa* à Val-d'Or; et

b) de déterminer le parcours à suivre;

c) de rendre toute autre décision appropriée pour les titulaires de propriétaire de taxis pour l'agglomération A-49, agglomération de Val-d'Or, détenant un permis de transport aéroportuaire à Val-d'Or, savoir:

Noms et adresses	Numéros de permis	Références
Adolphe Poisson 433, 11 ^e Rue Val-d'Or	Q-200134	3-PT
Roby Cochrane 912, avenue Abitibi Val-d'Or	Q-200465	4-PT
Hervé Paquette 25, Montcalm Val-d'Or	Q-200875	3-PT
Yvon Pellerin 1200, 6 ^e Rue Val-d'Or	Q-200937	11-PT
Jean-Paul Labrecque 54, Rochefort Val-d'Or	Q-202053	3-PT
Reynald Caron 1021, 4 ^e Avenue Val-d'Or	Q-202462	3-PT
Bertrand Lamothe 69, des Saules Val-d'Or	Q-202463	3-PT
Nelson Potvin Inc. 1880, 3 ^e Avenue Val-d'Or	Q-202536	21-PT
Gilles Brisson Taxi Enrg. (Gilles Brisson opérant sous le nom de) 157-A, avenue Champlain Val-d'Or	Q-202622	3-PT
Raoul Potvin 152, LaSalle Val-d'Or	Q-202633	6-PT
Henri Morin 1635, chemin Sullivan Val-d'Or	Q-202694	3-PT
Denis Bolduc 244, 10 ^e Rue Val-d'Or	Q-202920	3-PT
René Lamothe 170, rue Williston Val-d'Or	Q-202955	3-PT
Henri Labrecque 89, Rochefort Val-d'Or J9P 4H5	Q-201123	5-PT

Toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 30 jours francs à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans ce délai, la Commission procédera à une audience publique à Val-d'Or avant de rendre une décision.

Attendu que la partie mise en cause, en vertu de l'Ordonnance générale no 2 sur la location, est détenteur des permis ou clauses de permis connus actuellement sous le no 577-DYV (Q-600180), dont la teneur s'établit comme suit:

«Location de véhicules de commerce (tracteurs et remorques) à long terme (un an et plus) exclusivement aux compagnies suivantes: Sarid Plywood Ltd., Commonwealth Co. Ltd., Fine Plywood & Veneers Ltd. et St-Casimir Veneers & Plywood Ltd.; Location de véhicules de commerce (tracteurs et remorques) à long terme (un an et plus) à la compagnie Asbestos Builders Company Limited.»

Attendu que, le 16 décembre 1977, la Commission rendait la décision QL-00626 dont le paragraphe 2 du dispositif se lit comme suit:

«2. donne avis, par les présentes, de son intention de vérifier le permis numéro 577-DYV détenu par la partie requérante, aux fins de le modifier, le suspendre ou le révoquer, s'il y a lieu.»

Rôle Q-18595

Q-60000-5-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-600180-6-P (577-DYV)

**MAURICE GELINAS HAULAWAY
ENR.**

(Gélinas, Maurice)

430, rue Dessureault

Cap-de-la-Madeleine, Qué.

G8T 2L9

Mise en cause

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques, adopté par l'arrêté en conseil 4476-77 du 21 décembre 1977 et entré en vigueur le 1^{er} avril 1978;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Vérifier les permis ou clauses de permis 577-DYV (Q-600180) détenus par la partie mise en cause;
2. Suspendre ou révoquer lesdits permis ou clauses de permis, s'il y a lieu; ou
3. Rendre tout autre décision appropriée.

Rôle Q-18596

CQ-30000-7-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-301.000-12-P (22725-V)

LEBLANC, LUCIEN

14, St-Alphonse
Neufchâtel, Qué.
G2A 2C5

Mis en cause

Attendu que, le 31 mai 1974, la Commission a rendu la décision QCS-313 et a délivré au tireur un permis de transport par remorquage à contrat et au tiré un permis de courtier connexe et dont les teneurs s'établiraient comme suit:

«Transport par remorquage - contrat -

Lucien Leblanc est autorisé à tirer, avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Logistec Corporation (15944-V), selon les clauses b), c), f), g), l), m) et n) dudit permis 15944-V.

Restrictions:

1. Ce permis est sujet à la Loi des transports, à l'Ordonnance générale sur le camionnage et aux règles de pratique et de régie interne de la Commission;

2. Ce permis est sujet au contrat intervenu entre les parties, lequel ne pourra être modifié d'aucune façon sans le consentement préalable écrit de la Commission.»

Attendu que le tiré n'a pas acquitté les droits prescrits au paragraphe 7.1) de l'annexe A du Règlement 2 (1976) pour l'année 1978;

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou qu'il n'a pas été déposé et qu'il n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et plus particulièrement de l'article 41-A de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par remorquage et le permis connexe, délivrés respectivement au tireur et au tiré par la décision QCS-313 du 31 mai 1974; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-18597

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-000250

ALLARD, FREDDY

C.P. 36, St-Omer
(Bonaventure) Qué.
G0C 2Z0

Requérant-cédant

et

Q-000501

**AUTOBUS JEAN-LOUIS ALLARD
ENR.**

(Allard, Jean-Louis)
C.P. 94, St-Omer
(Bonaventure) Qué.
G0C 2Z0

Requérant-cessionnaire

Mis en cause

Attendu que, le 7 juillet 1976, la Commission rendait la décision QPV-666-S autorisant la délivrance du permis ou clause de permis, dont la teneur s'établit comme suit:

«Transport saisonnier»

Catégorie: Economique

Service:

De Nouvelle, comté de Bonaventure, à Carleton, New Richmond, Maria, Cap-Noir, Caplan, Bonaventure, Chandler, Percé, Gaspé, Parc Forillon, Rimouski, Matane, pour le transport de personnes, membres des clubs et organismes devant participer à des activités éducatives, récréatives, culturelles et sportives.»

Attendu que ladite décision ne spécifiait pas la date d'expiration dudit permis; Attendu que, le 22 mars 1978, la Commission rendait la décision QPV-01018 autorisant le transfert du permis numéro 3214-A détenu par Freddy Allard en faveur de Autobus Jean-Louis Allard Enr. (Allard, Jean-Louis);

Attendu que dans ledit transfert apparaît, sous la cote Service no 5, le permis dont la délivrance a été autorisée par la décision QPV-666-S;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles du Règlement 19 sur le transport saisonnier de personnes;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser les décisions QPV-666-S et QPV-01018 rendues respectivement les 7 juillet 1976 et 22 mars 1978; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-18598

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-202790-2-P

LEVESQUE, PHILIPPE

St-Alexis-de-Matapédia

(Bonaventure) Qué.

G0J 2E0

Mis en cause

Attendu que la partie mise en cause est détentrice du permis de transport par véhicule-taxi no Q-202790 pour les municipalités de St-Alexis-de-Matapédia 01-0449-P et St-François-d'Assise 01-0451-P;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est actuellement affecté au service de transport autorisé par ledit permis et qu'ainsi la partie mise en cause ne remplirait plus les conditions de détention de tel permis;

Attendu que, conséquemment, le renouvellement dudit permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation le ou avant le 31 mars 1978;

Considérant que l'intimé ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, celles du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, celles du Règlement 6 concernant le transport par véhicule-taxi et plus particulièrement de l'article 6.63 de ce dernier règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par véhicule-taxi de la partie mise en cause, no Q-202790; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-18599

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-202653-2-P

TAXI LA PÉRADE

(Gaboury, Jean)

110, 5^e Avenue

Ste-Anne-de-la-Pérade

Qué.

G0X 2J0

Mis en cause

Attendu que la partie mise en cause est détentrice du permis de transport par véhicule-taxi no Q-202653, pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade 04-3201-P.;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est actuellement affecté au service de transport autorisé par ledit permis et qu'ainsi la partie mise en cause ne remplirait plus les conditions de détention de tel permis;

Attendu que, conséquemment, le renouvellement dudit permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation, le ou avant le 31 mars 1978;

Attendu qu'aucune décision concernant un permis identique n'apparaît au dossier concerné;

Considérant que la partie mise en cause ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, celles du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, celles du Règlement 6 concernant le transport par véhicule-taxi, plus particulièrement de l'article 6.57 de ce dernier règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par véhicule-taxi de la partie mise en cause no Q-202653; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-18605

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-502,867-6-P

THIBAUT, GEORGES

C.P. 389

Route 132 ouest

L'Islet-sur-Mer, Qué.

GOR 2B0

et

Q-505,007-3-P

THIBAUT, GILBERT

L'Islet-sur-Mer

Qué.

Mis en cause

Attendu que, le 25 septembre 1973, la partie mise en cause (Georges Thibault) présentait une requête Q-502867 D-001, pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac suite à laquelle la Commission émettait une attestation;

Attendu que, le 11 mars 1975, la même partie mise en cause présente une requête Q-502867 D-002, pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac suite à laquelle la Commission n'a émis aucune attestation;

Attendu que, le 19 juin 1975, la Commission rendait la décision QCV-2280, autorisant le transfert de l'attestation Q-502867 D-001 détenue par Georges Thibault à Gilbert Thibault, Q-505007 D-001;

Attendu que, le 16 février 1977, la Commission rendait la décision QCV-8402 autorisant le transfert du permis Q-505007 D-001 détenu par Gilbert Thibault à Georges Thibault, Q-502867 D-003;

Attendu que, le 15 décembre 1977, la Commission rendait la décision QCV-09880, dont le dispositif se lit comme suit:

«La Commission des transports du Québec, prenant acte du choix final de la partie requérante, et pour disposer des dossiers énumérés à la page frontispice, rend la décision suivante:

1. Autorise en faveur de Georges Thibault la délivrance de 1 permis de camionnage en vrac de catégorie Région et de catégorie Entrepreneur pour la région 3 aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77 et ce, pour le transport des matières en vrac suivantes:

Sable, terre, gravier, pierre, béton bitumineux, bois de chauffage, bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage, sel et calcium, engrais, fertilisant ou neutralisant.

2. Décrète que le dossier Q-505007 D-001 fasse l'objet d'un avis *proprio motu* de la Commission aux fins de réviser ou révoquer la décision no QCV-8402 vu le choix final fait par la partie requérante.

3. Modifie le permis détenu par Georges Thibault sous le numéro 5817-V, en y retranchant les matières en vrac.»

Attendu que les paragraphes 3 et 4, de la page 5, de la décision QCV-09880 ne semblent pas concorder avec les dispositifs des décisions QCV-2280 et QCV-8402;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports et celles du Règlement sur le camionnage en vrac;

Par ces motifs la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser les décisions QCV-2280, QCV-8402 et QCV-09880;
2. Annuler toute attestation émise et tout permis délivré en vertu des décisions QCV-2280 et QCV-8402; ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-36969
M-601096-1-D

LOCATION ROUTIERE A.C.M. INC.
10726, rue Millen
Montréal, Qué.
H2C 2E6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

Location à court terme de véhicules de promenade, autobus, camions, motos et tracteurs-remorques, exclusivement aux personnes qui désirent passer leur examen en vue de l'obtention d'un permis de conduite au 10726, rue Millen, Montréal.

Rôle M-36981
M-200837-2-D

DEMERS, JEAN-PAUL
54, Pacifique
Laval-des-Rapides, Qué.
H7N 3X7
Requérant-cédant
M-209273-001-1-D
COTE, GILLES
6231, 25^e Avenue
Montréal, Qué.
H1T 3L5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200837-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-36982
M-200967-4-D

BOURGOIS, GERARD
355, Desaulniers, app. 1
St-Lambert, Qué.
J4P 1N3
Requérant-cédant
M-206526-002-2-D
**MONTEUIL HAINEAULT,
MME GINETTE**
3590, Boulay
Brossard (Laprairie) Qué.
J4Z 2X4
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200967-002 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-36983
M-204008-8-D

DLIN, MORRIS

1334, Ethier
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 3X1
Requérant-cédant
M-209043-004-4-D

DES RUISSEAUX, JEAN

318, des Prairies, app. 103
Laval-des-Rapides, Laval, Qué.
H7N 2V3
Requérant-cessionnaire

Rôle M-36984
M-204952-2-D

BEAUCHAMP, ROBERT

29, Viens
Chambly (Chambly) Qué.
J3L 3K4
Requérant-cédant
M-209272-001-1-D

ROUSSEL, RAYMOND

10726, Gariépy
Montréal-Nord, Qué.
H1H 4C1
Requérant-cessionnaire

Rôle M-36985
M-204552-7-D

DEZAN, LELAND

1670, Goyette, app. 204
Sherbrooke (Sherbrooke) Qué.
J1H 3Z7
Requérant-cédant
M-208107-002-2-D

REDIKER, NANCY

Edgar Orr Road
R.R. no 2
Lennoxville (Sherbrooke) Qué.
J1M 2A3
Requérante-cessionnaire

Rôle M-36986
M-600386-44-D

COMPACT RENT A CAR LIMITED

680, rue Michel-Jasmin
Dorval, Qué.
H9P 1C5

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204008-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204952-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204552-001 pour la région de Lennoxville demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

La requérante qui est détentrice des permis suivants:

748-DY

«Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à court terme».

«Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à long terme (un an et plus)».

«Location à court terme de camions-campeurs et de maisons motorisées».

Aux adresses mentionnées à l'intérieur de la décision ML-1563 du 21 juillet 1978 et assujetti aux conditions et restrictions de la même décision.

437-DYV

«Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques)».

«Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques)».

Aux adresses mentionnées à l'intérieur de la décision ML-1563 du 21 juillet 1978 et assujetti aux conditions et restrictions de la même décision.

33-DYA

«Location à court terme de véhicules autobus».

«Location à long terme (un an et plus) de véhicules autobus».

Aux adresses mentionnées à l'intérieur de la décision ML-1563 du 21 juillet 1978 et assujetti aux conditions et restrictions de la même décision.

La requérante s'adresse donc à la Commission des transports du Québec afin d'ajouter à ses permis un bureau de location au: 1017, Dominion Square, Montréal, Qué.

Rôle M-36988
M-300676-6-D
(11702-V)

DESJARDINS TRANSPORT LIMITEE

137, rue Carrière, Lachute
(Argenteuil) Qué.
J8H 2R5

Rôle M-36989
M-206825-2-D

RIZZI, GAETANO

7800, Papineau, app. 2
Montréal, Qué.
H2E 2H4

Requérant-cédant
M-209224-001-1-D

FRANCOIS PIERRE VIOLENT

4690, Jeanne-d'Arc, app. 2
Montréal, Qué.
H1X 2E3

Requérant-cessionnaire

Rôle M-36990
M-208593-2-D

TELLALIAN PARSEIGH, ARMAND

2300, Grenet, app. 304
St-Laurent, Qué.
H4L 4Y9

Requérant-cédant
M-206482-012-12-D

AL ZAWAHRI, SOLEIMAN

216, 92^e Avenue
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 3M7

Requérant-cessionnaire

Rôle M-36991
M-206434-3-D

MARIN RADIO TAXI INC.

36, Morin
Ste-Adèle
(Terrebonne) Qué.

J0R 1L0
Requérante-cédante
M-209254-001-1-D

TAXI GASTON BELEC ENR.

(Bellec, Gaston)
799, Valiquette
Ste-Adèle
(Terrebonne) Qué.

J0R 1L0
Requérant-cessionnaire

Rôle M-36992
M-204699-17-D

HORNE, LEONARD

6491, Trans-Island
Montréal, Qué.
H3W 3B7

Requérant-cédant
M-209274-001-1-D

THERRIEN, MME DANIELLE

186, St-Pierre
Ste-Thérèse
(Terrebonne) Qué.

J7E 2S4
Requérante-cessionnaire

La requérante, détentrice du permis no 11702-V, laquelle est autorisée en vertu des clauses de transport général à donner un service à St-François et Lachute, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'ajouter la clause suivante:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat
De Montréal à Ste-Thérèse, St-Jérôme et Lachute, pour le transport de marchandises pour le compte de Lasalle Factories Ltd., et retour avec marchandises échangées, reçues ou avariées.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206825-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208593-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

La requérante-cédante qui détient le permis M-206434-004 pour la région de Ste-Adèle 06 651 VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204699-011 pour la région de Blainville qui fait maintenant partie de l'agglomération A-54 Ste-Thérèse demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-36994
M-601023-5-D
AVIS CANADA INC.
130, Belfield Road
Rexdale, Ontario
Au Québec:
5965, côte de Liesse
Montreal, Qué.
H4T 1C5

La requérante, détentrice du permis M-601023, désire être autorisée à donner un service de location à court et à long terme de véhicules de commerce et de livraison à l'adresse suivante: 8155, rue Champ-d'Eau à St-Léonard.

Rôle M-36995
M-303236-4-D
TRANSPORT ALAIN FARMER ENR.
(Farmer, Alain)
10795, Laverdure, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H3L 2L8

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - service local
Montréal métropolitain, pour le transport de meubles pour les assistés sociaux, à la demande du Bien-Etre social.

Rôle Q-18569
Q-201163-93-D
TAXIS JAUNES LIMITEE
(Yellow Taxis Limited)
1191, av. Cartier
Québec, Qué.
G1R 2S9
Requérant-cédant
Q-203065-1-D

Transfert de permis:
Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Munger & Lemay Enr (Munger, Bertrand & Lemay, Mariette) le permis Q-201163-010 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement no 2 et selon les articles 20, 33, 39 de la Loi des transports.

MUNGER & LEMAY ENR
(Munger, Bertrand & Lemay, Mariette)
3002, Laverdure, app. 8
Ste-Foy, Qué.
G1X 1K8
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18570
Q-202680-2-D
JEAN-CLAUDE RICHARD
(Richard, Jean-Claude)
1^{re} Rue, Centre d'achats, bureau 28
Gagnon (Saguenay)
G0G 1K0
Requérant-cédant
Q-203063-1-D
ALLEN NOEL
(Noël, Allen)
11, 404^e Rue
Gagnon (Saguenay)
G0G 1K0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Jean-Claude Richard (Richard, Jean-Claude) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Allen Noël (Noël, Allen) le permis Q-202680-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Gagnon 09-9749-VT.

Rôle Q-18571
Q-600.009-11-D
(R11-DY & 66-DYV)
**ROMPRE & FRERES DRIVE
YOURSELF LTEE**
1303, avenue Maguire
Sillery, Qué.
G1T 1Z2

Demande de modification de permis:
La requérante Rompré & Frère Drive Yourself Ltée demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'ajouter à son permis déjà existant à 1556, boul. Hamel à Ste-Foy, la permission de donner le service de location de camions (véhicules de commerce et de livraison et minibus) à long terme (plus d'une année) et à court terme.
La requérante demande également à la Commission des transports la cancellation de l'adresse suivante soit:
8, rue McWilliam, Québec, qui apparaît sur son permis, ne donnant plus de service à cet endroit.

Rôle Q-18572

Q-503,584-2-D

LEVEILLEE, ROCH

245, rue Principale

Yamaska, Qué.

J0G 1W0

Requérant-cédant

Q-506,668-1-D

LEMIRE, SERGE

45, rang St-Joseph

Pierreville

(Yamaska) Qué.

J0G 1J0

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18573

Q-505269-3-D

JALBERT, FERNAND

9, rue Raymond

Victoriaville

(Arthabaska) Qué.

G6P 6R9

Requérant-cédant

Q-506669-1-D

SPENARD, YVON

21, rue Binette

Victoriaville

(Arthabaska) Qué.

G6S 1A2

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18574

Q-502,697-7-D

GIRARD, MME MARIE-PAULE

(légataire universelle)

Simard, Marcel

2890, boul. Talbot

Chicoutimi

(Chicoutimi) Qué.

G7H 5A9

Requérante-cédante

Q-506,655

GIRARD, MARIE-PAULE

2890, boul. Talbot

Chicoutimi

(Chicoutimi) Qué.

G7H 5A9

Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-503584-001 qu'il détient pour la région 04, à M. Serge Lemire.

Transfert de permis:

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de transférer le permis Q-505269-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 4, à M. Yvon Spénard.

Transfert de permis:

Avis est donné que Marie-Paule Girard, légataire universelle de feu Marcel Simard, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour avoir l'autorisation de transférer les permis de camionnage en vrac Q-502,697-002 et 003, pour la région 2, en sa faveur.

Rôle Q-18576
 Q-100262-3-EC
AUTOBUS LAVAL LTEE
 445, des Aléganis
 Beauport
 (Montmorency) Qué.
 GJC 4N4
 Partie requérante
 Q-10001-1-EC
MINISTRE DES TRANSPORTS
 Q-100041-3-EC
COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE ORLEANS
 Q-100011-5-EC
COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE JEAN-TALON
 Q-100038-e-EC
COMMISSION DES ECOLES
CATHOLIQUES DE QUEBEC
 Mis en cause

Requête en révision particulière de l'ajustement général de certains contrats en vertu de l'article 11.286.72 du Règlement 11 sur le transport des écoliers:

A la Commission des transports du Québec, votre requérante expose respectueusement:

1. Le ou vers le mois d'août 1974, elle a soumis aux mises-en-causes, des prix pour le transport des écoliers pour les circuits ci-après mentionnés suivant les devis préparés par lesdites mises-en-causes;

2. Les soumissions de la requérante ont dûment été acceptées par les mises-en-causes;

3. Conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, la requérante a démontré à la Commission des transports du Québec que le prix fixé dans chacune de ses soumissions correspondait aux coûts d'opération de chacun de ces véhicules pour l'année scolaire 1974-1975 et la Commission des transports du Québec a approuvé lesdits prix, le tout tel qu'il appert d'une copie conforme des décisions rendues par l'honorable juge Samuel R. Altrows et M. le commissaire Germain J. Beaudry, les 11 et 14 juillet 1975 dans les dossiers Q-100011-D1 et Q-100041-D1-3, causes Q-1609-1736-1779, produites en liasse au soutien des présentes pour valoir comme ici récitées au long sous la cote R-1;

4. Le ou vers le mois d'août 1977, elle a soumis à la mise-en-cause la commission scolaire Jean-Talon, des prix pour le transport des écoliers pour les circuits également ci-après mentionnés suivant les devis préparés par ladite mise-en-cause;

5. Les soumissions de la requérante ont dûment été acceptées par la mise-en-cause;

6. Conformément au Règlement 11 sur le transport des écoliers, la requérante a démontré à la Commission des transports du Québec que le prix fixé dans chacune de ses soumissions correspondait aux coûts d'opération de chacun de ces véhicules pour l'année scolaire 1977-1978 et la Commission des transports du Québec a approuvé lesdits prix, le tout tel qu'il appert d'une copie conforme de la décision rendue par l'honorable juge Louis-Philippe Bouchard et messieurs les commissaires Jean-Guy Alain et Jacques Roy, le 9 mai 1978 dans le dossier Q-100011-3-D, cause Q-13891, produite en liasse au soutien de la présente pour valoir comme ici récitée au long sous la cote R-2;

7. Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 1975 portant le numéro MPE-522 dans une cause no M-1194 et le dossier 10000-P-1, la Commission des transports du Québec présidée par l'honorable juge Adolphe Prévost et M. le commissaire Louis Gravel, a fixé l'augmentation des prix de chacun des contrats pour l'année scolaire 1975-1976, pour la région no 3 où opère votre requérante, au taux de 11,13%;

8. Par une décision en date du 1^{er} novembre 1976 portant le no MPE-584 dans une cause no M-17364 et le dossier no CM-10000-P-2-TF, la Commission des transports du Québec présidée par l'honorable juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Louis Gravel et Luc Laliberté, a fixé l'augmentation des prix de chacun des contrats pour l'année scolaire 1976-1977, pour la région no 3 où opère votre requérante, au taux de 11,8%;

9. Par une décision en date du 2 novembre 1977 portant le no QPE-1708-TF, dans une cause no M-25128 et le dossier no 10000-5-P-TF, la Commission des transports du Québec présidée par l'honorable juge Louis-Philippe Bouchard et messieurs les commissaires Paul-Emile Dumas et Luc Laliberté, a fixé l'augmentation des prix de chacun des contrats pour l'année scolaire 1977-1978, pour la région no 3 où opère votre requérante, au taux de 7,9%;

10. Par des décisions en date du 18 mai et du 21 août 1978 portant les numéros QPE-01725 et QPE-01725C dans une cause no Q-14546 et le dossier no 100262-2-D, la Commission des transports du Québec présidée respectivement par l'honorable juge Pierre Choquette et messieurs les commissaires Paul-E. Dumas et Jacques Roy d'une part et l'honorable juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Jean-Guy Alain et Paul-E. Dumas d'autre part, a fixé le prix de certains des contrats visés par la présente requête et ce pour l'année 1977-78;

11. Par une décision en date du 30 octobre 1978 portant le no MPE-1288-TF — QPE-1773-TF, la Commission des transports du Québec présidée par l'honorable juge Rolland Bourret et messieurs les commissaires Normand Laferrière et Germain Beaudry, a fixé l'augmentation des prix de chacun des contrats pour l'année scolaire 1978-1979, pour la région no 3 où opère votre requérante, au taux de 10,5%;

12. Ces augmentations sont insuffisantes pour la requérante dans certains contrats et ne lui permettront pas de satisfaire aux augmentations de coût de la présente année;

13. La requérante a intérêt à ce que le prix de certains de ses contrats de transport d'écoliers pour l'année scolaire 1978-79 soient modifiés en tenant compte de ses dépenses;

14. Conformément aux dispositions de l'article 11.286.71 du Règlement 11 sur le transport des écoliers, l'administrateur de la Commission des transports du Québec

a fait parvenir à votre requérante un avis en date du 15 novembre 1978 spécifiant, entre autres, le délai pour former la présente demande de révision, le tout tel qu'il appert d'une copie conforme dudit avis de l'administrateur produit à l'appui des présentes pour valoir comme si ici réitéré au long sous la cote R-3;

15. Conformément aux dispositions de l'article 11.286.85 du Règlement 11 sur le transport des écoliers, la Commission des transports du Québec peut augmenter le prix des contrats de transport pour l'année scolaire 1978-79, en modifiant les prix de ces contrats tel que fixés par elle pour le transport effectué pendant l'année 1977-78 et en y ajoutant une augmentation égale au pourcentage fixé par elle dans sa décision citée plus haut;

16. Votre requérante est également bien fondée à réclamer l'application des dispositions des articles 11.286.86 et 11.286.88 en ce qui a trait à la rémunération versée à ses chauffeurs, laquelle a connu une augmentation supérieure à celle consentie par cette honorable Commission dans sa décision MPE-1288-TF — QPE-1773-TF sus relatée;

17. En conséquence de ce qui précède, votre requérante est bien fondée à réclamer de cette honorable Commission la fixation des prix de ses contrats pour l'année scolaire 1978-1979 comme suit:

<i>Circuit numéro</i>	<i>Prix fixés 1977-1978</i>	<i>Prix Proprio motu 1977-1978</i>	<i>Prix réclamés 1978-1979</i>
Commission scolaire régionale Orléans			
01	\$ 16 739	\$ 18 497	\$ 20 238
02	21 725	24 006	24 690
03	20 919	23 115	24 169
04	19 997	22 097	23 122
05	22 355	24 702	25 329
06	20 730	22 907	23 570
07	21 971	24 278	25 080
13	17 463	19 297	20 663
14	21 971	24 278	25 312
15	18 820	20 796	18 375
16	17 812	19 682	15 990
17	16 973	18 755	20 375
19	18 484	20 425	21 656
30	17 690	19 547	21 259
31	15 779	17 436	19 909
32	17 416	19 245	18 777
33	19 822	21 903	22 784
34	19 509	21 557	22 361
35	18 569	20 519	21 707
36	16 863	18 634	18 917
39	22 268	24 606	25 271
40	18 441	20 377	21 629
41	16 203	17 904	20 157
42	19 095	21 100	22 257
43	19 779	21 856	22 756
44	18 552	20 500	21 929
45	20 378	22 518	22 890
46	19 064	21 066	22 007
47	20 297	22 428	23 074
48	18 529	20 475	21 682
50	17 416	19 245	21 030
51	16 923	18 700	20 345
52	17 669	19 524	21 332
53	17 162	18 964	19 326
54	17 416	19 245	20 635
55	15 649	17 292	19 602
56	17 520	19 359	20 695
57	17 724	19 585	20 815
58	14 417	15 931	18 029
59	16 787	18 550	20 731
60	16 653	18 401	20 126
61	16 988	18 772	20 384
62	17 406	19 233	20 629
63	17 522	19 362	20 697
64	17 669	19 524	20 783

<i>Circuit numéro</i>	<i>Prix fixés 1977-1978</i>	<i>Prix Proprio motu 1977-1978</i>	<i>Prix réclamés 1978-1979</i>
65	17 669	19 524	20 783
66	17 580	19 426	20 731
67	17 158	18 960	20 485
68	17 393	19 219	20 622
69	19 095	21 100	22 489
70	15 887	17 555	19 740
71	16 918	18 695	20 344
72	17 689	19 546	21 026
73	19 269	21 292	22 131
74	17 925	19 807	21 396
75	14 663	16 203	17 017
76	17 240	19 050	20 532
77	17 774	19 640	21 309
78	18 179	20 088	21 080
79	17 486	19 322	20 676
80	17 348	19 170	20 595
81	14 611	16 145	17 279
82	18 484	20 425	21 656
83	17 090	18 884	20 444
84	15 158	16 749	19 313
85	14 588	16 120	19 445
87	20 107	22 218	22 957
91	21 894	24 193	24 799
92	16 509	18 242	19 418
93	13 197	14 583	16 309
95	15 396	17 013	18 688
96	16 018	17 700	18 181
99	14 809	16 364	17 569
100	17 925	19 807	21 634
101	15 519	17 149	19 525
102	13 881	15 339	15 548
106	17 909	19 789	21 155

Commission scolaire régionale Jean-Talon

02	\$ 17 504	\$ 19 342	\$ 20 918
03	18 246	20 162	21 743
05	19 331	21 361	22 483
06	17 180	18 984	20 730
12	17 856	19 731	21 507
13	18 974	20 966	22 416
14	18 974	20 966	22 184
15	17 856	19 731	19 963
16	19 331	21 361	22 483
17	20 002	22 102	22 661
19	18 560	20 509	21 933
21	17 925	19 807	21 164
23	17 845	19 719	21 118
24	18 381	20 311	22 057
25	18 819	20 795	22 090
26	20 530	22 686	23 568
27	13 579	15 005	16 533
29	17 504	19 342	20 918
30	21 907	24 207	24 109
31	20 002	22 102	22 893
33	19 331	21 361	22 483
34	20 002	22 102	22 893
37	18 974	20 966	22 184
42	19 331	21 361	22 483
43	16 856	18 626	20 539
45	17 856	19 731	21 124
46	19 878	21 965	22 817
47	19 608	21 667	22 653
50	20 388	22 529	22 317
51	16 395	18 116	19 108

Circuit numéro	Prix fixés 1977-1978	Prix Proprio motu 1977-1978	Prix réclamés 1978-1979
52	16 403	18 125	19 114
53	15 871	17 537	18 802
57	17 180	18 984	20 730
58	19 331	21 361	22 483
59	18 246	20 162	21 743
60	17 504	19 342	20 686
61	17 856	19 731	21 124
62	18 246	20 162	21 743
63	17 504	19 342	20 686
64	17 504	19 342	20 918
65	18 560	20 509	21 933
66	18 246	20 162	21 743
67	18 974	20 966	22 184
68	17 180	18 984	20 730
69	16 570	18 310	20 140
70	20 002	22 102	22 893
71	17 416	19 245	20 867
72	17 416	19 245	21 030
73	18 179	20 088	21 313
74	17 504	19 342	20 686
75	18 974	20 966	22 266
86	18 179	20 088	22 012
87	20 573	22 733	23 361
88	16 836	18 604	20 529
94	17 712	19 572	20 103

La Commission des écoles catholiques de Québec

44	14 335	15 840	17 206
45	14 531	16 057	17 322
46	14 531	16 057	17 322

18. Conformément aux dispositions de l'article 11.286.72, la présente requête:

a) est introduite dans les trente jours de l'expédition de l'avis prescrit par l'article 11.286.71 déjà produit sous la cote R-3;

b) est accompagnée de la somme de \$2 700 représentant les frais d'inscription de \$20 par véhicule visé au contrat faisant l'objet de la présente requête;

c) est accompagnée d'un avis, dûment signifié aux mises-en-causes, de ladite requête et de la date de sa présentation;

19. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

Par ces motifs, plaise à cette honorable Commission de:

Accueillir la présente requête;

Déterminer les coûts d'opérations de votre requérante conformément aux dispositions du Règlement 11 sur le transport des écoliers, pour l'année scolaire 1977-78;

Modifier le prix des contrats visés par la présente requête pour l'année scolaire 1977-78;

Fixer comme prix des contrats visés par la requête pour l'année scolaire 1978-1979, les prix énumérés dans la colonne intitulée «prix réclamés» du paragraphe 17 de la présente requête;

Le tout, sans frais sauf au cas de contestation.

Demande de modification de permis:

La requérante qui détient le permis de transport suivant, permis numéro 4732-V, clause h):

h) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

h) De Lauzon à tous les endroits situés dans un rayon de 250 milles dudit endroit, pour le transport de patates chips en caisses (produit fini) et retour, avec patates en sacs (produit brut) pour le compte de Dulac Inc.

désire qu'à l'avenir ladite clause se lise comme suit:

h) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

h) De Lauzon à tous les endroits situés dans un rayon de 250 milles dudit endroit, pour le transport de patates chips en caisses (produit fini) et retour, avec patates en sacs (produit brut) pour le compte de Frito-Lay Canada Ltée.

Rôle Q-18577
Q-300.203-26-D
(4732-V)

GRENIER TRANSPORT INC.

Route Chassé
C.P. 700
Ste-Marie
(Beauce) Qué.
G0S 2Y0

Rôle Q-18578
Q-300.203-27-D
(4732-V)

GRENIER TRANSPORT INC.

Route Chassé
C. P. 700
Ste-Marie
(Beauce) Qué.
GOS 2Y0

Demande de modification de permis:
La requérante qui a fait publier dans la *Gazette officielle du Québec* numéro 44 du 4 novembre 1978, sous le numéro de rôle Q-18118 la demande suivante:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Ste-Marie-de-Beauce à ailleurs dans la province de Québec dans un rayon de 450 milles, pour le transport de marchandise diverse pour le compte de Béton Bolduc Inc. et retour.
Demande la modification de permis suivante:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Ste-Marie-de-Beauce à ailleurs dans la province de Québec dans un rayon de 450 milles, pour le transport de marchandise diverse pour le compte de Béton Bolduc Inc. et retour.
Désire ajouter le droit additionnel suivant:
Droit additionnel:
En donnant le service en vertu de la présente clause, la détentrice est autorisée à utiliser les semi-remorques ou remorques en possession de l'expéditrice.

Rôle Q-18579
Q-300.371-14-D
(10694-V)

J.P. BLANCHETTE TRANSPORT LTEE

303 ouest, Mgr-Tessier
C. P. 35
Rouyn
(Témiscamingue) Qué.
J9X 5C1
Adresse postale
900, boul. Saguenay
Noranda
(Témiscamingue) Qué.

Modification de permis (clause d):
La requérante s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir le permis suivant:
d) Transport restreint - longue distance - territoire
d) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda, à tous les endroits situés dans la province de Québec, et retour.
Restriction re/clause d):
Le service autorisé par la clause d) est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, bois de construction pour camps et abris, tuyaux, rails, rouleaux de fils, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs, compresseurs, machineries, matériaux de construction et tout autre objet, en autant que les objets précédemment énumérés soient reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage et opérations minières.
Droit additionnel re/clause d):
En donnant le service autorisé par la clause d) la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale sur le camionnage numéro 5729.
Si le permis est accordé, la clause d) actuelle du permis 10694-V pourra être annulée, ladite clause d) se lisant actuellement comme suit:
d) Transport restreint — longue distance - rayon
d) De tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue et Rouyn-Noranda, à tous les endroits situés dans la province de Québec aux sites de travaux miniers, et retour.
Restriction re/clause d):
Le service autorisé par la clause d) est restreint au transport de machines, pièces, accessoires, outils, instruments, matériaux, vivres, denrées, ainsi qu'au bois de construction pour camps et abris, tous objets reliés directement par leur usage et pour leurs fins aux opérations de forage effectuées par des entrepreneurs spécialisés dans ces travaux et pour le transport de tuyaux, rails, rouleaux de fils, machineries, matériaux de construction pour mines, mine-cars, fer de tout genre, transformateurs et compresseurs provenant d'une mine ou qui sont destinés.
Droit additionnel re/clause d):
En donnant le service autorisé par la clause d) la détentrice aura le droit de desservir Chibougamau, nonobstant les dispositions de l'Ordonnance générale sur le camionnage numéro 5729.

Rôle Q-18580
Q-301.372-5-D
(25385-V)

INTERLAIT INC.

154, rue Principale
St-Agapit
(Lotbinière) Qué.
GOS 1Z0

Modification de permis:
Le requérant détenteur du permis 25385-V qui se lit présentement comme suit:
Transport restreint - longue distance - contrat - citerne (lait)
De St-Agapit à La Durantaye, Ste-Claire (Bellechasse) et Beauceville et retour, et entre tous ces endroits indifféremment, et de l'un à l'autre, pour le compte et à contrat avec la Coopérative Laitière du Sud du Québec.
Transport restreint - longue distance - contrat - camions-citernes
De St-Agapit, La Durantaye, Ste-Claire-de-Dorchester et Beauceville, à tout endroit dans la province de Québec, pour le transport en vrac, par camions-citernes du lait et de ses sous-produits, pour les établissements laitiers situés dans la province de Québec pour le compte de la Coopérative Laitière du Sud du Québec.
s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ledit permis comme suit:
Transport restreint - longue distance - contrat - citerne (lait)
De St-Agapit à La Durantaye, Ste-Claire (Bellechasse) et St-François (Beauce) et retour, et entre tous ces endroits indifféremment, et de l'un à l'autre, pour le compte et à contrat avec la Coopérative Laitière du Sud du Québec.

Transport restreint - longue distance - contrat - camions-citernes
De St-Agapit, La Durantaye, Ste-Claire de Dorchester et St-François (cté de Beauce), à tout endroit dans la province de Québec, pour le transport en vrac, par camions-citernes, du lait et de ses sous-produits, pour les établissements laitiers situés dans la province de Québec pour le compte de la Coopérative Laitière du Sud du Québec.

Rôle Q-18581
Q-300.916-5-D
(22057-V)

NORBO CONSTRUCTION INC.

680, Jacques-Cartier
C. P. 758
Malartic
(Abitibi) Qué.
JOY 120

Demande de modification de permis:

La requérante, titulaire du permis 22057-V, dont les clauses a) et e) de son permis, se lisent comme suit:

- a) Transport général - service local
 - a) Malartic et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.
 - e) Transport général - longue distance - rayon
 - e) De Malartic à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite municipalité en suivant les routes principales, et retour.
- demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

La requérante est autorisée en vertu des clauses a) et e) de son permis à donner le service de transport de machinerie lourde par fardier.

Rôle Q-18582
Q-301.203-19-D
(23888-V)

**EXPRESS HAVRE ST-PIERRE LTEE/
HAVRE ST-PIERRE EXPRESS LTD.**

1340, rue Béréale
C. P. 40
Havre-St-Pierre
(Saguenay) Qué.
GOG 1P0

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services de transport suivants:

- Transport général - service local
- Havre-St-Pierre et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.
- Transport général - longue distance - rayon
- Havre-St-Pierre à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville, et retour.

Rôle Q-18583
Q-301.644-2-D

MONSIEUR RENE LEBLOND

(Leblond, René)
11^e Rang
Chesterville
(Arthabaska) Qué.
GOP 1J0

Modification de permis (clause b):

Le requérant demande de modifier la clause b) de son permis no Q-301.644 afin qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

- Transport restreint - longue distance - territoire
- De tout point à tout point à l'intérieur d'un rayon de 30 milles de Chesterville, pour le transport d'animaux vivants.

Rôle Q-18584
Q-600.268-2-D
(1068-DYV)

LOCATION FRONTENAC INC.

Frontenac Leasing Inc.
Route 24 Nord
St-Martin (Beauce)
Qué.
GOM 1B0

Demande de maintien de permis suite à un changement de contrôle:

La Compagnie Location Frontenac Inc. demande à la Commission des transports du Québec une autorisation d'un changement de contrôle de la Compagnie, se détaillant comme suit:

Lors de la demande du permis, en 1973, par acte de fidéicommis, le contrôle de la compagnie était entre les mains de Marcel Nadeau et Dominique Breton avec respectivement chacun 48,7% des actions ordinaires émises.

Lors de l'émission des lettres patentes, en novembre 1973, les actions ont été émises de façon à ce qu'il y ait un seul actionnaire majoritaire soit Marcel Nadeau avec 99,4% des actions émises.

Avec l'autorisation de la Commission, l'actionnaire majoritaire sera maintenant Bertrand Fortin avec 99,7% des actions émises.

La Compagnie Location Frontenac demande donc à la Commission de permettre le premier changement qui a eu lieu soit Marcel Nadeau avec 99,4% des actions émises, et Location Frontenac Inc. demande aussi à la Commission des transports de permettre le projet de changement actuel soit que M. Bertrand Fortin devienne l'actionnaire majoritaire avec 99,8% des actions émises.

Liste des actionnaires et des actions ordinaires détenues au sein de la compagnie Location Frontenac Inc.:

- a) en 1973, lors de la demande de permis en septembre 1973:

Marcel Nadeau	400 actions ordinaires
Dominique Breton	400 actions ordinaires
Luc Larochele	20 actions ordinaires

- b) lors de l'émission des lettres patentes en novembre 1973:
- | | |
|------------------------|------------------------|
| Dominique Breton | 1 action ordinaire |
| Luc Larochelle | 1 action ordinaire |
| Marcel Nadeau | 501 actions ordinaires |
- c) répartition du capital-actions après approbation par la Commission des transports suite à la présente demande:
- | | |
|---------------------------|------------------------|
| Bertrand Fortin | 999 actions ordinaires |
| Marcel Nadeau | 1 action ordinaire |
| Luc Larochelle | 1 action ordinaire |
| Mme Bertrand Fortin | 1 action ordinaire |

Rôle Q-18587
Q-600.094 1-DT
GARAGE H. & R. OUELLET INC.
215 ouest, Notre-Dame
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup) Qué.
G0L 4K0

Rôle Q-18600
Q-100860-2-EC
TRANSPORT ROWLEY INC.
171, boulevard St-Jacques
Neufchâtel Qué.
G2B 3W4
Partie requérante
Q-10001-2-EC
**MINISTRE DES TRANSPORTS
COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE CHAUVEAU**
Q-100025-3-EC
Mis en cause

Rôle Q-18601
Q-200925-2-D
BEAULIEU, EMILE
122, rue Burma
Jonquière
(Chicoutimi) Qué.
G7S 2X6
Requérant-cédant
Q-203069-1-D
COTE, FERNAND
149, rue Vauquelin
Jonquière
(Chicoutimi) Qué.
G7X 6V3
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-18602
Q-202792-2-D
YVON BLIER ENRG.
(Blier, Yvon)
125, rue du Golf
Loretteville, Qué.
G2A 1G1
Requérant-cédant
Q-203071-1-D
SERGE COTE TAXI ENRG.
(Côté, Serge)
8778, av. Talmont
Charlesbourg, Qué.
G1G 5Y3
Requérant-cessionnaire

La requérante qui détient un permis de location à court terme de véhicules de promenade, à ses clients seulement pendant que leurs voitures sont en réparation ou en attendant la livraison d'un véhicule neuf, demande l'autorisation d'augmenter ses tarifs comme suit:

<i>Actuels</i>	<i>Proposés</i>
\$5,00 par jour ou fraction de jour	\$10,00 par jour ou fraction de jour
0,10 du mille	0,10 du kilomètre

Requête en révision selon l'article 11.286.72:

La partie requérante demande une révision de taux, suite à l'augmentation de 10,5% de taux et tarifs décrétée le 15 novembre 1978 pour sa région.

Cette demande touche son contrat suivant:

Commission scolaire régionale Chauveau: 45 autobus

Transfert de permis:

Beaulieu, Emile, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Côté, Fernand, le permis Q-200925-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-51 l'ouest du Saguenay.

Demande de transfert de permis:

Yvon Blier Enrg. (Blier, Yvon) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Serge Côté Taxi Enrg. (Côté, Serge) le permis Q-202792-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-18603

Q-500.964-5-D

BLANCHET, CARMEN LAVERTU

(Légataire-universelle)

Blanchet, Alexis

1191 est, du Pont

St-Lambert-de-Lauzon

(Lévis) Qué.

GuS 2W0

Requérante-cédante

Q-506.671-1-D

A. BLANCHET ENR.

(Blanchet, Carmen Lavertu)

1191 est, du Pont

St-Lambert-de-Lauzon

(Lévis) Qué.

Requérante-cessionnaire

Rôle Q-18604

Q-503.585-2-D

CARDIN, JACQUES

23, rue Principale

Yamaska, Qué.

J0G 1W0

Requérant-cédant

Q-506.672-1-D

CARDIN, RAYMOND

208-B, route Marie-Victorin

Yamaska, Qué.

J0G 1W0

Requérant-cessionnaire

75933-o

Transfert de permis

Madame Carmen Lavertu Blanchet, légataire universelle, de M. Alexis Blanchet demande à la Commission des transports du Québec de lui transférer les permis Q-500.964-001, 002, 003 et 004 que détenait de son vivant M. Alexis Blanchet, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03.

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à Raymond Cardin, le permis de camionnage en vrac Q-503.585-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 04.

Associations coopératives — Loi des

**LA COOPERATIVE DES OUVRIERS DE
L'INDUSTRIE DU METAL DE
MONT ST-HILAIRE***(Loi des associations coopératives)*

Avis est donné que l'association coopérative «LA COOPERATIVE DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DU METAL DE MONT ST-HILAIRE», dont le siège

social était situé à Mont-Saint-Hilaire, Québec, dans le district électoral de Verchères, a été dissoute le 1^{er} décembre 1978, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,**Coopératives et Institutions financières,*

75978-0

YVES TÊTREAUULT.

Avis divers

Succession Dame Alma Gélinas

Avis est, par les présentes, donné par Dame Nicole Therrien, tutrice de ses enfants mineurs, Jean-François et Yves Therrien, à l'effet que lesdits mineurs ont accepté leur part, sous bénéfice d'inventaire, dans la succession de Dame Alma Gélinas, épouse de Alfred Therrien, de Grand-Mère. Ladite acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été faite par acte fait et passé devant Me Jean-Pierre Aubry, notaire, 2474, avenue Saint-Marc, Shawini-

gan, Québec, le 24 novembre 1978, sous le numéro 842 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan le 28 novembre 1978 sous le numéro 79293.

En foi de quoi, je signe, ce trentième jour du mois de novembre, l'an mil neuf cent soixante-dix-huit (1978).

Le procureur,

JEAN-PIERRE AUBRY, notaire.

75936-0

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Demandes

Éric Bérubé

Avis est par les présentes donné que Éric Bérubé, étant présentement sans emploi, domicilié et résidant au 3959, rue Lafontaine, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Éric Bérubé en celui de Denise Bérubé pour son propre bénéfice.

Montréal, le 24 novembre 1978.

Les procureurs du requérant,

BOYER, LAVERDURE,

BOULÉ, LAMONTAGNE.

75972-52-2-0

**Joseph, Raymond Marie, Florent Boucher
(Renaud Boucher)**

Avis est donné que Joseph, Raymond Marie, Florent Boucher, connu sous les prénom et nom de Renaud Boucher, opérateur en pasteurisation, domicilié au 1349 nord, 15^e Rue, Charny, comté de Lévis, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat de changement de nom afin d'ajouter le prénom de Renaud à son acte de naissance.

La présente est pour aviser toutes les personnes intéressées à ce changement de nom, entre autres son épouse dame Monique Breton et son fils mineur non émancipé, Richard Boucher, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Saint-Prospère, Dorchester (Beauce-Sud), le 30 novembre 1978.

Le procureur du requérant,

ME JEAN-ROCH BOLDUC, notaire.

75895-51-2-0

Joseph Wiener Desilus

Avis est par les présentes donné que Joseph Wiener Desilus, résidant et domicilié au numéro 3620 est, rue Snerbrooke, app. 21, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Robert Désilus.

Montréal, le 5 décembre 1978.

Le procureur du requérant,

UBALD LALANNE.

75946-52-2-0

Jeannette Dion Bibeau

Prenez avis que madame Jeannette Dion Bibeau, 8365, boulevard Cloutier, Charlesbourg, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin de changer son nom en celui de Jeannette Dion Bibeau.

Charlesbourg, Québec, le 26 novembre 1978.

La requérante,

75877-51-2-o

JEANNETTE DION BIBEAU.

Jean-Marie Duquette

Avis est donné que Jean-Marie Duquette, résidant et domicilié au 1670, rue Papineau, appartement 3, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de Jean-Marie Duquette en celui de Jean Bertrand.

Montréal, le 24 novembre 1978.

Les procureurs du requérant,

75969-52-2-o

LORD, TOULET ET FOURNIER.

Frank Knowles

Avis est donné que Frank Knowles, résidant au 5120, de Gaulle, en la ville de Pierrefonds, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de James Henry Williamson. Ce changement de nom s'appliquera aussi à son épouse née Christina Turner et à son enfant Marjory.

Montréal, le 29 novembre 1978.

Les procureurs du requérant,

75970-52-2-o

ROSENHEK & MACHLOVITCH.

Marcel Magnies

Prenez avis que Marcel Magnies, demeurant et domicilié au numéro 1639 de la rue Visitation en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Desranleau.

LaSalle, le 17 novembre 1978.

Les procureurs du requérant,

75886-51-2-o

CHABOT, DOWNS, VALOIS,
LAURIER & CÈRE.

Marie, Irène, Aline, Nicole Major

Prenez avis que Marie, Irène, Aline, Nicole Major s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie, Irène, Aline,

Nicole Dion.

Laval, le 30 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

SAINT-AUBIN, LONDÉL, CHARBONNEAU,
75914-51-2-o & LACROIX.

Marie Anita Reina Sauvage

Avis est par les présentes donné que Marie Anita Reina Sauvage, domiciliée et résidant au 1866, route 335, à Saint-Lin, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Anita Reina Savage.

Repentigny, le 9 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

75947-52-2-o

DUPONT & LANGLOIS, avocats.

Fernand Sincennes

Avis est donné que Fernand Sincennes, sans emploi, résidant et domicilié au 1023, rue Beauregard, à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Fernand Tremblay.

Montréal, le 4 décembre 1978.

Les procureurs du requérant,

75878-51-2-o

LORD, TOULET & FOURNIER.

Angèle Tremblay

Avis est donné que dame Angèle Tremblay, peintre, résidant et domiciliée au 1688, rue William-David, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Angèle Maltais.

Montréal, le 14 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

75948-52-2-o

LORD, TOULET ET FOURNIER.

Marie Germaine Linda Turcotte

Avis est donné que Marie Germaine Linda Turcotte, domiciliée au 1057, Lasarre, à Québec, district de Québec, célibataire, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Marie Germaine Linda Turcotte en celui de Marie Germaine Linda Lapointe.

Québec, le 21 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

75887-51-2-o

MES PICARD, MARINEAU & ASSELIN.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

**ASCA IMPORT INC.
LES IMPORTATIONS ASCA INC.**

Avis est donné que ASCA IMPORT INC. — LES IMPORTATIONS ASCA INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Montréal, le 6 décembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

DESJARDINS, DUCHARME,
DESJARDINS & BOURQUE.

75986-o

LUCIEN BENOIT CONSTRUCTION LTEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie LUCIEN BENOIT CONSTRUCTION LTEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Boucherville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 20 novembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND BELLEMARE.

75957-o

BISCUITERIE AU BEC SUCRE

Prenez avis que la «BISCUITERIE AU BEC SUCRE», constituée en compagnie en mai 1976, dont le siège social est situé au 1151, Lyonnais, Orsainville, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le vice-président,
ANDRÉ LEDUC.

75958-o

BOUTIQUE CARMELLE INC.

Avis est donné que BOUTIQUE CARMELLE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 27 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
COBLENTZ & COBLENTZ.

75959-o

BRASSERIE ROBAR INC.

Prenez avis que la compagnie BRASSERIE ROBAR INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la requérante,
SUZANNE LAMARRE, notaire.

75987-o

CELLIER SAINT-BERNARD INC.

Avis est donné que la compagnie «CELLIER SAINT-BERNARD INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire,
PIERRE DONATI.

76000-o

530 SHERBROOKE EST LIMITEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie 530 SHERBROOKE EST LIMITEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 28 août 1978.

Le secrétaire,
MAURICE RIEL.

75960-o

**COMPAGNIE DE RELAIS AERIEN
INTERNATIONAL LTEE**

Prenez avis que la compagnie COMPAGNIE DE RELAIS AERIEN INTERNATIONAL LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 novembre 1978.

Le président,
DOUGLAS BERTOIA.

75975-o

CONSTRUCTION PORTAGE INC.

Prenez avis que la compagnie CONSTRUCTION PORTAGE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 6 décembre 1978.

Le président,
J. R. THÉBERGE.

75952-o

CORPORATION DES LOISIRS LYONNAIS INC.

Avis est donné que la CORPORATION DES LOISIRS LYONNAIS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

75988-o *Le procureur de la requérante,*
RAYMOND BORNAIS.

COURTAGE INTERNATIONAL DE REASSURANCE LTEE.

Prenez avis que «COURTAGE INTERNATIONAL DE REASSURANCE LTEE.», corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 11 décembre 1978.

75968-o *Les procureurs de la requérante,*
MONETTE, CLERK, MICHAUD,
BARAKETT & LÉVESQUE.

CRANG & OSTIGUY INC.

Avis est, par les présentes donné que la compagnie CRANG & OSTIGUY INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 7 décembre 1978.

75989-o *Le président,*
B.P. DRUMMOND.

FISHER BROS. INC.

Conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, FISHER BROS. INC., donne, par les présentes, avis de son intention de demander au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

Montréal, le 18 décembre 1978.

75994-o *Le secrétaire,*
LARRY KURLENDER.

GAZ DU QUEBEC INC.

Avis est par les présentes donné que GAZ DU QUEBEC INC., une corporation incorporée en vertu de la Loi des compagnies (Québec), partie I, et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 18 décembre 1978.

76002-o *Le secrétaire,*
MARC G. FORTIER.

HAUTE COIFFURE JOHN INC.

Prenez avis que la compagnie HAUTE COIFFURE JOHN INC., compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 4 décembre 1978.

75949-o *Le procureur de la requérante,*
PIERRE ROBILLARD, notaire.

HELLER-NATOFIN LTD.

Avis est par les présentes donné que HELLER-NATOFIN LTD. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 8 décembre 1978.

75953-o *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG.

HILLBROOK LTD.

Avis est donné que la compagnie «HILLBROOK LTD.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 14 décembre 1978.

75995-o *Les procureurs de la compagnie,*
HEMENS, HARRIS, THOMAS, MASON,
SCHWEITZER & MONTCALM.

L'HOPITAL STE-ANNE DES MONTS INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie L'HOPITAL STE-ANNE DES MONTS INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Rimouski, le 1^{er} décembre 1978.

75961-o *Les procureurs de la requérante,*
GAGNON & LALIBERTE.

JEAN LABBE INC.

Prenez avis que la compagnie JEAN LABBE INC., compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 4 décembre 1978.

Le procureur de la requérante,
75950-o PIERRE ROBILLARD, notaire.

**PLACEMENTS MUDRYK LTEE
MUDRYK HOLDINGS LTD**

Prenez avis que la compagnie PLACEMENTS MUDRYK LTEE — MUDRYK HOLDINGS LTD demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la requérante,
75962-o ME JEAN PIERRE FRENETTE.

**NATIONAL & OVERSEAS FINANCE
CORPORATION**

Avis est par les présentes donné que NATIONAL & OVERSEAS FINANCE CORPORATION s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 8 décembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
75954-o PHILLIPS & VINEBERG.

RAINVILLE & COMPAGNIE LIMITEE

Prenez avis que la compagnie RAINVILLE & COMPAGNIE LIMITEE constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 4 décembre 1978.

Le procureur de la requérante,
75951-o PIERRE ROBILLARD, notaire.

RANCO HOLDINGS LTD.

Avis est par les présentes donné que RANCO HOLDINGS LTD., compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des com-

pagnies.

Montréal, le 1^{er} décembre 1978.

Les procureurs de la compagnie,

RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
75990-o FELDMAN ET ROSS.

SICARD INC.

Avis est par les présentes donné que SICARD INC., corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Sainte-Thérèse demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Sainte-Thérèse, le 28 novembre 1978.

Le secrétaire,
75955-o GILLES DESROCHERS.

MICHEL TASSE INC.

Prenez avis que la compagnie MICHEL TASSE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
75999-o ME CLAUDE GUÉRIN, C.R.

TRANSPORT ANDREW RUSSELL INC.

Avis est donné que la compagnie «TRANSPORT ANDREW RUSSELL INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 13 novembre 1978.

Les procureurs de la compagnie,
75991-o GLISERMAN, ACKMAN,
CUTLER & BOIDMAN.

WESLEY INVESTMENTS LIMITED

Prenez avis que la compagnie WESLEY INVESTMENTS LIMITED, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 23 novembre 1978.

Les procureurs de la compagnie,
75956-o COURTOIS, CLARKSON,
PARSONS & TÉTRAULT.

Compagnies étrangères — Loi des

Permis

VALVOLINE & OIL CHEMICALS LTD.

Avis est donné que, par nouvelle procuration en date du 16 octobre 1978, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, C T CORPORATION SYSTEM (CANADA) LTD., du 220 est, Grande-Allée, Québec, a été nommé en remplacement de M. Roger Vallières, agent principal dans la province, de «VALVOLINE & OIL CHEMICALS LTD.», compagnie étrangère, dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies étrangères.

Avis est aussi donné qu'en vertu de la nouvelle procuration ci-haut mentionnée, le bureau principal de ladite compagnie est établi au 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

75974-o

1629-6105

BOKAE ENTERPRISES INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «BOKAE ENTERPRISES INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Boris Stein, de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 1010 ouest, rue Sainte-Catherine, suite 600, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

75932-o

1628-2006

PRODUITS PIONNIER LTEE PIONEER PORTION PAK LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «PRODUITS PIONNIER LTEE — PIONEER PORTION PAK LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Richard W. Pound, de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

75932-o

1627-7899

ROCKWELL INVESTMENTS LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «ROCKWELL INVESTMENTS LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est M. Stephen A. Vineberg, de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 1115 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

75932-o

1631-8867

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-1782-758

CLEMENT CHASSE, requérant, c. BRUNO GARTNER, intimé.

Prenez avis qu'une requête amendée en radiation selon l'article 805 C.P.C. sera présentée pour adjudication devant la Cour supérieure du district de Terrebonne, division de Pratique, le 22 février 1979, à 9 heures 30 et que vous devrez comparaître à cette date devant la Cour supérieure pour faire valoir les motifs que vous pourriez

avoir à l'encontre de ladite requête.

Prenez avis de plus, qu'une copie de ladite requête a été laissée au Greffe de la cour à votre intention.

Prenez avis de plus qu'à défaut par vous de comparaître et de faire valoir les motifs que vous pourriez avoir à l'encontre de la requête, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.

Veillez agir en conséquence.

Terrebonne, le 29 novembre 1978.

Le procureur du requérant,

75964-o

JEAN-RICHARD LAURENCE, *avocat.*

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-002182-784

EUGENE DEFOY, domicilié et résidant au 9271, Chateaubriand, Montréal, district de Montréal, et Juliette

Goyer Cardinal, Marie-Antoinette Goyer, Edouard Goyer, Germaine Goyer St-Aubin, Marguerite Goyer Gagné, Nicole Marois, tous d'adresses inconnues, parties mises en cause.

Avis est par les présentes donné aux parties mises en cause qu'une requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription du lot dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-sept (27-10) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, sera présentée devant la Cour supérieure, division de Pratique, siégeant dans et pour le district de Terrebonne, le 1^{er} février 1979, à 9 heures 30, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Une copie de la requête a été laissée au greffe à l'intention des parties mises en cause.

Les procureurs du requérant,

BLANCHARD, LABELLE, DAUPHINAIS, CHARTRAND,

75973-o

DESJARDINS, DUROCHER, *notaires.*

Demande(s) à la Législature

Ville d'Anjou

Avis est par les présentes donné que Ville d'Anjou dans le comté d'Anjou, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte, et lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. Accorder à la Ville le pouvoir d'acquérir de gré à gré ou par expropriation tout immeuble pour fins de réserve foncière ou d'aménagement;

2. Accorder à la Ville le pouvoir d'administrer et de restaurer les bâtiments érigés sur les immeubles ainsi acquis et à y construire de nouveaux bâtiments pour fins d'habita-

tion, de commerce ou d'industrie.

3. Accorder à la Ville le pouvoir de créer une corporation sans but lucratif ayant pour objet l'aménagement communautaire.

4. Amender pour la Ville l'article 521 de la Loi des cités et villes afin de le rendre applicable à Ville d'Anjou pour l'année 1978 nonobstant l'absence d'inscriptions spécifiques au rôle d'évaluation en vigueur qualifiant les immeubles visés par ledit article de «terrain vague desservi».

5. Et pour toutes autres fins.

Ville d'Anjou, le 20 novembre 1978

Le greffier,

75840-50-4-o

LEONCE MALTAIS, O.M.A.

Liquidation des compagnies — Loi de la

LA CAISSE D'ECONOMIE SPEEDBIRD SPEEDBIRD CREDIT UNION

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de «LA CAISSE D'ECONOMIE SPEEDBIRD — SPEEDBIRD CREDIT UNION», tenue à Montréal, le 26 juin 1978, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite Caisse soient liquidées

et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi des caisses d'épargne et de crédit et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que monsieur Jean Guillotte soit nommé liquidateur.

Québec, le 8 décembre 1978.

Le sous-ministre associé des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

75996-o

YVES TÊTREULT.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité du comté de Rimouski

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la corporation du comté de Rimouski.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier, suivant le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 11 décembre 1978.

Le ministre des Affaires municipales,

75965-0

GUY TARDIF.

Village de Carillon

J'ai approuvé, en vertu de l'article 21 du chapitre 48 des lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», le Règlement numéro 31 du Conseil municipal du village de Carillon, comté d'Argenteuil.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 6 décembre 1978.

Le ministre des Affaires municipales,

75965-0

GUY TARDIF.

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193 et ses amendements), édicte que le lieutenant-gouverneur en conseil peut, sur requête du conseil de toute corporation de cité ou ville, même

si elle n'est pas régie par ladite loi, octroyer des lettres patentes pour remplacer en totalité ou en partie les dispositions de sa charte par celles de la Loi des cités et villes et retrancher de sa charte toute disposition pour laquelle aucune disposition correspondante n'existe dans la Loi des cités et villes;

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Québec, par sa requête datée du 31 octobre 1978, demande que des lettres patentes soient émises en sa faveur à l'effet de modifier sa charte de façon à:

1) remplacer, au deuxième alinéa de l'article 4 de la Charte de la ville de Québec (1929, chapitre 95), les mots «accepter, recevoir, acheter et posséder des biens et effets, terres et héritages, propriétés mobilières ou immobilières, et les vendre, aliéner, céder, transporter et louer» par le sous-paragraphe 2 du paragraphe 1 de l'article 26 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193);

2) retrancher de l'article 383 de ladite charte le premier alinéa et le mot «cependant» au deuxième alinéa.

ATTENDU QUE toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande:

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3653-78, du 30 novembre 1978, Nous accordons la requête du conseil de la ville de Québec, datée du 31 octobre 1978, et Nous déclarons et ordonnons, par les présentes lettres patentes qui entreront en vigueur à compter de la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*:

QUE la Charte de la ville de Québec soit modifiée de façon à:

1) remplacer, au deuxième alinéa de l'article 4 de la Charte de la ville de Québec (1929, chapitre 95), les mots «accepter, recevoir, acheter et posséder des biens et effets, terres et héritages, propriétés mobilières ou immobilières, et les vendre, aliéner, céder, transporter et louer» par le sous-paragraphe 2 du paragraphe 1 de l'article 26 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193);

2) retrancher de l'article 383 de ladite charte le premier alinéa et le mot «cependant» au deuxième alinéa.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce trentième jour de novembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 1539

Folio: 49

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi des cités et villes.

Les lettres patentes ci-dessus entrent en vigueur à compter de la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Affaires municipales,

75965-o

JACQUES BESRÉ.

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 10 décembre 1978, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>	<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. François Giguère Rang Sainte-Adèle, Saint-Joseph (Beauce) Québec	32360	Assurance contre la maladie ou les accidents	M. Paul Scott 146, Bedford, Saint-Lambert (Laprairie) Québec J4R 1Z8	21253	Assurance contre la maladie ou les accidents.
M. Robert 5235, Redmond Saint-Hubert, Québec J3Y 2C6	7253	Assurance sur la vie	Mme Huguette Racine 750, Duvernay, Sainte-Lucie Verchères, Québec	19626	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Daniel Béland 428, Laval Saint-Jean, Québec J3B 1J3	3823	Assurance sur la vie	M. Alain Picard 3449, rue de Lyon Longueuil, Québec	18749	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Leslie Bell 5761, côte Saint-Luc Hampstead, Québec H4X 2E2	3993	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	Mme Francine Piché 4165, Drolet Montréal, Québec	33966	Assurance sur la vie
M. Clermont Duclos 465, Bellevue, CP 1733 Sainte-Marie (Beauce) Québec	27361	Assurance contre la maladie ou les accidents	M. Pierre Simo 1278, Baron Sherbrooke, Québec J1E 1C8	33885	Assurance contre la maladie ou les accidents
			M. Jocelyn Chaperon 155, Précourt, app. 10 Sherbrooke, Québec	33736	Assurance contre la maladie ou les accidents
			M. Claude Beaupré 323 ouest, Saint-Charles Longueuil, Québec	33709	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>	<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Claude St-Amour 334, Saint-Jacques Coaticook (Stanstead) Québec	33675	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	M. Yves Michaud 626 ouest, Saint-Alphonse Thetford, Québec G6G 3W8	33237	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gareth Quinn 23, Châteaubriand Lévis, Québec	33590	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	Monsieur Pierre Richard 9040, boulevard Mathieu Charlesbourg, Québec	33104	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Michel Ducasse 167, Notre-Dame Cap-Chat, Québec	33580	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	M. Mario Tessier 30, Prévost, Saint-Jérôme (Terrebonne) Québec	32873	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Daniel Lacharité 58, rang 10, Notre-Dame-du- Bon-Conseil (Drummond) Québec	33565	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	M. Réjean Boulianne 2181, 4 ^e Avenue Québec	32810	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
Mme Fernande Proulx 193, Lessard Victoriaville, Québec	33538	Assurance sur la vie	M. Carlo Bolmer 3870, Bazin Brossard, Québec	32734	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Robert Gurreri 7400, boulevard Joseph-Renaud app. 404 Ville d'Anjou, Québec H1K 3V5	33503	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	Monsieur Daniel Bourgault 1550, Saint-Louis app. 2 Sherbrooke, Québec	32733	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Jean Leduc 6795A, Pierre-Auger Montreal, Québec H1M 2Z8	33488	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	M. Jean-Baptiste Laforest 4405A, Bourdages Saint-Léonard, Québec H1R 1W7	32680	Assurance sur la vie
Mme Danielle Couture 457, rue Larivière Rouyn, Québec	33459	Assurance sur la vie	M. Bernard Leblond a/s Robert Richard R.R. no 1 Sherbrooke, Québec	32610	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. René Vigneux 162, 10 ^e Avenue app. 2 Sherbrooke, Québec	33416	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Robert J. Marion 315, Principale Saint-Aimé-des-Lacs, Charlevoix	32187	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Moïse Dubuisson 6060, Ladauniversière, app. 1 Saint-Léonard, Québec H1R 1R4	33383	Assurance contre la maladie ou les acci- dents	M. Rémi Malo 604, Maisonneuve Sainte-Dorothée, Laval	32126	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Réjean Cardinal 155, Frontenac, app. E Beloeil, Québec	33284	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Michel Lortie 1750, boulevard Laurier Sillery, Québec G1S 1M4	31527	Assurance contre la maladie ou les acci- dents
M. Christian Coutu 590, Petit, app. 2 Saint-Jérôme, Québec	33247	Assurance sur la vie			

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>	<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Harvé Tremblay 1393, rue des Cèdres Chicoutimi, Québec	30787	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	Mme Sylvie Provost 4250 est, boulevard Métropolitain Montréal, Québec H1S 1A1	33306	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Robert Livock 3, avenue Major, R.R. no 1 Sainte-Martine, Québec	30378	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Rafic Khawam 2810, Goyer, app. 9 Montréal, Québec H3S 1H2	33275	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
75932-o	<i>Le surintendant des assurances,</i> JACQUES M. ROY.		Mr. J. Philip Van Den Steen 67, Ballantyne Montréal-Ouest, Québec	33213	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Avis de suspension de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 8 décembre 1978, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>	<i>Nom</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Richard Tremblay 6574, boulevard l'Assomption Montréal, Québec	22476	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Kenneth D. Katz 772, Canora Montréal, Québec	33185	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Madame Lillian Bebek 59, Kingsley Dollard-des-Ormeaux, Québec	33874	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Laurent Lauzon 5620, rue Paquin Brossard, Québec	33073	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Normand Morin 131, Saint-Antoine Loretteville, Québec	33749	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Serge Gilbert Route Kennedy Saint-Isidore (Dorchester) Québec	32776	Assurance sur la vie
M. Marc Harvey 659, Versaille Jonquièrre, Québec	33637	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Pierre Morency 598, Québec Sherbrooke, Québec J1M 3M2	32533	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Brian G. Collins 591, Beaconsfield Blvd. Beaconsfield, Québec H9W 4E5	33547	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Gilles Bussièrres 20, Hypolite-Bernier Lauzon, Québec	32204	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Pierre Bernier 237, des Tulipes Saint-Rédempteur, Québec	33462	Assurance sur la vie	M. Robert Deslauriers 38, Fortin Boisbriand, Terrebonne	31744	Assurance sur la vie
M. Serge Castonguay 1300, Magantic Saint-Hubert, Québec J3Y 7H6	33328	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Jean-Yves Larocque 573, Charlevoix, app. 1 Longueuil, Québec	31441	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mme Diane Gagnon 3643, av. Verdun Verdun, Québec	33310	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	M. Jacques P.J.L. Legault 8005, de Normand- ville, app. 21 Montréal, Québec	31060	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
			M. Gabriel Vaillancourt 1315, rue Bellevue Cap-Rouge, Québec G0A 1K0	30361	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom	Dossier	Catégorie de certificat
M. Pierre Pelletier 6-900, Jogues Sherbrooke, Québec	30335	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gérard Arsenault 23, avenue Gascogne Candiac, Québec J5R 4A5	30096	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gaston Bélanger Rue principale Saint-Côme-de-Beauce, Québec	30096	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Luc Archambault 277, Carillon Saint-Jean, Québec	29619	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Daniel Aubé 518, rue Fay Arvida, Québec G7S 2N6	29272	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. François Gosselin 57, Bédard Saint-Rémi, Québec J0L 2L0	28627	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gaston Laniel 1338, Bélanger Montréal, Québec H2G 1A1	28328	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Yves Vallée 95, avenue Boisvert Québec, Québec G1L 3Y7	22844	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Denis Broseau Maxime Range Roxton Pond, Québec	5906	Assurance sur la vie
M. André Bernier 142, av. Dussault Laval-des-Rapides, Laval H7N 3K6	4340	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE
ET LE VENT DE LA PAROISSE DE
SAINT-EDMOND-DE-COATICOOK**

Avis de conversion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-EDMOND-DE-COATICOOK», corps légalement constitué

et ayant son siège social dans le comté municipal de Stanstead a, le 15 mars 1978, fait approuver par ses membres dûment convoqués en assemblée générale, un règlement spécial décrétant sa conversion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE STANSTEAD», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

La compagnie a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

Le secrétaire,

RAYMONDE POITRAS.

75805-50-4-0

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Avis de fusion

Prenez avis que LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-AUGUSTIN et LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-HERMAS, corps légalement constitués, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Ces deux (2) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

MM. GUY PAIEMENT ET

ANDRÉ CASTONGUAY.

75703-49-4-0

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Avis de fusion

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DU CANTON DE KINGSEY», «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-JEAN-DE-WICKHAM» et «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-PIERRE-DURHAM», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Drummond, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-

incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Ces trois (3) compagnies d'assurance mutuelle ont l'intention de demander par requête commune au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

MM. GEORGES BLANCHARD,
GEORGES MANSEAU,
FERNAND GRÉGOIRE.

75807-50-4-0

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Avis de fusion

Prenez avis que «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de LA VISITATION DE L'ILE DUPAS», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de SAINT-CUTHBERT», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de SAINT-GENEVIEVE-DE-BERTHIER», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de SAINT-ELIZABETH», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de SAINT-FELIX-DE-VALOIS», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de SAINT-ANNE-D'YAMACHICHE» et «la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de MASKINONGE» corps légalement constitués, ayant leur siège social dans les comtés municipaux de Berthier, Joliette, Saint-Maurice et Maskinongé, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MASKINONGE» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Ces huit (8) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

GERALD BERGERON, CLAIRE HERARD,
CLAUDE JOYAL, MATHIAS FERLAND,
MME LOUIS ALLARY, LÉO HÉNAULT,
DENIS SIMARD, GÉRARD PICOTTE.

75833-50-4-0

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Avis de fusion

Prenez avis que LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-BARTHELEMY et LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE NICOLET, corps légalement constitués, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE NICOLET» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Ces deux (2) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

MESDAMES NOËL CARON ET
LISE CLÉMENT.

75704-49-4-0

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Avis de fusion

Prenez avis que LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-DENIS, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-OURS, LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'ESTRIE, corps légalement constitués, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'ESTRIE», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Ces trois (3) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

MICHEL CHAPDELAIN, LUCIEN LAGUE,
MONIQUE BERTRAND.

75723-49-4-0

Terres et Forêts

Cadastres

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Cadastre: paroisse de Baie-Saint-Paul; division d'enregistrement: Charlevoix no 2; municipalité: paroisse de Baie-Saint-Paul.

Avis est par la présente donné que le lot 489-1, Côte-Saint-Lazare est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 17 novembre 1978.

Pour le sous-ministre,

75967-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Beauport

Cadastre: paroisse de Beauport; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Beauport.

Avis est par la présente donné que le lot 761-152 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 24 novembre 1978.

Pour le sous-ministre,

75967-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Chatham

Cadastre: canton de Chatham; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: village de Brownsburg.

Avis est par la présente donné que les lots 753-44 et 753-45 et une partie du lot 753-43 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 24 novembre 1978.

Pour le sous-ministre,

75967-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Cadastre: paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: ville de La Prairie.

Avis est par la présente donné que le lot 732 est ajouté et que deux parties du lot 476 et une partie du lot 479 sont annulées en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 6 novembre 1978.

Pour le sous-ministre,

75967-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Macpès

Cadastre: canton de Macpès; division d'enregistrement: Rimouski; municipalité: paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Avis est par la présente donné que les lots 40 à 45 rang C sont ajoutés et qu'une partie des lots 35, 36 et 39 rang C est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 8 novembre 1978.

Pour le sous-ministre,

75967-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Pointe-Gatineau

Cadastre: village de Pointe-Gatineau; division d'enregistrement: Hull; municipalité: ville de Gatineau.

Avis est par la présente donné que les lots 607 à 610 sont ajoutés et que les lots 35-2, 35-6, 35-10 à 35-72, 34-22, 34-23, 34-76 à 34-84 et qu'une partie des lots 35-3, 34-20, 34-21, 34-85, 34-86, 34 et 35 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 28 novembre 1978.

Pour le sous-ministre,

75967-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare; division d'enregistrement: Joliette; municipalité: paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare.

Avis est par la présente donné que le lot 67a est annulé et intégré au lot 67 qui est corrigé en vertu des articles 2174 et 2174a du Code civil.

Québec, le 24 novembre 1978.

Pour le sous-ministre,

75967-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Anne

Cadastre: paroisse de Sainte-Anne; division d'enregistrement: Montmorency; municipalité: ville de Beauport.

Avis est par la présente donné que les lots 659 à 661 sont ajoutés et que trois parties des lots 654 et 654-2 sont annulées en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 16 novembre 1978.

75967-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est par la présente donné que les lots 77-358, 77-359, 78-239 à 78-247 et la partie restante des lots 77-357 et 78-238 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 6 novembre 1978.

75967-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Cadastre: paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier; division d'enregistrement: Québec; municipalité: Saint-Gabriel-Ouest.

Avis est par la présente donné que le lot 252-1 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 17 novembre 1978.

75967-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marie

Cadastre: paroisse de Sainte-Marie; division d'enregistrement: Beauce; municipalité: ville de Sainte-Marie.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 631-12-19 et le lot 631-3 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 10 novembre 1978.

75967-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Marie (partie révisée)

Cadastre: paroisse de Sainte-Marie (partie révisée); division d'enregistrement: Beauce; municipalité: ville de Sainte-Marie.

Avis est par la présente donné que le lot 1129 est ajouté et que les lots 566-52 à 566-54, 567 et 572-1 et une partie des lots 566 et 572 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 22 novembre 1978.

75967-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil

Cadastre: paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil; division d'enregistrement: Verchères; municipalité: paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil.

Avis est par la présente donné que les lots 132-87 à 132-94, 132-96 à 132-105, 133-28 à 133-33 et 133-37 à 133-44 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 13 octobre 1978.

75967-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Villeneuve

Cadastre: canton de Villeneuve; division d'enregistrement: Papineau; municipalité: Val-des-Bois.

Avis est par la présente donné que le lot 29B-5 Rang III est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 27 novembre 1978.

75967-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Proclamation(s)

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du territoire de la municipalité d'Amos-Est, comté d'Abitibi, pour l'annexer à la municipalité du canton de Landrienne, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 7 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes. Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 5 octobre 1978, faisant partie de la municipalité d'Amos-Est, comté d'Abitibi, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité d'Amos-Est, comté municipal d'Abitibi, comprenant en référence au cadastre du canton de Figury les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprises de chemin de fer, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord-est du lot 64C du rang IX; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans le rang IX, la ligne est des lots 64C, 76 (emprise de chemin de fer) et 64B, la dernière prolongée à travers un chemin public jusqu'au sommet de l'angle nord-est du lot 64A dudit rang; la ligne est dudit lot; dans le rang VIII, la ligne est du lot 64, la ligne sud des lots 64, 63, 62, 61 et 60 et la ligne ouest du lot 60, la dernière prolongée à travers un chemin public jusqu'au sommet de l'angle sud-ouest du lot 60A du rang IX; la ligne ouest dudit lot et son prolongement à travers le lot 76 (emprise de chemin de fer) jusqu'au sommet de l'angle sud-ouest du lot 60B du rang IX; la ligne ouest dudit lot 60B; la ligne nord des lots 60B, 61C, 62C, 63C et 64C du rang IX jusqu'au point de départ;

lequel territoire est annexé à la municipalité du canton de Landrienne, comté municipal d'Abitibi.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité du canton de Landrienne, comté d'Abitibi;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fêaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre Province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504
Folio: 211

RENE LANGEVIN,
75966-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront.

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet d'annexer le territoire, ci-après décrit, à la municipalité de Girardville, dans le comté de Lac-Saint-Jean-Ouest;

ATTENDU QUE ce territoire n'est pas actuellement organisé en municipalité;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 4 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes. Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire non organisé au point de vue municipal, à savoir:

Un territoire situé dans le canton de Bourbon ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité locale distincte dans le comté municipal de Lac-Saint-Jean-Ouest, comprenant en référence au cadastre dudit canton les lots ou parties de lots, les blocs ou parties de blocs, et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du prolongement de la ligne sud-est du rang A et de la ligne médiane de la rivière Mistassini; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: ledit prolongement et la ligne sud-est dudit rang; la ligne ouest du rang A et son prolongement sur une distance totale de quatre cent onze chaînes (411,0 ch), cette ligne prolongée à travers les lacs, chemin public et cours d'eau qu'elle rencontre; une ligne droite dans une direction est astronomique jusqu'à la ligne médiane de la rivière Mistassini; enfin, la ligne médiane de ladite rivière en descendant son cours jusqu'au point de départ:

lequel territoire à être annexé à la municipalité de Girardville.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité de Girardville, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest.

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec:

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatrième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504 RENÉ LANGEVIN.
Folio: 207 75966-0

Canada
Province de JEAN-PIERRE CÔTÉ
Québec
[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du

territoire de la municipalité du village de Chénéville, comté de Papineau, pour l'annexer à la municipalité du canton de Ripon, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

A CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 4 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes, Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 12 octobre 1978, faisant partie de la municipalité du village de Chénéville, comté de Papineau, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité du village de Chénéville, comté municipal de Papineau, comprenant en référence au cadastre du canton de Hartwell les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du point d'intersection de la ligne nord du lot 3 du rang II et du prolongement de la ligne est du lot 2B dudit rang; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: ledit prolongement et la ligne est des lots 2B et 1B du rang II; partie de la ligne sud du canton de Hartwell, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne médiane de la rivière de la Petite Nation; la ligne médiane de ladite rivière, en remontant son cours, jusqu'au prolongement de la ligne nord du lot 3 du rang II; enfin, ledit prolongement et partie de ladite ligne nord jusqu'au point de départ;

lequel territoire est annexé à la municipalité du canton de Ripon.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité du canton de Ripon, comté de Papineau;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatrième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504

Folio: 212

75966-0

Canada

Province de Québec

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du territoire de la municipalité de Kingsey Falls, comté de Drummond, pour l'annexer à la municipalité du village de Kingsey Falls, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 7 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes, Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 5 octobre 1978, faisant partie de la municipalité de Kingsey Falls, comté de Drummond, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de Kingsey Falls, comté municipal de Drummond, comprenant en référence au cadastre du canton de Kingsey les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes

et futures ainsi que les chemins, rues, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle ouest du lot 6C-2 du rang XIII; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans le rang XIII, les lignes sud-ouest et sud-est dudit lot 6C-2; partie de la ligne nord-est du canton de Kingsey, en allant vers le sud-est, jusqu'à la ligne sud-est du lot originaire 6C; les lignes sud-est et sud-ouest dudit lot 6C, la dernière prolongée à travers la rue Marie-Victorin jusqu'au sommet de l'angle sud du lot 6D-10; la ligne sud-ouest des lots 6D-10 et 6D-11; partie de la ligne sud-est et les lignes sud-ouest et nord-ouest du lot 7A-5; la ligne nord-ouest des lots 7A-4, 7A-3, 7A-2 et 7A-1; la ligne nord-est du lot 7A-1; partie de la ligne nord-ouest du lot originaire 6D, en allant vers le nord-est, sur une distance de sept cents pieds (700 pi); dans ledit lot 6D, une ligne droite jusqu'à un point situé sur le côté nord-ouest de la rue Marie-Victorin au nord-est et à une distance de sept cents pieds (700 pi) du sommet de l'angle est du lot 6D-4; le prolongement de ladite ligne droite jusqu'au côté sud-est de la rue Marie-Victorin; enfin, le côté sud-est de ladite rue, en allant vers le nord-est, jusqu'au point de départ;

lequel territoire est annexé à la municipalité du village de Kingsey Falls, comté municipal de Drummond.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité du village de Kingsey Falls, comté de Drummond;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504

Folio: 213

75966-0

Canada
Province de JEAN-PIERRE CÔTÉ
Québec
[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du territoire de la municipalité de La Corne, comté d'Abitibi, pour l'annexer à la municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 22 novembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes, Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 18 octobre 1977, faisant partie de la municipalité de La Corne, comté d'Abitibi, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de La Corne, dans le comté municipal d'Abitibi, comprenant en référence au cadastre du canton de La Motte les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord-est du canton de La Motte: de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne est dudit canton jusqu'à la ligne séparative des rangs VIII et IX; partie de ladite ligne séparative de rangs et son prolongement jusqu'à la ligne médiane du lac La Motte (rivière Harricana): la ligne médiane dudit lac, dans une direction nord-ouest, jusqu'au prolongement de la ligne nord du canton de La Motte; enfin, ledit prolongement et partie de ladite ligne nord, en allant vers l'est, jusqu'au point de départ;

lesquelles limites définissent le territoire détaché de la municipalité de La Corne et annexé à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, comté municipal d'Abitibi.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery, comté d'Abitibi;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-deuxième jour de novembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504
Folio: 208

RENÉ LANGEVIN.

75966-0

Canada
Province de JEAN-PIERRE CÔTÉ
Québec
[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront.

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de L'Ascension, comté de Labelle, pour l'annexer à la municipalité de La Macaza, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordon-

nance datée du 4 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes, Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 5 octobre 1978, faisant partie de la municipalité de la paroisse de L'Ascension, comté de Labelle, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de L'Ascension, comté municipal de Labelle, comprenant en référence au cadastre du canton de Lynch les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord du lot 22 du rang VII; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne séparative des lots 22 et 23 dudit rang; partie de la ligne séparative des rangs VII et VIII, en allant vers le sud-ouest et prolongée à travers le lac Chaud, jusqu'à la ligne séparative des lots 17 et 18 du rang VII; ladite ligne séparative de lots; partie de la ligne séparative des rangs VI et VII, en allant vers le nord-est et traversant le cours d'eau qu'elle rencontre, jusqu'au point de départ;

lequel territoire est annexé à la municipalité de La Macaza, comté municipal de Labelle.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité de La Macaza, comté de Labelle;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatrième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

75966-0

Canada
Province de Québec
[L.S.]
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Saint-Jean, pour l'annexer à la municipalité du village de Lacolle, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 7 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes, Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 19 octobre 1978, faisant partie de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté de Saint-Jean, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, comté municipal de Saint-Jean, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Lacolle les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord-est du lot 190; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne sud du lot 138, en allant vers l'est, jusqu'au côté ouest de l'emprise du chemin de fer de la compagnie Napierville Junction Railway; dans les lots 138 et 139, le côté ouest de ladite emprise jusqu'à un point situé au nord et à une distance de sept cent soixante-trois pieds et six dixièmes (763,6 pi) de la ligne sud du lot 139, distance mesurée suivant ledit côté ouest; dans le lot 139, une ligne

parallèle à la ligne sud dudit lot, en allant vers l'ouest, jusqu'au côté est de l'emprise de la route numéro 221; le côté est de ladite emprise, dans une direction sud, jusqu'au sommet de l'angle nord-ouest du lot 190; une ligne droite à travers ledit chemin public jusqu'au sommet de l'angle nord-est du lot 189; la ligne nord dudit lot, cette ligne étant la limite sud d'un chemin public; la ligne ouest du lot 189; une ligne droite traversant les lots 194 et 195 jusqu'à un point situé sur la ligne séparative des lots 195 et 196, à l'ouest et à une distance de neuf arpents (9 arp) du côté ouest de l'emprise de la route numéro 221; partie de ladite ligne séparative de lots, en allant vers l'est et prolongée à travers la route numéro 221, jusqu'au sommet de l'angle sud-est du lot 195; enfin, la ligne est des lots 195, 194, 192, 191 et 190 jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité du village de Lacolle.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité du village de Lacolle, comté de Saint-Jean;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce septième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne le vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504
Folio: 214

RENÉ LANGEVIN.
75966-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront.

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du territoire de la municipalité du village de Saint-Marc-des-Carières, comté de Portneuf, pour l'annexer à la municipalité de la paroisse de Saint-Alban, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 4 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes, Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du premier septembre 1978, faisant partie de la municipalité du village de Saint-Marc-des-Carières, comté de Portneuf, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité du village de Saint-Marc-des-Carières, comté municipal de Portneuf, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Alban-d'Alton la partie du lot 109 renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant d'un point situé sur la ligne nord-est du lot 109 à une distance de neuf cent cinquante-neuf pieds et deux dixièmes (959.2 pi) du coin est dudit lot; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne nord-est du lot 109, en allant vers le sud-est, sur une distance de quatre cent trente-huit pieds et deux dixièmes (438.2 pi); dans le lot 109, une ligne droite faisant un angle intérieur de 82° 20' jusqu'à la ligne sud-ouest dudit lot; partie de ladite ligne sud-ouest, en allant vers le nord-ouest, sur une distance de quatre cent trente-huit pieds et six dixièmes (438.6 pi), cette ligne sud-ouest étant le côté nord-est d'un chemin public limitant ledit lot; enfin, dans le lot 109, une ligne droite faisant un angle intérieur à 82° 15' jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité de la paroisse de Saint-Alban.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité de la paroisse de Saint-Alban, comté de Portneuf;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTE, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donne en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatrième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504
Folio: 215

RENÉ LANGEVIN,
75966-0

Canada
Province de Québec
[L.S.]
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande a été faite au ministre des Affaires municipales à l'effet de détacher une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement, comté de Châteauguay, pour l'annexer à la municipalité du village de Howick, dans le même comté;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis du ministre des Affaires municipales exprimés dans une ordonnance datée du 4 décembre 1978, et conformément aux dispositions du Code municipal de Notre province de Québec, par les présentes, Nous décrétons et ordonnons:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 27 novembre 1978, faisant partie de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement, comté de Châteauguay, à savoir:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement, comté municipal de Châteauguay, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Malachie le lot 490, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord-est du lot 490; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne est dudit lot; le côté nord de l'emprise d'un chemin public limitant au sud le lot 490, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne ouest dudit lot 490; ladite ligne ouest et son prolongement jusqu'à la ligne médiane du ruisseau limitant au nord le lot 490; la ligne médiane dudit ruisseau, dans une direction générale nord-est, jusqu'au prolongement de la ligne est du lot 490; enfin, ledit prolongement jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité du village d'Howick.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, annexé à la municipalité du village de Howick, comté de Châteauguay;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fœux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTE, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quatrième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504
Folio: 210

RENÉ LANGEVIN,
75966-0

Canada
Province de Québec
[L.S.]
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet d'ériger le territoire ci-après décrit en une municipalité de campagne:

ATTENDU QUE ce territoire n'est pas actuellement organisé en municipalité;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3729-78, du 6 décembre 1978, et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 31 août 1978, à savoir:

Un territoire situé dans les cantons de Bellecombe, Desandrouins et Montbeillard, dans le comté municipal de Témiscamingue, ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité locale distincte et comprenant en référence aux cadastres desdits cantons les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, îles, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du point d'intersection de la ligne médiane du lac Montbeillard et du prolongement de la ligne séparative des rangs V et VI du canton de Montbeillard; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne médiane dudit lac, dans une direction sud-ouest, la ligne médiane de la rivière reliant ce lac au lac Provancher et la ligne médiane de ce dernier lac jusqu'au prolongement de la ligne séparative des rangs IV et V du canton de Montbeillard; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de rangs, en allant vers l'est, jusqu'à la ligne séparative des cantons de Montbeillard et de Bellecombe; partie de ladite ligne séparative de cantons, en allant vers le sud, jusqu'à la ligne séparative des rangs III and IV du canton de Bellecombe; en référence au cadastre dudit canton, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne séparative des lots 3 et 4 du rang III; ladite ligne séparative de lots; partie de la ligne séparative des rangs II et III, en allant vers l'est, jusqu'à la ligne séparative des lots 9 et 10 du rang II; ladite ligne séparative de lots dans les rangs II et I, cette ligne traversant le chemin public qu'elle rencontre; partie de la ligne séparative des cantons de Bellecombe et de Caire, en

allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne séparative des cantons de Desandrouins et de Caire; partie de ladite ligne séparative de cantons jusqu'à la ligne médiane du lac Barrière; la ligne médiane dudit lac, dans des directions générales sud-ouest, ouest et nord-ouest, et la ligne passant à mi-distance entre la rive nord-ouest dudit lac et la rive nord-ouest des îles numéros 11 et 14 du cadastre du canton de Desandrouins jusqu'au prolongement entre les lots 50 et 51 du rang VIII dudit canton de la ligne séparative des rangs VIII et IX du canton de Desandrouins, ces lignes médianes passant au nord-ouest de l'île numéro 20 et au sud-est des îles numéros 12, 17 et 18 dudit canton; en référence au cadastre du canton de Desandrouins, ledit prolongement et partie de la ligne séparative des rangs VIII et IX, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne séparative des lots 28 et 29 du rang IX; ladite ligne séparative de lots et son prolongement à travers un chemin public jusqu'au sommet de l'angle sud-ouest du lot 29A du rang X; la ligne séparant le lot 28 des lots 29A et 29B dudit rang X; partie de la ligne séparative des cantons de Montbeillard et de Desandrouins, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne médiane du lac Echo; en référence au cadastre du canton de Montbeillard, la ligne médiane dudit lac, dans une direction générale nord, et la ligne passant à mi-distance entre la rive est dudit lac et la rive est de l'île numéro 4 jusqu'au prolongement de la ligne séparative des rangs II et III; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de rangs, en allant vers l'est, jusqu'à la ligne séparative des lots 31 et 32 du rang III; ladite ligne séparative de lots dans les rangs III, IV et V, ces lignes prolongées à travers les chemins publics qu'elles rencontrent; enfin, partie de la ligne séparative des rangs V et VI, en allant vers l'est, et le côté sud de l'emprise du chemin public séparant en partie lesdits rangs et son prolongement jusqu'au point de départ; lequel territoire est érigé en municipalité sous le nom de Cloutier.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Cloutier», comté de Témiscamingue;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTE, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504
Folio: 216

RENE LANGEVIN,
75966-0

Canada
Province de Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires (1971, chapitre 54) stipule qu'une municipalité constituée en vertu de ladite loi, ou toute partie de celle-ci, peut être constituée en municipalité de campagne, selon la procédure prévue par le Code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité d'Esprit-Saint a été constituée par lettres patentes délivrées, le 9 février 1972, en vertu de l'article 2 de ladite Loi de l'organisation municipale de certains territoires;

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet de constituer en municipalité de campagne la municipalité d'Esprit-Saint, ci-après décrite:

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3734-78, du 6 décembre 1978, en vertu de l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales,

QUE la municipalité d'Esprit-Saint, décrite à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 30 octobre 1978, à savoir:

Le territoire actuel de la municipalité d'Esprit-Saint, organisé en vertu de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires (1971, chapitre 54), situé dans les cantons de Chénier et de Laroche, dans le comté municipal de Rimouski, comprenant en référence aux cadastres desdits cantons les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord du lot 40 du rang II du canton de Chénier; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne séparative des lots 40 et 41 des rangs I et II dudit canton, ces lignes se raccordant entre elles par la ligne séparative desdits rangs I et II; une ligne droite à travers un chemin public jusqu'à l'extrémité nord-ouest de la ligne sud-ouest du lot 41 du rang I du canton de Laroche; la ligne sud-ouest du lot 41 des rangs I, II, III, IV, V et VI dudit canton, ces lignes se raccordant entre elles par des tronçons de lignes de rangs; le prolongement de la dernière ligne sud-ouest jusqu'à la ligne sud-est du canton de Laroche; partie de ladite ligne sud-est, en allant vers le sud-ouest, jusqu'à la ligne séparative des cantons de Laroche et de Biencourt; ladite ligne séparative de cantons; partie de la ligne séparative des cantons de Chénier et de Bedard jusqu'à la ligne séparative des rangs II et III du canton de Chénier; enfin, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'au point de départ;

lesquelles limites définissent le territoire de la municipalité d'Esprit-Saint, comté municipal de Rimouski.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, constituée en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité d'Esprit-Saint», comté de Rimouski;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos feaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTE, C.P.2., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-

dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN,

75966-0

Libro: 505
Folio: 2

Canada
Province de Québec
[L.S.]
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires (Lois du Québec, 1971, chapitre 54) stipule qu'une municipalité constituée en vertu de ladite loi, ou toute partie de celle-ci, peut être constituée en municipalité de campagne, selon la procédure prévue par le Code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallix a été constituée par lettres patentes délivrées, le 26 juillet 1972, en vertu de l'article 2 de ladite Loi de l'organisation municipale de certains territoires;

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet de constituer en municipalité de campagne la municipalité de Gallix, ci-après décrite;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3652-78, du 30 novembre 1978, en vertu de l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE la municipalité de Gallix, décrite à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 14 septembre 1978, à savoir:

Le territoire actuel de la municipalité de Gallix, organisé en vertu de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires (1971, chapitre 54), situé dans le canton de Le Neuf, dans le comté municipal de Saguenay, comprenant en référence au cadastre dudit canton les lots ou parties de lots, les blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, îles, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du point d'intersection de la ligne nord du canton de Le Neuf avec une ligne sud-ouest du bloc A du cadastre dudit canton; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: une ligne brisée limitant au sud-ouest et à l'ouest ledit bloc A; la ligne sud du susdit bloc et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Sainte-Marguerite; la ligne médiane de ladite rivière en descendant son cours et en contournant par la droite les îles les plus rapprochées de la rive gauche et par la gauche les îles les plus rapprochées de la rive droite jusqu'à son embouchure; une ligne droite dans le golfe Saint-Laurent, dans une direction sud astronomique, jusqu'à son intersection avec une ligne irrégulière, parallèle et distante de un (1) mille de la rive nord-ouest dudit golfe; ladite ligne irrégulière, dans une direction générale sud-ouest, jusqu'à son intersection avec une ligne droite de direction est astronomique dont le point d'origine est l'extrémité de la baie située au sud-ouest de la pointe Thériault; ladite ligne droite jusqu'au fond de la baie; une ligne droite, dans une direction nord astronomique, jusqu'à la ligne nord du canton de Le Neuf, cette ligne coïncidant en partie avec la limite est actuelle de la ville de Port-Cartier; enfin, partie de la ligne nord dudit canton, en allant vers l'est, jusqu'au point de départ;

lesquelles limites définissent le territoire de la municipalité de Gallix, dans le comté municipal de Saguenay, sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, constituée en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Gallix» comté de Saguenay;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fêaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville

de Québec, de Notre province de Québec, ce trentième jour de novembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504 RENE LANGEVIN.
Folio: 217 75966-0

Canada
Province de JEAN-PIERRE CÔTÉ
Québec
[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires (1971, chapitre 54) stipule qu'une municipalité constituée en vertu de ladite loi, ou toute autre partie de celle-ci, peut être constituée en municipalité de campagne, selon la procédure prévue par le Code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Haute-Mauricie a été constituée par lettres patentes délivrées le 12 juillet 1972, en vertu de l'article 2 de ladite Loi de l'organisation municipale de certains territoires;

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet de constituer en municipalité de campagne la municipalité de Haute-Mauricie, ci-après décrite;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3735-78, du 6 décembre 1978, en vertu de l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE la municipalité de Haute-Mauricie, décrite à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 1^{er} septembre 1978, à savoir:

Le territoire actuel de la municipalité de Haute-Mauricie, organisé en vertu de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires (1971, chapitre 54), situé dans les cantons de Carignan et de Malhiot, dans le comté municipal de Champlain, et comprenant en référence aux cadastres desdits cantons les lots ou parties de lots, les blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprises de chemin de fer, îles, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle est du canton de Malhiot; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne nord-est dudit canton et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Croche; la ligne médiane de ladite rivière en descendant son cours et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Saint-Maurice; la ligne médiane de la rivière Saint-Maurice en descendant son cours jusqu'au prolongement de la rive droite de la rivière Bostonnais; ledit prolongement et la rive droite de ladite rivière jusqu'à la ligne est du rang I du cadastre du canton de Malhiot; en référence à ce cadastre, le prolongement de ladite ligne est à travers la rivière Bostonnais et partie de la susdite ligne est jusqu'à la ligne séparative des lots originaires 36 et 37 du rang I; ladite ligne séparative de lots, cette ligne prolongée à travers la petite rivière Bostonnais et jusqu'à la ligne médiane de la rivière Saint-Maurice; la ligne médiane de ladite rivière en descendant son cours et contournant par la droite les îles les plus rapprochées de la rive gauche et par la gauche les îles les plus rapprochées de la rive droite jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du canton de Carignan; ledit prolongement et les lignes sud-ouest et sud-est du canton de Carignan; partie de la ligne nord-est dudit canton jusqu'à la ligne sud-est du canton de Malhiot; enfin, ladite ligne sud-est jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire de la municipalité de Haute-Mauricie dans le comté municipal de Champlain.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, constituée en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Haute-Mauricie», comté de Champlain;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre Hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504
Folio: 218

RENE LANGEVIN,
75966-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet d'ériger le territoire ci-après décrit en une municipalité de campagne;

ATTENDU QUE ce territoire n'est pas actuellement organisé en municipalité;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3730-78, du 6 décembre 1978, et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 28 novembre 1978, à savoir:

Un territoire situé dans les cantons de Joannès, Rouyn et Vaudray, comté municipal de Témiscamingue, ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité locale distincte, et comprenant en référence aux cadastres desdits cantons les lots ou parties de lots, les blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprise de chemin de fer, îles, lacs, cours

d'eau, ou partie d'iceux, le tout compris entre les deux périmètres ci-après décrits, à savoir:

Périmètre intérieur:

Partant du sommet de l'angle nord-ouest du lot 16B du rang V du cadastre du canton de Joannès; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans le rang V dudit cadastre, la ligne ouest dudit lot et son prolongement à travers un chemin public jusqu'au sommet de l'angle nord-ouest du lot 16A; la ligne ouest dudit lot; partie de la ligne séparative des rangs IV et V, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne est du lot 5; ladite ligne est, cette ligne prolongée à travers le chemin public qu'elle rencontre; enfin, partie de la ligne séparative des rangs V et VI, en allant vers l'est, jusqu'au point de départ;

Périmètre extérieur:

Partant du sommet de l'angle nord-est du canton de Joannès; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne est et partie de la ligne sud du canton de Joannès jusqu'à la ligne est du canton de Vaudray; la ligne est et partie de la ligne sud du canton de Vaudray jusqu'à la ligne médiane de la rivière Kinojévis; la ligne médiane de ladite rivière, en remontant son cours, jusqu'à la ligne ouest du canton de Vaudray, partie de la ligne ouest et partie de la ligne nord du canton de Vaudray jusqu'à la ligne ouest du canton de Joannès; partie de ladite ligne ouest jusqu'à la ligne séparative des rangs III et IV du cadastre du canton de Rouyn; en référence au cadastre dudit canton, partie de ladite ligne séparative de rangs et son prolongement à travers le lac Vallet jusqu'à la ligne ouest du lot 41 du rang IV; ladite ligne ouest et son prolongement à travers un chemin public jusqu'au sommet de l'angle sud-ouest du lot 41A du rang V; la ligne ouest des lots 41A et 41C et partie de la ligne ouest du lot 41B du rang V jusqu'à une ligne située à la demie profondeur du rang V; ladite ligne située à la demie profondeur du rang V, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne ouest du lot 23 du rang V; partie de ladite ligne ouest et la ligne ouest du lot 23 du rang VI Sud; partie de la ligne nord-ouest des rangs VI Sud et VI Nord jusqu'à la ligne est du lot 25 du rang VI Nord; ladite ligne est; partie de la ligne séparative des rangs VI Nord et VI Sud, en allant vers l'est, jusqu'à la ligne séparative des lots 38 et 39 du rang VI Nord; ladite ligne séparative de lots; partie de la ligne séparative des rangs VI Nord et VII Sud, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne nord-est du bloc 163; partie de la ligne nord-est du bloc 163 et la ligne nord-est des blocs 161, 156, 190 et 151; la ligne sud des blocs 31 et 30 jusqu'à la ligne centrale du canton; ladite ligne centrale, en allant vers le nord, jusqu'à la ligne nord du canton; enfin, partie de la ligne nord du canton de Rouyn et la ligne nord du canton de Joannès jusqu'au point de départ; lequel territoire compris entre ces deux périmètres est érigé en municipalité sous le nom de Kinojévis.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette offi-*

cielle du Québec, érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Kinojévis», comté de Témiscamingue;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 504

RENÉ LANGEVIN.

Folio: 219

75966-0

Canada

Province de Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet d'ériger le territoire ci-après décrit en une municipalité de campagne;

ATTENDU QUE ce territoire n'est pas actuellement organisé en municipalité;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le nu-

méro 3731-78, du 6 décembre 1978, et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec. Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 1^{er} septembre 1978, à savoir:

Un territoire situé dans les cantons de Brodeur, de Delbreuil et de Devlin, dans le comté municipal de Témiscamingue, ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité locale distincte et comprenant en référence à l'arpentage primitif du canton de Delbreuil et aux cadastres des cantons de Brodeur et de Devlin les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, îles, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord-est du canton de Delbreuil de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: les lignes est et sud du canton de Delbreuil jusqu'à la ligne est du canton de Devlin, ces lignes prolongées à travers les lacs qu'elles rencontrent; partie de la ligne est du canton de Delbreuil, en allant vers le sud et traversant les lacs qu'elle rencontre, jusqu'à la ligne sud dudit canton; ladite ligne sud et partie de la ligne sud du canton de Brodeur jusqu'à la ligne séparative des lots 32B et 33B du rang XII dudit canton de Brodeur, ces lignes sud prolongées à travers les lacs qu'elles rencontrent; ladite ligne séparative de lots et son prolongement à travers le lac Botrel jusqu'à l'extrémité sud de la ligne séparative des lots 32A et 33A dudit rang XII; ladite ligne séparative de lots; la ligne séparative des lots 32 et 33 dans les rangs XI, X, IX, VIII, VII et VI du canton de Brodeur; partie de la ligne séparative des rangs V et VI, en allant vers l'est, jusqu'à la rive ouest de la baie Blanchard; une ligne droite dans une direction N. 45°00' E. jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cantons de Brodeur et de Devlin; le prolongement de ladite ligne séparative de cantons, en allant vers le nord, jusqu'au prolongement de la ligne séparative des rangs VI et VII du canton de Bauneville; une ligne droite, dans une direction nord-est, jusqu'à la ligne médiane de la rivière des Outaouais; la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au prolongement de la ligne nord du canton de Delbreuil; enfin, ledit prolongement et la ligne nord dudit canton jusqu'au point de départ; lequel territoire est érigé en municipalité sous le nom de Laforce.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Laforce», comté de Témiscamingue;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le

premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENE LANGEVIN.

Libro: 504

Folio: 220

75966-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires (1971, chapitre 54) stipule qu'une municipalité constituée en vertu de ladite loi, ou toute partie de celle-ci, peut être constituée en municipalité de campagne, selon la procédure prévue par le Code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Moisie est devenue une municipalité constituée en vertu de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires, le 27 janvier 1973, par une décision du lieutenant-gouverneur en conseil publiée à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet de constituer en municipalité de campagne la municipalité de Moisie, ci-après décrite;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3736-78, du 6 décembre 1978, en vertu de l'article 15 de la Loi de l'organisation municipale de certains territoires et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE la municipalité de Moisie, décrite à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 14 septembre 1954, à savoir:

Un territoire situé dans le canton de Letellier, comprenant en référence au cadastre officiel dudit canton, tous les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, rues, ruelles, rivières, cours d'eau ou partie d'iceux renfermés dans les limites suivantes, à savoir:

Partant du coin nord-est du lot 6, rang I; de là, suivant la limite est de la réserve indienne en passant par la ligne est du lot 6, rang I sur une distance de 63,21 chaînes; puis dans le lot 5, rang I, deux lignes ayant les directions astronomiques et distances suivantes: S.57°11'E. — 32,93 chaînes et S.13°00'O. — 27,44 chaînes jusqu'à la rive du golfe Saint-Laurent; puis laissant la limite est de la réserve indienne, le prolongement de la dernière ligne décrite à travers les lots de grève numéro 4 et numéro 5; la limite sud du lot de grève numéro 5 en allant vers l'est et son prolongement, se maintenant à la même distance de la rive du golfe, jusqu'au prolongement de l'axe de la rivière Moisie; ledit prolongement et ledit axe de la rivière Moisie jusqu'au prolongement d'une ligne de direction est astronomique, originant au coin nord-est du lot 6, rang I, et enfin ce dernier prolongement et cetteditte ligne jusqu'au point de départ;

lequel territoire à être détaché de la municipalité du canton de Letellier pour être érigé en une municipalité distincte sous le nom de «municipalité de Moisie», dans le comté municipal de Saguenay.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, constituée en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Moisie», comté de Saguenay;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-

PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505

RENÉ LANGEVIN.

Folio: 6

75966-0

Canada
Province de Québec
[L.S.]
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires. Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront.

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet d'ériger le territoire ci-après décrit en une municipalité de campagne:

ATTENDU QUE ce territoire n'est pas actuellement organisé en municipalité;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3732-78, du 6 décembre 1978, et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 8 août 1978, à savoir:

Un territoire situé dans les cantons de Bousquet, La Pause, Manneville, Preissac et Villemontel, comté municipal d'Abitibi, ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité locale distincte, et comprenant en référence aux cadastres desdits cantons les lots ou parties de lots, les

blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, îles, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord-est du canton de Preissac: de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne séparative des cantons de Preissac et de La Motte jusqu'à la ligne séparative des rangs I et II du cadastre du canton de Preissac; partie de ladite ligne séparative de rangs et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière reliant les lacs Cadillac et Preissac; ladite ligne médiane et la ligne médiane du lac Preissac, dans des directions nord-est, nord-ouest et sud-ouest, jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cantons de Bousquet et de Cadillac; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de cantons jusqu'à la ligne de direction est astronomique dont le point d'origine est le troisième poteau milliaire sur la ligne centrale du canton de Bousquet; ladite ligne dans une direction ouest astronomique jusqu'audit poteau; la ligne centrale du canton de Bousquet, en allant vers le nord, jusqu'à la ligne séparative des cantons de Bousquet et de La Pause; en référence au cadastre du canton de La Pause, la ligne séparative des lots 31 et 32 des rangs I, II, III et IV, 31A et 32A et 31B et 32B du rang V et 31 et 32 des rangs VI, VII, VIII, IX et X, ces lignes reliées entre elles par des lignes droites à travers les lacs, cours d'eau et chemins publics qu'elles rencontrent; partie de la ligne séparative des cantons de La Pause et de Manneville, en allant vers l'ouest, jusqu'à la ligne séparative des cantons d'Aiguebelle et de Manneville; partie de ladite ligne séparative de cantons jusqu'à la ligne séparative des rangs III et IV du cadastre du canton de Manneville; ladite ligne séparative de rangs, partie de la ligne séparative des cantons de Manneville et de Villemontel jusqu'à la ligne séparative des rangs III et IV du cadastre du canton de Villemontel; en référence à ce cadastre, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne séparative des lots 45 et 46 du rang III; ladite ligne séparative de lots dans les rangs III, II et I; enfin, partie de la ligne séparative des cantons de Preissac et de Villemontel, en allant vers l'est, jusqu'au point de départ; lequel territoire est érigé en municipalité sous le nom de Preissac.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Preissac», comté d'Abitibi;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes

lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505 RENE LANGEVIN.
Folio: 1 75966-0

Canada
Province de Québec
[L.S.]
JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'une demande Nous a été faite à l'effet d'ériger le territoire ci-après décrit en une municipalité de campagne:

ATTENDU QUE ce territoire n'est pas actuellement organisé en municipalité;

ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi à cet égard ont été observées;

ATTENDU QU'il est opportun de se rendre à cette demande;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du Code municipal, la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

A CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 3733-78, du 6 décembre 1978, et conformément aux dispositions des articles 35 et suivants du Code municipal de Notre province de Québec, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE le territoire décrit à la description officielle du ministère des Terres et Forêts, datée du 12 juin 1978, à savoir:

Un territoire situé dans les cantons de Malartic et de Vassan, comté municipal d'Abitibi, ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité locale distincte et comprenant en référence aux cadastres desdits cantons les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, îles, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du sommet de l'angle nord-est du canton de Vassan; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne est du canton de Vassan jusqu'à la ligne séparative des rangs II et III dudit canton; partie de ladite ligne séparative de rangs et son prolongement dans le lac de Montigny jusqu'au prolongement de la ligne ouest du bloc A du canton de Vassan, cette ligne séparative de rangs traversant le lac Faucher; une ligne droite, dans une direction nord, jusqu'à la ligne médiane de la décharge du lac de Montigny; la ligne médiane de ladite décharge et la ligne médiane de la rivière Harricana, en descendant son cours; et son prolongement dans le lac Malartic jusqu'à la ligne médiane dudit lac; ladite ligne médiane, dans une direction nord, jusqu'au prolongement de la ligne nord du canton de Malartic; enfin, ledit prolongement, partie de la ligne nord dudit canton et la ligne nord du canton de Vassan jusqu'au point de départ;

lequel territoire est érigé en municipalité sous le nom de Vassan.

sera, à compter du premier janvier suivant la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, érigé en municipalité de campagne sous le nom de «municipalité de Vassan», comté d'Abitibi;

QUE la présente proclamation entrera en vigueur le premier janvier suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos fêaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TEMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce sixième jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505 RENE LANGEVIN.
Folio: 3 75966-0

Soumissions — Demandes de

Ville d'Acton Vale

(Comté de Bagot)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Fernand Ménard, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 1025, rue Boulay, Acton Vale, comté de Bagot, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 15 janvier 1979, pour l'achat de \$343 000 d'obligations de la ville d'Acton Vale datées du 12 février 1979 et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 $\frac{1}{2}$ % ni supérieur à 10 $\frac{1}{4}$ % payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$343 000 — 20 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 27 000
12 février 1981	29 000
12 février 1982	20 000
12 février 1983	20 000
12 février 1984	23 000
12 février 1985	16 000
12 février 1986	16 000
12 février 1987	16 000
12 février 1988	19 000
12 février 1989	19 000
12 février 1990	9 000
12 février 1991	10 000
12 février 1992	11 000
12 février 1993	12 000
12 février 1994	13 000
12 février 1995	14 000
12 février 1996	16 000
12 février 1997	16 000
12 février 1998	18 000
12 février 1999	19 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$19 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 février 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$19 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 12 février de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville d'Acton Vale s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 604 — \$12 500; 605 — \$15 350; 608 — \$6 500; 609 — \$2 150; 615 — \$20 000 — renouvellements d'emprunt; 723-75 — \$53 000 — usine de filtration; 751-76 — \$63 500 — voirie; 752-76 — \$46 500 — aqueduc, égouts; 757-76 — \$49 500 — aqueduc, égouts; 758-76 — \$30 000 — agrandissement centre sportif; 774-77 (778-77) — \$44 000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le lundi 15 janvier 1979, à l'hôtel de ville, 1025, rue Boulay, Acton Vale, comté de Bagot, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Acton Vale, comté de Bagot, le 18 décembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,

FERNAND MENARD.

Hôtel de ville,

1025, rue Boulay

Acton Vale

comté de Bagot, Québec J0H 1A0

téléphone: 546-2704, code 514 75937-0

Commission scolaire Beauport

(Siège social: ville de Beauport, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Fernand Gosselin, directeur général, au centre administratif, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, Beauport (secteur Giffard), Québec, jusqu'à 19 h 30, le lundi, 15 janvier 1979, pour l'achat de \$388 000 d'obligations de la commission scolaire Beauport, datées du 12 février 1979, et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$388 000 — 10 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$53 000
12 février 1981	56 000
12 février 1982	60 000
12 février 1983	64 000
12 février 1984	68 000
12 février 1985	14 000
12 février 1986	16 000
12 février 1987	17 000
12 février 1988	19 000
12 février 1989	21 000

La commission scolaire Beauport, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes

pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Beauport s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 10 septembre 1963 — \$191 000; 28 octobre 1963 — \$57 000 — renouvellements d'emprunt; 21 août 1978 — \$140 000 — dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi, 15 janvier 1979 à 19 h 30, au centre administratif, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, Beauport (secteur Giffard), Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Beauport, le 18 décembre 1978.

Le directeur général,

FERNAND GOSSELIN.

Centre administratif

3301, boulevard Mgr-Gauthier

Beauport (secteur Giffard), Québec G1E 2W3

téléphone: 667-5230, code 418 75938-0

Ville de Fermont

(Comté de Duplessis)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de \$236 000 d'obligations de la ville de Fermont

datées du 12 février 1979 et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 16 janvier 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions,
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier,
Édifice «G», Québec (Télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$236 000 — 10 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 14 000
12 février 1981	16 000
12 février 1982	18 000
12 février 1983	19 000
12 février 1984	22 000
12 février 1985	24 000
12 février 1986	26 000
12 février 1987	30 000
12 février 1988	32 000
12 février 1989	35 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Fermont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règle-

ments suivants: 47 — \$135 000 — aqueduc, égouts: 48 — \$101 000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, Édifice «G», 29^e étage, salle no 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 16 janvier 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 16 janvier 1979 à l'hôtel de ville, 100, place Daviault, Fermont, comté de Duplessis, Québec, à 19 h 30.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Fermont, comté de Duplessis, le 11 décembre 1978.

Le greffier,

MADAME JEANNINE BELLESSERT.

Hôtel de ville

100, place Daviault,

Fermont

comté de Duplessis, Québec G0G 1J0

téléphone: 287-5413, code 418 75939-0

Commission scolaire régionale Henri-Bourassa

(Siège social: ville de Mont-Laurier, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gilbert Joly, directeur général, au centre administratif, 500, boulevard Paquette, Mont-Laurier, comté de Labelle, Québec, jusqu'à 16h30 le mercredi 17 janvier 1979, et par après jusqu'à 20 heures, à l'école polyvalente Saint-Joseph, 565, rue de la Montagne, ville de Mont-Laurier, comté de Labelle, Québec, pour l'achat de \$1 269 000 d'obligations de la commission scolaire régionale Henri-Bourassa, datée du 12 février 1979, et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$1 269 000 — 10 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 79 000
12 février 1981	88 000
12 février 1982	96 000

Année	Capital
12 février 1983	\$107 000
12 février 1984	117 000
12 février 1985	129 000
12 février 1986	143 000
12 février 1987	157 000
12 février 1988	173 000
12 février 1989	180 000

La commission scolaire régionale Henri-Bourassa, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Henri-Bourassa s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 12 juillet 1966 — \$79 000 — renouvellement d'emprunt, 15 novembre 1978 — \$1 190 000 — dépenses d'immobilisations 1974-75, 1975-76 et 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 17 janvier 1979, à 20 heures, à l'école polyvalente Saint-Joseph, 565, rue de la Montagne, ville de Mont-Laurier, comté de Labelle, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Mont-Laurier, le 13 décembre 1978.

Le directeur général,

GILBERT JOLY.

Centre administratif
500, boulevard Paquette
Mont-Laurier

comté de Labelle, Québec J9L 1L1
téléphone: 623-1525, code 819

75992-0

Commission scolaire Lac-Témiscamingue

(Siège social: ville de Ville-Marie, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Jacques Bergeron, directeur général, au centre administratif, 2, Maisonneuve, case postale 700, Ville-Marie, comté de Témiscamingue, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 15 janvier 1979, pour l'achat de \$175 000 d'obligations de la commission scolaire Lac-Témiscamingue, datées du 12 février 1979, et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$175 000 — 10 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 11 000
12 février 1981	12 000
12 février 1982	13 000
12 février 1983	14 000
12 février 1984	16 000
12 février 1985	18 000
12 février 1986	19 000
12 février 1987	22 000
12 février 1988	24 000
12 février 1989	26 000

La commission scolaire Lac-Témiscamingue, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre

les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Lac-Témiscamingue s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 5 juillet 1976 (2 octobre 1978) — \$175 000 — dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 15 janvier 1979, à 20 heures, au centre administratif, 2, Maisonneuve, Ville-Marie, comté de Témiscamingue, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Ville-Marie, le 18 décembre 1978.

Le directeur général,

JACQUELIN BERGERON.

Centre administratif
2, Maisonneuve
case postale 700
Ville-Marie

comté de Témiscamingue, Québec J0Z 3W0
téléphone: 629-2472, code 819 75940-0

Corporation de Mont-Rolland

(Comté de Terrebonne)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la Corporation de Mont-Rolland» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son

représentant, dûment autorisé, pour l'achat de \$238 000 d'obligations de la corporation de Mont-Rolland datées du 12 février 1979 et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures le mardi 16 janvier 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

Case postale 10, salle du courrier

Edifice «G», Québec (Télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$238 000 — 20 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 4 000
12 février 1981	5 000
12 février 1982	6 000
12 février 1983	7 000
12 février 1984	8 000
12 février 1985	9 000
12 février 1986	10 000
12 février 1987	11 000
12 février 1988	13 000
12 février 1989	13 000
12 février 1990	9 000
12 février 1991	10 000
12 février 1992	11 000
12 février 1993	13 000
12 février 1994	14 000
12 février 1995	15 000
12 février 1996	17 000
12 février 1997	19 000
12 février 1998	21 000
12 février 1999	23 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$23 000 et si

supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 février 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à \$23 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 12 février de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La corporation de Mont-Rolland s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 244 — \$208 000 — bâtisses, terrains, garage municipal; 249 — \$30 000 — aqueduc, égouts, voirie, etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 16 janvier 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 16 janvier 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 245, rue Morin, Mont-Rolland, comté de Terrebonne, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation de Mont-Rolland, comté de Terrebonne, le 11 décembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,

PIERRE DIONNE.

Hôtel de ville

245, rue Morin

Mont-Rolland

comté de Terrebonne, Québec J0R 1G0

téléphone: 229-2200, code 514

75941-0

Ville de Pierrefonds

(Comté de Robert-Baldwin)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Pierrefonds» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de \$2 177 000 d'obligations de la ville de Pierrefonds datées du 12 février 1979 et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 15 janvier 1979, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

case postale 10, salle du courrier

Edifice «G», Québec

(téléc 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$2 177 000 — 20 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 50 000
12 février 1981	55 000
12 février 1982	62 000
12 février 1983	67 000
12 février 1984	73 000
12 février 1985	70 000
12 février 1986	78 000
12 février 1987	86 000
12 février 1988	95 000
12 février 1989	104 000
12 février 1990	87 000
12 février 1991	96 000
12 février 1992	105 000
12 février 1993	116 000
12 février 1994	128 000
12 février 1995	142 000
12 février 1996	155 000
12 février 1997	172 000
12 février 1998	190 000
12 février 1999	246 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3- Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4- Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$246 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 février 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

L'échéance du 12 février 1999 au montant de \$246 000 comprend un solde de \$36 000, renouvelable pour une période de 10 ans.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à \$246 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 12 février de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Pierrefonds s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: voirie; aqueduc, égouts; acquisitions de lots; installation de clôture; construction d'une station de pompage; achat d'équipement; éclairage; frais de refinancement; étude, plans, devis, école polyvalente.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 15 janvier 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 15 janvier 1979 à 20

heures, à l'hôtel de ville, 11072 ouest, boulevard Gouin, Pierrefonds, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pierrefonds, comté de Robert-Baldwin, le 18 décembre 1978.

Le greffier,

GABRIEL LEGAULT.

Hôtel de ville

11072 ouest, boulevard Gouin

Pierrefonds

Québec, H8Y 1X5

téléphone: 684-4480, code 514

75942-0

Ville de Port-Cartier

(Comté de Duplessis)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Port-Cartier» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de \$2 093 000 d'obligations de la ville de Port-Cartier datées du 12 février 1979 et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 ¹/₂% ni supérieur à 10 ¹/₄% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 16 janvier 1979, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

case postale 10, salle du courrier

Edifice «G», Québec

(tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$2 093 000 — 20 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 56 000
12 février 1981	61 000
12 février 1982	68 000
12 février 1983	63 000
12 février 1984	70 000
12 février 1985	61 000
12 février 1986	67 000
12 février 1987	73 000
12 février 1988	81 000
12 février 1989	89 000
12 février 1990	89 000
12 février 1991	97 000
12 février 1992	107 000

Année	Capital
12 février 1993	\$ 117 000
12 février 1994	129 000
12 février 1995	141 000
12 février 1996	156 000
12 février 1997	171 000
12 février 1998	189 000
12 février 1999	208 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$208 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 février 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à \$208 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 12 février de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Port-Cartier s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 78 — \$14 000; 81 — \$2 800; 82 — \$36 500; 84 — \$9 700 — renouvellements d'emprunts; 258 — \$85 000 —

achat de camion et acc. incendie; 259 — \$216 000; 261 — \$165 000 — aqueduc, égouts, voirie etc.; 265 — \$1 564 000 — construction garage municipal.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 16 janvier 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 16 janvier 1979, à 19h30, à l'hôtel de ville, 40, avenue Parent, ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Port-Cartier, comté de Duplessis, le 13 décembre 1978.

Le greffier,
VILMOND COUTURE.

Hôtel de ville
40, avenue Parent
ville de Port-Cartier
comté de Duplessis, Québec G5B 2G5
téléphone: 766-2343 ou 766-5333, code 418
75993-0

Ville de Saint-Constant
(Comté de Châteauguay)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gabriel Bisson, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 147, rue Saint-Pierre, ville de Saint-Constant, comté de Châteauguay, Québec, jusqu'à 20 heures, le mardi 16 janvier 1979, pour l'achat de \$639 000 d'obligations de la ville de Saint-Constant datées du 12 février 1979 et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$639 000 — 20 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 12 000
12 février 1981	13 000
12 février 1982	14 000
12 février 1983	15 000
12 février 1984	17 000

Année	Capital
12 février 1985	\$ 19 000
12 février 1986	21 000
12 février 1987	22 000
12 février 1988	24 000
12 février 1989	27 000
12 février 1990	29 000
12 février 1991	32 000
12 février 1992	35 000
12 février 1993	38 000
12 février 1994	42 000
12 février 1995	47 000
12 février 1996	50 000
12 février 1997	55 000
12 février 1998	61 000
12 février 1999	66 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$66 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 12 février 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$66 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 12 février de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément

au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Saint-Constant s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 255 — \$22 400; 257 — \$46 310; 259 — \$4 700; 261 — \$1 990; 262 — \$7 100 — renouvellements d'emprunts: 373 (407) — \$150 000; 374 (408) — \$380 000 — aqueduc, égouts, voirie; 382 — \$26 500 — frais de refinancement (sur renouvellement de \$603 500 du 1^{er} avril 1977).

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mardi 16 janvier 1979 à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, ville de Saint-Constant, comté de Châteauguay, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Constant, comté de Châteauguay, le 11 décembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,

Hôtel de ville GABRIEL BRISSON.

147, rue Saint-Pierre

ville de Saint-Constant

comté de Châteauguay, Québec JOL 1X0

telephone: 632-8084, code 514 75943-0

Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu

(Siège social: ville de Saint-Jean, Québec)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Dussault, directeur général, au centre administratif, 240, rue Frontenac, Saint-Jean, comté de Saint-Jean, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 15 janvier 1979, pour l'achat de \$606 500 d'obligations de la commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu datées du 12 février 1979, et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4% payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$606 500 — 10 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 38 500
12 février 1981	41 000

Année	Capital
12 février 1982	\$ 46 000
12 février 1983	51 000
12 février 1984	55 000
12 février 1985	62 000
12 février 1986	67 000
12 février 1987	74 000
12 février 1988	81 000
12 février 1989	91 000

La commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 18 juin 1968 — \$96 000 — renouvellement d'emprunt; 19 juin 1978 — \$223 500 — réfection majeure à la toiture de l'école Saint-Eugène; 11 septembre 1978 — \$287 000 — dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 15 janvier 1979 à 20 heures, au centre administratif, 240, rue Frontenac, Saint-Jean, comté de Saint-Jean, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Jean, le 18 décembre 1978.

Le directeur général,
JACQUES DUSSAULT.

Centre administratif
240, rue Frontenac
Saint-Jean
comté de Saint-Jean, Québec J3B 2Z7
téléphone: 346-4425, code 514 75944-o

Commission scolaire régionale de l'Yamaska

(Siège social: ville de Saint-Hyacinthe, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean Moyen, directeur général, au centre administratif, 2270, rue Malhiot, Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, Québec, jusqu'à 16 h 30, le mercredi 17 janvier 1979, et par après jusqu'à 20 h 30, à l'école secondaire Fadette, 2250, rue Malhiot, Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, Québec, pour l'achat de \$2 184 500 d'obligations de la commission scolaire régionale de l'Yamaska, datées du 12 février 1979 et remboursables en série du 12 février 1980 au 12 février 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10 1/4%, payable semi-annuellement les 12 août et 12 février de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 12 février 1979.

Tableau d'amortissement — \$2 184 500 — 10 ans

Année	Capital
12 février 1980	\$ 163 500
12 février 1981	178 000
12 février 1982	194 000
12 février 1983	213 000
12 février 1984	233 000
12 février 1985	255 000
12 février 1986	279 000
12 février 1987	204 000
12 février 1988	225 000
12 février 1989	240 000

La commission scolaire régionale de l'Yamaska, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des

sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus bref délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale de l'Yamaska s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le

marché public canadien dans les soixante jours à compter du 12 février 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 14 juin 1967 — \$27 000; 28 août 1967 — \$32 500 — renouvellements d'emprunt; 11 septembre 1968 — \$533 000 renouvellement d'emprunt; 16 août 1978 — \$360 000 dépenses d'immobilisations, 1976-77; 16 août 1978 — \$1 232 000 — construction d'une piscine à la polyvalente Beloeil.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 17 janvier 1979 à 20 h 30, à l'école secondaire Fadette, 2250, rue Malhiot, Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Hyacinthe, le 18 décembre 1978.

Centre administratif
2270, rue Malhiot
Saint-Hyacinthe

comté de Saint-Hyacinthe, Québec J2S 4G3

téléphone: 773-8401, code 514

Le directeur général,

JEAN MOYEN.

75945-0

Syndicats professionnels — Loi des

L'ASSOCIATION DES NOTAIRES DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 5 septembre 1978, il a autorisé la constitution d'un syndicat profes-

sionnel, sous le nom de «L'ASSOCIATION DES NOTAIRES DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL», avec siège social situé au 37 ouest, rue Saint-Charles, bureau 103, Longueuil, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

75963-0

HUBERT GAUDRY.

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000333-76

S-64

LES IMMEUBLES BLANCHETTE INC., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à

Rouyn, district de Rouyn-Noranda, demanderesse, c. RENE MICHOT, commis, domicilié à La Sarre, district

d'Abitibi et HUGUETTE DELAMARRE, des mêmes lieux, défendeurs.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant le lot quatre cent soixante-quatre (464), du bloc trente-trois (33), du cadastre officiel du village de La Sarre, avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abi-

tibi, est fixé à \$1 250 représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, à Amos, le JEU-DI HUITIEME jour de FEVRIER 1979, à quatorze heures.

Le shérif adjoint,

JEAN GRENIER.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Amos, le 5 décembre 1978.

75934-o

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000288-78

No shérif: 58

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE GRANBY c. JEAN PAUL DESMARAIS domicilié au 125, rue Saint-Michel, app. 15, Granby, district de Bedford.

«Un immeuble sis et situé en la cité de Granby, sur la rue Principale et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Granby, comme étant le numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499-1).

Sans bâtisse.»

La mise à prix est fixé à \$4 580, montant que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford à Waterloo, district de Bedford, le DEUXIEME jour du mois de FEVRIER 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

AIME BEAUDRY.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Granby, le 6 décembre, 1978.

75976-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000221-78

No shérif: 59

SERGE TESSIER & AL. c. ATELIERS P.R.S. LTEE & AL. ayant une place d'affaires à Sainte-Cécile-de-Milton, district de Bedford.

«Un certain terrain de figure irrégulière, faisant partie du lot quatorze F (P. 14F) rang X du canton de Granby, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton, mesurant quatre cent soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (474,5 pi) dans sa ligne nord, mille deux cent huit pieds et sept dixièmes (1 208,7 pi) sans sa ligne est, quatre cent cinquante pieds (450 pi) dans sa ligne sud, mille deux cent huit pieds et un dixième (1 208,1 pi) dans sa ligne ouest. Contenant une superficie de cinq cent cinquante-huit mille vingt-deux pieds carrés (558 022 pi²) soit douze acres et quatre-vingt-un

centièmes d'acre (12,81 acres)

Borné comme suit: au nord par le chemin public; à l'est par le lot 14E; au sud par le lot 14F; à l'ouest par le lot 15C.

Avec bâtisse dessus érigée.

La mise à prix est fixé à \$7 357,50, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford à Waterloo, district de Bedford, le DEUXIEME jour du mois de FEVRIER 1979, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,

AIME BEAUDRY.

75977-o

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Chicoutimi
 No 200-05-002677-78
 Shérif 607-78

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC, corporation régie par la Loi du crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Eglise, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, c. GABRIEL DALLAIRE, ci-devant domicilié au 875, Rang 9, Saint-Ambroise, comté de Dubuc, Québec, et actuellement au 73 de la rue Belleau, C.P. 290, Radisson, Baie-James, Québec, défendeur, et YVON DELWAIDE, ès qualité de syndic à la faillite de Gabriel Dallaire, ayant une place d'affaires au 110 est, rue Racine, Chicoutimi, district de Chicoutimi, mis en cause.

A) Une ferme comprenant toute cette partie du lot numéro dix-huit (Ptie 18) du rang D, au cadastre officiel du canton de Bourget, division d'enregistrement de Chicoutimi, comprise dans les bornes suivantes: au nord par le chemin Rang Neuf (9) dudit canton, au sud par le terrain de M. Paul-Emile Desbiens, à l'est par le chemin public communément appelé le rang Double, et à l'ouest par la route conduisant au canton de Bégin.

Sauf à distraire du lot numéro dix-huit (18) le terrain vendu par M. Raymond Desbiens à monsieur Jean-Joseph Deschênes, suivant acte reçu devant Me Allyre Gagnon, le 20 août 1971, numéro 10456 et enregistré à Chicoutimi, le 23 avril 1975, sous le numéro 284985 et décrit comme suit:

1. Un terrain ou emplacement faisant partie du lot numéro dix-huit (Ptie 18) dans le rang D, au cadastre officiel du canton de Bourget, mesurant ledit terrain trente pieds (30') de largeur du nord au sud sur cent vingt pieds (120') de profondeur de l'est à l'ouest, le tout compris dans les bornes suivantes: vers le sud au terrain de monsieur Paul-Emile Desbiens, vers l'est au terrain ci-après décrit en deuxième lieu, vers l'ouest au rang des Aulnaies, et vers le nord à partir du lot numéro dix-huit (Ptie 18) rang et cadastre susdits restant la propriété de monsieur Raymond Desbiens.

2. Un terrain ou emplacement faisant partie du lot numéro dix-huit (Ptie 18) dans le rang D, au cadastre officiel du canton de Bourget, mesurant ledit terrain cent quatre-vingt-douze pieds (192') de largeur du nord au sud, sur cent quarante-cinq pieds (145') de profondeur de l'est à l'ouest, le tout compris dans les bornes suivantes: vers l'ouest partie au terrain ci-dessus décrit en premier lieu et partie au lot numéro dix-huit (Ptie 18) rang et cadastre susdits restant la propriété de monsieur Raymond Desbiens, vers le sud au terrain de M. Paul-Emile Desbiens, des côtés est et nord à partir du lot numéro dix-huit (Ptie 18) rang et cadastre susdits restant la propriété de monsieur Raymond Desbiens.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B) Tous ces lots de terre connus et désignés au cadastre officiel du canton de Bourget, division d'enregistrement de Chicoutimi, sous les numéros vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit (Nos 24, 25, 26, 27 et 28) du rang Neuf (9) dudit canton.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Servitudes:

Les lots numéros vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-sept (Nos 24, 25 et 27) sont sujets à une servitude en faveur de la Compagnie électrique du Saguenay, suivant acte enregistré sous le numéro 96835.

Les lots numéros vingt-six et vingt-huit (Nos 26 et 28) sont sujets à une servitude en faveur de la Compagnie électrique du Saguenay, suivant acte enregistré sous le numéro 96898.

Le lot numéro dix-huit (No 18) est sujet à une servitude en faveur de la Compagnie électrique du Saguenay suivant acte enregistré sous le numéro 96849.

C) Une ferme étant et se composant de:

a) Tous ces lots de terre connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Bégin, sous les numéros vingt-six-A et vingt-six-B (Nos 26-A et 26-B) dans le rang Deux (Rg II), dudit canton;

b) Tous ces lots de terre connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Bégin sous les numéros vingt-sept-B-un et vingt-sept-B-deux (Nos 27-B-1 et 27-B-2) dans le rang Deux (Rg II) dudit canton;

c) Le quart sud de la partie au sud du chemin des lots numéros vingt-six, vingt-sept et le quart sud du lot numéro vingt-huit (Nos 26, 27 et 28) du rang Trois (Rg III), de l'arpentage primitif du canton de Bégin, correspondant à une partie des lots numéros vingt-six, vingt-sept et vingt-huit (Nos 26, 27 et 28) rang Trois (Rg III), du cadastre officiel pour le canton de Bégin.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à \$4 735, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le PREMIER FEVRIER 1979, à DIX heures.

Chicoutimi, le 30 novembre 1978.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Hull*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000493-78

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Toronto, Ontario et une place d'affaires au 1155 ouest, boulevard Dorchester, cité et district de Montréal, demanderesse, c. CLAIRETTE WILSON, résidant et domiciliée au R.R. no 2, Luskville, district de Hull, défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro six (6-27), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang six (R.6), canton d'Eardley, division d'enregistrement de Gatineau.

Avec toutes les bâtisses y érigées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article

688a C.P.C. est de trois mille cent cinquante dollars (\$3 150) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de douze mille six cent dollars (\$12 600) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER 1979, à TREIZE heures TRENTE minutes.

Le shérif adjoint,
 JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 8 décembre 1978.

75979-0

Mingan*Bref d'exécution**De Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Mingan
 No 650-05-000325-78

TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Sept-Iles, district de Mingan, et ayant son siège social en la cité de Montréal, partie demanderesse, c. LEO GAMACHE, barman, anciennement du 794, rue Gamache, maintenant domicilié et résidant au 420, rue Arnaud, Sept-Iles, district de Mingan, partie défenderesse.

Description de l'immeuble:

Le lot mille huit cent onze (1811) du rang Deux (R.2), village des Sept-Iles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment

l'immeuble portant le numéro civique 794, rue Gamache, à Sept-Iles.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, est fixé à \$8 950, payable soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, palais de justice de Sept-Iles, le SIXIEME jour de FEVRIER 1979, à DIX heures.

Sept-Iles, le 11 décembre 1978.

L'huissier,
 JEAN TRUCHON.

75998-0

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-030609-767

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. ANDRE BEAUDRY, résidant et domicilié au 234, 89^e Avenue, Chomedey, Laval, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

«Un immeuble situé a la 89^e Avenue, Chomedey, comprenant:

Un immeuble ayant front sur la Quatre-vingt-neuvième Avenue, en la ville de Laval (Chomedey), connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, comté de Laval, mesurant soixante-cinq pieds de largeur sur soixante et onze pieds et six dixièmes de pied de profondeur dans sa ligne nord-ouest et soixante-qua-

torze pieds et six dixièmes de pied de profondeur dans sa ligne sud-est, mesure anglaise et plus ou moins.

Avec maison y érigée portant le numéro civique 234, 89^e Avenue, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à \$10 910 soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Québec, le PREMIER jour de FEVRIER 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 7 décembre 1978. 75980-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-012619-787

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, 500, place d'Armes, Montréal, Québec, demanderesse, c. YVON CHAMBERLAND, domicilié au 831, Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, Laval, défendeur, et EMILIEENNE QUELLET-CHAMBERLAND, domiciliée au 831, Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, Laval, mise en cause, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Chamberland:

«Un emplacement situé en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante et un (51-44), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, formant une superficie de six mille huit cent cinq pieds carrés (6 805 pi²), mesure anglaise. Avec une maison de deux étages dessus cons-

truite et portant les numéros 831 et 833, chemin du Bord-de-l'Eau, Sainte-Dorothée, ville de Laval. Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à \$4 485 soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Québec, le PREMIER jour de FEVRIER 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 9 novembre 1978. 75981-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-014042-780

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en les

cité et district de Montréal, demanderesse, c. YVONNE PAQUETTE LAVIGNE, résidant et domiciliée au 7059,

boulevard Lévesque, Duvernay-Est, Laval, Québec, H7A 1S1, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Lévesque, à Duvernay, ville de Laval, connu et désigné comme étant une partie du lot de terre numéro trois cent quarante et un (Ptie 341); aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval, mesurant soixante-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds, mesures anglaises et plus ou moins, borné en front au sud-est par le boulevard Lévesque, à l'arrière, au nord-ouest et d'un côté par des résidus du lot 341, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot 340B dudit cadastre.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 7059 dudit boulevard Lévesque, Duvernay, ville de Laval, circonstances de dépendances.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012493-787

BANQUE DE MONTREAL, corps politique dûment incorporé selon la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. SAMIR MICHEL, gentilhomme, de Kirkland, district de Montréal, résidant au 76, Daudelin, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Daudelin, dans la ville de Kirkland (province de Québec), connu et désigné comme étant la subdivision soixante-dix-huit du lot cent cinquante-sept (157-78) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire. Avec le bâtiment dessus construit portant le numéro civique 76 de la rue Daudelin. Cet emplacement est grevé d'une servitude en faveur de la compagnie Gaz Métropolitain Inc., *et al.*, aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2478707. Sous réserve d'un accord de servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell Canada, *et al.*, aux

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-11242-789

GEORGES ETIENNE LAFRANCE, pommiculteur, résidant et domicilié au 155, rue Principale, à Saint-Joseph-du-Lac, district de Terrebonne, demandeur, c. RICHARD ROY, menuisier-contracteur, autrefois résidant

Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits, titres et intérêts y inhérents, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y rattachées, sans exception ni réserve, dont il faut distraire la lisière qui en a été vendue au gouvernement du Québec pour l'élargissement du boulevard Lévesque.»

La mise à prix est fixée à \$3 690 soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Mc-Souviens, Laval, Québec, le PREMIER jour de FEVRIER 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 5 décembre 1978.

75982-0

termes d'un acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 2511269; et sous réserve également d'une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, *et al.*, aux termes d'un acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 2518839.

En l'état où se trouve présentement cette propriété, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à \$9 262,50, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 1.90, le QUATORZIEME jour de FEVRIER 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 20 novembre 1978.

75997-0

et domicilié au 114, place Sainte-Claire, ville de Laval, et maintenant au 4165, boulevard Frenette, Fabreville, Laval, et DAME ROLLANDE LAPOINTE, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement

de Laval, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue Place-Sainte-Claire, en la ville de Laval, Sainte-Rose, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-21-1) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Sainte-Rose. Avec maison y construite portant le numéro 112, place Sainte-Claire, à Sainte-Rose, Laval. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à \$7 562,50, soit 25% de

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018298-784

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 2275 est, rue Jean-Talon en les cité et district de Montréal, demanderesse, c. **GILLES RENAUD**, domicilié et résidant au 3164, rue Esther, Fabreville, district de Montréal, défendeur, et **LE REGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Laval, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur la rue Esther, dans le quartier Fabreville, en la ville de Laval, étant connu et désigné comme la subdivision officielle numéro quarante-trois du lot originaire numéro deux cent vingt-six (226-43) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, comté de Laval (mesurant soixante (60') pieds de largeur sur cent pieds (100') de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro civique 3164, de ladite rue Esther.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et plus particulièrement avec et sujet à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 145338.

Avec tous les droits, dépendances, accessoires et améliorations y apportés, incluant les fixtures électriques, à gaz ou à l'éclairage, les calorifères, chaufferettes et

l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155 boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Québec, le **PREMIER** jour de **FEVRIER** 1979, à **DIX** heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 22 novembre 1978.

75983-0

moteurs, la machinerie, bouilloire, élévateurs et leurs moteurs, les baignoires, éviers, salles de bain, bassins, tuyaux, robinets et autres fixtures de plomberie ou de chauffage, les miroirs, foyers, climatiseurs et réfrigérateurs, les appareils destinés à la cuisson, les couvre-planchers de quelque sorte que ce soit, les cloisons, comptoirs et autres objets qui sont reliés à l'immeuble au moyen de clous, vis, boulons, tuyaux, ciment, plâtre, adhésifs ou de toute autre manière ou qui sont nécessaires ou utilisés aux fins d'une meilleure gestion de l'immeuble et qui sont la propriété du défendeur, étant présumés y avoir été placés à perpétuelle demeure et étant devenus immeubles par destination.»

La mise à prix est fixée à \$7 065, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, Laval, Québec, le **PREMIER** jour de **FEVRIER** 1979, à **DIX** heures **TRENTE**.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 5 décembre 1978.

75984-0

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000221-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans

les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. **LAURENT LANGEVIN**, ès qualité de syndic à la fail-

lite de Guy Goudreau, 1305, rue Girouard, cité de Saint-Hyacinthe, district de Richelieu, partie défenderesse.

«Un emplacement sis en la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, ayant front sur le côté sud du chemin du Chenal-du-Moine, connu et désigné au cadastre officiel de ladite paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, comme faisant partie du lot numéro soixante-deux (Ptie 62); mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds (97') en front le long du chemin du Chenal-du-Moine, quatre-vingt-dix-sept pieds (97') dans sa ligne sud sur cent quatre-vingts pieds (180') de profondeur dans chacune de ses lignes latérales est et ouest; tenant en front ou vers le nord, le chemin du Chenal-du-Moine, en profondeur ou vers le sud, autre partie du lot no 62 de M. Bibeau ou représentant d'un côté, vers l'est autre partie du lot no 62 susdit de Roland Goudreau et d'autre côté, vers l'ouest, la ligne de division des lots nos 62 et 63 dudit cadastre. Tel que le tout se trouve présentement, avec les bâtisses y érigées portant le

numéro civique 2344, du Chenal-du-Moine, à Sainte-Anne-de-Sorel, circonstances, dépendances et toutes servitudes. À distraire, cependant, les quinze pieds (15') de largeur, à compter de la ligne de division desdits lots nos 62 et 63 sur la profondeur du lot, réservés par Joseph Bibeau, aux termes de l'acte de vente enregistré à Sorel, sous le no 93957.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de \$12 400, en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte, Sorel, le QUINZIEME jour de FEVRIER 1978, à QUATORZE heures.

Sorel, le 1^{er} décembre 1978.

Le shérif adjoint,

FRANÇOIS GÉLINAS.

75971-0

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François,

No 450-05-000369-78

LEAS LONGPRE & FILS INC., corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires à R.R. no 1, North Hatley, district de Saint-François, et **ACOUST-ISO INC.**, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires au 965, rue Panneton, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, c. **RENE STUDDLER**, domicilié et résidant sur la rue Charlevoix, à Rock Forest, district de Saint-François, défendeur.

«Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-quatre du lot originaire numéro deux cent vingt-six (226-24) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est fixé à: \$6 502.50

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, 174, rue Palais, Sherbrooke, Québec, le MARDI SIXIEME jour de FEVRIER 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif

Palais de justice

Sherbrooke, le 12 décembre 1978.

75985-0

Vente(s) pour taxes

Ville de Blainville

Avis est, par les présentes donné, par le soussigné, Richard Blouin, greffier de la susdite municipalité, que le Conseil Municipal de la ville de Blainville, par une résolution en date du 16 novembre 1978, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipales, générales ou spéciales, scolaires, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Blainville, 1001, rue de la Préfecture, le VINGT-DEUXIEME jour de JANVIER mil neuf cent soixante-dix-neuf à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1978 et les années antérieures, intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

La Commission municipale de Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Les immeubles ci-après désignés sont du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

<i>No de code</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>No de cadastre</i>
3026-28	Filion, Oscar	249-96
3026-27	Filion, Oscar	249-97
3061-02	Filion, Oscar	Ptie 255
Une partie du lot 255 bornée au nord-ouest par le chemin du Bas-Ste-Thérèse, au nord-est et au sud-ouest par une autre partie du lot 255 et au sud-est par la rivière aux Chiens, ayant une superficie approximative de 8 700 pieds carrés.		
3113-03	Filion, Jean-Guy	Ptie 265
Une partie du lot 265 bornée au nord-ouest par le chemin du Bas-Ste-Thérèse, au nord-est, au sud-ouest et sud-est par d'autres parties du lot 265, ayant une superficie approximative de 11 400 pieds carrés.		
Une partie du lot 265 bornée au nord-ouest par le lot 265 appartenant à Jean-Guy Filion mesurant 114 pieds, au nord-est par le lot 265, mesurant 37,4 pieds, au sud-ouest bornée par le lot 265 mesurant 50 pieds et au sud-est bornée par une autre partie du lot 265, mesurant 114 pieds, le tout ayant une superficie approximative de 5 014 pieds carrés.		
3111-08	Charlebois, Mme, Succ. a/s Charlebois, Geoffry	268-5
3131-08	Moulton Holding Ltd	363-2
3152-13	Bergman, H.	392-23
		393-13
3163-06	Authier, Roger	Ptie 428
Une partie du lot 428 bornée comme suit: au nord-est, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 428, au sud-est par une partie du lot 428 (Rang St-François), représentant une superficie approximative de 11 590 pieds carrés.		
3241-08	Carmel, Roland	480-11
		Ptie 481
		Ptie 482
Une partie du lot 481 bornée au sud-est et au nord-ouest par la partie du lot 481, au nord-est par la partie du lot subdivision 480-11 et au sud-ouest par la partie du lot 482, ayant une superficie approximative de 3 600 pieds carrés.		
Une partie du lot 482, bornée au sud-est et au nord-ouest par la partie du lot 482, au nord-est par la partie du lot 481 et au sud-est par une autre partie du lot 482, ayant une superficie approximative de 3 900 pieds carrés.		
3232-10	Brunet, Paul-Emile	480-36
3312-01	Helcina Inc. In Trust a/s Stanley Haltrecht	Ptie 517
		Ptie. 520
Une partie du lot 517 bornée comme suit: au sud-est, à l'est, par le lot 517-1 (rue), au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par le lot 517-30 (Parc), au nord-est par le lot 517-29 (passage) et par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 23 220 pieds carrés.		
Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-29 (passage) au sud-est par le lot 517-28 (parc), au sud-ouest par le lot 517-31 (passage), au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 13 056 pieds carrés.		
Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-31 (passage), au sud-est par le lot 517-33 (passage), au sud-ouest par le lot 517-32 (passage), au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant approximativement une superficie de 10 000 pieds carrés.		
Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-32 (passage), au sud-est par le lot 517-33 (passage) au sud-ouest par le lot 517-34 (parc), au nord-ouest par le lot 517-1 (rue), le tout représentant une superficie approximative de 12 000 pieds carrés.		
Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-28 (parc), au sud-est par les lots 517-5, 517-4 (rues), au sud par le lot 517-3 (rue), au sud-ouest par le lot 517-34 (parc), au nord-ouest par le lot 517-33 (passage), le tout représentant une superficie approximative de 14 979 pieds carrés.		
Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-28 (parc), et le lot 517-27 (passage), au sud-est par le lot 517-26 (passage) au sud-ouest par les lots 517-5 (rue), et 517-6 (rue), au nord-ouest par le lot 517-28 (parc), le tout représentant une superficie approximative de 12 857 pieds carrés.		
Une partie du lot 517 bornée comme suit: au nord-est par le lot 517-27 (passage), au sud-est par le lot 517-25 (passage), au sud-ouest par le lot 517-6 (rue), au nord-ouest par le lot 517-26 (passage) le tout représentant une superficie approximative de 19 000 pieds carrés.		

No de code	Propriétaire	No de cadastre
------------	--------------	----------------

La partie du lot 520 est bornée vers le nord-est par le lot numéro 520-8 (parc), vers le sud-est par le lot numéro 520-10 (passage), vers le sud-ouest par le lot numéro 520-2 (Boulevard Gaetan-Richard), vers le nord-ouest par le lot numéro 520-9 (passage).

Mesurant 130 pieds dans sa ligne nord-est, 109,75 pieds dans sa ligne sud-est, 130,31 le long d'une courbe de 2 880,13 pieds de rayon dans sa ligne sud-ouest, 101,0 pieds dans sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de 13 534 pieds.

3324-02	Heleina Inc. In Trust a/s Stanley Haltrecht	517-14
2507-19	Thibault, Olida a/s Michel Fauteux	526-22
		528-50-2
2507-20	Thibault, Olida a/s Pierre Murphy	526-23
1015-12	Venne, Jérôme	534-20
1062-02	Buckman, Barnet, Maser, Harry, Cohen, Ben	Ptie 545

Une partie du lot 545 bornée au nord-est, par une partie du lot 545 (Boulevard Labelle), au nord-ouest au sud-est par d'autres parties 545 et au sud-ouest par les limites de Ste-Thérèse-en-Haut. Le tout ayant une superficie approximative de 10,3 arpents.

1062-12	Lemieux-Larocque, Simone	Ptie 545
---------	--------------------------	----------

Une partie du lot 545 bornée au nord-est par le lot 545-18, au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 545, au nord-ouest par le lot 545 (46^e Avenue ouest). Le tout ayant une superficie approximative de 4 284 pieds carrés.

1062-17	Bissonnette, Georges	Ptie 545
---------	----------------------	----------

Une partie du lot 545 bornée au nord-ouest par la 46^e Avenue ouest, au nord-est par le lot 545-32, au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 545. Le tout ayant une superficie approximative de 3 242 pieds carrés.

1071-35	Benmar Dev. Co.	727-120
1071-40	Gagné, Gilles	727-125
1071-60	Leboeuf, Roger	727-158
1082-12	Grupp, Edmund	727-282
1081-22	Haussler, Sugrefied	727-300
1081-23	Haussler, Sugrefied	727-301
1081-26	Rock Entreprises Ltd	727-304
1081-43	Eggenberger, Heinz H.	727-321
1091-31	Rock Entreprises Ltd	728-199
		727-334
1081-64	Krumm, Rolland	727-364
1081-60	Krumm, Rolland	727-368
1101-02	Bierbrier, Solomon a/s Adam Greenspoon Realities Inc.	Ptie 728
		Ptie 729

Une partie du lot 728 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 729, au sud-est, au sud-ouest, au nord-ouest par d'autres parties du lot 728.

Une partie du lot 729 bornée comme suit: au nord-est par une autre partie du lot 729, au sud-est par une autre partie du lot 728, au sud-ouest par une partie du lot 728, au nord-ouest par une partie du lot 730. Les deux parties représentant une superficie approximative de 12,56 arpents.

1091-34	Rock Entreprises Ltd	728-196
1081-54	Rock Entreprises Ltd	728-208
1094-28	Rock Entreprises Ltd	728-293
1094-32	Rock Entreprises Ltd	728-297
1093-39	Rock Entreprises Ltd	728-385
1093-40	Rock Entreprises Ltd	728-386
1093-41	Rock Entreprises Ltd	728-387
1093-42	Rock Entreprises Ltd	728-388
11-130-004	De Block, Alfons	728-392
11-130-005	De Block, Alfons	728-393
11-130-006	De Block, Alfons	728-394
11-140-007	Rock Entreprises Ltd	728-417
11-140-009	Rock Entreprises Ltd	728-419
1077-09	Rock Entreprises Ltd	728-421
11-140-003	Rock Entreprises Ltd	728-430
1076-73	Rock Entreprises Ltd	728-434
1092-63	Rock Entreprises Ltd	729-38
1092-64	Rock Entreprises Ltd	729-39
1103-24	Rock Entreprises Ltd	729-62
1141-38	Herco Inv. Inc.	Ptie 732
		Ptie 733

Une partie du lot 732 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 732, au nord-ouest par une partie du lot 733, au sud-ouest par le boulevard de la Seigneurie et au sud-est par la 56^e Avenue ouest, ayant une superficie approximative de 14,2 arpents.

No de code	Propriétaire	No de cadastre
Une partie du lot 733 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 734, au nord-ouest par une partie du lot 735, au sud-ouest par le boulevard de la Seigneurie et au sud-est par une partie du lot 732, ayant une superficie approximative de 13,6 arpents.		
1131-06	Herco Inv. Inc.	Ptie 734
Une partie du lot 734 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 734 (Boulevard Labelle), au sud-est par toute la partie du lot 731, au sud-ouest par la partie du lot 733 et au nord-ouest par la partie du lot 735, ayant une superficie approximative de 22,1 arpents.		
1131-22	Herco Inv. Inc.	Ptie 735
Une partie du lot 735 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 735, au sud-est par une partie du lot 734, au sud-ouest par une partie du lot 573 et au nord-ouest par une partie du lot 736, ayant une superficie approximative de 10,9 arpents.		
1131-23	Herco Inv. Inc.	Ptie 735 Ptie-736
Une partie du lot 736 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 736, au sud-est par une partie du lot 735, au sud-ouest par une partie du lot 573 et une autre partie du lot 726 et au nord-ouest par une partie du lot 737, ayant une superficie approximative de 9 arpents.		
1161-05	Boness, Jack	Ptie 739
Une partie du lot 739 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 739, au sud-est par la 63 ^e Avenue ouest, au sud-ouest les lots subdivisés 739-2 et 739-3 et au nord-ouest par les lots subdivisés numéros 739-303 à 307, ayant une superficie approximative de 25 400 pieds carrés.		
1162-01	Boness, Jack	Ptie 739
Une partie du lot 739 bornée comme suit: au nord-est par la route 11 (boulevard Labelle), au sud-est par la 64 ^e Avenue ouest, au sud-ouest par une partie du lot 739 et au nord-ouest par le lot 739 de la subdivision 301, ayant une superficie approximative de 25 100 pieds carrés.		
1161-03	Gastos, Peter	Ptie 739
Une partie du lot 739 bornée comme suit: au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 739, au sud-est par la 63 ^e Avenue ouest et au nord-ouest par une partie du lot subdivisé 739-309 et une autre partie du lot 739. Le tout contenant une superficie approximative de 5 000 pieds carrés.		
1176-12	Tibor, E. Serga	739-191
1183-02	Boros, Georgette	740-65 741-56
1183-03	Boros, Georgette	740-66 741-57
1183-04	Boros, Georgette	740-67 741-58
1168-30	Illes, John	741-74 742-11 741-75 742-12
1174-02	Wuirko, Paul	742-58
1191-07	Wuirko, Paul	742-166
1174-28	Tassé, R., Levasseur, J.	742-175
1174-27	Gastos, Peter	742-176
1174-26	Gastos, Peter	742-177
1174-23	Blum, William	742-180
1221-08	Les Jardins Hertel Inc.	750-1
1227-12	a/s R. Lamothe	751-2
1227-11	Les Jardins Hertel Inc.	750-5
1227-10	a/s R. Lamothe	751-5
1227-09	Les Jardins Hertel Inc.	750-6
1227-08	a/s R. Lamothe	751-6
1227-07	Les Jardins Hertel Inc.	750-7
1227-06	a/s R. Lamothe	751-7
1227-05	Les Jardins Hertel Inc.	750-8
1227-04	a/s R. Lamothe	751-8
1227-03	Les Jardins Hertel Inc.	750-9
1227-02	a/s R. Lamothe	751-9
1227-01	Les Jardins Hertel Inc.	750-10
1227-00	a/s R. Lamothe	751-10

No de code	Propriétaire	No de cadastre
1226-01	Les Jardins Hertel Inc.	750-12
	a/s R. Lamothe	
1221-09	Les Jardins Hertel Inc.	751-3
	a/s R. Lamothe	752-3
1227-01	Les Jardins Hertel Inc.	751-11
	a/s R. Lamothe	752-5
1227-03	Les Jardins Hertel Inc.	751-13
	a/s R. Lamothe	752-7
1226-02	Les Jardins Hertel Inc.	751-18
1224-02	Construction Cinimod Inc.	752-12
1226-03	Les Jardins Hertel Inc.	752-39
1226-04	Les Jardins Hertel Inc.	752-40
		753-35
1258-13	Derasp, Jean-Guy	755-37
1257-09	Leclerc, J.P. et Parent, J.	759-7
1317-11	Ostigny, Richard	768-31
		768-32
1371-28	Desjardins, Claude	Ptie 770
<p>Une partie du lot 770 bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 770, au sud-est par le lot 770-15 (Chemin Notre-Dame) au sud-ouest par le lot 770-17, au nord-ouest par une autre partie du lot 770, le tout représentant une superficie approximative de 9 000 pieds carrés.</p>		
1342-09	Langevin, Henri	770-16
1431-01	Goyette, T. Succ.	Ptie 772
	a/s Antoinette Hoback	
<p>Une partie du lot 772 bornée comme suit: au nord-est par le boulevard Labelle au sud-est par une partie du lot 772, au sud-ouest par une partie du lot 771 et au nord-ouest par les limites de St-Janvier. Le tout contenant une superficie approximative de 145.6 arpents.</p>		
2691-04	Chartrand, Marcel	Ptie 774
<p>Une partie du lot 774 bornée en front au sud-ouest par la partie du lot 774, par le lot 774-2 et par une autre partie du lot 774, en arrière au nord-est par le terrain, propriété du Canadien Pacifique, d'un côté, au nord-ouest par le lot 773, et l'autre côté au sud-est par le lot 775. Le tout représentant une superficie approximative de 1 450 222 pieds carrés. (39,407 arpents)</p>		
2691-03	Hamel, Hormidas	774-1
		(Bâtisse seulement)
2691-05	Chartrand, Marcel	774-2
2661-11	Pelletier, Jean-Louis	776-6
2661-16	Guilbault, Huguette	776-11
2662-18	L'Ecuyer, Georges	776-70
2662-19	L'Ecuyer, Georges	776-71
2662-29	Schwartz, Sam	776-81
2662-30	Schwartz, Sam	776-82
2681-18	Schwartz, Sam	776-83
2681-19	Schwartz, Sam	776-84
2681-20	Schwartz, Sam	776-85
2681-21	Schwartz, Sam	776-86
2681-22	Schwartz, Sam	776-87
2681-23	Schwartz, Sam	776-88
2681-24	Schwartz, Sam	776-89
2681-25	Schwartz, Sam	776-90
2663-17	Matériaux Blainville Enrg.	776-100-1
	A/S Roger Alary	
2581-44	Szucs Istran	Ptie 792
<p>Une partie du lot 792 bornée comme suit: au nord-est, au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 792, au nord-ouest par le lot 792-1 (62^e Avenue). Le tout contenant une superficie approximative de 3 024 pieds carrés.</p>		
2558-01	Vibrapipe Concrete Prod. Ltée	Ptie 798
<p>Une bande de terrain situé le long de la 46^e Avenue est, bornée comme suit: au nord-ouest par les subdivisions 2 à 13 de la partie du lot 738, au sud-ouest par le lot 530-7, au sud-est par une partie du lot 529 et les lots 529-534, 530-109, 530-96 et une autre partie du lot 530, et au nord-est par le lot 525-14. Le tout ayant une superficie approximative de 54 721 pieds carrés.</p>		
3351-21	Lauzon, Léandre	Ptie 815
<p>Une partie du lot 815 bornée comme suit: au nord-est par la montée Gagnon, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 815. Le tout ayant une superficie approximative de 7 515 pieds carrés.</p>		

No de code	Propriétaire	No de cadastre
3351-22	Lauzon, Léandre	Ptie 815
Une partie du lot 815 bornée comme suit: au nord-est par la montée Gagnon, au sud-est, au sud-ouest et nord-ouest par d'autres parties du lot 815. Le tout ayant une superficie approximative de 3 640 pieds carrés.		
2741-07	Larochelle, Lucille	Ptie 874
Une partie du lot 874 bornée comme suit: au sud-ouest par une partie du lot 873, en arrière au nord-est par la propriété du Canadien Pacifique, au sud-est par la partie du lot 773 et de l'autre côté, vers le nord-ouest par les limites de St-Janvier. Le tout ayant une superficie approximative de 15 arpents.		

Donné à Blainville, ce 16 novembre 1978.

76001-52-2-o

Le greffier,
RICHARD BLOUIN.

Errata

ALBECO INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 9 décembre 1978, à la page 15005 du numéro 49 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: «ALLIED BEARING COMPANY LTD.».

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,

HUBERT GAUDRY,

75932-o

1109-4372

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE TEMISCAMING INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 9 décembre 1978, à la page 15005 du numéro 49 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE TEMISCAMING INC.».

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

75932-o

1248-1867

ALINE DUQUETTE LTEE

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes, en date du 12 décembre 1977, de la compagnie «ALINE DUQUETTE INC.», paru le 11

février 1978, à la page 1747, du numéro 6 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot «INC.», de manière que le nom se lise ainsi: «ALINE DUQUETTE LTEE».

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

75932-o

1509-4741

DISTRIBUTION DE PIÈCES D'AUTO INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 9 décembre 1978, à la page 15005 du numéro 49 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «DISTRIBUTION DE PIÈCES D'AUTO INC.».

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

75932-o

1122-9564

TILLOR INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 9 décembre 1978, à la page 15005 du numéro 49 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «TILLOR INC.» et l'ancien nom comme suit: «ROLLIT LTD.».

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

75932-o

1123-4929

INDEX

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES	
COOPERATIVE DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DU METAL DE MONT ST-HILAIRE (LA) (<i>Dissolution</i>)	15604
AVIS DIVERS	
SUCCESSION DAME ALMA GELINAS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	15604
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU	
DEMANDES	
BERUBE, ERIC	15604
BOUCHER, JOSEPH. RAYMOND MARIE, FLORENT	15604
DESILUS, JOSEPH WIENER	15604
DION BIBEAU, JEANNETTE	15605
DUQUETTE, JEAN-MARIE	15605
KNOWLES, FRANK	15605
MAGNIES, MARCEL	15605
MAJOR, MARIE, IRENE, ALINE, NICOLE	15605
SAUVAGE, MARIE ANITA REINA	15605
SINCENNES, FERNAND	15605
TREMBLAY, ANGELE	15605
TURCOTTE, MARIE GERMAINE LINDA	15605
CODE DE PROCEDURE CIVILE (Article 139)	
CHASSE (CLEMENT) c. BRUNO GARTNER (<i>Requête amendée en radiation</i>)	15610
DEFOY (EUGENE) ET AL (<i>Requête en reconnaissance du droit de propriété</i>)	15611
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	15592
— QUEBEC	15595
PROPRIO MOTU	15588
COMPAGNIES — LOI DES	
ABANDON DE CHARTE	
AUTO-LAVE WINDSOR INC.	15549
CANADIAN FLEETWOOD CORPORATION	15549
CENTRE NATIONAL D'ENTRAINEMENT ATHLETIQUE DE MONTREAL	15549
HAMEL & DORE INC.	15549
IMMEUBLES HOME SMITH (MONTREAL) LIMITEE (LES)	15549
LYNCROFT REALTY CORP.	15549
PLATRIER DE ST-GEORGES INC. (LE)	15549
PRODUITS H.R. BELL (1974) INC. (LES)	15549
SPORTIFS DE BEAUPORT INC. (LES)	15549
ADMINISTRATEURS (Article 84)	
ABF FORMULES D'AFFAIRES AUTOMATISEES (QUEBEC) LIMITEE	15549
AMENAGEMENT FAVEREL INC.	15549
ARTCERAM INC.	15549
ASSOCIATION DE PARALYSIE CEREBRALE DU QUEBEC, INC. (L')	15549
ASSOCIATION DES AMIS BENEVOLES DU CENTRE HOSPITALIER JACQUES-VIGER	15550
ASSOCIATION DES ANCIENS DU PATRO LAVAL	15550
ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE L'HOPITAL SAINT-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES (L')	15550
ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CIDRE DU QUEBEC INC.	15550
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PLACE BARDY INC.	15550
ASSOCIATION DES MARCHANDS PLACE CHAMBLY INC.	15550

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite

Page

ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES MANICOUAGAN INC.	15550
ASSOCIATION DES POMPIERS DE LA VILLE DE VAUDREUIL INC. (L')	15550
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE VILMONT INC. (L')	15550
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC MEILLEUR-MIRABEL	15550
ASSOCIATION LE TAYGETE DE MONTREAL INC.	15550
ASSOCIATION QUEBECOISE DES SPORTIFS EN CHAISE ROULANTE	15550
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA DEFENSE DE LA LIBERTE RELIGIEUSE	15550
ASSOCIATION RECREATIVE ET CULTURELLE DE RICHMOND INC.	15550
ASSURANCES ARTHUR DESILETS L.TEE (LES)	15550
ASSURANCES BEAUDRY, GAUDRY & ASSOCIES INC.	15550
ASSURANCES J. A. BLONDIN INC.	15550
ATELIER DE PNEUS HOUDE INC.	15550
BASE DE PLEIN-AIR COMMUNAUTAIRE PORTCARTOIS INC.	15550
BELANGER (A.) (DETAIL) LIMITEE	15551
BERGER (G. H.) L.TEE	15551
BOISVERT (P. E.) AUTO LIMITEE	15551
CAMP GATINEAU INC.	15551
CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE LA TUQUE INC.	15551
CENTRE DE PHYSIOTHERAPIE PIERREFONDS INC.	15551
CENTRE DE PLEIN AIR POUR LES PERSONNES DE L'AGE D'OR DE LA REGION DU TEMISCOUATA INC. (LE)	15551
CENTRE DES LOISIRS DE ST-NARCISSE DE CHAMPLAIN INC.	15551
CENTRE STE-ANNE-DE-BEAUPRE, INC.	15551
CENTRE SOCIAL DE L'ISLET INC.	15551
CENTRE VIDEO LOTBINIERE INC.	15551
CENTRE VIDEO POPULAIRE C. V. P. O. P.	15551
CHAINE DES AFFAIRES DE TROIS-PISTOLES INC. (LA)	15551
CHARRON (D. & P.) L.TEE	15551
CLINIQUE DENTAIRE GRENET INC.	15551
CLUB D'AVIONS TELEGUIDES ALOUETTE INC.	15551
CLUB DE GOLF OKA INC.	15551
CLUB DE L'AGE D'OR DE STE-HEDWIGDE DE ROBERVAL	15551
CLUB DE L'AGE D'OR D'HUBERDEAU	15551
CLUB DE L'AGE D'OR LES BONS AMIS	15551
CLUB DE RADIO HIBOU BLANC INC.	15551
CLUB DE SKI DE FOND LA SAVANE INC.	15552
CLUB DU BON ACCUEIL DE WATERVILLE	15552
CLUB MOTO-NEIGE LANGEVIN INC.	15552
CLUB RICHELIEU BERTHIER	15552
CLUB SOCIAL DE SHERBROOKE INC. (LE)	15552
CLUB SOCIAL ET RECREATIF L'ARTISAN INC.	15552
CLUB SOCIAL L'EVASION INC.	15552
CLUB SOCIAL VIE ET JOIE INC.	15552
CLUB SPORTIF ET CULTUREL LES PIONNIERS LAC TAPANEE INC.	15552
CLUB VITALITE DE L'AGE D'OR D'ALMA	15552
COLMONT INC.	15552
COMITE CULTUREL DE WARWICK	15552
COMITE DES LOISIRS DE BRIGHAM (1974) INC.	15552
COMMUNAUTE LA TERRE INC.	15552
CONSTRUCTION A. D. J. INC.	15552
CORPORATION AMBULANCIERE DE BEAUCE INC. (LA)	15552
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE SAINT-FREDERIC DE BEAUCE	15552
CORPORATION DES FETES NATIONALES POUR L'EST DU QUEBEC (LA)	15552
CORPORATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE DE RIMOUSKI INC. (LA)	15552
COUREY (GEORGE) INC.	15552
COURTIER UDEC (ESTRIE), INC. (LE)	15553
COURTIER UDEC (MONTREAL) INC. (LE)	15553
COURTIER UDEC (QUEBEC), INC. (LE)	15553

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite

	Page
DELAGAR LIMITED	15553
DEMOLITION A.M. DE L'EST DU QUEBEC INC.	15553
DEVELOPPEMENTS MAURICE COLLIN LTEE (LES)	15553
DOUCET (AUGUSTE) INC.	15553
ECOLE DE BALLET DE SEPT-ILES INC.	15553
ECOLE DES SPORTS DE VICTORIAVILLE INC. (L')	15553
EDITIONS DU REMUE-MENAGE INC. (LES)	15553
ENTREPRISES DUBOIS ET LEVESQUE INC. (LES)	15553
ENTREPRISES JUSTIN DESY LTEE (LES)	15553
ENTREPRISES MABU INC. (LES)	15553
ENTREPRISES PARE INC. (LES)	15553
ENTRETIEN CHARTEAU LTEE	15553
EQUIPEMENTS MAILLOUX INC. (LES)	15553
EXPO-SCIENCE DE L'ESTRIE INC.	15553
FONDATION GEORGES PERRAS (LA)	15553
FONDATION MARIUS COTE	15553
GADEG INC.	15553
GARAGE BUISSIERES INC.	15553
GARAGE MENARD & GINGRAS INC.	15554
GARDERIE LES ABEILLES BRICOLEUSES INC.	15554
GESTIONS LEPINE, JARRY LTEE	15554
IMMEUBLES BERGERON LTEE (LES)	15554
IMMEUBLES KIAMIKA INC. (LES)	15554
IMMEUBLES MELVILLE INC. (LES)	15554
INDUSTRIES CIDEL INC. (LES)	15554
INDUSTRIES G.A.R.R. LTEE (LES)	15554
INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES ADMINISTRATIFS (L')	15554
INTREPIDES DE SHERBROOKE INC. (LES)	15554
INVEYNORD INC.	15554
ISOLATION CELLULOSE INCORPOREE	15554
JEUNE CHAMBRE DE RIMOUSKI INC.	15554
LACHANCE ET ST-GEORGES INC.	15554
LAITERIE CHIBOUGAMAU, LTEE	15554
LALANBERGE LTEE	15554
LAMBERT (GEO.) INCORPOREE	15554
LEVEILLE (J.A.) & FILS INC.	15554
LIGUE DE HOCKEY JUNIOR RICHELIEU INC.	15554
LIGUE DE TAXI DE LEVIS-LAUZON INC. (LA)	15554
LOISIRS DE RACINE INC. (LES)	15554
LOISIRS DE ST-HEDWIGDE DE ROBERVAL, INC. (LES)	15555
LOISIRS LE GRILLON (LES)	15555
LOISIRS ST-SIMON INC.	15555
LOPRE INC.	15555
LOWRIE (JONI) LTD.	15555
MACONNERIE GHISLAIN LEVESQUE INC.	15555
MAYRAND (D.) VARIETES INC.	15555
MOLSON, ROUSSEAU & CIE LIMITEE	15555
MOTEL IDEAL ST-HUBERT INC.	15555
MOUVEMENT INFORMATION ET DEVELOPPEMENT ST-EDOUARD INC.	15555
O.T.J. DE HAM NORD (L')	15555
O.T.J. DE ST-SEBASTIEN (FRONTENAC) INC. (L')	15555
OEUVRE DES TERRAINS DE JEU DE ST-BENOIT-LABRE (BEAUCE) INC. (L')	15555
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX INCORPOREE DE ST-ROBERT, RIMOUSKI, P.Q. (L')	15555
PIECES D'AUTOS G.A.S. INC.	15555
PLACEMENTS MIRACLE INC. (LES)	15555
PLACEMENTS PELLETIER LTEE (LES)	15555
PROULX (M. & R.) INC.	15555
QUEBENET INC.	15555

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite	Page
RENOUEMENT CONJUGAL QUEBEC INC.	15555
REPFAB INC.	15556
RIGAUD PROPERTIES LTD.	15556
SADAC INC.	15556
SAINTE PETER THOLOPOTAMIAN SOCIETY OF MONTREAL	15556
SALON INTERNATIONAL DU LIVRE (S.I.L.) (LE)	15556
SCHENLEY CANADA INC.	15556
SERVICE RADIO GENERAL X.M. CHARLEVOIX	15556
SKAL CLUB OF MONTREAL INC. (THE)	15556
SOCIETE DE TAXI WINDSOR INC.	15556
SOCIETE D'EDITIONS INTERPRETATION	15556
SOCIETE INFORMATIQUE COMPUTEL INC.	15556
SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS DE L'OUTAOUAIS (LA)	15556
SOCIETE ST-JEAN BAPTISTE DU DIOCESE DE SHERBROOKE (LA)	15556
SOMOLOQ INC.	15556
SPLENDID HOSIERY MILLS INC.	15556
STATION DE SKI ST-GERARD, INC.	15556
SUPER TRANSPORT (1966) LTEE	15556
SYSTEMES DE PROTECTION CONTRE INCENDIE C.D. LTEE (LES)	15556
TAPIS L. EMARD LTEE	15556
TRANSPORT LYONNAIS INC.	15556
TRANVISION WINDSOR INC.	15556
VETEMENTS PHENIX INC.	15557
VICTORIA MASONIC TEMPLE INC.	15557
WILLIAMS CHEVROLET, OLDSMOBILE, CADILLAC LTEE	15557

CHANGEMENT DE NOM

ALBECO INC. (Erratum)	15658
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE TEMISCAMING INC. (Erratum)	15658
ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANCAISE A.D.E.L.F. INC.	15557
BATEMAN BAY MINING COMPANY INC. (N.P.L.)	15557
CANTINE AUTOMATE DE QUEBEC INC.	15557
CHAGNON (J.M.) INC.	15557
CHASBAR INVESTMENT CORPORATION	15557
CITY PAPER BOX COMPANY LIMITED	15557
COMPAGNIE DE CARTONNAGES CITE LIMITEE (LA)	15557
COMPAGNIE MINIERE BAIE BATEMAN INC. (L.R.P.)	15557
CORPORATION DE PLACEMENT CHASBAR	15557
DISTRIBUTION DE PIECES D'AUTO INC. (Erratum)	15658
ENTREPRISES M.P. MIREAULT INC. (LES)	15557
HAMEL, RUEL, BEAULIEU & ASSOCIES LTEE	15557
PLACEMENTS C.G.B. INC. (LES)	15557
RESTAURANT DEUX MONTAGNES INC.	15557
TILLOR INC. (Erratum)	15658
TWO MOUNTAINS RESTAURANT INC.	15557
WINBEC INC.	15558

COMPAGNIES — LOI DES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ASCA IMPORT INC.	15607
BENOIT (LUCIEN) CONSTRUCTION LTEE	15607
BISCUITERIE AU BEC SUCRE	15607
BOUTIQUE CARMELLE INC.	15607
BRASSERIE ROBAR INC.	15607
CELLIER SAINT-BERNARD INC.	15607
530 SHERBROOKE EST LIMITEE	15607

COMPAGNIES — LOI DES

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — suite

	Page
COMPAGNIE DE RELAIS AERIEN INTERNATIONAL LTEE	15607
CONSTRUCTION PORTAGE INC.	15607
CORPORATION DES LOISIRS LYONNAIS INC.	15608
COURTAGE INTERNATIONAL DE REASSURANCE LTEE	15608
CRANG & OSTIGUY INC.	15608
FISHER BROS. INC.	15608
GAZ DU QUEBEC INC.	15608
HAUTE COIFFURE JOHN INC.	15608
HELLER-NATOFIN LTD.	15608
HILLBROOK LTD.	15608
HOPITAL STE-ANNE DES MONTS INC. (L')	15608
IMPORTATIONS ASCA INC. (LES)	15607
LABBE (JEAN) INC.	15609
MUDRYK HOLDINGS LTD.	15609
NATIONAL & OVERSEAS FINANCE CORPORATION	15609
PLACEMENTS MUDRYK LTEE	15609
RAINVILLE & COMPAGNIE LIMITEE	15609
RANCO HOLDINGS LTD.	15609
SICARD INC.	15609
TASSE (MICHEL) INC.	15609
TRANSPORT ANDREW RUSSELL INC.	15609
WESLEY INVESTMENTS LIMITED	15609

DOMICILE LEGAL (Article 30)

A. P. V. CREPACO MONTREAL LIMITEE	15558
A. R. B. CONSTRUCTION LTEE	15558
AGENCE DE CREATION EN ARTS VISUELS PRISME INC.	15558
AGENCES DE VENTES MERCIER INC. (LES)	15558
ALIMENTATIONS DOMCO LIMITEE (LES)	15558
ALIMENTS J. D. LTEE (LES)	15558
AMENAGEMENT C. H. A. LTEE	15558
ARMATURES J. P. R. INC.	15558
ARTICLES DE BUREAU LANDRY INC.	15558
ASSELIN TRANSPORT LTEE	15558
ASSOCIATION DES CADRES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE	15558
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'EPIPHANIE INC.	15558
ASSOCIATION DES MARCHANDS PLACE CHAMBLY INC.	15558
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES MANICOUAGAN INC.	15559
ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (L')	15559
ASSOCIATION RECREATIVE DE TEMPLETON	15559
ASSURANCES J. C. POULIN INC.	15559
ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC. (L')	15559
ATELIER MECANIQUE A. ET M. INC.	15559
ATELIERS ROLAND GINGRAS INC. (LES)	15559
AUCLAIR, DOSTALER & ASSOCIES INC.	15559
AUTOBUS DE DOLBEAU LTEE (LES)	15559
AUTOBUS JEAN-TALON LTEE	15559
AVARD (JEAN) QUEBEC INC.	15559
BACMAN (ALBERT) LUMBER CO. LTD.	15559
BAR A. G. INC.	15559
BEAUCE PUBLICATIONS LTEE	15559
BLANCHET (GASTON), COURTIER EN ALIMENTATION INC.	15559
BLOOMSTONE DEVELOPMENTS INC.	15559
BOISERIES ST-PIE INC.	15559
BUSINESS AND INDUSTRIAL PHOTOGRAPHERS LIMITED	15559
CABLOVISION BAS ST-LAURENT LTEE	15559
CAMP OVILA FOURNIER (LE)	15559
CAMPEAU (PIERRE) LTEE	15560

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — suite	Page
CAMUS (RAYMOND) INC.	15560
CENTRE D.S.M.R. INC.	15560
CENTRE D'AMITIE AUTOCHTONE LA TUQUE INC.	15560
CENTRE SPORTIF DE L'ASSOMPTION INC.	15560
CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE (LA)	15560
CHATELAINES DE SEPT-ILES INC. (LES)	15560
CHAUSSURES C. LANGLOIS & FILS INC.	15560
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE ST-BRUNO No. 6751 (LES)	15560
CHEVALIERS DE VARENNES INC. (LES)	15560
CLINIQUE DE PSYIOTHERAPIE DE CHICOUTIMI INC. (LA)	15560
CLINIQUE VETERINAIRE DE CHARLESBOURG INC.	15560
CLUB ALCAN (LE)	15560
CLUB CHASSE ET PECHE MICHEL LAMARRE INC.	15560
CLUB DE GOLF DE NAPIERVILLE INC.	15560
CLUB DE LA MONTAGNE DES SABLES, INC. (LE)	15560
CLUB DE MOTO CHACALS VALLEE-MATAPEDIA	15560
CLUB DE MOTOS-NEIGE D'AMOS INC. (LE)	15560
CLUB «O» CARREFOUR INC.	15560
CLUB SOCIAL VIE ET JOIE INC.	15560
COMITE D'INTEGRATION DES HANDICAPES PHYSIQUES DU QUEBEC	15561
COMITE DU CENTRE DES LOISIRS DE ST-LOUIS-DE-FRANCE CTE CHAMPLAIN	15561
COMITE SOCIO-CULTUREL DE ST-TITE INC.	15561
COMPAGNIE CINEMATOGRAPHIQUE CANADIENNE LIMITEE	15561
COMPAGNIE DE CARCAJOU LTEE (LA)	15561
COMPAGNIE DE CHEMISES BERGERAC INC. (LA)	15561
COMPAGNIE FOURRURE INTERNATIONALE (LA)	15561
COMPAGNIE FRANCE FILM	15561
COMPAGNIE SYSMED INC. (LA)	15561
CONFECTIONS NICOLETAINES INC. (LES)	15561
CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ESTRIE	15561
CONSEIL DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC (LE)	15561
CONSEIL REGIONAL DE LA RECHERCHE EN EDUCATION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (LE)	15561
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EST DU QUEBEC	15561
CONSTRUCTEURS ROY & BEAUDOIN INC. (LES)	15561
CONSTRUCTION GASTON BERGERON LTEE	15561
CONSTRUCTION IBERJEAN LTEE	15561
CONSTRUCTIONS J.Y.R. BERGERON INC. (LES)	15561
COPLAFAM LTEE	15561
CORPORATION DE CONSTRUCTION NASKAPI (LA)	15561
CORPORATION DES BOUTONS STANDARD (LA)	15562
CORPORATION PROVINCIALE DES CUISINIERS QUEBECOIS INC.	15562
CORPORATION REGIONALE DU SERVICE DE PREPARATION AU MARIAGE DE L'ESTRIE INC. (LA)	15562
DELTA FURNITURE CO. LTD.	15562
DEPANNEUR THIBEAULT ET CARRIER INC.	15562
DERIX INC.	15562
DESROSIERS (THERESE) INC.	15562
DIAMOND TAXICAB ASSOCIATION LIMITED	15562
DISTRIBUTION MUSANTIQUA INC.	15562
DOMINION COMMODITY CO. LTD.	15562
ECHAFAUDAGE FALARDEAU INC.	15562
ENTREPOTS G.M.R. INC. (LES)	15562
ENTREPRISES AURE INC. (LES)	15562
ENTREPRISES C.O.R. INC. (LES)	15562
ENTREPRISES CLAUDETTE BERNARD INC. (LES)	15562
ENTREPRISES DESTOURO LTEE (LES)	15562
ENTREPRISES PREPA LTEE (LES)	15562
ENTREPRISES ROBERT C. DUBOIS LIMITEE (LES)	15562
ENTRETIEN CHARTEAU LTEE	15562

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — suite

Page

ENTRETIEN D'IMMEUBLES LAPOLLA LTEE	15562
EQUIPE D'INVENTAIRE C.V. INC.	15562
EXCAVATION RICARD INC.	15563
F.D.-JUL INC.	15563
FAMILY FINANCE (1964) CORPORATION	15563
FEDERATION DES CLUBS SOCIAUX DE L'HYDRO-QUEBEC, REGION LAURENTIDES	15563
FEDERATION PROVINCIALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS POUR L'AIDE A L'INADAPTE	15563
FENESCO INC.	15563
FERME DOMINIQUE SAVIO	15563
FILMS RENE MALO INC. (LES)	15563
FOBEL INC.	15563
FORCIER ET FRERES LTEE	15563
FRASERVILLE DRUG. INC.	15563
GERVAIS GAZ PROPANE INC.	15563
GESTION J.H. LETOURNEAU LTEE	15563
GIORA INVESTMENTS INC.	15563
GOBEIL EQUIPEMENT LTEE	15563
GODREAU (R.) AUTOMOBILE LTEE	15563
GOODMAN (MARY) CORPORATION	15563
GUANDRE INC.	15563
HAMEL (E.) & FILS INC.	15563
HOLLINGER (H.W.) LTD.	15563
HOLSTEIN (L.) & CO. (1956) LTD.	15563
HOULE (A.) & FILS INC.	15564
IMIT INC.	15564
IMMEUBLES BELKIN LTEE (LES)	15564
IMMEUBLES DUVALNIER INC. (LES)	15564
IMMEUBLES MULTAN LTEE	15564
IMMEUBLES OTIS INC. (LES)	15564
IMMEUBLES R. BEAUCAGE INC. (LES)	15564
IMMOBILEC INC.	15564
INDUSTRIES Y.S. LTEE	15564
INSTITUT DE RECHERCHE DU MONTREAL GENERAL HOSPITAL (L')	15564
INVESTISSEMENTS VICTO LTEE (LES)	15564
JAYTON INVESTMENT CORP.	15564
JERDEB ENTERPRISES LTD.	15564
LABORATOIRE CAROL INC.	15564
LAITERIE MONT ST. BRUNO DAIRY INC.	15564
LAJOIE & RENAUD INC.	15564
L'ALLIER (JEAN-PAUL) & ASSOCIES INC.	15564
LANDBEC INC.	15564
LAW-BER-TED CORPORATION (THE)	15564
LENSOL CORPORATION	15564
LEVESQUE (GERARD) LTEE	15564
LOCAR INC.	15565
LOCATION ADANAC INC.	15565
LOCATION HORIZON LTEE	15565
LONGUEUIL PATTERN WORK INC.	15565
MACONNERIE GHISLAIN LEVESQUE INC.	15565
MACONNERIE VALLIERES INC.	15565
MAISON DE SOBRIETE ST-TITE INC.	15565
MARCHE A. GABOURY ET FILS INC.	15565
MARINE & SPORT DU CAP INC.	15565
MESGO INC.	15565
METRO MERCHANDISING CORPORATION	15565
METRO-MIX LIMITEE	15565
MODERN TEAK HOUSE DECOR INC.	15565
MODES SPORTSWEAR INC.	15565

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — suite

Page

MOKADOR INC.	15565
MOLSON, ROUSSEAU & CIE LIMITEE	15565
MONTEREY CONSTRUCTION CORPORATION	15565
MONTJOYE INC.	15565
MUSKEGS DU LAC ST-JEAN, INC. (LES)	15565
ORDRE ROSICRUCIEN A.M.O.R.C. LOGE ATLAS DE MONTREAL	15565
OXYGENE RIOUX INC.	15565
P.R. EXPRESS INC.	15566
PAQUETTE (Y. & R.) INC.	15566
PARADIS (JACQUES) & ASSOCIES LTEE	15566
PATATES DINO INC.	15566
PATENAUDE & FRERES INC.	15566
PATRO DE CHARLESBOURG INC.	15566
PAVAGE & EXCAVATION MONT-LAURIER INC.	15566
PERRAULT & PERRAULT LIMITEE	15566
PESNER (ALAN S.) & ASSOCIES LTEE	15566
PICARD (JOSEPH) & FILS, INC.	15566
PINCOURT HEIGHTS DEVELOPMENT CORPORATION	15566
PLACEMENTS ATLAS INC.	15566
PLACEMENTS R.D.P. INC. (LES)	15566
PLACEMENTS SHAROSE LTEE	15566
PLACEMENTS SOCORP LIMITEE (LES)	15566
PLASTIQUES PUBLICITAIRES SUBEC INC. (LES)	15566
PLAZA GRANBY INC.	15566
PLOMBERIE DENIS FOREST INC.	15566
PLOMBERIE ST-LUC INC.	15566
POULIOT (W.E.) INC.	15566
PRODUCTIONS LE TAMANOIR INC. (LES)	15566
PRODUCTIONS PAUL VINCENT INC. (LES)	15567
QUEBEC TITLE INSURANCE AGENCY, INC.	15567
RADIO-TAXI CARILLON INC.	15567
REMORQUE TRANS-CAPITALE INC.	15567
RESTAURANT L'ENTRECOTE BORDELAISE INC.	15567
ROUSSEAU (MICHEL) & ASSOCIES INC.	15567
ST-AMANT (CLAUDE) INC.	15567
ST-HENRI SPRING SERVICE CO. INC.	15567
SAINT LAWRENCE STEVEDORING COMPANY, LTD. (THE)	15567
SALLE A MANGER LA GASPESIENNE INC.	15567
SANDERS (ARNOLD) & ASSOCIATES INC.	15567
SAXONY HOLDINGS CORPORATION	15567
SDRUSCIA (LUIGI) INC.	15567
SERVICE DE RESSORTS ST HENRI INC.	15567
SERENA QUEBEC	15567
SERVICE D'ADMINISTRATION GUY LANDRY INC. (LE)	15567
SERVICE DES LOISIRS ST-EDOUARD-DE-FABREVILLE	15567
SERVICE DES LOISIRS ST-ESPRIT DE ROSEMONT	15567
SERVICES DE GESTION SAGRAP LTEE (LES)	15567
SERVICES DE PROTECTION BURNS INTERNATIONAL LTEE (LES)	15567
SERVICES DE SECURITE COLLINS & DOOLEY LTEE	15567
SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUES S.T.I. INC.	15568
SHEFF (LOUIS) INC.	15568
SHEFTEX CORPORATION	15568
SOCIETE DE GESTION DE TERREBONNE INC.	15568
SOCIETE DE PLACEMENTS ROMIK LTEE	15568
SOCIETE D'INVESTISSEMENT DACME INC.	15568
SOCIETE IMMOBILIERE MONTEBELLO INC.	15568
SOCIETE METROPOLITAINE DE GESTION C.L.D. INC.	15568
SPINNING CRAFT CO. LTD.	15568

COMPAGNIES — LOI DES**DOMICILE LEGAL (Article 30) — suite**

	Page
SPLENDID HOSIERY MILLS INC.	15568
STATION THERMALE COTE ST-LUC LTEE.	15568
STUDIO CANDIDE CAMERAS INC.	15568
SURKES (BEN) INC.	15568
THIRTY SIX DEVELOPMENTS LTD.	15568
TRIMMACTION INCORPOREE	15568
TOPHAT DEVELOPMENTS LTD.	15568
TWENTY SEVEN DEVELOPMENTS LTD.	15568
UNIRACOR LTEE	15568
USINAGES RENAUD INC. (LES)	15568
VINS PHILIPPE DANDURAND INC.	15568
VOYAGES BOBI INC.	15568
VOYAGES LE BOURLINGUEUR INC.	15569
WICKLOW INVESTMENT CORPORATION	15569
ZISTRONIQUE LIMITEE	15569

FUSION DES COMPAGNIES

CLINIQUE FAMILIALE ST-VINCENT (1977) INC.	15569
DOMAINE GENTILLY INCORPOREE	15569
LACROIX, LANDRY & ASSOCIES INC.	15569

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

A.G. TRAVEL AGENCY LTD.	15570
A.M.A. GLASS INC.	15578
AGENCE DE COMMERCIALISATION EURO-QUEBEC LTEE.	15569
AGENCE DE SECURITE MAURICE BARIL INC.	15569
AGENCE DE VOYAGES A.G. LTEE.	15570
ALIMENTATION JEAN MARCEAU INC.	15570
AMBULANCES LACOLLE INC. (LES)	15570
AMENAGEMENTS B.R.M. (CANADA) LTEE (LES)	15570
AMENAGEMENTS LAC VICTORIA LTEE (LES)	15570
AMEUBLEMENTS B.L.B. INC. (LES)	15570
AQUEDUCTS AND ROADS OF LAKE MCDONALD ESTATE INC. (THE)	15570
AQUEDUCS ET CHEMINS DU DOMAINE LAC MCDONALD INC. (LES)	15570
ASSOCIES DU BOUT DU PORT INC. (LES)	15570
ASSURANCES GERARD DUBE & ASSOCIES INC.	15570
ASSURANCES MICHEL BOUCHARD INC.	15570
ASSURANCES ROLAND TURGEON INC.	15570
ATELIER ROPART INC.	15570
ATELIERS TRUDEL INC. (LES)	15570
AUTO N. ROSA INC.	15570
AUTOMOBILES CHRISTIAN INC.	15570
BAR L'ARLEQUIN INC.	15570
BEAUDOIN (PIERRE), ARTISAN INC.	15570
BEAULIEU (GERARD) INC.	15570
BIJOUTERIE LE DOIGT D'OR INC.	15570
BOIS D'ENTRELACS INC. (LES)	15571
BOIS FRANCS RICHARD LAVALLEE INC. (LES)	15571
BORDELEAU (FRANCOIS) ET FILS INC.	15571
BOUCHARD (OMER) & FILS INC.	15571
BOUCHERIE L. DUBE INC.	15571
BOUTIN & GUIMOND INC.	15571
BOUTIQUE ALAIN ST-LOUIS INC.	15571
BOUTIQUES DE L'ESTRIE INC. (LES)	15571
BRASSERIE ST-CHARLES INC.	15571
BRIEN, LACHANCE, LAPOINTE & ASSOCIES INC.	15571
CAMIRAND (PIERRE) INC.	15571

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

Page

CAMPING CHUTES-AUX-IROUOIS INC.	15571
CARREFOUR BROMONT INC.	15571
CENTRE DE TRAITEMENT DES VARICES LONGUEUIL INC.	15571
CENTRE DU MOTEUR C.F. INC.	15571
CENTRE MUSICAL VICTORIAVILLE (1978) INC.	15571
CENTRE SHELL LUCERNE (1978) INC.	15571
CHARBONNEAU (L.A.) INC.	15571
CHAREST ET DION INC.	15571
CHAR-MONT REALTIES INC.	15574
COMPAGNIE DE GESTION J.T. LTEE (LA)	15571
CONFECTION HUGUETTE & MARIE INC.	15572
CONSTRUCTIONS CAMLON INC. (LES)	15572
CONSTRUCTIONS DENIS LAROCQUE INC. (LES)	15572
CONSTRUCTIONS GAETAN BROCHU INC. (LES)	15572
CONSTRUCTIONS ROBERT LAHAIE INC. (LES)	15572
CONVERSION 2001 INC.	15572
CORBEIL, RICHARD & ASSOCIES INC.	15572
COTE (LUDGER) INC.	15572
CREATIONS GUY COUTURE INC.	15572
CREATIVITES INTERNATIONALES DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DE MONTREAL LIMITEE	15572
CREPE BRETONNE DE LAVAL INC.	15572
DEBOISEMENT DESGRON INC.	15572
DEBOSSSELAGE P ET J INC.	15572
DECORATIONS P.M.S. INC.	15572
DENEIGEMENTS J. PLOUFFE INC. (LES)	15572
DEPANNEUR CENTRAL ST-LAURENT INC.	15572
DEPANNEUR MARCEL GAGNON LTEE	15572
DEPANNEUR V.P. INC.	15572
DESILETS (GERARD) INC.	15572
DISTRIBUTIONS BERCO INC.	15572
DUQUETTE (ALINE) LTEE (Erratum)	15658
ECOLE DE MUSIQUE LAC-ST-JEAN INC.	15572
ENCAN ST-PATRICE INC.	15573
ENTREPRISES DENIS FORTIER INC. (LES)	15573
ENTREPRISES GLECOR INC.	15573
ENTREPRISES HARRISSON-PREVOST INC. (LES)	15573
ENTREPRISES JEAN-CLAUDE DROLET INC. (LES)	15573
ENTREPRISES LAMBEL INC. (LES)	15573
ENTREPRISES MARCEL CHEVALIER INC. (LES)	15573
ENTREPRISES PIERRE TOUSSAINT LTEE (LES)	15573
ENTREPRISES R.P.N. INC. (LES)	15573
ENTREPRISES REAL GALIPEAU INC. (LES)	15573
ENTREPRISES REGINALD LAPOINTE INC. (LES)	15573
EQUIPEMENTS M.L.R. INC. (LES)	15573
EVALUATION I.C.R. INC.	15573
FERME BEAUREGARD INC.	15573
FERME MICHEL MORISSETTE INC.	15573
FERME POWERS INC. (LA)	15573
FERRONNERIE COTE, BOIVIN (1978) INC.	15573
FOURNITURES TECHNIQUES DE REPENTIGNY INC. (LES)	15573
FULLER (COLIN) INC.	15573
GARAGE CLAUDE CAMPEAU INC.	15573
GARAGE D. & D. INC.	15573
GARAGE DES PROMENADES INC.	15574
GESTION CARAGON INC.	15574
GESTION FRANK BARRY INC.	15574
GESTION VENNE INC.	15574
GESTIONS DESALLIERS INC.	15574

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

	Page
GRAVEL (P.E.) INC.	15574
GROUPE GALAXIE INC. (LE)	15574
GROUPE RELAIS INC. (LE)	15574
HABITATIONS CAROUGEISES INC. (LES)	15574
I.C.R. APPRAISALS INC.	15573
IMMEUBLES B.A.F.T. INC. (LES)	15574
IMMEUBLES BELINZI INC. (LES)	15574
IMMEUBLES BROMA INC. (LES)	15574
IMMEUBLES CHAR-MONT INC. (LES)	15574
IMMEUBLES G. GRAND'MAISON INC. (LES)	15574
IMMEUBLES J.P. PELLETIER INC. (LES)	15574
INDUSTRIES DAVIO INC.	15574
INSTALLATIONS ELECTRIQUES G. BRADLEY LTEE (LES)	15574
INVESTISSEMENTS G.M.T.L. LTEE (LES)	15574
INVESTISSEMENTS ISABELLE LTEE (LES)	15574
ISOLATION LAPOINTE INC.	15574
JOUETS ET HOBBY LE FARFADET (MONTREAL-NORD) INC.	15575
JOUETS ET HOBBY LE FARFADET (ROSEMERE) INC.	15575
JUCHA LTEE	15575
KOURBEX, INC.	15575
LANTOC LTEE	15575
LEGER (RAYMOND) & FILS INC.	15575
LOCATIONS P.M. INC.	15575
MANUFACTURE D'HABITS LAURENT GERVAIS INC.	15575
MARCHE BEN ETHIER INC. (LE)	15575
MARCHE MAC INC.	15575
MENUISERIE J.C. BELLEY INC.	15575
METAL REGENT INC.	15575
MEUBLES G. ET H. BRASSARD INC.	15575
MEUBLES NICOJEAN INC. (LES)	15575
MODE 2000 INC.	15575
MOTEURS ELECTRIQUES DE BEAUCE INC. (LES)	15575
MOULIN DU NORD INC. (LE)	15575
MOULURES M. WARNET ET FILS INC.	15575
N.A.G. SPORTSWEAR (1978) LIMITED	15578
NETTOYEUR HUNTINGDON INC.	15575
OPERATIONS FORESTIERES LEMO INC. (LES)	15575
P & J AUTO BODY INC.	15572
PALETTES GRAND'MERE INC.	15575
PANTOUFLAMME INC.	15576
PAQUIN (ROGER) & ASSOCIES INC.	15576
PARAMOUNT DELICATESSEN AND RESTAURANT INC.	15577
PAYSAGISTES TISSERAND & FRERE INC. (LES)	15576
PHOTOBEC INC.	15576
PHOTOSE INC.	15576
PIECES D'AUTOS A.M.G. INC. (LES)	15576
PISCINE NAPIERVILLE INC.	15576
PLACEMENTS A.S.F. INC. (LES)	15576
PLACEMENTS DE LUCA INC. (LES)	15576
PLACEMENTS SUROLY LTEE (LES)	15576
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE C.P.A. INC.	15576
PORCHERIES VERSAILLES INC. (LES)	15576
POULIES MASKA INC.	15576
PRODUCTIONS AUDIO-ANALYSTES INC.	15576
PRODUITS CHIMIQUES P.C.S. INC. (LES)	15576
PROMAPLUS INC.	15576
PROMENADES CYR INC. (LES)	15576
PROVENCHER, BEAUCHAMP & ASSOCIES INC.	15576

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^e PARTIE) — suite

Page

R. C. AUTO RADIATORS INC.	15576
RADIATEURS D'AUTOS R.C. INC.	15576
REFRIGERATION KUROWSKI INC.	15576
RENOVATIONS RAZ INC.	15576
RESTAURANT CHEZ NAT INC.	15577
RESTAURANT ET CHARCUTERIE PARAMOUNT INC.	15577
RESTAURANT LA SOUPE CHAUDE INC.	15577
RESTAURANT MON NAN INC.	15577
RESTHOPER INC.	15577
RIREJACMO INC.	15577
ROCHON (H.-G.) INC.	15577
ROSA (N.) AUTO INC.	15570
SENECHAL (J.) & BEAUX-FRERES INC.	15577
SERIEPEC INC.	15577
SERVICE D'ARBRES IDEAL INC.	15577
SERVICES ADMINISTRATIFS J.M. LTEE	15577
SHERBRO. INC.	15577
SIROIS (J. ARTHUR) INC.	15577
SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA BAIE INC.	15577
SOCIETE D'INFORMATIQUE DE GESTION DE MONTREAL INC. (LA)	15577
SOLUVAC INC.	15577
STORATEC INC.	15577
SUPERLAB (QUEBEC) INC.	15577
SYSTEMES INTERIEURS ST-LAURENT (QUEBEC) INC.	15577
TECMUN F.M. INC.	15577
TELESTOP INC.	15577
TENUE DE LIVRE C. & C. INC.	15578
TREMBLAY, LEFRANCOIS & ASSOCIES INC.	15578
VARIETES LA COMMODE INC.	15578
VERDURE SOLEIL INC.	15578
VETEMENTS DE SPORT N.A.G. (1978) LIMITEE	15578
VETEMENTS ELLE AIME LIMITEE	15578
VIANDES PRATTE INC. (LES)	15578
VICTORIA LAKE DEVELOPMENTS LTD.	15578
VITRERIE A. M. A. INC.	15578
VOGRAIN INC.	15578
VOYAGE FLEURIMONT INC.	15578

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

ACTION JEUNES TRAVAILLEURS DE LANAUDIÈRE INC.	15578
ASSOCIATION CHASSE ET PECHE DE LANGUEDOC	15578
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE DES FONDUS INC. (L')	15578
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CREDIT DU SAGUENAY INC.	15578
ASSOCIATION DES RESIDENTS DU LAC VERT (GAUTY), CANTON TURGEON (L')	15579
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE DU QUÉBEC	15579
ATELIERS D'EXPRESSION EXPRIMART (LES)	15579
CENTRE DE JEUNESSE DE HALDIMAND INC.	15579
CENTRE DE PLEIN AIR CAP-CHAT INC.	15579
CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER (LE)	15579
CLUB D'AGE D'OR LES BONS AMIS DE STE-CLOTHILDE	15579
CLUB DE TIR A LA VOLEE DE RIVIERE-DU-LOUP INC.	15579
CLUB DES AMATEURS DE LA PHOTO DE MONTREAL INC.	15579
CLUB OPTIMISTE BON-CONSEIL INC.	15579
CLUB OPTIMISTE TRING-JONCTION INC.	15579
COIFFEUR MODE I INC.	15579
COMITE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL DE MOFFET	15579
COMITE 450	15579
COMMUNICATIONS VIRUS INC.	15579

COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES (3^e PARTIE) — suite**

	Page
DYNAMOS DE L'OUTAOUAIS (LES)	15579
FONDATION MARIEVILLE INC.	15579
GARDERIE ANDRE-LAURENDEAU	15579
GARDERIE COMMUNAUTAIRE DE VERDUN (LA)	15579
GESTION DES TROIS PIGNONS INC.	15580
HALDIMAND YOUTH CENTRE INC.	15579
LIGUE DE BALLE-LENTE LES GANTS FEMININS INC.	15580
MUSEE FLOTTANT DU NAVIGATEUR	15580
PATRO LAPIN INC.	15580
PAVILLON COMMUNAUTAIRE DE NOUVELLE INC.	15580
REGROUPEMENT DES MARCHANDS VITROPLUS INC.	15580
RESEAU THEATRE PLUS	15580
SOCIETE LE RADOUB	15580
TROUVARIS	15580
VILLAGE DES COMPAGNONS ARTISANS DU PONTIAC, INC. (LE)	15580

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

ADMINISTRATION CAMIL INC.	15580
AMENAGEMENT PAYSAGER D. ST-CYR INC.	15580
BOIS TURCOTTE VAL D'OR LIMITEE	15580
BOUTIQUE LA LIAISON INC.	15580
CHARBONNEAU LOUAGE D'AUTOS INC.	15580
CLUB ARAMIS ST-HYACINTHE INC.	15581
ENTREPRISES MABU INC. (LES)	15581
ENTREPRISES YVON DUFOUR INC. (LES)	15581
EPICIERS UNIS GIFFARD INC.	15581
GAGNE R & G INC.	15581
GAUTHIER (B. ET R.) INC.	15581
GLOBENSKY LOUAGE D'AUTOS INC.	15581
GUILLEMETTE (G.) & FILS INC.	15581
INSTITUT DE VALORISATION HUMAINE DE RIMOUSKI INC.	15581
LING (GEORGES E.) LTEE	15581
LITHO 24 INC.	15581
LOCATION L.M.S. DU CANADA LTEE	15581
LOCATIONS REGIS BOLDDUC INC.	15581
LOISIRS DE ST-ISIDORE-D'AUCKLAND INC. (LES)	15581
MENUISERIE D. POULIOT INC.	15581
PLACEMENTS SUZANNE OUMET INC.	15581
SERVICE DES BENEVOLES DE L'HOPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI INC.	15581
SOCIETE CANADIENNE DE GESTION EN REASSURANCE, INC.	15581
SOCIETE DE GESTION MEDICAD INC.	15581
SOLARMEC LTEE	15582

SIEGE SOCIAL (Article 84)

ACOUSTIQUE CONRAD GRENIER INC.	15582
ALUMINIUM ELRON INC.	15582
AMENAGEMENTS MITGLICK INC. (LES)	15582
ANJOU FOOD SERVICES LTD.	15582
ANNIS INC.	15582
ASPHALTES CONDOR LTEE (LES)	15582
ASSOCIATION CULTURELLE DES AMIS DU KERALA (L')	15582
ASSOCIATION DES LOISIRS DU DOMAINE DES 4 SAISONS INC.	15582
ASSURANCES MICHEL CHAPEAU INC.	15582
ATELIER 7 INC. (L')	15582
BAGSHAW LTD. (LES)	15582
BOLDDUC (ROGER) INC.	15582
BOURASSA (JOCELYNE) INC.	15582

COMPAGNIES — LOI DES

SIEGE SOCIAL (Article 84) — suite

Page

C.I.A.O. & CIE LTEE	15583
C I R COMBUSTION ET SYSTEMES LTEE	15583
CAMP GATINEAU INC.	15583
CENTRE AVICOLE LAURIER (1974) INC.	15583
CIE DE POLISSAGE ET PLACAGE ACME LTEE (LA)	15583
CLUB ARAMIS INC.	15583
CLUB SPORTIF ET CULTUREL LES PIONNIERS LAC TAPANEE INC.	15583
COMMUNICATIONS A.B.C. INC.	15583
COMMUNICATIONS — 6 INC.	15583
CONSTRUCTIONS BOUCHARD ET TREMBLAY INC. (LES)	15583
CREATIONS HAWKESBURY LTEE (LES)	15583
CREATIVE MARKETING INCORPORATED	15583
D.D. TRANSPORT LTEE	15583
DANCO LTEE	15583
DAOUST & MAINVILLE, COUVREURS INC.	15583
DEMOLITION A.M. DE L'EST DU QUEBEC INC.	15583
DESSAR LTEE	15583
DUPRAS-FALET INC.	15583
ENTREPRISES E. HAMEL LTEE (LES)	15583
ENTREPRISES M.S.C. INC. (LES)	15583
ENTREPRISES TILMAR INC. (LES)	15583
EXCEL SERVICE INC.	15584
EXPO-SCIENCE DE L'ESTRIE INC.	15584
FERME SOULANGES LTEE	15584
FERME VAUDREUIL INC.	15584
FLAMER (JOSEPH) LTD.	15584
FONDATION DU BOYS' FARM AND TRAINING SCHOOL (LA)	15584
FRANCO CONSTRUCTION LTEE	15584
FRONTENAC PAPER PRODUCTS LTD.	15584
GAUDET & LAURIN INC.	15584
GENERAL PATTERN AND WOODWORKING CO. LTD.	15584
GESTION J.G.A. INC.	15584
GESTION LAURENT GAGNON INC.	15584
GESTION R.G.R. INC.	15584
GREGOIRE (D.) LTEE	15584
GREGOIRE (J.P.) INC.	15584
HARRELL-GAPIN ENTERPRISES LIMITED	15584
HOTELLERIE L'EXQUISTE INC.	15584
HUILES PENCO-OLYMPIC INC. (LES)	15584
IMMEUBLES MANIDU INC. (LES)	15584
INDUSTRIES PERMATAC INC. (LES)	15584
INVESTISSEMENTS SAWASH LTEE (LES)	15584
JARDINS DE MERICI INC. (LES)	15585
JAY PLASTICS CO. LTD.	15585
KAFEX INC.	15585
KLEINERT COMPANY LIMITED	15585
LABRECHE INVESTMENTS INC.	15585
LAITERIE CHIBOUGAMAU, LTEE	15585
LAITERIE ROBERVAL-ST-FELICIEEN LTEE	15585
LATENDRESSE BIJOUTIERS, CENTRE LANGELIER INC.	15585
LIBRA SEVENTY INC.	15585
MAGASIN TURCOTTE LTEE	15585
MAISONS MOBILES LOUVAIN LTEE	15585
MAYRAND LIMITEE	15585
McCANN (J. JACQUES) INC.	15585
MEDYREL INC.	15585
METROPOLE ORNAMENTAL IRON WORK LTD.	15585
MILO JEWELRY INC.	15585

COMPAGNIES — LOI DES**SIEGE SOCIAL (Article 84) — suite**

	Page
MOLDEX PLASTICS & TOOL INC.	15585
MOULOURES LEVIS LTEE (LES)	15585
NAUTITEC INC.	15585
NIBOR INC.	15585
ORICY INC.	15585
PARAMOUNT FARMS BAKERY LIMITED	15586
PLACEMENTS ALFRED TARDIF INC. (LES)	15586
PLACEMENTS SIECLE LTEE (LES)	15586
POLYCOPIE RAPIDE DE MONTREAL INC.	15586
PROMOTIONS FARAGO INC. (LES)	15586
QUINCAILLERIE GAZAILLE INC.	15586
RAINVILLE & FRERES INC.	15586
SERVICES DE PEINTURE APEX LTEE	15586
STUDIO DE DANSE MERYEM RAINVILLE PEARSON INC.	15586
STUDIOS D'ORGUES ET PIANOS DE ST-JEAN INC.	15586
SYME (C.) UPHOLSTERING LTD.	15586
TAVERNE P. LEPROHON INC.	15586
THERRIEN (J.-L.) INC.	15586
TRANSPORT H. LARIVIERE INC.	15586
TRANVISION COWANSVILLE INC.	15586
VENTES KEME INC.	15586
VILLAS BOIS DE BOULOGNE INC.	15586
WALSH & BRAIS INC.	15586
YOUVILLE INVESTMENT CORP.	15586
ZAMPINO CONSTRUCTION INC.	15586

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES**CHANGEMENT D'AGENT(S)**

VALVOLINE & OIL CHEMICALS LTD.	15610
-------------------------------------	-------

PERMIS

BOKAE ENTERPRISES INC.	15610
PIONEER PORTION PAK LTD.	15610
PRODUITS PIONNIER LTEE	15610
ROCKWELL INVESTMENTS LTD.	15610

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

ANJOU, VILLE	15611
--------------------	-------

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

CAISSE D'ECONOMIE SPEEDBIRD (LA)	15611
SPEEDBIRD CREDIT UNION	15611

MINISTERES**AFFAIRES MUNICIPALES****BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC**

RIMOUSKI, COMTE (Section Québec)	15612
--	-------

DIVERS

CARILLON, VILLAGE (Construction et zonage)	15612
QUEBEC, VILLE (Charte amendée)	15612

MINISTÈRES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

	Page
<i>ASSURANCES, LOI SUR LES</i>	
AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE	15613
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-EDMOND-DE-COATICOOK (LA) (<i>Avis de conversion</i>)	15616
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (COMTE DE DEUX-MONTAGNES) (<i>Demande de fusion</i>)	15616
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (COMTE DE DRUMMOND) (<i>Demande de fusion</i>)	15616
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (COMTE DE MASKINONGE) (<i>Demande de fusion</i>)	15617
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (COMTE DE NICOLET) (<i>Demande de fusion</i>)	15617
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE (ESTRIE) (<i>Demande de fusion</i>)	15617

TERRES ET FORETS

CADASTRES

BAIE-SAINT-PAUL, PAROISSE	15618
BEAUPORT, PAROISSE	15618
CHATHAM, CANTON	15618
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	15618
MACPES, CANTON	15618
POINTE-GATINEAU, VILLAGE	15618
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, PAROISSE	15618
SAINTE-ANNE, PAROISSE	15618
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	15619
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, PAROISSE	15619
SAINTE-MARIE, PAROISSE	15619
SAINTE-MARIE (<i>révisé</i>), PAROISSE	15619
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, PAROISSE	15619
VILLENEUVE, CANTON	15619

PROCLAMATION(S)

Annexion d'une partie du territoire de la municipalité d' <i>Amos-Est</i> , comté d'Abitibi, à la municipalité du canton de Lan- drienne, comté d'Abitibi	15619
Annexion d'un territoire non organisé dans le canton de <i>Bourbon</i> , comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, à la municipalité de Girardville, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest	15620
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité du village de <i>Chénéville</i> , comté de Papineau, à la municipalité du canton de Ripon, comté de Papineau	15621
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de <i>Kingsey Falls</i> , comté de Drummond, à la municipalité du village de Kingsey Falls, comté de Drummond	15622
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de <i>La Corne</i> , comté d'Abitibi, à la municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery, comté d'Abitibi	15623
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de <i>L'Ascension</i> , comté de Labelle, à la municipalité de La Macaza, comté de Labelle	15623
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de <i>Notre-Dame-du-Mont-Carmel</i> , comté de Saint- Jean, à la municipalité du village de Lacolle, comté de Saint-Jean	15624
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité du village de <i>Saint-Marc-des-Carières</i> , comté de Portneuf, à la municipalité de la paroisse de Saint-Alban, comté de Portneuf	15625
Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de <i>Très-Saint-Sacrement</i> , comté de Châteauguay, à la municipalité du village de Howick, comté de Châteauguay	15626
CLOUTIER (<i>Erection en municipalité</i>)	15627
ESPRIT-SAINT (<i>Constitution en municipalité</i>)	15628
GALLIX (<i>Constitution en municipalité</i>)	15629
HAUTE-MAURICIE (<i>Constitution en municipalité</i>)	15630
KINOJEVIS (<i>Erection en municipalité</i>)	15631
LAFORCE (<i>Erection en municipalité</i>)	15632
MOISIE (<i>Constitution en municipalité</i>)	15633
PREISSAC (<i>Erection en municipalité</i>)	15634
VASSAN (<i>Erection en municipalité</i>)	15635

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS

	Page
AGENCES HONORE SENECAL INC. (LES)	15519
AMATEURS ACTIFS DE DANSE DU QUEBEC INC.	15519
AMBULANCIERS DE LA RIVE SUD (LONGUEUIL) INC. (LES)	15519
ASSOCIATION COPTE CANADIENNE DU QUEBEC (L')	15519
ASSOCIATION DE L'AMITIE DU QUEBEC ET DU PROCHE ORIENT	15519
ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL (AEC) INC.	15519
ASSOCIATION DES DETAILLANTS D'ESSENCE DE QUEBEC	15519
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE LA FORMATION DES MAITRES DE L'UNIVERSITE DE SHER- BROOKE (A.G.E.F.M.U.S.) INC. (L')	15519
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLAZA D'ALMA LTEE (L')	15519
ASSOCIATION DES MOTOCYCLISTES DE LA RIVE SUD DU QUEBEC INC.	15519
ASSOCIATION DES PARENTS DU CENTRE ST JEAN BAPTISTE INC.	15519
ASSOCIATION DES PARENTS DU VIEUX (QUEBEC) (L')	15520
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES SCOUTS DE VILLE DE ST-JOSEPH INC. (L')	15520
ASSOCIATION DES PREPARATEURS D'OFFICINE DU QUEBEC INC. (L')	15520
ASSOCIATION GRECQUE CANADIENNE POUR LES DROITS DU CITOYEN	15520
ASSOCIATION IRLANDAISE DE DEVELOPPEMENT CIVIL LTEE (L')	15520
ASSOCIATION LES AMIS DU HOCKEY DE RIMOUSKI INC	15520
ASSOCIATION MUNICIPALE DE LACHINE (L')	15520
ASSOCIATION PROVINCIALE DES ETUDIANTS ET TECHNIQUE D'EDUCATION SPECIALISEE INC	15520
ASSOCIATION PROVINCIALE DES INVENTEURS INC. (L')	15520
ASSOCIATION RECREATIVE DES PROPRIETAIRES DE L'ILE DORVAL	15520
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	15520
ATLANTIS CONSOLIDATED INTERNATIONAL LTD.	15520
AUBERGE DES SUCRES DE SQUATTECK LTEE (L')	15520
AUBERGE SUR LES PLAINES D'ABRAHAM (L')	15521
BAR ET RESTAURANT LE FENDOIR INC.	15521
BASE DE PLEIN-AIR PONT-ROUGE	15521
BEBEL (KAREN) INC.	15521
BIVOJ DU CEGEP DE SAINT-HYACINTHE (LE)	15521
BLOC-JEUNESSE ST-JEROME INC.	15521
BONAVENTURE FLOOR COVERING INC.	15521
BOUTIQUE DU FOYER FEU ET FLAMME INC.	15521
BOUTIQUE DU JOUET SEPT-ILES INC. (LA)	15521
BRIUNS JUNIOR B DE GRAND'MERE INC.	15521
CAMP RAPIDE-BLANC INC.	15521
CANADIAN COPTIC ASSOCIATION OF QUEBEC (THE)	15519
CEGELEC, FORGE & FOUNDRY INC.	15521
CEGELEC, FORGE & FONDERIE INC.	15521
CENTRE AMITIE (S.O.S.) RIMOUSKI INC.	15521
CENTRE CULTUREL DU LAC ST-JEAN INC. (LE)	15521
CENTRE D'ANESTHESIE PEDIATRIQUE DE MONTREAL INC.	15521
CENTRE D'ANIMATION VALLEYFIELD	15521
CENTRE DE BENEVOLAT DE LA TUQUE (LE)	15521
CENTRE DE BENEVOLAT DE LOUISEVILLE (LE)	15521
CENTRE PAROISSIAL DE CHATEAU-RICHER INC.	15522
CHATEAUGUAY CENTRE MINOR HOCKEY LEAGUE	15527
CHOEUR PIE X DE SHERBROOKE INC (LE)	15522
CIDRERIE DE LA VALLEE DU CHATEAUGUAY INC. (LA)	15522
CLEAVER BAR AND RESTAURANT INC. (THE)	15521
CLUB AUTO SPORT MC CLAREN DE WARWICK	15522
CLUB AUTO STOP (C A S) INC	15522
CLUB D'AGE D'OR DE POINTE CALUMET (LE)	15522
CLUB D'AUTO-NEIGE DE LA REGION DE LAC-MEGANTIC	15522
CLUB D'AUTO-NEIGE FOSSAMBAULT STE-CATHERINE INC.	15522
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE FORILLON INC.	15522
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	15522
CLUB DE LOISIR DES EMPLOYES DE LA VILLA DU POULET SAGUENAY LAC ST JEAN INC. (LE)	15522

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

CLUB DE MOTO-NEIGE AU PETIT FANAL INC.	15522
CLUB DE MOTO-NEIGE LES BALADINS DE SAINTE-RITA	15522
CLUB DE MOTO NEIGE LYNX DE CHANDLER INC	15522
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE MELOCHEVILLE ET ST-TIMOTHEE	15522
CLUB DE MOTOS-NEIGE LA CHAUDIERE INC.	15522
CLUB DE MOTOS-NEIGE ST-HILAIRE INC.	15523
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES LAMES D'ARGENT INC.	15523
CLUB DE PECHE 2 CULTURES «ANGLERS CLUB»	15523
CLUB DE PLEIN AIR DE CHANDLER INC	15523
CLUB DE PLEIN AIR SABLE FIN (LE)	15523
CLUB DE PONEYS ST-REMI	15523
CLUB DE RALLYE AUTOMOBILE CADISHAW INC.	15523
CLUB DE SKI CHICOUTIMI INC.	15523
CLUB DE VOILE DE ROUYN-NORANDA INC. (LE)	15523
CLUB DES MAIEUTES INC. (LE)	15523
CLUB DES MONTAGNARDS DE ST-NARCISSE INC	15523
CLUB DES MONTAGNES DE NOTRE-DAME DES BOIS (LE)	15523
CLUB DES QUARANTE ET PLUS LASALLE INC	15523
CLUB EDPHY DE LA TUQUE INC.	15523
CLUB JAMAIQUE INC (LE)	15523
CLUB KINSMEN DE SHERBROOKE INC	15523
CLUB KIWANIS DE SHAWINIGAN (QUEBEC) INC	15523
CLUB KIWANIS ST-EUSTACHE INC.	15523
CLUB LES BOHEMES INC	15523
CLUB MONT CARLETON LTEE	15524
CLUB MONT GOSFORD INC (LE)	15524
CLUB MOTOCROSS DES LAURENTIDES	15524
CLUB MOTO-NEIGE LANORAIE (LE)	15524
CLUB OPTIMISTE RIVIERE DES PRAIRIES (MONTREAL) INC	15524
CLUB POPULAIRE DE MATANE (LE)	15524
CLUB RECREATIF DAVISON INC	15524
CLUB RECREATIF ST-JEAN-BAPTISTE	15524
CLUB ST LOUIS DE GRANDE-BAIE INC	15524
CLUB SOCIAL CLE D'ALLAH INC (LE)	15524
CLUB TOURADI DE ST-GUY	15524
COFSKY, DENOMME, LEMIRE INC.	15524
COMITE D'ANIMATION SPORTIVE D'OMERVILLE	15524
COMITE DES CITOYENS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. (LE)	15524
COMITE DES CITOYENS DE ST-BLAISE INC	15524
COMITE DES CITOYENS DE ST CYRIAC INC (LE)	15524
COMMERCANTS HOMMES D'AFFAIRES DE LA BAIE INC. (LES)	15524
COMPAGNIE DE TRANSIT INTERNATIONAL ISCO LTEE (LA)	15524
CONPREFAB INC.	15524
CORPORATION DU TRICENTENAIRE DE STE-ANNE DE LA POCATIERE INC.	15525
CORPORATION INFORMATION POPULAIRE DE L'EST DU QUEBEC (CIPEQ) INC.	15525
CORPORATION TOURISTIQUE DE LA VALLEE INDIENNE INC.	15525
COURSES PROVINCIALES DE MOTO-NEIGE (ROBERVAL) INC	15525
DEVELOPPEMENTS VIKING LIMITEE (LES)	15525
DISCOTHEQUE LA TARENTULE INC.	15525
10 X DE LAVAL (LES)	15525
DOMAINE DU LAC LAGON INC.	15525
DORVAL ISLAND HOMEOWNERS RECREATIONAL ASSOCIATION	15520
EAU DE SOURCE ALASKA INC.	15525
ENTREPRISES CHAMBRAND INC (LES)	15525
ENTREPRISES V. D. I. INC (LES)	15525
EPICERIE DELIGNY INC.	15525
ESTAMPE CANADIENNE LIMITEE	15525
EXORPER INC	15525

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

	Page
FEDERATION DE CULTURE PHYSIQUE AMATEUR DU QUEBEC (LA)	15525
FEDERATION ESTRIENNE DES CLUBS DE MOTO-NEIGE	15525
FESTIVALS DE L'EST DU QUEBEC INC. (LES)	15525
FRATERNITE ORIENTATRICE POUR LA REGENERATION DE LA TERRE (F.O.R.T.)	15525
FRIENDS OF ST MICHAELS' INC (THE)	15526
GREEK-CANADIAN CITIZENS RIGHTS ASSOCIATION	15520
HOTEL DUBUC INC	15526
IMPRIMERIE BEGIN INC	15526
IMPRIMERIE DEGELIS INC	15526
INFORMATION TOURISTIQUE SAGUENAY INC	15526
INTERFAITH INC	15526
INTREPIDES DES DEUX MONTAGNES INC (LES)	15526
INVESTISSEMENTS M. L. R. S. LTEE (LES)	15526
INVESTISSEMENTS P.L.N. LTEE (LES)	15526
IRISH CIVIL DEVELOPMENT ASSOCIATION LTD (THE)	15520
ISCO INTERNATIONAL TRANSIT COMPANY LTD	15524
JEANVIL INC	15526
JEUNE CHAMBRE BEL-AIR INC. (LA)	15526
JEUNE CHAMBRE DE BROMONT INC (LA)	15526
JEUNE CHAMBRE DE CHARNY INC. (LA)	15526
JEUNE CHAMBRE DE ST-GABRIEL INC.	15526
KALATOX (KALEIDOSCOPE D'AIDE AUX TOXICOMANES) INC.	15526
KRAVEN SPORTSWEAR INC.	15528
LACHINE MUNICIPAL ASSOCIATION	15520
L'ALLIER (PIERRE) & ASSOCIES INC	15526
LAURENTIAN HARDWOOD TILES LTD	15528
LAVAL LEASING INC	15526
LIGUE AMICALE DE REPENTIGNY INC	15526
LIGUE DE BALLES LENTES D'ALMA INC (LA)	15526
LIGUE DE HOCKEY MINEUR DE CHATEAUGUAY CENTRE	15527
LIGUES DE BASE-BALL BEAU CHATEAU DE LA REGION SUD-OUEST INC (LES)	15527
LOISIRS JEUNESSE ANIMEX INC.	15527
LOISIRS SAVIO DE VILLENEUVE INC. (LES)	15527
LOISIRS TOURBILLON STE-THERESE INC.	15527
LOYAL ORDER OF MOOSE (MOUNT-ROYAL LODGE 1766) INC.	15527
MAISON JEUNESSE DE MONT LAURIER INC	15527
MARINA CAPITAINE BERNIER INC.	15527
MARINA DE GRONDINES INC (LA)	15527
MELROSE PIZZERIA & RESTAURANT INC.	15527
MEUBLES JACQUES DESJARDINS INC. (LES)	15527
NOURICO INC.	15527
ORDRE LOYAL DES MOOSE (LOGE MONT-ROYAL 1766) INC. (L')	15527
PAVILLON SPORTIF LAC NOMINGUE INC	15527
PROVINCIAL INVENTORS ASSOCIATION INC (THE)	15520
QUYON AND DISTRICT SNOWMOBILE CLUB	15527
RAJZLA AND LEIZER LIEBERMAN FREE LOAN SOCIETY	15527
RAY STEVENS PEOPLE INC (THE)	15527
REGENT RESOURCES LTD	15528
RELAIS DE BEAUTE EPIDERMAL LTEE (LE)	15527
REMBOURRAGE BROCHU INC.	15528
RESSOURCES REGENT LTEE	15528
ROSEMERE SOCCER ASSOCIATION INC.	15528
ST PAUL'S OPERATIC SOCIETY	15528
SEPT-ILES TOY SHOP INC.	15521
SHERBROOKE SPORTING GOODS INC.	15528
SIESTEX INC.	15528
SOCIETE D'INTEGRATION AU TRAVAIL DU QUEBEC INC.	15528
SOCIETE D'OPERA ST-PAUL (LA)	15528

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

Page

SPIRDA INC.	15528
TAXI PEPIN INC.	15528
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DOLBEAU MISTASSINI INC.	15528
TUILES DE BOIS DURS LAURENTIENNES LTEE (LES)	15528
V. D. I. ENTREPRISES INC.	15525
VETEMENTS DE SPORT KRAVEN INC.	15528
VIKING DEVELOPMENTS LIMITED	15525
VILLE MARIE JAYCÉES	15528
VOYAGEURS DE LONGUEUIL (LES)	15528
LETTRES PATENTES ANNULÉES	
ABCO ALUMINIUM LTD.	15530
A S M FOUNDRY LTD.	15537
ACADIA ADVERTISING LTD.	15529
ACCESSOIRES ELECTRONIQUES M.K. LTEE	15529
AFRICAN MILLING INC.	15542
AGENCE DE DESSIN ARCHITECTURAL L.L.P. INC.	15529
AGENCE DE PUBLICITE ACADIA LTEE	15529
AGENCE DE VENTES MIKEN INC. (L')	15529
AGENCE SOCIALE ET MATRIMONIALE JUNON INC.	15529
AGENDA QUEBEC INC.	15529
ALFA CANTEEN LTD.	15529
ALIMENTS CONGELES PINGOUIN LTEE (LES)	15530
ALIMENTS CONTINENTAL LTEE	15530
ALIMENTS LINDA INC (LES)	15530
ALUMINIUM ABCO LTEE	15530
AMENAGEMENT D'IMMEUBLES V.T. LTEE	15530
AMENAGEMENTS REIMOR INC.	15530
AMEUBLEMENTS & SERVICE A.C.R. LTEE	15530
AMIOT P.A. INC.	15530
APOLLO LEATHER GARMENT INC.	15548
ARTIC FILMS INC.	15537
ARTISANAT HELENE INC.	15530
ARTOSPHER INC.	15530
ASSOCIATION DES COUREURS AUTOMOBILES DU QUEBEC LIMITEE	15530
ATLANTIC PACIFIC INVESTMENTS LTD.	15530
AUDIO-CRAFT CORP.	15530
AUDIO INTERNATIONAL LTD.	15540
AUTO-THERMOS MFG. INC.	15541
AUTOMOBILES PINE BEACH INC.	15530
AVIATION LABEL LTEE	15530
AVON FURNITURE INC.	15542
B.N.S. CONSTRUCTION CO. LTD.	15532
BARAY HOW CORPORATION	15530
BATEAU-THEATRE L'ESCALE INC (LE)	15530
BERTHIAUME TOWING INC.	15544
BERTOL RESEARCH LTD.	15530
BETEC TELECOMMUNICATIONS INC.	15547
BIGATHOM INC.	15531
BIGRAS (J.EMILE) & FILS INC.	15531
BIGRAS (J.EMILE) & SONS INC.	15531
BLACK & WHITE RESTAURANT INC.	15544
BOIS P.S. LTEE	15531
BOUGIES PRESTIGE INC. (LES)	15531
BOUTIQUE DE CHAUSSURES LA BELLE INC.	15531
BOUTIQUE MADELNISE INC. (LA)	15531
BOUTIQUE VANYA INC.	15531
BUCCI ESTATE INC.	15535

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — suite

	Page
BUCKLAND (JOHN A.) LTD	15531
BUCKLAND (JOHN A.) LTEE	15531
CANADIAN VICTOR LYNN CORP	15531
CAPE COD FISH & LOBSTER HOUSE INC.	15541
CAPITOL INTERNATIONAL PICTURES LTD	15537
CENTRE CAPILLAIRE DORION INC.	15531
CENTRE D'ALIMENTATION DES LAURENTIDES INC. (LE)	15531
CENTRE DE DISTRIBUTION EN GROS T N LTEE	15531
CENTRE DE DONNEES MECANIQUES MONTREAL LTEE	15531
CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET DE PEDAGOGIE (1971) INC.	15531
CENTRE DE RENOVATION T.M.R. LTEE	15531
CENTRE D'EDUCATION CANINE C.D. INC.	15531
CENTRE D'EDUCATION PHYSIQUE LEONARD INC.	15532
CENTRE D'INSPECTION MECANIQUE TRASO LTEE	15532
CENTRE DU VELOURS DU QUEBEC INC. (LE)	15532
CERAMIQUES ST-LAURENT (1973) LTEE (LES)	15532
CHALUMEAU ET REGULATEUR DE LAVAL LTEE	15532
CHARCUTERIE ST-MATHIEU INC.	15532
CHASE INVESTMENT CORPORATION (THE)	15532
CHAUMIERE ST-MICHEL INC. (LA)	15532
CHAUSSURES MONA LISA INC.	15532
CIMETIERE DE CARROSSERIES D'AUTO ALLAN INC.	15532
CINEGESCO INC.	15532
CLINIQUE TISSULAIRE Y. EMOND INC.	15532
CLOUTIER (MICHEL), TAILLEUR INC.	15532
CLUB DE FASTBALL LES ROYAUX DE MONTREAL INC.	15532
CLUB INTERNATIONAL DES SPORTIFS LIMITEE	15532
COBRA SOUND PRODUCTIONS INC.	15544
COCOFORMA DESIGN INC.	15534
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION B.N.S. LTEE (LA)	15532
COMPAGNIE DE GESTION SOLEIL INC. (LA)	15533
COMPAGNIE DE TRANSPORT ROY & FILS LTEE	15533
COMPAGNIE D'HUILE DE VISON DE MONTREAL LTEE (LA)	15533
COMPAGNIE D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS US LTEE (LA)	15533
COMPU-STOCK INC.	15533
CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DU QUEBEC INC. (LES)	15533
CONSTRUCTION ET INVESTISSEMENTS SILPAC INC.	15533
CONSTRUCTION GEMINI INC.	15533
CONSTRUCTION K. & K. LTEE	15533
CONSTRUCTION LAMBDA INC.	15533
CONSTRUCTION NOBEL INC.	15533
CONSTRUCTION RIOUX & FILS INC.	15533
CONSTRUCTIONS ANTHOM INC. (LES)	15533
CONSTRUCTIONS PIERRE GAGNON LTEE (LES)	15533
CONSULTANTS EN PERSONNEL HORIZON INC.	15533
CONTINENTAL FOODS LTD	15530
CORPORATION DE CAPITAL MONARQUE	15534
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ORIENTAL	15534
CORPORATION EVERSTAN (QUE.) LIMITEE	15534
CORPORATION EXECUTIVE DE L'AMERIQUE DU NORD (LA)	15534
CORPORATION QUEGEX	15534
CORRIVEAU, TREMBLAY & BENOIT LTEE	15534
CORVIN MEAT PACKERS LTD.	15534
CREATIVE FINANCIAL SERVICES INC.	15534
CROWBAR INTERNATIONAL ASSOCIATES LTD.	15534
CYCLONE INDUSTRIES INC.	15539
D.R.P. & ASSOCIATES LTD	15534
DAN (PETER) INC.	15534

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — suite

Page

DANA (A.) INVESTMENT INC	15534
DECARIE FINE FOODS LTD.	15542
DECOMART INC.	15534
DECORA E.F.C. INC.	15534
DECORENOV INC.	15534
DEFENDER TRUCK AND CAR BURGLAR ALARM SYSTEMS (QUEBEC) LTD.	15547
DESSIN COCOFORMA INC.	15534
DIAMOND TOWING LTD	15534
DING-A-LING FASHIONS INC.	15534
DIONNE, GUENETTE & ASSOCIES INC.	15535
DISCO-STAC INC	15535
DISQUES MIRACLE INC (LES)	15535
DISTRIBUTION INTERNATIONALE KAROU INC.	15535
DISTRIBUTIONS VIA LE MONDE INC (LES)	15535
DISTRI-MEDIA INC.	15535
DIVAD INVESTMENTS LTD	15535
DOMAINES BUCCI INC (LES)	15535
DRAPERIES MARTIN (EST) LTEE (LES)	15535
DUCLE ENTERPRISES LTD.	15536
DUMAS (JACQUES) INC	15535
DUPERRE DESIGN INC.	15535
EAGLE'S NEST REALTY INC	15535
EBENISTERIE DU SAGUENAY LIMITEE	15535
ECURIES FOISY INC. (LES)	15535
EDITEURS DE MUSIQUE JOVIALE INC. (LES)	15535
EDITIONS MONDANBAULT INC (LES)	15535
ENTREPOSEUR DU SPORTIF J.M. INC. (L')	15535
ENTREPRISES BERDAND INC. (LES)	15535
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION TOUPIN INC. (LES)	15535
ENTREPRISES DE PUBLICITE TROIZEL INC. (LES)	15536
ENTREPRISES DES AVENTURIERS CANADIENS INC (LES)	15536
ENTREPRISES DES JALESNES LTEE (LES)	15536
ENTREPRISES DU FOYER NOVA INC	15536
ENTREPRISES DUCLE LTEE. (LES)	15536
ENTREPRISES E L M A LTEE (LES)	15536
ENTREPRISES GEORGES HOULE LTEE (LES)	15536
ENTREPRISES HBM INC. (LES)	15536
ENTREPRISES INTERNATIONALES TERRE-SCIENCE INC.	15536
ENTREPRISES J.P. ZELLER INC. (LES)	15536
ENTREPRISES JEAN DUCLOS INC. (LES)	15536
ENTREPRISES LAFOREST ET TONDI INC. (LES)	15536
ENTREPRISES P. CARRIERE LTEE (LES)	15536
ENTREPRISES PRIMEVERES INC.	15536
ENTREPRISES QUEBEC NIPPON INC (LES)	15536
ENTREPRISES R. GORDON INC. (LES)	15536
ENTREPRISES ROBERT GILLET INC. (LES)	15536
ENTREPRISES VERGNEAUX INC. (LES)	15536
ENTREPRISES VRANA INC. (LES)	15537
EPICERIE CHEZ GEORGES INC	15537
EQUIPEMENTS DE RECREATION QUEBEC INC.	15537
ERIBOIS INC.	15537
EVERSTAN CORPORATION (QUE.) LIMITED	15534
EXPORTATIONS MARCALEX LTEE.	15537
FAIRLAND REALTY INC	15537
FAULE (PHILIPPE) & ASSOCIATES INC.	15537
FAULE (PHILIPPE) & ASSOCIES INC.	15537
FERLITO CONSTRUCTION LTD.	15537
FERME GILLES GENDRON INC.	15537

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
FERMIQUE INC.....	15537
FIBROVER INC.....	15537
FILMS ARTIQUES INC. (LES).....	15537
FILMS INTERNATIONAUX CAPITOL LTEE (LES).....	15537
FONDEDILE CANADA INC.....	15537
FONDERIE A S M LTEE.....	15537
FONTAINE (GASTON) INC.....	15537
FRANKLIN FINANCIAL SERVICES LTD.....	15546
FUNNY PUTT INC.....	15537
G.B. METAL INC.....	15537
G.E.P.I.C. INC.....	15538
G.N.R. PROMOTION SERVICE INC.....	15545
G.R.E.M.A.M.T. INC.....	15538
GAGEX INC.....	15538
GAI QUEBEC (INTERNATIONAL) INC.....	15538
GALERIE MIRABELLE INC.....	15538
GALERIES DU VIEUX POSTE LTEE (LES).....	15538
GALPIN INVESTMENTS LTD.....	15538
GAMMA HEALTH SALONS LIMITED.....	15545
GARAGE STE-SOPHIE LTEE.....	15538
GEMINI CONSTRUCTION INC.....	15533
GENARASKA LEASE & FREIGHT LINES INC.....	15540
GENERAL AND SPECIALIZED MARINE PRODUCTS CORP.....	15538
GENERAL PROTECTIVE COATING LTD.....	15538
GENEREC HOLDING CORPORATION INC.....	15546
GERBECO INC.....	15538
GLOBOS INVESTMENTS LTD.....	15538
GORDON (R.) ENTERPRISES INC.....	15536
GRAND DUKE HOLDING CORPORATION LTD.....	15546
GRAND PRIX SPORTSWEAR 1972 INC.....	15538
GRAPHICODE INVESTMENTS INC.....	15538
GUENETTE (JACQUES) & ASSOCIES COURTIERS D'ASSURANCE INC.....	15538
H C G INVESTMENTS LTD.....	15538
HABITATIONS LE ROC INC. (LES).....	15538
HANDIBEC INC.....	15538
HEAT LINE INDUSTRIES (MONTREAL) INC.....	15539
HOMOLOCO INC.....	15538
HORIZON PERSONEL INC.....	15533
HOULE (GEORGES) ENTERPRISES LTD.....	15536
HUBBARD & MEURY INC.....	15538
I.C.R. INVESTMENTS (MONTREAL) LIMITED.....	15540
ILE BIZARD PLASTIC INC.....	15539
IMMEUBLE CLAUDE LALONDE (MONTREAL) INC.....	15539
IMMEUBLES G.L.D. INC (LES).....	15539
IMMEUBLES L'ESCALE DU NORD (ABITIBI) INC. (LES).....	15539
IMMEUBLES PARAGON QUEBEC LIMITEE (LES).....	15539
IMMEUBLES SELAN INC.....	15539
IMMEUBLES VICOMTE (LAVAL) LTEE (LES).....	15539
IMMEUBLES ZANGWILL LTEE (LES).....	15539
IMMEUBLES ZINTRAG LTEE (LES).....	15539
IMPORTATION & DISTRIBUTION N & C LTEE.....	15539
IMPORTATIONS C.R. INC. (LES).....	15539
IMPORTATIONS IBO INC. (LES).....	15539
IMPORTATIONS SARAJO LTEE (LES).....	15539
INDEPENDENT ACOUSTIC LABORATORIES LTD.....	15540
INDUSTRIES CYCLONE INC. (LES).....	15539
INDUSTRIES DE PLINTHE CHAUFFANTE (MONTREAL) INC. (LES).....	15539
INDUSTRIES MARNAK INC. (LES).....	15539

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — suite

Page

INDUSTRIES MIRAREZ INC.	15539
INDUSTRIES RAICHE LTEE (LES)	15540
INNOMARK INC.	15540
INTERNATIONAL AUDIO LTEE	15540
INTERNATIONAL CONTACT TRAVEL INC.	15548
INTERNATIONAL HYDROSTAT SERVICE LTD.	15545
INTERNATIONAL SPORTSMAN'S CLUB LIMITED	15532
INVESTISSEMENTS I.C.R. (MONTREAL) LIMITEE (LES)	15540
J. & W. MAINTENANCE & RENOVATION INC.	15546
JARDINS DE SEPT-ILES INC.	15540
JOURNAL L'VEIL DE LASALLE INC (LE)	15540
K. & K. CONSTRUCTION LTD.	15533
KAROU INTERNATIONAL DISTRIBUTION INC.	15535
KENSIC INC.	15540
KOKAN EXPLORATIONS LIMITED	15540
KOTEL PRODUCTS INC.	15544
KREUZER LAPENA & ASSOCIATES INC.	15540
L.L.P. ARCHITECTURAL DRAFTING AGENCY INC.	15529
LABELLE (SERGE) INC.	15540
LABORATOIRES D'ACOUSTIQUE INDEPENDANTS LTEE	15540
LAFORTUNE & LEDUC INC.	15540
LAMBDA CONSTRUCTION INC.	15533
LANGIL INC.	15540
LARAY EXPRESS INC.	15542
LAVAL TORCH AND REGULATOR LTD	15532
LA VOIE ASSURANCE INC.	15540
LEBEL AVIATION LTD.	15530
LEONARD'S HEALTH EDUCATION CENTER INC.	15532
LERDE INC.	15540
LIBRARY GIFT SHOP (T.M.R.) INC.	15540
LIMOUSINE ET TAXI GRAND MONTREAL INC.	15540
LINDA FOODS INC.	15530
LOCATION & TRANSPORT GENARASKA INC.	15540
LOCATION R.L. INC.	15541
LOISIRS POLA INC. (LES)	15541
LYNX FINANCIAL SERVICES LIMITED	15546
M.D. PRODUCTIONS INC.	15544
M.K. ELECTRONIC SUPPLIES LTD.	15529
MADISON CREDIT SERVICES (QUEBEC) LIMITED	15541
MAGASIN DE CHAUSSURES ET CORDONNERIE DE CHAMBLY INC.	15541
MAGASINS EN FRANCHISE DE QUEBEC LIMITEE (LES)	15541
MAISON DE LA PIZZA & DU SPAGHETTI NATALINO INC. (LA)	15541
MAISON DU POISSON & HOMARD CAPE COD INC. (LA)	15541
MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIATES INC.	15541
MALONEY, RUDY, TESSIER ASSOCIES INC.	15541
MANUFACTURE D'HABITS ST-HYACINTHE INC.	15541
MANUFACTURES AUTO-THERMOS INC. (LES)	15541
MANUFACTURIER DE POTEAUX DU QUEBEC LTEE (LE)	15541
MANUFACTURIERS DE DRAPERIE MONDIALE INC.	15541
MARCALEX EXPORT LTD.	15537
MARCHE G.R. LTEE	15541
MARCHE SIMON LTEE	15541
MARCLIFF INVESTMENTS LTD.	15541
MARMALADE PRODUCTIONS LTD.	15544
MARNAK INDUSTRIES INC.	15539
MARTEL (RENEE) INC.	15542
MARTIN DRAPERIES (EASTERN) LTD.	15535
MENANTI INC.	15542

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — suite

	Page
MESSAGERIE LARAY INC.	15542
METS FINS DECARIE LTEE	15542
MEUBLES AVON INC.	15542
MID-EAST TRAVEL INC.	15548
MIKEN SALES AGENCY INC.	15529
MINES PINTO LTEE	15542
MINOS AUTO SERVICE INC.	15545
MINOTERIES AFRICAINES INC.	15542
MIRACLE FIGURE REDUCING STUDIO OF RIMOUSKI INC.	15547
MIRAREZ INDUSTRIES INC.	15539
MODE DES ETOILES (COTE VERTU) INC. (LA)	15542
MOGAN HOLDINGS LTD	15543
MOLISE CEMENT WORK LTD	15547
MONARCH CAPITAL CORPORATION	15534
MONTENACH AUTOMAT INC.	15542
MONTREAL INVOICING EQUIPMENT INC.	15542
MONTREAL KEY DATA CENTER LTD	15531
MONTREAL ROYALS FASTBALL CLUB INC.	15532
MORNING STAR IMPORTS INC.	15542
MUPLEX DISTRIBUTION INC.	15542
N & C IMPORTING & DISTRIBUTING LTD.	15539
N.M.L. LTD	15542
NANETTE PATOU SYSTEMS INC.	15547
NATALINO'S PIZZA & SPAGHETTI HOUSE INC.	15541
NIMBUS EQUITIES LTD	15542
NOBEL CONSTRUCTION INC.	15533
NORBOUR INC.	15542
NORTH AMERICAN DOMES INC.	15542
NORTH AMERICAN EXECUTIVE CORPORATION	15533
NORTH & SOUTH AMERICAN CONSTRUCTION CO LTD	15542
NUFAMCO INC.	15542
O.S.S. SCREEN OVERALL PRINTING SERVICES INC.	15546
ORBA GROUP INC (THE)	15542
ORIENTAL INVESTMENTS CORPORATION	15534
P.D.M. INC.	15543
P.S. LUMBER LTD	15531
PARAGON PROPERTIES QUEBEC LIMITED	15539
PEINTRES M-M LTEE	15543
PEMREP INC.	15543
PENGUIN FROZEN FOODS LTD	15530
PHOTOGRAPHIE ARISTOCRATE INC.	15543
PINE BEACH MOTORS INC.	15530
PINTO MINES LTD	15542
PLACEMENTS CABERCA INC. (LES)	15543
PLACEMENTS J.C.T. LTEE (LES)	15543
PLACEMENTS KECO INC. (LES)	15543
PLACEMENTS LANTOU LTEE (LES)	15543
PLACEMENTS MINIER ALGON LTEE	15543
PLACEMENTS MOGAN LTEE (LES)	15543
PLACEMENTS PIERRE-PAUL INC. (LES)	15543
PLACEMENTS T.M.R. INC. (LES)	15543
PLACEMENTS T.S.L.M. INC. (LES)	15543
PLACEMENTS TETREAULTVILLE LTEE (LES)	15543
PLACEMENTS V I P INC (LES)	15543
PLAYFUL MUSIC PUBLISHERS INC.	15535
POURVOYEUR DE GRAND-REMOUS INC. (LE)	15543
PRECISE COLOUR PROCESSING EAST LTD	15543
PRESTIGE CANDLES INC.	15531

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LITRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
PRIVE (MARCEL) INC.	15543
PROCEDE PRECIS DE COULEUR DE L'EST LTEE	15543
PRODUCTIONS CAPARO INC. (LES)	15543
PRODUCTIONS COBRA INC. (LES)	15544
PRODUCTIONS M.D. INC.	15544
PRODUCTIONS MARMELADES LTEE (LES)	15544
PRODUCTIONS S.N.L. INC. (LES)	15544
PRODUITS KOTEL INC (LES)	15544
PROJIND INC.	15544
FROMAXI INC.	15544
PROMOTIONS ATLAS INC.	15544
QUEBEC DUTY FREE SHOPS LIMITED	15541
QUEBEC INTERHOTEL CORPORATION LIMITEE	15544
QUEBEC RECREATION EQUIPMENT INC.	15537
QUEBEC VELVET CENTER INC.	15532
QUEGEX CORPORATION	15534
QUELUBE INC.	15544
R.E.B. CASSETTE CINEMA SYSTEMS INC.	15547
R.L.S. DISCO GOLF INC.	15544
R.L. LEASING INC.	15541
RAICHE INDUSTRIES LTD	15540
RAM KNITTING INC.	15548
REAL INTERNATIONAL D'AMERIQUE DU NORD INC.	15544
REAL INTERNATIONAL NORTH AMERICA INC	15544
REDHILL FOOD CONSULTANTS INC	15544
REIMOR DEVELOPMENT INC.	15530
REMORQUAGE BERTHIAUME INC.	15544
RESTAURANT DU PETIT ALLEMAND INC.	15544
RESTAURANT NOIR & BLANC INC.	15544
RESTAURANT PATOF INC.	15544
RICHARD ASSURANCE INC.	15544
RIKOMETER INDUSTRIES INC.	15545
RIOUX & SONS CONSTRUCTION INC.	15533
ROCH-MASS REALTIES LTD.	15545
ROD VIL-MONT INC	15545
RODEL AUTOMOTIVE INC	15545
ROLL MAR ALUMINIUM INC.	15545
ROSEMERE ALUMINIUM INC.	15545
S.S. MARINE INC.	15545
SAGABER INTERNATIONAL LTD.	15545
ST-LAWRENCE CERAMICS (1973) LTD.	15532
ST-LAWRENCE WIRE AND CABLE INDUSTRIES INC	15545
SALONS DE SANTE GAMMA LIMITEE	15545
SARAJO IMPORTS LTD.	15539
SEATON-WADE & CO LTD	15545
SECRETAREX INC.	15545
SERVICE D'AUTO MINOS INC.	15545
SERVICE DE PROMOTION G.N.R. INC.	15545
SERVICE INTERNATIONAL HYDROSTAT LTEE	15545
SERVICES D'ENTRETIEN BRAFOR INC (LES)	15545
SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION J. & W. INC. (LES)	15546
SERVICES D'IMPRESSION GENERALE AU CADRE O.S.S. INC. (LES)	15546
SERVICES FINANCIERS FRANKLIN LTEE	15546
SERVICES FINANCIERS LYNX LIMITEE (LES)	15546
SHAFT LOOK LTD.	15546
SHELMARNE CORP.	15546
SILPAC CONSTRUCTION AND INVESTMENTS INC.	15533
SIMON MARKET LTD	15541

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
SKIPEL INC.	15546
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT CAMPIVALENTIEN INC. (LA)	15546
SOCIÉTÉ DE GESTION FINANCIÈRE G.F.D.L. LTEE	15546
SOCIÉTÉ DE GESTION FRIGON LTEE (LA)	15546
SOCIÉTÉ DE GESTION GENREC INC.	15546
SOCIÉTÉ DE GESTION LE GRAND DUC LTEE	15546
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS G.L.L.S. INC.	15546
SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DE MOTEUR LTEE (LA)	15546
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS KALOUM LIMITEE (LA)	15546
SOCIÉTÉ GARLIN INC. (LA)	15546
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ZIRCON INC.	15546
SOGEPRIM INC.	15547
STANGARD INC.	15547
STEWART (FRANK) SYMONS INC.	15547
STUDIO D'AMAIGRISSEMENT FORME MIRACLE DE RIMOUSKI INC.	15547
STUDIO 612 INC.	15547
SUNSHINE MANAGEMENT INC.	15533
SYSTEMES D'ALARME ANTI-VOL POUR CAMIONS ET VOITURES DEFENSEUR (QUEBEC) LTEE	15547
SYSTEMES DU CINEMA EN CASSETTE R. E. B. INC (LES)	15547
SYSTEMES NANETTE PATOU INC. (LES)	15547
T.B.A. DISTRIBUTIONS INC.	15547
T.M.R. RENOVATION CENTRE LTD.	15531
T N WHOLESALE DISTRIBUTION CENTER LTD.	15531
T.S.L.M. INVESTMENTS INC.	15543
TAPIS LALONDE LTEE	15547
TELECOMMUNICATIONS BETEC INC.	15547
TENNA-COM CABLE INC.	15547
TEVAN (PERRY) PRODUCTIONS INC.	15547
THORMAC INC.	15547
TRAILER POOL RENTAL (QUEBEC) INC.	15547
TRANSPORT E.M. LTEE	15547
TRAVAUX DE CIMENT MOLISE LTEE	15547
TRIC-O-BAR (QUEBEC) INC.	15548
TRICOT BELIER INC.	15548
UNIVERSAL TRAVELLERS CLUB INTERNATIONAL INC.	15548
US IMPORT AND EXPORT COMPANY LTD.	15533
V & V NOVELTY PROMOTION INC.	15548
V I P INVESTMENTS INC.	15543
V.T. PROPERTY DEVELOPMENT LTD.	15530
VETEMENTS DE CUIR APOLLON INC. (LES)	15548
VIOLETTE (ROGER) INC.	15548
VOYAGE MOYEN-ORIENT INC.	15548
VOYAGES CONTACT INTERNATIONAL INC.	15548
WALSH INDUSTRIES LTD.	15548
WEST AND LEASING LTD.	15548
WEST ISLAND CYCLE SPECIALTIES INC.	15548
WEST PARK CONSTRUCTION CORPORATION	15548
WONDER RECORDS INC.	15535
WORLD WIDE DRAPERY MANUFACTURERS INC.	15541
ZANGWILL PROPERTIES LTD.	15539
ZINTRAG PROPERTIES LTD.	15539

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

	Page
REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DES LACS LA LOUTRE ET PASCAL INC.	15529
CLUB AUTO NEIGE CARAVANE DE RAWDON	15529
ROXBORO ENTERPRISES LIMITED	15529
SOUSSIONS — DEMANDES DE	
ACTON VALE, VILLE	15636
BEAUPORT, COMMISSION SCOLAIRE	15637
FERMONT, VILLE	15637
HENRI-BOURASSA, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	15638
LAC-TEMISCAMINGUE, COMMISSION SCOLAIRE	15639
MONT-ROLLAND, CORPORATION	15640
PIERREFONDS, VILLE	15641
PORT-CARTIER, VILLE	15642
SAINT-CONSTANT, VILLE	15643
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, COMMISSION SCOLAIRE	15644
YAMASKA, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	15645
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES	
ASSOCIATION DES NOTAIRES DE LA RIVE-SUD DE MONTREAL (L') (<i>Constitution</i>)	15646
VENTE(S) PAR SHERIF	
ABITIBI	
IMMEUBLES BLANCHETTE INC. (LES) c. MICHOT ET AL	15646
BEDFORD	
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE GRANBY (LA) c. DESMARAIS	15647
TESSIER ET AL c. ATELIERS P.R.S. LTEE ET AL	15647
CHICOUTIMI	
OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (L') c. DALLAIRE ET AL	15648
HULL	
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE c. WILSON	15649
MINGAN	
TRUST GENERAL DU CANADA c. GAMACHE	15649
MONTREAL	
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BEAUDRY	15650
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. CHAMBERLAND ET AL	15650
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. PAQUETTE LAVIGNE	15650
BANQUE DE MONTREAL c. MICHEL	15651
LA FRANCE c. ROY ET AL	15651
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. RENAUD	15652
RICHELIEU	
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LANGEVIN	15652
SAINT-FRANCOIS	
LEAS LONGPRE & FILS INC. ET AL c. STUDDLER	15653
VENTE(S) POUR TAXES	
BLAINVILLE, VILLE	15653

SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES	15605
AVIS DIVERS	15605
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	15605
CODE DE PROCEDURE CIVILE	15610
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	15588
COMPAGNIES, LOI DES	15549-15607
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES	15610
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	15611
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	15611
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	15612
PROCLAMATION(S)	15619
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	15519
SOUSSIONS, DEMANDES DE	15636
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES	15646
VENTE(S) PAR SHERIF	15646
VENTE(S) POUR TAXES	15653

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979: Budget 1978-79

Min. Finances. Conseil du Trésor
Québec, 1978. 169 p., 27 cm
ISBN 0-7754-3228-8
EOQ 3845, broché \$ 2,50

États financiers du Québec de l'année terminée le 31 mars 1978

Min. Finances
Québec, 1978. 58 p., 27 cm
ISBN 0-7754-3200-8
EOQ 3839, broché \$ 1,00

Synthèse des opérations financières: 2e trimestre, 30 septembre 1978: Budget 1978-79

Min. Finances
Québec, 1978. 20 p., tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-3268-7
EOQ 3840, broché \$ 0,50

COMMUNICATIONS

Une agence de presse au Québec? :
Nécessité, utilité et viabilité économique

Min. Communications

Le rapport

Québec, 1978. 56 p., 30 cm
ISBN 0-7754-3295-4
EOQ 3843, broché \$ 3,00

Les annexes

Québec, 1978. XI-294 p., 27 cm
ISBN 0-7754-3296-2
EOQ 3844, broché \$ 3,50

RESSOURCES NATURELLES

Règlements et arrêtés en Conseil généraux relatifs aux terres et forêts publiques:
Codification administrative 1978

Min. Terres et Forêts
Québec, juin 1978. 245 p., 24 cm
ISBN 0-7754-3294-6
EOQ 3846, broché \$ 5,00

SANTÉ ET ORGANISATION SOCIALE

Le divorce au Québec: Évolution récente

par Laurent Roy, démographe

Min. Affaires sociales

Québec 1978. 47 f., tabl., bibl., 27 cm

ISBN 0-7754-3293-8

EOQ 3837, broché \$ 2,00

Pour les québécoises: Égalité et indépendance

Conseil exécutif. Conseil du statut de la femme

Québec, 1978. 386 p., 28 cm

ISBN 0-7754-3225-3

EOQ 3794, broché \$ 3,95

Prévention en santé mentale auprès d'enfants et d'adolescents

Min. Affaires sociales.

Éditeur officiel du Québec

Québec, 1978. 460 p., 28 cm

— (Études et dossiers)

ISBN 0-7754-3209-1

EOQ 3792, broché \$ 7,00

TRAVAIL

Le retour des femmes sur le marché du travail

par Vivianne Benmouyal-Acoca

Min. Travail et Main-d'oeuvre

Québec, 1978. 195 p., bibl., 28 cm

— (Études et recherches)

ISBN 0-7754-3261-X

EOQ 3788, broché \$ 3,50

VILLES ET RÉGIONS

La revalorisation du pouvoir municipal

Rapport

Min. Conseil exécutif.

Secrétariat des conférences socio-économiques

Québec, 1978. V-201 p., 24 cm

ISBN 0-7754-3272-5

EOQ 3795, broché \$ 1,75



**L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC**

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Bibliothèque Nationale
Dépôt légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q. H2X 3K6

G0G-12

LOI DES COMPAGNIES
COMPANIES ACT

Éditeur officiel
Septembre 1978

Ce recueil bilingue facilite grandement la consultation en compilant les lois et règlements, tenant compte des modifications, concernant la loi des compagnies.

La table des matières fait état des trois grandes parties en ces termes:

1. De la constitution en corporation par lettres patentes des compagnies à fonds social.
2. Des clauses générales des compagnies à fonds social.
3. Des corporations ou associations n'ayant pas de capital-actions constituées par lettres patentes.

Un index alphabétique et analytique terminent ce volume.

EOQ 3776
1978. 171 p., broché \$ 5,00

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

